UNIL | Université de Lausanne
Faculté de droit,
des sciences criminelles
et d'administration publique

Mobiliser les trajectoires émotionnelles pour raconter la désistance : récits de vie en transition, de l'établissement carcéral à la société libre

---

Thèse de doctorat en criminologie

Lausanne

Octobre 2020

Aurélie Stoll
16 avenue de Gennecy
1237 Avully

Jury de thèse

Prof. Olivier Ribaux (Université de Lausanne) : Président

Prof. Lila Kazemian (John Jay College of Criminal Justice, New-York): Experte externe

Vincent Huguenin-Dumittan (Chef du Service de la santé publique, Neuchâtel) : Expert externe

Prof. Sandrine Haymoz (Haute école de travail social, Fribourg) : Experte interne

Prof. Manon Jendly (Université de Lausanne) : Directrice de thèse

UNIL | Université de Lausanne
Ecole des sciences criminelles
bâtiment Batochime
CH-1015 Lausanne

IMPRIMATUR

A l'issue de la soutenance de thèse, le Jury autorise l'impression de la thèse de Mme Aurélie Stoll, candidate au doctorat en criminologie, intitulée

« Mobiliser les trajectoires émotionnelles pour raconter la désistance : récits de vie en transition, de l'établissement carcéral à la société »

Le Président du Jury

Professeur Olivier Ribaux

Lausanne, le 4 décembre 2020

« Vous savez ce que ça veut dire « MAD » ? En tout cas je trouvais très drôle de venir ici. J'aime bien jouer sur les mots. Finalement quelque part, faut être un peu fou pour faire ce que j'ai fait, faut être un peu fou pour me libérer, faut être un peu fou pour venir m'interviewer. C'est une situation folle, donc si on doit se croiser, autant se croiser au MAD[1] »

(Daniel, 12 mois après la sortie de prison, 63 ans)

[1] Le MAD est une discothèque sise dans le quartier du Flon, à Lausanne.

Remerciements

Engager une thèse de doctorat et *mobiliser les émotions* est plus que tout un projet collectif ! Une réalisation commune qui, à l'instar du processus de désistance, repose sur la participation d'un ensemble de personnes que je tiens à remercier chaleureusement !

Tiken, Francis, Saïd, Kymani, Kephren, Youssef, Bob, Ridan, Nicolas, Amir, Michel, Eddy, Ramón, Michael, Pierre, Stéphane, Renan, Fred, Natacha, Bastien, Christophe, Jean, Daniel et Charles de vos prénoms d'emprunt, c'est à vous que ce travail appartient ! Pour me faire confiance, pour me livrer parties de votre histoire, pour nos rencontres qui me font tant avancer professionnellement et personnellement, merci infiniment !

Pour faire partie du jury « interdisciplinaire » de cette thèse de doctorat et bien plus encore pour votre soin apporté à l'enrichir du partage de vos réflexions et expériences, Prof. Olivier Ribaux, Prof. Lila Kazemian, Prof. Sandrine Haymoz, un immense merci !

Un grand merci également à toutes celles et ceux qui ont soutenu et facilité mon projet en m'ouvrant les portes de leurs institutions. Tout particulièrement, Monsieur Christian Clerici (SPNE), Madame Sandra Schneider (SPNE), Monsieur Julien Maret (SPI), Madame Zeinab Obeida (SPI), Monsieur François Grivat (FVP), Monsieur Serge Todeschini (FVP), l'établissement de détention la Promenade, l'établissement d'exécution des peines de Bellevue, la prison de la Tuilière, la prison centrale de Fribourg, les établissements de Bellechasse et l'ensemble de leurs collaborateurs et collaboratrices !

Puis, mes remerciements s'adressent aussi aux collègues et équipes qui m'ont accompagné jusque-là, qui m'ont porté jusque-là, qui ont marqué et marquent encore durablement mon parcours, mes intérêts et mes attachements professionnels !

Au SPROB, pour avoir donné tant d'élans engageants, créatifs et bienveillants à mon expérience professionnelle ! Et merci tout particulièrement à toi Vincent, de croire en moi, d'inspirer et d'épauler mon parcours professionnel jusqu'à accepter aujourd'hui de faire partie de mon jury de thèse !

A l'équipe du projet pilote *« Objectif désistance »* ! Merci d'illustrer que le cœur et la persévérance sont instigateurs de petits et de grands projets !

A l'équipe de la formation continue *« Évaluer et gérer les risques criminels »* ! Merci pour le J1, le J2, le J3 et tous les moments passés à cogiter, créer et partager des projets... couillus !

A l'équipe PRELUD pour ses (dés)accords qui dévoilent des collaborations harmonieuses et prometteuses ! Et merci tout particulièrement à toi Xavier pour motiver autant par ton esprit vif et critique qui permet toujours d'ouvrir de nouveaux horizons !

Aux étudiants des volées 2016—2020 du Master en criminologie pour leurs invitations quotidiennes à (se) découvrir et (se) remettre en question ! Aux équipes de l'École des sciences criminelles : Dominique, Virginie, Anne, Mélanie, Lorena, Fiona, Amandine, Yuji, Natalia, Julien, Christine, Patrice, Stefano, Marcelo, Valentin, Soumeya ! Merci pour votre accueil, votre disponibilité et vos appuis sur le challenging chemin de l'assistanat et du doctorat !

Mais cette aventure est aussi celle de mes complices de thèse et amis qui lui apportent tant de saveurs et des « décis » de motivation ! Mille mercis aux futur(e)s Docteur(e)s Buddy, Sophie, Tina et Ahmed ! Et aux déjà Docteur(e)s Lionel et Claudia ! Lio pour ta présence et tes mots(jito) aussi apaisants que stimulants ! Clau, ma cow-thésarde et fidèle amie, que d'accomplissements pour nous ces derniers mois : donner naissance à nos thèses et à nos plus beaux cadeaux, les petits potes Yannick et Léo ! Mes sharkiest mercis !

Mes profonds remerciements se dédient aussi à l'équipe *« CAP Désistance »* au Burundi ! Vincent, Goreth, Anne-Marie, ma sœur Mylène, merci de m'aider à grandir et m'apprendre à prendre soin !

Par ailleurs, pour avoir parlé thèse, mangé thèse, fait du sport thèse et... apéroté thèse ! Un énorme merci à tous les potes : à la Tim Team Family, Germina, Audrey, Heather et Tanji ; à mes tristes, Janine, Nanou, Nenette, Lauriane et Boris ; aux épicuriens chanteurs du Compostelle ; aux criminologues inciviles Ana et Henri ; à mes amies « d'Neuch », Julie,

Charlotte et Céline ; aux familles Mozer, Corberi, Mattana et Zaccomer ; à Julie, à Christa et à ma Delph pour vos encouragements de tout instant !

Puis, pour être toujours là pour moi et pour m'aimer autant, de tout mon cœur merci à toute la famille. A Lysiane, Yves, Phil, Gégé, Françoise, Francine, Nico et Agathe ! A toi Marraine pour si précieusement m'entourer et nous passionner à penser ensemble un monde meilleur ! A toi Caro pour m'apporter tellement de nuances et me faire entrevoir en tout temps des pistes de solutions ! A toi Maman pour ton amour et ton soutien inconditionnels au fil de la thèse et de ma vie !

Mais mon épanouissement doctoral et professionnel ne pourrait voir le jour sans toi Manon, directrice de thèse hors-norme de par ton engagement à mes côtés, ta générosité et ta brillance ! C'est à toi que se destinent toute ma gratitude et mes plus reconnaissants remerciements ! Merci pour notre rencontre ! Merci d'être toi !

Je remercie enfin avec ma plus douce affection mes deux amours car je sais combien cette thèse a aussi rythmé votre quotidien ! Merci Mat d'avoir tout fait pour rendre ce doctorat possible, il est notre accomplissement ! Et bien sûr merci Yaya de nous offrir tant de bonheur et d'énergie ! Tu es le moteur de cette thèse et tu la connais tellement bien que tu pourrais… à quelques mots près…en parler à ma place !

Résumé

Cette thèse de doctorat s'intéresse au processus de désistance en attachant une importance particulière aux états affectifs qui accompagnent ce cheminement vers un mode de vie conventionnel. Quel(s) affect(s) influencent ce processus de changement ? Comment soutiennent-ils le désengagement de conduites délinquantes ou, au contraire, se présentent-ils comme un obstacle ? En regard de quelle(s) situation(s) et à quel(s) moment(s) ? Il s'agit-là d'autant de questions auxquelles ce travail entend donner des éléments de réponses, à partir de l'analyse de propos recueillis auprès de personnes judiciarisées.

Nous avons mené 50 entretiens, réitérés à deux ou trois reprises auprès des mêmes enquêtés, sous la forme de récits de vie lors de notre première rencontre et d'entretiens semi-structurés, à l'occasion des suivantes. Les données présentées ici ont été récoltées entre le printemps 2018 et l'été 2020, en milieu fermé et ouvert. Elles impliquent 23 hommes et une femme, adultes, condamnés, incarcérés puis libérés d'établissements pénitenciers fermés en Suisse romande. Elles ont parfois été complétées par des productions d'écriture libre que des participants à l'étude ont souhaité partager avec nous. Ce matériel restitue dans leur forme la plus spontanée les expériences et ressentis de la personne qui les vit et constitue une source de données particulièrement originale pour étudier les sorties de délinquance.

Privilégiant une perspective phénoménologique, nous avons travaillé l'ensemble des témoignages recueillis en continu, en portant une attention particulière aux états affectifs qui les rythment. En réitérant nos rencontres et en nous intéressant aux parcours de vie de nos enquêtés, nous avons cherché à saisir au plus près le sens qu'ils attribuent aux dynamiques affectives, cognitives et sociales qui influencent les processus de désistance, en regard des événements, relations, difficultés ou réussites auxquels ils les associent. Nous avons ensuite systématiquement confronté les analyses en ressortant à notre propre démarche réflexive, soutenue par un carnet de bord alimenté tout au long de la recherche et analysé de manière structurée à son issue. Ce faisant, il nous a été permis d'affiner les pistes analytiques obtenues et de tenir compte de nos propres représentations et émotions dans le processus de production des connaissances.

Il ressort des résultats de notre recherche que le processus de désistance et ses états affectifs associés s'apparente à *la recherche d'un juste équilibre*. Selon notre grille de lecture, les personnes les plus enclines à adopter progressivement un mode de vie conventionnel seraient celles qui parviennent dans la durée 1) à ne pas perdre leurs objectifs de vue et les atteindre en dépit du *stress et des inquiétudes* de ne pas y parvenir ; 2) à surmonter les obstacles rencontrés malgré les *déceptions et les découragements* qu'ils sont enclins à susciter, enfin 3) à mobiliser les ressources nécessaires au maintien d'un *juste degré d'espoir et de motivation*, suffisant pour avancer sans risquer pour autant d'en souffrir trop. Dans ce cadre, le fait d'accepter un chemin sinueux jalonné de ces *kystes émotionnels* apparait pour nos enquêtés inéluctable, à défaut sinon de se trouver immobilisés dans des configurations nuisibles qui feraient entrave au processus de changement et à l'évolution de leur situation.

Cette quête d'équilibre est d'autant plus vertigineuse qu'elle s'inscrit le plus souvent dans la continuité de parcours de vie déjà fragilisés d'épreuves et de vulnérabilités, que le contact au système de justice pénale et à l'institution carcérale vient encore renforcer. La détention contraint non uniquement les corps, mais aussi les pensées et les états affectifs qui, *bridés*, *dissimulés*, *discrédités*, façonnent le rapport aux émotions bien au-delà de la période d'incarcération. La sortie de prison est ici particulièrement révélatrice : elle s'accompagne d'affects aussi intenses qu'ambivalents, qui revêtent un caractère déterminant dans la poursuite d'un parcours désistant. Ainsi convient-il notamment d'idéaliser le moins possible le retour en milieu libre pour limiter le *choc de la libération*, et pallier aux mouvements de fermeture émotionnelle et de repli sur soi expérimentés dedans, par des dynamiques de (ré)ouverture par rapport à soi, aux autres et à la société.

Les *kystes émotionnels désistants* qui décrivent les formes que prennent les états affectifs les plus révélateurs du processus de désistance, comme les mécanismes d'*émotions (dés)incarcérées*, sont intimement liés au développement et au maintien de relations conventionnelles estimées. Notre recherche démontre que ces relations sont usuellement qualifiées de soutenantes au travers de leurs aptitudes à 1) permettre de décompresser et réduire les tensions (« relation soupape » / *« soothing relationship »*) ; 2) alerter et apporter de la nuance (« relation amis critiques » / *« eyes opening relationship »*) ; 3) se situer soi-même et son évolution dans l'espace et le temps (« relation repère » / *« guiding*

relationship ») ; 4) interpeler et remémorer le sens du changement (« relation rappel » / *« enlightening relationship »*) ; 5) apporter de la considération (« relation support » / *« caring relationship »*), enfin 6) renforcer les changements positifs et rendre visible les réussites (« relation mise en valeur » / *« enhancing relationship »*). De fait, la présence de relations soutenantes revêt généralement un rôle décisif en présence de *points de détournement (« diverting points »),* entendus comme autant d'obstacles au processus de changement.

Quatre catégories d'obstacles ressortent de l'analyse des propos recueillis auprès des enquêtés. Des barrières *administratives*, *institutionnelles*, *législatives* et *sociétales*. Leur nature, plurielle et souvent cumulée, conjuguée à la charge émotionnelle qu'elles entrainent, nous rappelle que le processus de désistance se doit aussi d'être lu à l'aune de composantes structurelles et systémiques ordinairement associées à la criminalité. Autrement dit, cette recherche confirme que les sorties de délinquance ne peuvent reposer uniquement sur les seules épaules des individus et nécessitent d'être investies par des politiques publiques autres que les seules politiques criminelles, tels des programmes de soutien aux populations les plus vulnérables aux risques économiques et sociaux.

Plusieurs de nos enquêtés relayent ainsi avoir connu dans leur parcours de vie, momentanément des périodes sans le sou, et durablement une situation financière extrêmement tendue assurant tout juste leurs besoins minimaux, parfois même avec de l'aide d'urgence. Quelques-uns ont vécu dans la rue et tous des périodes de grande vulnérabilité. Tous ou presque rapportent avoir rencontré des difficultés majeures pour accéder à une rémunération permettant une autonomie financière, en raison d'un emploi trop faiblement rétribué dans les institutions d'aide à l'insertion socio-professionnelle et/ou d'un marché du travail particulièrement dur d'accès. Plus de la majorité d'entre eux enfin ne sont pas au bénéfice d'une situation administrative stable, ce qui questionne frontalement les processus de désistance des personnes sans statut de séjour jusqu'alors *invisibles et invisibilisées*.

C'est ainsi que, de manière inattendue, les analyses élicitées par cette recherche mettent en évidence les expériences, états affectifs et processus de désistance d'une population

spécifique : les personnes judiciairisées sans titre de séjour valable sur le territoire suisse ou qui voient celui-ci remis en cause suite à la commission d'une infraction pénale. Force est ici de constater que les référentiels existants dans la littérature sur le processus de désistance ne s'appliquent pas, ou que partiellement, aux personnes en situation irrégulière. La réactivation de notre grille de lecture relative au processus de désistance et ses états affectifs associés dévoile toutefois quelques pistes de réflexion qui nécessitent assurément l'attention de recherche futures : dans une telle configuration, il est question de projets de *survie* tant l'incertitude liée à la situation administrative occupe toute la place. Il en va de même des affects éprouvés qui ne doivent en aucun cas prendre le dessus et bousculer tout espoir de voir une évolution favorable à sa situation. Mais aussi, le caractère immuable des barrières structuelles en présence semble solliciter plus encore la mobilisation de ressources individuelles en réponse à l'adversité qui caractérise les situations dans lesquelles se trouvent les personnes judiciarisées en situation irrégulière.

Au-delà de ces éléments matériels, un apport de ce travail doctoral réside dans les perspectives offertes par deux innovations méthodologiques sur lesquelles il s'appuie. La première concerne l'utilisation de témoignages écrits de justiciables eux-mêmes pour étudier le processus de désistance et les états affectifs qui lui sont associés. La démarche d'écriture profile plusieurs fonctions susceptibles de contribuer aussi bien au processus de désistance lui-même qu'au développement de nos connaissances à ce sujet : 1) une fonction « échappatoire » (*« means of escape »*) pour passer le temps, se changer les idées ou encore atténuer des sentiments de solitude ; 2) une fonction « soupape » (*« relief »*) pour apaiser des états affectifs impactant ; 3) une fonction « repère » (*« compass »*) pour se souvenir et se rappeler de petites réussites qui risqueraient de devenir invisibles en regard des épreuves rencontrées ; 4) une fonction « réflexive » (*« reflexivity »*) qui soutient une recherche de sens attribuée au changement et à ses trajectoires de vie, enfin 5) une fonction « expression » (*« voice »*) en tant que moyen de partager son parcours et en faire bénéficier autrui. La deuxième innovation se propose d'élever au rang d'outil d'enquête et de source de données complémentaire le carnet de bord de la chercheuse elle-même. Sur foi d'une démarche réflexive et structurée, nos propres expériences, ressentis et représentations ont été systématiquement recensés et questionnés pour appuyer la démarche phénoménologique de distanciation de nos préconceptions,

d'activation de nos remises en question et de contribution à la production d'un savoir panaché et co-construit.

Enfin, ce travail doctoral s'achève par une mise en perspective des contributions théoriques de cette recherche en regard de politiques et pratiques intimement liées à des problématiques sociales d'actualité. Sur base de ces réflexions, notre conclusion en appelle à la création de ponts et de lieux de partage pluriels, dans le milieu académique, au sein des milieux décisionnels et au cœur de la société civile, aux côtés des populations judiciarisées. Ce faisant, il en appelle aussi à poursuivre les recherches non pas seulement *sur*, mais surtout *avec* ces dernières.

Liste des abréviations

CEDH	Cour européenne des droits de l'homme
CPS	Code pénal suisse
FVP	Fondation vaudoise de probation
GLM	Good Lives Model
LC	Libération conditionnelle
LCR	Loi fédérale sur la circulation routière
LStup	Loi fédérale sur les stupéfiants et les substances psychotropes
OESP	Office d'exécution des sanctions et de probation
OFS	Office fédéral de la statistique
SPNE	Service pénitentiaire neuchâtelois
SPI	Service de probation et d'insertion

Liste des figures

Figure 1 : Les dimensions *accompagnatrices* du processus de désistance ressortant de la littérature existante 43
Figure 2 : Les moteurs du désengagement 45
Figure 3 : Phases exploratoire, principale, validatoire et complémentaire de la recherche 95
Figure 4 : Processus de désistance et états affectifs associés 188
Figure 5 : Les dimensions *accompagnatrices* du processus de désistance revisitées 201

Liste des tableaux

Tableau 1 : Entretiens 98
Tableau 2 : Profil des participants 101

Table des matières

Introduction **16**

S'engager dans une démarche phénoménologique **20**

(Re) connaître les mécanismes de la désistance **23**
1. Définir et mesurer la désistance **26**
1.1 Un concept à géométrie variable 27
1.2 Des dispositifs méthodologiques complexes 28
2. Théoriser la désistance **30**
2.1 La désistance au prisme d'un calcul économique 31
2.2 La désistance comme révélateur d'événements de vie et de liens 32
2.3 La désistance à l'épreuve d'une (nouvelle) histoire de soi 34
2.4 Les théories dites intégratives 37
3. Identifier les principaux moteurs de la désistance **44**
3.1 A l'échelle individuelle : le *« sense of agency »*, l'espoir et la motivation 45
3.2 A l'échelle relationnelle : le capital social et la générativité 48
3.3 A l'échelle sociétale : un contexte qui rend le changement possible 49
4. Initier la désistance en prison **52**
4.1 La désistance au prisme de l'institution carcérale 52
4.2 La désistance au prisme de l'expérience carcérale 55
5. Favoriser la désistance à l'appui de politiques et pratiques **57**
5.1 L'impulsion des acteurs du système de justice pénale 58
5.2 Le rôle des politiques publiques 62
6. Défricher de nouveaux horizons **65**

Des trajectoires entrelacées **67**
7. Le concept de trajectoires émotionnelles **67**
7.1 Trajectoires et bifurcations 68
7.2 La notion d'états affectifs 70
7.3 Les composantes personnelles et sociales des états affectifs 73
8. Les principales théories sociologiques des émotions **74**
8.1 Les théories dramaturgiques ou culturelles 74
8.2 Les théories de l'interactionnisme symbolique 75
8.3 Les théories structurelles 76
8.4 Les théories de l'interaction rituelle 76
8.5 Les théories de l'échange 77
9. Les états affectifs des personnes judiciarisées **77**
9.1 Au contact de la justice 78
9.2 Au sein de l'institution carcérale 80
9.3 Au moment de la sortie de prison 83
9.4 Au fil du parcours désistant 84

Stratégie de recherche **90**
10. Une démarche qualitative et longitudinale **91**
11. Une « criminologie narrative » **92**
12. Stratégie de collecte **94**
12.1 Description et accès au terrain 94
12.2 Profils des participants 99
12.3 Outils de collecte 103
13. Une démarche réflexive **109**

13.1 Les états affectifs du chercheur : un objet d'étude en soi 110
13.2 L'usage du carnet de bord 111
14. Stratégie d'analyse 113
15. Limites 115

Les trajectoires émotionnelles pour raconter la désistance 119
16. Des parcours de vie empreints d'épreuves et de vulnérabilités 120
16.1 Le sentiment de survivre 121
16.2 Le sentiment de manquer de soutien 124
16.3 Le sentiment d'être mis sur la touche 126
17. Les états affectifs pendant la détention 128
17.1 Une déconnexion par rapport à soi : des états affectifs bridés 129
17.2 Une déconnexion par rapport aux autres : des états affectifs dissimulés 134
17.3 Une déconnexion par rapport à la société : des états affectifs discrédités 138
18. Le choc de la libération 141
18.1 Une sortie idéalisée 142
18.2 Un retour en milieu libre loin d'être idéal 144
19. Les états affectifs qui accompagnent les trajectoires désistantes 146
19.1 Les aspirations des justiciables 147
19.2 Les obstacles rencontrés par les justiciables 152
19.3 Les ressources internes et externes des justiciables 161
20. Les « kystes émotionnels » du cheminement désistant 165
20.1 Le stress et l'inquiétude 168
20.2 La déception et le découragement 171
20.3 L'espoir et la motivation 173
21. La désistance des personnes sans statut de séjour 176
21.1 Des trajectoires de vie immobilisées 177
21.2 Entre emprisonnement administratif et affectif 182

Discussion autour de ce que nous dévoilent les états affectifs 187
22. A la recherche d'un *juste* équilibre émotionnel désistant 187
23. Les « points de détournement » (*« diverting points »*) 196
24. Les mécanismes émotionnels (dés)incarcérés 203
25. Les témoignages de sorties de délinquance invisibles et invisibilisées 208
26. Le partage de réflexivités 215

Conclusion 220

Bibliographie 226

Annexes 280
Annexe 1 : Flyer de recherche de participants en milieu fermé 280
Annexe 2 : Flyer de recherche de participants en milieu ouvert 281
Annexe 3 : Extraits du carnet de bord 282
Annexe 4 : Grille d'entretien sous forme de récit de vie 286
Annexe 5 : Ligne de vie 287
Annexe 6 : Grille d'entretien semi-structuré (phase principale) 288
Annexe 7 : Grille d'entretien semi-structuré (phase validatoire I) 289
Annexe 8 : Grille d'entretien semi-structuré (phase validatoire II) 290
Annexe 9 : Exemple de ligne de vie complétée 291

Introduction

« Nous devons savoir qu'aucun de nous n'est défini par une seule action et qu'aucun acte de notre vie ne constitue la somme de qui nous sommes ; il n'y a pas de sortie du passé si le passé qualifie tout ce que vous êtes »

(McGuinn, 2018, 91-92)

A l'appui de récits de personnes sortantes de prison, cette recherche s'intéresse au processus de désistance en attachant une importance particulière aux états affectifs qui accompagnent leur cheminement vers un mode de vie conventionnel. Quel(s) affect(s) influencent ce processus progressif de changement ? Comment soutiennent-ils le désengagement de conduites délinquantes ou, au contraire, se présentent-ils comme un obstacle ? En regard de quelle(s) situation(s) et à quel(s) moment(s) ?

Une définition succincte qualifie *la désistance* comme le processus individuel qui conduit une personne à ne plus commettre d'infractions. Toutefois, la désistance ne se réduit pas à l'abandon de comportements contraires aux normes pénales. Elle désigne davantage qu'une non-récidive, notion porteuse d'une dimension légale indiquant qu'un individu ne réapparait pas dans les radars judiciaires : partant, il existe des non-récidivistes qui continuent de commettre des infractions et des récidivistes qui sortent de la délinquance (Mohammed, 2012). Par ailleurs, il est fréquent qu'un individu poursuive des activités délictueuses et, simultanément, engage un mode de vie exempt d'infractions (Halsey, Armstrong & Wright, 2016 ; Shapland & Bottoms, 2011). En raison de son caractère le plus souvent intermittent (Kazemian, 2016) et pour investiguer aussi bien les états affectifs susceptibles de soutenir que d'entraver le processus de désistance (Nugent & Schinkel, 2016), cette recherche a choisi de ne pas effectuer de catégorisation selon une typologie « désistante » / « persistante ».

Ce choix parait d'autant plus justifié que le désengagement de conduites délinquantes est indissociable des *configurations* et *temporalités* qui entourent le processus de changement (DeLarminat, 2019 ; Duvoux, 2011 ; Ouellet, Chouinard & Dubois, 2020). Les dynamiques qui lui concourent sont sujettes aux événements et changements qui s'opèrent dans les trajectoires de vie des individus. Ils sont le plus souvent pluriels, impactent plusieurs aspects de la vie et prennent généralement du temps. Autrement dit,

le changement se déploie qu'en regard d'un ensemble d'inflexions, cognitives, sociales ou encore affectives qui, conciliées à un moment donné, permet de l'impulser et le soutenir. Tel que proposé par DeLarminat (2019), le désengagement de conduites délinquantes, ou sorties de délinquance, peut alors être défini comme « le produit du réagencement d'un mode de vie à l'issue duquel ces comportements perdent de leur importance tant objectivement que subjectivement » (24).

Approcher les sorties de délinquance au travers des *parcours de vie* de ceux-là même qui les expérimentent apparait dès lors pertinent pour saisir aussi bien les manifestations individuelles que les phénomènes sociaux qui les façonnent (Sampson & Laub, 2005). Comme en atteste la littérature, le processus de désistance prend forme dans l'interaction de changements cognitifs, affectifs et sociaux dont les influences sont réciproques, nécessitant de ce fait d'être envisagés de manière intégrée (Anderson & McNeill, 2019 ; Benazeth, DeLarminat & Gaïa, 2016 ; Bersani & Doherty, 2018 ; Kazemian, 2015a, 2016 ; Weaver, 2018). C'est exactement l'intention de cette recherche qualitative et longitudinale qui, dans une perspective compréhensive et phénoménologique, examine le sens que 24 personnes adultes, condamnées à une peine privative de liberté puis libérées d'établissements de détention fermés en Suisse romande, attribuent à leurs expériences de vie, leurs contacts avec la justice et leur cheminement désistant.

Dans ce cadre, une attention particulière est portée aux états affectifs qu'ils éprouvent et à leurs manifestations : à des moments spécifiques et qui opèrent une bifurcation dans leur trajectoire de vie ou de manière plus diffuse et continue. La notion de *« point tournant émotionnel »* est utilisée lorsqu'il est question d'un événement marquant, déclencheur d'une transition d'un état émotionnel à un autre (Fantini, 2014). La notion de *trajectoire émotionnelle* quant à elle réfère à un cheminement émotionnel au long cours qui tend à devenir caractéristique de périodes de vie, carcérales et désistantes.

Alors que le contexte actuel de politique pénale tend à se focaliser sur les risques criminels et la figure des « récidivistes », cette recherche s'inscrit dans le paradigme des approches centrées sur les forces et les ressources des personnes (*« strenght-based approaches »*). Il renvoie aux études de la désistance, un champ encore peu investigué auprès de populations adultes en Suisse, et en Suisse romande en particulier. Ces travaux reposent

sur le constat que la plupart des personnes qui commettent un jour un délit ne réitère pas et nous enseignent que nous avons beaucoup à apprendre en matière de sortie de délinquance en considérant les potentiels de changement des individus (Farrall, 2012 ; Hanson, 2018 ; Rhodes, Gaes, Luallen, Kling, Rich & Shively, 2016). S'intéresser aux expériences vécues des personnes judiciarisées, leur donner la parole ou encore tenir compte de leurs états affectifs sont quelques pistes susceptibles de nous faire progresser en ce sens et auxquelles cette recherche entend apporter sa contribution.

A l'issue d'un avant-propos rendant compte de la posture phénoménologique qui irrigue cette recherche au niveau épistémologique, méthodologique et analytique, le premier chapitre – (re)connaitre les mécanismes de la désistance - rend compte de l'état actuel des connaissances sur les sorties de délinquance. Il accorde une attention spécifique au contexte dans lequel s'inscrit le développement de ce champ, centré on l'a dit sur les forces et les ressources de la personne judiciarisée plutôt que sur les risques qu'elle est susceptible de représenter. Il discute les changements sociaux, cognitifs, affectifs puis narratifs identifiés dans la littérature comme supportant généralement le processus de désistance. Il démontre qu'en l'état actuel des connaissances, les moteurs encourageant le désengagement de conduites délinquantes impliquent une pluralité d'acteurs et s'articulent à plusieurs niveaux, soit un niveau individuel, relationnel et sociétal. Il rend compte enfin des éléments qui facilitent ou au contraire font obstacle à ce processus.

Le deuxième chapitre – des trajectoires entrelacées - présente les fondements conceptuels de cette recherche. Il délimite d'abord ses principales notions-clés, en particulier celles de *trajectoires* et d'*états affectifs*. Il effectue ensuite une présentation détaillée de son cadre théorique : à l'appui des principales théories sociologiques des émotions et d'un panorama sur leurs manifestations au contact de la justice, de l'institution carcérale, au moment de la sortie de prison et du retour en milieu libre.

Comme précédemment mentionné, cette recherche repose sur une démarche de type qualitatif, dont la stratégie d'investigation est présentée au troisième chapitre. Celui-ci détaille la stratégie de recrutement des enquêtés, de recueil et d'analyse des données. Il attache aussi une importance particulière à exposer la façon dont nous avons considéré, au travers de l'élaboration puis de l'analyse structurée de notre carnet de bord, nos

propres ressentis tout au long de notre enquête. En effet, il est désormais attesté que la prise en compte des ressentis du chercheur au travers d'une pratique réflexive approfondie renforce la rigueur scientifique entourant la production des connaissances (Champagne & Clennet-Sirois 2016 ; Machiels 2013). Le croisement des perceptions et états affectifs du chercheur à ceux de ses enquêtés participe dès lors à répondre aux critères d'objectivité, de fiabilité et de validité de la recherche scientifique.

Les résultats des analyses conduites font l'objet du quatrième chapitre – les trajectoires émotionnelles pour raconter la désistance -, qui se décline en six sous-titres. Les cinq premiers explorent différents spectres d'états affectifs qui ont jalonné respectivement le parcours de vie, le vécu carcéral, le retour à la vie libre et le cheminement désistant de nos enquêtés. Une dernière partie analytique s'intéresse aux expériences, états affectifs et processus de désistance d'une population spécifique, celle des personnes judiciarisées sans titre de séjour valable sur le territoire suisse ou qui voient celui-ci remis en cause suite à la commission d'une infraction pénale.

Le cinquième chapitre – ce que dévoilent les états affectifs - propose de discuter les résultats révélés par notre recherche en regard de la littérature existante. Il soulève les contributions originales de cette thèse de doctorat, relativement à ses objectifs de recherche, ses résultats et sa méthodologie. Le bien-fondé d'étudier les états affectifs pour comprendre ce qui peut soutenir ou entraver le processus de désistance est mis en évidence. Le processus de désistance des personnes sans statut de séjour ou dont celui-ci peut possiblement être révoqué suite à leur mise en conflit avec la loi est examiné. Subséquemment, nous discutons l'application relative dans ces configurations des référentiels généraux sur les sorties de délinquance. Les perspectives offertes par la mobilisation d'écrits personnels de justiciables pour enrichir les connaissances sur les sorties de délinquance sont présentées, tout comme celle issues de notre pratique réflexive pour produire des savoirs scientifiques des plus rigoureux. Ce manuscrit se conclut enfin en évoquant des pistes futures au niveau théorique et en termes de politiques et pratiques dans le contexte qui nous occupe.

S'engager dans une démarche phénoménologique

« La perspective particulière de la démarche phénoménologique est plutôt de proposer une description qui génère un dialogue au sein de la communauté scientifique, l'objectif n'étant pas de trouver le sens absolu du phénomène, mais de le rendre visible, explicite, dans sa globalité, et dans ses relations »

(Ribau, Lasry, Bouchard, Moutel, Hervé & Marc-Vergnes, 2005, 24)

La phénoménologie, dont les origines remontent au début du XXème siècle sous l'impulsion d'Edmund Husserl, caractérise un courant philosophique qui s'intéresse aux expériences vécues à partir du sens que leur attribuent ceux-là même qui les éprouvent et les racontent (Anadón, 2006 ; Blais & Martineau, 2006 ; Finlay, 2009 ; Giorgi, 2006 ; Husserl, 1959 ; 1993). L'expérience personnelle et humaine est le point de départ de toute démarche phénoménologique (Van Manen, 1984). De nombreuses disciplines, notamment en sciences humaines et sociales, s'en saisissent dans le but de rendre compréhensible un phénomène vécu en l'observant et le décrivant dans sa forme la plus originelle et non thématisée (Meyor, 2007). De fait, la phénoménologie se dédie à l'étude des « phénomènes humains à la lumière de concepts tels l'existence, l'être-au-monde, l'historicité, la disposition affective, la compréhension, le discours et le processus dialectique » (Meyor, Lamarre & Thiboutot, 2005, 3).

Partant, la démarche phénoménologique réserve sa plus grande attention à la subjectivité et à la réflexivité de chaque individu, considérant qu'un « phénomène renvoie à une expérience commune qui se nuance chez chacun d'une façon particulière » (Guimond-Plourde, 2008, 92). Elle ne constitue ainsi pas une seule reproduction de la subjectivité de l'enquêté et accorde un rôle central à la subjectivité de l'enquêteur lui-même (Meyor,2007). « Non seulement une lecture plurielle de la réalité est valorisée mais aussi une lecture partielle et engagée, démystifiant l'image d'un chercheur extérieur et obligeant à repenser les rapports traditionnellement vus comme étant ceux de l'expert (le chercheur) en présence du néophyte (l'usager, le praticien ou autre) » (Anadon, 2006, 14).

Soucieuse de ne pas réduire la compréhension de la complexité des phénomènes étudiés et les particularités de ceux qui les vivent, les critères de scientificité de la démarche phénoménologique ne visent pas une fiabilité et une validité supposées universelles

(Guimond-Plourde, 2008 ; Ribau et al., 2005). Préférablement, ces critères trouvent assise dans l'observation attentive et la description approfondie du phénomène étudié, dans l'authentification des données récoltées par la validation des enquêtés ou encore dans la posture adoptée par le chercheur tout au long du processus de recherche (Anadon, 2006). Un contact prolongé avec le terrain d'enquête, une relation investie et de qualité avec les enquêtés, l'obtention de leurs *feed-back* répétés, la pratique réflexive du chercheur ou encore la tenue d'un carnet de bord sont parmi les éléments enclins à témoigner d'une attitude sensible et engagée (Anadón, 2006 ; Giorgi, 2006 ; Savoie-Zajc, 2003).

Il est dès lors question dans cette perspective d'une sensibilité qui se manifeste dans la pratique et au contact du terrain lui-même, laquelle nécessite de se distancer des dogmes existants, des savoirs préalables autant que de ses propres représentations. Cette démarche de *mise en suspens* du jugement est qualifiée par Husserl d'« *épochè* » ou de réduction phénoménologique (Mucchielli, 2007 ; Ribau et al., 2005). Il s'agit d'identifier et de questionner ses propres conceptions, pour s'ouvrir à celles de son interlocuteur afin de tendre à la formation d'un savoir co-construit (Adams & Van Manen, 2017 ; Rondeau & Paillé, 2016). Un engagement qui favorise non uniquement le dialogue entre enquêtés et enquêteurs mais peut aussi occasionner des échanges constructifs dans la communauté scientifique et dans la société, susceptibles *in fine* de favoriser des reconfigurations politiques et pratiques (Denzin & Lincoln, 2000 ; Ribau et al., 2005). En résumé, la démarche phénoménologique s'inscrit dans un courant de recherches où l'attitude, les ressentis, les réflexions du chercheur *importent*. Dans cette démarche, le chercheur s'engage à se positionner entièrement comme un critère de rigueur, garant de cautions éthiques (Gohier, 2004). Suivant et comme le souligne effectivement Gohier, il est ici « un glissement, car il y a passage des critères scientifiques vers des critères d'ordre éthique où ce qui est pris en compte est le rapport à l'Autre, le respect de son point de vue, son inclusion dans le processus de recherche ainsi que le souci que la recherche donne des retombées positives pour le milieu et qu'elle stimule les participants à poursuivre la démarche initiée par la recherche » (Anadon, 2006, 13).

Pour poursuivre ses objectifs et rendre compte d'une diversité de vécus et de subjectivités, la démarche phénoménologique privilégie les outils de recherche que sont l'entretien peu ou non structuré, notamment sous la forme du récit de vie, ou encore les écrits personnels (Blais & Martineau, 2006). Autant qu'ils encouragent les interactions

entre l'enquêté et l'enquêteur, ceux-ci sont propices à rendre visible la substantifique moelle des expériences de vie. Tels que développés par les philosophes Edmund Husserl ou Michel Henry, ils donnent à voir les « modes intentionnels ou non-intentionnels » qui régissent notre relation au monde : la pensée, les idées, le souhait, l'envie, l'imagination, la création, le rêve, la perception, l'impression, l'affectivité, etc. (Henry, 2003 ; Husserl, 1959, 1993 ; Meyor et al., 2005). Sur cette base, Giorgi (1994 ; 2006) décline la méthode phénoménologique en trois étapes : l'exercice de réduction phénoménologique, la description des objets de l'expérience et la recherche de leur essence (Finlay, 2009).

C'est précisément dans cette approche que se situe notre étude. Au niveau épistémologique, nos questions de recherche reposent sur le postulat que les expériences et le sens qui leur sont attribués sont un appui indiqué à la compréhension du processus de changement et des affects qui lui sont associés. Notre démarche de recherche se base avant tout sur la rencontre, répétée, l'écoute et une relation de qualité nécessaire à nourrir des échanges pour espérer rendre compte de la multiplicité, de l'intensité, de l'évolution, ou encore du caractère fluctuant du processus de changement et des affects qui lui sont associés. Pour les approcher, ce qui importe est donc l'attention portée à la personne qui les éprouve et au contexte qu'elle décrit (Guimond-Plourde, 2008). Une attitude non normative, non jugeante et non pathologisante est requise. Au niveau méthodologique, nos données proviennent de récits de vie et d'entretiens semi-structurés réitérés dans le temps, mais également de productions d'écriture libre que les participants ont souhaité partager avec nous, des outils d'enquête qui se veulent donc accueillir le plus ouvertement possible leurs subjectivités. Au niveau analytique, nous nous concentrons sur la mise en évidence de significations partagées sans modifier les perceptions et les états affectifs qui accompagnent les expériences vécues. Enfin, notre propre réflexivité occupe une place centrale et continue dans notre étude au travers d'un carnet de bord alimenté tout au long du processus de recherche, puis confronté à l'analyse de nos données récoltées. Jalonné d'informations de toutes sortes, faits, rappels, anecdotes et multiples ressentis, ce fil rouge de nos réflexions encourage l'intersubjectivité et une construction commune, entre enquêtés et enquêteur, de savoirs ainsi co-produits.

(Re) connaître les mécanismes de la désistance[2]

« La plupart des enfants antisociaux ne deviennent pas des adultes antisociaux »

(Robins, 1978)

Alors qu'il est empiriquement attesté que la criminalité est essentiellement l'affaire d'adolescents et de jeunes adultes (Farrington, 1986 ; Piquero, Jennings & Reingle, 2010) et que la grande majorité d'entre eux finit par abandonner cette vie problématique (Farrall, 2012), il est intéressant de constater que la désistance, entendue comme le désengagement progressif de conduites délinquantes, est la composante de l'étude des carrières criminelles qui a pendant longtemps reçu le moins d'attention (Blumstein, Cohem, Roth & Visher, 1986). Les travaux sur les sorties de délinquance ont pour origine les questionnements du couple Glueck, premiers chercheurs à explorer la relation entre l'âge et les comportements criminels sur toute la durée de vie, particulièrement la fin du parcours délinquant. Ils leur ont par ailleurs attribué une méthodologie privilégiée en les études longitudinales[3] (Farrall, Hunter, Sharpe & Calverley, 2014 ; Glueck & Glueck, 1940 ; Laub & Sampson, 2001 ; Piquero, Farrington & Blumstein, 2003 ; Rieker, Humm & Zahradnik, 2016).

C'est seulement à l'aube des années 1980 que la littérature sur la stabilité et le changement des comportements tout au long de la vie devient plus abondante (Bersani & Doherty, 2018 ; Weaver, 2018) et que des études d'envergure sur la désistance présentent leurs premiers résultats[4]. Essentiellement anglo-saxonnes et principalement anglaises et américaines, l'émergence de recherches en ce domaine est plus récente dans le monde francophone (Benazeth et al., 2016). En Europe continentale, elles sont majoritairement

[2] Une partie de ce chapitre a été publiée in *Jusletter*, 1-23 sous : Stoll, A. & Jendly, M. (2018). (Re)connaître les mécanismes de la désistance : un état des savoirs.

[3] Les recherches longitudinales qualifient l'étude d'un phénomène et de son évolution dans le temps, en opposition aux recherches transversales qui portent leur regard sur ce phénomène en un temps donné (Safi, 2011).

[4] D'une part, il s'agit d'importantes études longitudinales comme *Unravelling Juvenile Delinquency* (Laub & Sampson, 2003 ; Sampson & Laub 1993), *The Cambridge Study in Delinquent Development* qui se poursuit encore aujourd'hui (Farrington, Gallagher, Morley, St. Ledger & West, 1986 ; Farrington, Coid, Harnett, Joliffe, Soteriou, Turner & West, 2006), *The Ohio Life-Course Study* (Giordano, Cernkovich & Rudolph, 2002), *Dynamics of Recidivism Study* (Burnett & Maruna, 2004) ou encore *The Sheffield Pathways out of Crime Study* (Bottoms, Shapland, Costello, Holmes & Muir, 2004 ; Bottoms & Shapland, 2016). D'autre part, le domaine de la désistance compte de remarquables études transversales parmi lesquelles *Aging Criminals and Great Pretenders* (Shover 1985; 1996), *The Young People and Crime Study* (Graham & Bowling, 1995) et *The Liverpool Desistance Study* (Maruna, 2001).

produites aux Pays-Bas, en Suède, en Allemagne et plus récemment en Belgique et en France. En Suisse, des travaux prennent depuis quelques années leur essor dans ce champ et ses considérations affiliées (Capela & Lambelet, 2016 ; Commission latine de probation, 2018 ; Rieker et al., 2016 ; Stoll & Jendly, 2018 ; Zahradnik, Rieker & Humm, 2019). Démarrée en 2013, l'étude longitudinale et qualitative *« Ways out of Delinquency – Reintegration of Convicted Offenders in Switzerland »* a déjà poursuivi trois vagues d'entretiens auprès de justiciables de sexe masculin, âgés de 16 à 61 ans (Rieker et al., 2016 ; Zahradnik, 2019 ; Zahradnik et al., 2019). Des recherches sont également en cours en Suisse alémanique et romande auprès de populations de mineurs (Bugnon, 2019 ; Frauenfelder, Nada & Bugnon, 2018b ; Freihofer, 2019) ou depuis la perspective des intervenants du système de justice pénale (Lambelet, 2018 ; Ros, Lambelet, Wegel & Ruchti, 2020 ; Wegel & Stroezel, 2017).

Il découle de ces recherches plusieurs constats. Tout d'abord, elles soulignent l'intérêt de porter une attention particulière aux trajectoires des individus qui s'engagent avec succès dans un processus de réappropriation d'une vie conventionnelle (Farrall, 2012). Aussi, elles confirment que les propensions individuelles en tant que caractéristiques durables contribuent à expliquer la continuité de comportements criminels durant le parcours de vie mais ne sont pas suffisantes à elles-seules, dès lors que les événements de la vie influencent également les trajectoires criminelles (Blokland & Nieuwbeerta, 2005 ; Paternoster, Dean, Piquero, Mazerolle & Brame, 1997). Parmi les événements qui impactent le plus fortement le désengagement de conduites délinquantes figurent l'engagement dans une activité professionnelle conventionnelle[5], le mariage ou le concubinage[6], la parentalité[7], la religion[8], l'abstinence à l'alcool et aux produits stupéfiants[9].

---

[5] V. par ex. Aaltonen, 2016; Abeling-Judge, 2020; Farrington et al., 1986; Laub & Sampson, 2003; Sampson & Laub, 1990; Savolainen, 2009; Skardhamar & Savolainen, 2014, 2016; Tripodi, Kim & Bender, 2010; Uggen, 2000; Wright & Cullen, 2004.

[6] V. par ex. Bersani & Doherty, 2013; Bersani, Laub & Nieuwbeerta, 2009; Farrington & West, 1995; King, Massoglia & Macmillan, 2007; Larson & Sweeten, 2012; Sampson, Laub & Wimer, 2006; Savolainen, 2009; Theobald & Farrington, 2013; Wright & Wright, 1992.

[7] V. par ex. Bersani et al., 2009 ; Graham & Bowling, 1995 ; Kreager, Matsueda & Erosheva, 2010 ; Schinkel, 2019 ; Uggen & Kruttschnitt, 1998.

[8] V. par ex. Giordano, Schroeder & Seffrin, 2008 ; Mohammed, 2019 ; Schroeder & Frana, 2009 ; Stansfield, 2017.

[9] V. par ex. Best, Irving & Albertson, 2017; Farrall, 2002; Farrall et al., 2014; Sullivan & Hamilton, 2007; Van Roeyen, Anderson, Vanderplasschen, Colman & Vander Laenen, 2017.

Les études sur la désistance se sont ensuite multipliées en réponse aux travaux focalisés sur la récidive, l'avènement du paradigme du risque en sciences criminelles et le mouvement « *what works* »[10] en prévention du crime (Farrington, 2000 ; McNeill, 2006 ; Maruna & LeBel, 2012b). Ceux-ci se concentrent sur l'identification, l'évaluation et la gestion du risque de récidive par le recours à des outils et programmes standardisés (Kazemian, 2015a). Alors qu'ils préconisent de cibler des prises en charge orientées sur les délits commis (Andrew & Bonta, 2015 ; Cullen & Gendreau, 2001), les études sur les sorties de délinquance se concentrent sur les processus qui soutiennent chez un individu le retour progressif à une vie conforme aux normes légales et sociales communément admises, la réduction des dommages, le dialogue et la poursuite de projets de vie estimés (Kazemian, 2015a). Trouvant leur place dans le paradigme des approches centrées sur les ressources et les forces des personnes (*« strenght-based approaches »*), elles s'intéressent plutôt à comment le changement opère : « *how change works ?* » (Maruna & Lebel, 2012b). Elles soutiennent que le processus de changement ne peut être dissocié de son inscription dans un ensemble de configurations d'une part, et de temporalités d'autre part. Il ne peut être réduit à un ou plusieurs facteurs et sa durée ne peut être déterminée.

Des études longitudinales récentes se basant sur des cohortes de plusieurs milliers d'individus viennent appuyer la pertinence d'un changement de focus qui tend à privilégier des approches centrées sur la personne et ses potentiels de changement plutôt que sur les risques – principalement de récidive – qu'elle est supposée représenter. Les résultats d'Hanson et ses collègues (2018) attestent que lorsqu'un homme adulte ne commet pas de délits pendant une période de dix ans (cinq ans pour les mineurs), le risque qu'il recommette une infraction (à caractère sexuel ou non) n'est pas significativement différent de celui d'un individu dans la population en générale (Hanson, 2018 ; Hanson, Harris, Letourneau, Helmus, & Thornton, 2018). Ces résultats s'inscrivent dans la même ligne que ceux présentés quelques années auparavant par Bushway et son équipe (2011), lesquels portent sur un échantillon randomisé de la population néerlandaise au bénéfice d'un casier judiciaire pour une infraction portée devant un juge ou un procureur en 1977. Ce suivi de cohorte pendant 25 ans indique que les personnes ne commettant plus d'infractions pendant une période d'environ sept à dix ans, à

[10] Littéralement : « ce qui marche ».

l'exception de ceux dont les antécédents sont particulièrement lourds, ont de très faibles probabilités de récidiver et représentent le même niveau de risque que des personnes sans histoire criminelle (Bushway, Nieuwbeerta & Blokland, 2011).

Rebondissant sur ces arguments et en développant d'autres, le présent chapitre recense l'état actuel des connaissances dans le champ. Il laisse à voir combien les études sur les sorties de délinquance constituent un champ de connaissances particulièrement prometteur pour questionner et cas échéant revisiter en substance les politiques publiques et pratiques d'intervention contemporaines déployées auprès de personnes judiciarisées. D'un point de vue théorique et à l'appui de recherches appliquées, il rend compte des connaissances actuelles dans le domaine des sorties de délinquance et met en lumière tout l'intérêt de porter une attention particulière aux individus qui s'engagent avec succès dans un processus de cessation d'actes criminels. Comment définir et mesurer les sorties de délinquance ? Que savons-nous aujourd'hui sur le processus de désengagement ? Que nous apprennent les récits de ceux qui cessent de commettre des délits ? Sur quels mécanismes et moteurs repose ce changement ? Quelles interventions et contextes sont-ils susceptibles de l'influencer ? Autant de questions que cette recension des écrits se propose ci-après d'aborder.

1. Définir et mesurer la désistance

« La désistance traduit de l'absence d'événements »

(Maruna, 2001, 17)

Les définitions conceptuelles et opérationnelles associées au processus de désistance sont nombreuses et varient selon les caractéristiques qui lui sont le plus souvent attribuées. Quels mécanismes sous-tendent le désengagement de conduites délinquantes ? Quelles sont les conditions nécessaires pour parler de sorties de délinquance ? A quel(s) moment(s) et au travers de quel(s) instruments de mesure ?

1.1 Un concept à géométrie variable

Les notions de « désistance », « désistement » ou « sortie de délinquance » semblent les appellations les plus couramment utilisées en français pour référer à un processus de cessation d'actes criminels. Le terme « désengagement » peut paraître toutefois plus approprié dès lors qu'il marque davantage le caractère progressif du processus et fait écho à des objets d'études où cet aspect temporel est pointé comme central, par exemple le désengagement militaire, scolaire, parental ou religieux (Benazeth et al. 2016). En l'absence de consensus, nous employons dans ce travail indifféremment l'une ou l'autre de ces appellations.

Il n'est pas non plus de définition opérationnelle déterminant comment mesurer la désistance (Kazemian, 2007). Cet exercice s'expose à plusieurs limites dès lors qu'il ambitionne non pas définir un événement ou un ensemble d'événements, mais l'absence de ceux-ci (Maruna, 2001). Entendu aussi bien comme une variable empirique qu'un construit théorique (Farrington, 2007), la désistance est alors souvent définie en regard des questions de recherche et modalités propres à chaque étude (Laub & Sampson, 2001). Ceci a pour corolaire de réduire les possibilités de comparaisons et de généralisations empiriques (Bushway, Thornberry & Krohn, 2003 ; Uggen & Massoglia, 2003).

Pour Loeber et LeBlanc (1990), la désistance s'opérationnalise autour de quatre composantes : un ralentissement de la fréquence des infractions (*décélération*), une réduction de leur variété (*spécialisation*) ou de leur gravité (*désescalade*), enfin l'atteinte d'un niveau de gravité d'infraction non dépassé, même en présence d'opportunités (*effet plafond*). Weitekamp et Kerner (1994), eux, différencient une première phase de suspension des comportements délinquants, et une seconde phase d'arrêt permanent. Uggen et Piliavin (1998) distinguent la désistance officielle ou légale de la désistance comportementale. Si la première notion renvoie à une définition juridique, plus ou moins stricte, la deuxième réfère à une période de transition, de comportements transgressifs à l'adoption durable de conduites non-délinquantes. C'est pourquoi, alors que les trajectoires criminelles sont multiples et que les individus parviennent différemment au statut de désistant, Bushway, Piquero, Broidy, Cauffman et Mazerolle (2001)

recommandent de ne pas questionner l'état de désistant, mais le processus qui le sous-tend.

Maruna et Farrall (2004) caractérisent le processus d'abandon des conduites délinquants par deux étapes. La première, qu'ils nomment *désistance primaire*, traduit une période plus ou moins longue durant laquelle une personne ne commet plus de délits. La deuxième, appelée *désistance secondaire ou identitaire*, est réputée atteinte lorsque l'individu s'engage dans des rôles « prosociaux »[11] et développe une perception conventionnelle de lui-même à travers l'avènement d'une identité narrative et subjective conforme aux normes établies (Healy, 2014 ; Maruna & LeBel, 2012a ; Serin & Lloyd, 2009). McNeill (2016) ajoute une troisième dimension, la *désistance tertiaire*. Elle se place dans une perspective à long terme et illustre chez le désistant le développement d'un sentiment d'appartenance à une communauté qui reconnait ses changements.

S'il n'existe donc pas de définition communément admise de la désistance, il est un constat partagé par ceux qui s'y intéressent, à savoir son caractère processuel, susceptible d'évoluer en « zig zag », traduisant des facettes conventionnelles et non conventionnelles d'un même individu (Matza, 1964). La désistance peut ainsi souvent être jalonnée d'ambivalences entre l'expression de valeurs conventionnelles et de volontés de ne pas récidiver et, simultanément, la poursuite de comportements délinquants et/ou déviants (Halsey, Armstrong & Wright, 2016 ; Shapland & Bottoms, 2011). « La désistance est un processus complexe au sein duquel les intentions de mettre fin aux actes délinquants cohabitent pendant un temps avec la poursuite de comportements criminels spontanément perpétrés » (Shapland & Bottoms, 2011, 256).

1.2 Des dispositifs méthodologiques complexes

Trois principales sources de données sont régulièrement utilisées pour mesurer la désistance (Massoglia et Uggen, 2007) : les données officielles d'arrestations, de condamnations et/ou d'incarcérations ; les résultats de questionnaires auto-reportés ; et les récits des principaux intéressés. Chacune de ces méthodes comporte des atouts et des

[11] Nous préférons placer ce terme entre guillemets en raison de son caractère normatif. Il est à saisir comme un état se voulant respecter les normes sociales communément admises, en un temps et en un lieu donnés.

limites méthodologiques. Par exemple, LeBlanc et Fléchette (1989) rappellent que les sources d'information influencent les résultats des études : dans leur recherche, 62% de personnes sont identifiées comme désistantes au travers de données officielles, contre 11% sur base de sondages de délinquance auto-reportée. Nagin, Farrigton et Moffit (1995) confirment cette observation : les personnes identifiées comme désistantes dans leur étude reconnaissent encore, dans les sondages auto-reportés, la participation à certaines activités illégales, dont le degré et le risque de condamnation, officiel et aux yeux de leur communauté, semble de moindre importance. A ce titre, il n'est pas exclu que les personnes ne commettant plus d'actes érigés en infractions se tournent vers d'autres comportements légaux mais nuisibles toutefois (Serin & Lloyd, 2009). Cas échéant, la question se pose de déterminer si ces comportements problématiques sont ou non indicateurs de désistance (Laub & Sampson, 2001). Comme le souligne Farrington (2007), une autre limite méthodologique réside dans l'apparente absence d'infractions en période d'invalidité, d'émigration ou encore d'incarcération, raison pour laquelle il recommande d'interroger les individus à plusieurs reprises de manière rapprochée dans le temps. Si ces études mènent invariablement à des résultats différents et divergent sur le moment du début du processus de désistance à retenir et le nombre d'années sans activité illégale qui doivent être complétées pour confirmer l'état de désistant, elles s'accordent néanmoins sur le fait que la désistance demeure toujours indissociable du délai fixé pour en attester.

Dans ces conditions et sur la base d'une recension de neuf études sur la désistance, Farrall et al. (2014) exposent dix principes méthodologiques qu'ils estiment optimaux pour la mesurer. Il convient ainsi de privilégier des études longitudinales ou des études longitudinales accélérées, lesquelles relient l'étude de plusieurs cohortes d'individus d'âges différents (Farrington, 2007). Ces études au demeurant doivent dans l'idéal reposer sur des échantillons randomisés, représentatifs de la population judiciarisée, provenant de différentes régions géographiques et couvrant différents stades de la chaine pénale, dans le but d'accroitre la généralisation des résultats. En ce sens, les différences de genre, d'ethnicité et de types de délits commis doivent être sérieusement considérées, tout comme l'importance de disposer de groupes contrôle. En revanche, il apparait moins important que ces recherches se focalisent sur l'identification d'un âge précis ou sur une variable dépendante, comme celle de ne pas avoir commis d'infractions pendant une

période de temps déterminée. S'agissant de l'échantillonnage, ces auteurs en appellent à un taux d'attrition acceptable et aléatoire, plutôt que sélectif. Tout comme Farrington (2007), ils recommandent de toujours croiser les différentes sources de données et privilégier des dispositifs méthodologiques mixte. Selon Rocque, Posick et Paternoster (2016), cette combinaison est en plus nécessaire pour déterminer la causalité relative aux mécanismes de la désistance. Typiquement, ce processus intervient-il consécutivement ou précède-t-il certains événements tels que le mariage, la parentalité ou l'emploi ? (Skardhamar & Savolainen, 2014).

2. Théoriser la désistance

« Considérer les théories de manière moins compétitive permet de capitaliser les richesses des unes et des autres »
(Farrall et al., 2014, 38)

Les principales théories de la désistance peuvent être appréhendées sous trois grandes écoles de pensée sur le crime et la déviance, à savoir celles relevant de la criminologie de l'acte, de la réaction sociale et de la criminologie narrative, pour envisager *in fine* les modélisations théoriques les plus récentes, dites « intégratives ».

Selon la première, celle focalisée sur l'acte, la désistance est appréhendée comme relevant d'un calcul économique. Selon la deuxième, qui s'intéresse à la réaction sociale à la déviance, elle est lue à l'aune des relations sociales et des événements de vie qui façonnent le processus d'arrêt des conduites délinquantes. Selon la troisième, qui prend appui sur les narratifs des acteurs, la désistance est envisagée dans son rapport avec la perception de soi et la construction d'une identité conforme aux normes établies. Les frontières entre ces trois écoles de pensées restent toutefois poreuses, tel qu'en attestent les théories les plus récentes, dites intégratives, qui ambitionnent conjuguer ces perspectives par la combinaison de leurs différentes composantes au sein d'un modèle général. Ces dernières entendent également approfondir certains points spécifiques, tels que des considérations contextuelles et macro-structurelles, émotionnelles ou relatives à l'âge et au niveau de maturité.

2.1 La désistance au prisme d'un calcul économique

Dans les années 1980, les théories du choix rationnel et des activités routinières envisagent la fin des conduites délinquantes comme le résultat d'une analyse coûts-bénéfices : les souffrances liées à l'emprisonnement, la conscientisation d'un risque de sanctions plus sévères en cas de récidive, ou encore de nouvelles priorités de vie estimées plus satisfaisantes que la poursuite d'agirs délinquants sont analysés au prisme d'un choix présumé rationnel (Clarke & Cornish, 1985 ; Cusson & Pinsonneault, 1986). Dans cette perspective, le processus de désistance serait précédé d'un calcul économique et sa probabilité augmentée à mesure que les bénéfices escomptés du comportement criminel sont perçus comme allant en diminuant (Shover & Thompson, 1992).

Pour les tenants de cette approche, toute personne est réputée un être rationnel et la désistance marque un changement fondamental dans la perception qu'elle a des situations qui l'entourent et qu'elle juge plus ou moins séduisantes en termes d'opportunités criminelles. Dans cette perspective, la fin des conduites délictuelles s'accompagne donc d'une évaluation des coûts relatifs au crime par rapport à ses effets escomptés (Paternoster et Bushway, 2009 ; Paternoster, Bachman, Kerrison, O'Connell & Smith, 2016). Lorsque ces coûts sont présumés trop élevés et laissent supposer qu'une possible identité conventionnelle peut générer plus de satisfaction et moins de conséquences délétères à long terme, alors les individus décident progressivement de cesser leurs agirs délinquants. Pour Paternoster et ses collègues (2016), « les personnes délinquantes participent activement au processus de désistance parce qu'elles décident de mettre fin à leurs conduites délinquantes et agissent concrètement sur cette décision » (1219).

Cette analyse s'opérationnalise au travers d'une *« crystallization of discontent »*, à savoir une accumulation d'insatisfactions, de sentiments et d'évènements négatifs. Elle permet au futur désistant de projeter un inventaire de ses craintes, élevées au rang d'un *« feared self »*, un soi redouté s'il venait à poursuivre sa carrière criminelle. L'individu envisage un possible soi positif qui recense ses souhaits et espoirs et est constitutif d'une personne qu'il envisage de devenir dans le futur. Pour résumer, le soi redouté serait motivateur du changement dès lors que les actes délinquants apparaissent moins attrayants et que le soi

possible fournit à l'individu des idées et des moyens réalistes pour se construire une nouvelle identité. Dans cette perspective, il apparait peu probable que les individus investissent des événements de vie tels que le mariage ou l'emploi sans qu'ils n'envisagent au préalable un soi possible non délinquant, orientant leurs préférences et leurs relations sociales. Autrement dit, un changement d'identité devrait précéder les opportunités conventionnelles afin de pouvoir y être réceptif et en bénéficier (Paternoster et al., 2016).

Concernant la théorie des activités routinières, Horney, Osgood & Marshall (1995) l'adoptent pour analyser les variations mensuelles de la criminalité selon les événements de vie et les mécanismes de contrôle social associés, formels et informels. Plus récemment, l'étude de Kirk (2012) relate que les personnes investissant un nouveau lieu de vie au moment de leur libération conditionnelle sont moins susceptibles d'être réincarcérées par rapport à celles retournant dans le logement qui était le leur avant l'incarcération. Farrall et ses collègues (2014) partagent ce constat : un changement de résidence tend à favoriser le processus de désengagement parce qu'il entraine une modification du quotidien en termes de lieux occupés et d'activités menées, qu'il traduit souvent l'existence de transformations plus larges dans le domaine familial ou professionnel, renforce la visibilité de son propre changement et permet éventuellement d'habiter un nouveau quartier moins criminogène et où l'individu n'est pas connu en tant que délinquant.

A ce jour, bien que la rationalité puisse partiellement prendre part aux processus d'arrêt des conduites délinquantes, il apparait que leur abandon est plus complexe et n'est rarement le fait que d'une seule prise de décision. Comme l'expriment Farrall et al. (2014, 28), *« some people may decide that they would like to desist but do not know how to achieve this goal or find themselves thwarted by other factors or their own inability to resist temptation »* (Farrall et al., 2014, 28). Cette approche théorique ne peut donc être considérée à elle-seule.

2.2 La désistance comme révélateur d'événements de vie et de liens

A la fin des années 1980, Sampson et Laub (1993) réorganisent et réanalysent les données issues des travaux longitudinaux du couple Glueck publiés dans *The Unravelling Juvenile*

Delinquency Study. Cette étude recense le parcours de 500 délinquants de sexe masculin de dix à 17 ans et 500 non-délinquants résidant dans des logements à loyers modérés de Boston et nés aux USA autour de la Grande Dépression, pour tenter d'identifier les éléments à l'appui de l'entrée, du maintien et cas échéant d'une sortie de délinquance (Sampson & Laub, 2012). Sampson et Laub exploitent cette recherche et la poursuivent jusqu'à ce que ses participants atteignent l'âge de 70 ans (Laub & Sampson, 2003).

Il en ressort que les liens sociaux *(« social bonds »)*, les événements et les bifurcations *(« turning points »)* d'un parcours de vie, tels que le mariage, le service militaire ou l'emploi, influencent significativement les trajectoires (criminelles) des individus, au-delà de leurs différences individuelles. Pour ces auteurs, cela s'explique par la puissance du contrôle social que ces dimensions opèrent sur tout en chacun. Ils appréhendent ainsi la persistance et la désistance, la stabilité et le changement des comportements criminels sous un même cadre théorique, celui du contrôle social informel (Horney et al., 1995 ; Sampson & Laub, 1990) et s'attachent à démontrer comment la cessation des conduites délinquantes est étroitement liée à l'accumulation de liens sociaux de qualité. « Les changements qui renforcent les liens sociaux à l'âge adulte tendent à diminuer la survenance d'actes criminels et déviants. Inversement, les changements qui affaiblissent les liens sociaux tendent à augmenter la survenance d'actes criminels et déviants » (Sampson & Laub, 1990, 611).

La stabilité de l'emploi et l'attachement découlant d'une vie affective gratifiante seraient les plus forts soutiens au maintien et/ou au retour à une vie conventionnelle à l'âge adulte : plus les liens avec le travail et la famille sont investis, plus la personne a le sentiment d'avoir quelque chose à perdre en commettant une infraction, plus sa propension à adopter un comportement conforme aux normes augmente (Laub, Nagin & Sampson, 1998 ; Sampson & Laub, 1993). A l'inverse, un comportement délinquant suscite des réponses qui tendent à augmenter la probabilité d'en commettre un nouveau (Nagin & Paternoster, 1991), provoquant un affaiblissement des liens que les individus entretiennent avec leurs différentes sphères de socialisation, telles que la famille, l'école, leurs pairs (Sampson & Laub, 1997). Ce mécanisme d'étiquetage *(« labeling theory »)*, apprécié au prisme de ce qu'ils nomment le « handicap cumulé » *(« cumulative disadvantage »),* précipite le retour et /ou le maintien dans une vie problématique.

En somme, les *« turning points »* soutiennent le processus de désistance parce qu'ils créent une situation nouvelle qui implique de « tirer un trait », d'opérer une rupture entre le passé et le présent. Cette situation tend à renforcer les formes de capital social en offrant des opportunités de développer et investir de nouveaux réseaux de relations estimées et conventionnelles. Celles-ci apportent surveillance, soutien voire valorisation, renforcent le contrôle social formel et informel, mais également changent et réorganisent les activités routinières. Finalement, les *« turning points »* permettent une modification de la perception de soi et de son identité (Sampson & Laub, 2016). Ils sont révélateurs de l'implication des personnes désistantes dans des rôles conventionnels, par exemple être « un bon père » ou « un honnête travailleur » et ne rend plus envisageable le risque de les perdre. Ainsi, en sus des événements de vie, la qualité d'acteur (*« sense of agency »*), parfois même inconsciente et associée à l'engagement de l'intéressé(e) dans des rôles conventionnels, devrait aussi être explorée pour mieux comprendre les mécanismes de la désistance.

2.3 La désistance à l'épreuve d'une (nouvelle) histoire de soi

Constatant un faible intérêt des études sur la désistance pour les aspects subjectifs, émotionnels, cognitifs et motivationnels l'entourant, la *Liverpool Desistance Study* (Maruna, 2001), menée entre 1996 et 1998, marque un tournant dans la recherche des mécanismes psychosociaux qui lui sont sous-jacents. A son origine, ce projet consiste en une étude transversale basée sur des entretiens auprès de 55 hommes et dix femmes, identifiés comme persistants ou désistants selon l'acception suivante : une volonté affirmée de ne plus commettre d'infraction, attestée par une durée d'au moins une année sans en commettre. La moyenne d'âge des participants à l'étude est de 30 ans et tous sont issus de quartiers défavorisés de la ville de Liverpool. La grande majorité d'entre eux rapportent avoir assumé des obligations familiales jeune, accédé à peu d'opportunités d'emploi et rencontré des problèmes d'addiction. Recrutés sur recommandations d'agents de probation et d'anciens délinquants, tous ont accepté de répondre à des entretiens sous forme de récits de vie, conjugués à un questionnaire sur leurs traits de personnalité, une « checklist » sur leurs comportements, ainsi qu'un sondage sur leur environnement social. Des observations ethnographiques et des entretiens menés auprès de leurs proches viennent compléter ces données.

Les résultats de cette recherche relèvent que les traits de personnalité sont stables et assez identiques chez les personnes persistantes et désistantes. Leurs récits en revanche se révèlent bien différents, en ce que « les récits des personnes désistantes rendent possible l'étude des mécanismes psychosociaux qui soutiennent le changement » (Maruna, 2001, 8). Deux scripts narratifs ressortent ainsi de leurs propos respectifs.

Un *« condemnation script »* tout d'abord, qui réfère au discours de persistants qui ne pensent pas pouvoir changer, alors même qu'ils en expriment la volonté. Ils ne voient pas d'espoir et ne s'accordent aucune capacité d'agir pour améliorer leur situation, qu'ils acceptent comme une fatalité. Contraints à une vie sur laquelle ils estiment n'avoir que peu d'influence, ils intériorisent un sentiment de victimisation, d'injustice et de rejet envers l'autorité qui les contrôle. Dans une étude ultérieure, Maruna (2004) ajoute que, comparativement aux personnes désistantes, les délinquants actifs sont plus enclins à attribuer la survenue d'événements négatifs à des facteurs qui leurs sont propres et celle d'événements positifs à des facteurs qui leur sont extérieurs.

Inversement, les personnes identifiées comme désistantes se reconnaissent une possibilité d'influencer leur futur. Leurs discours s'apparentent à un *« redemption script »*, à savoir une trame narrative et biographique cohérente qui soutient, explique et justifie leur changement. Au-delà d'une volonté exprimée de mettre fin à leurs conduites délinquantes, leurs récits rendent le désengagement possible et nécessaire. Ils mobilisent les perceptions « prosociales » des individus, précurseurs d'une identité conventionnelle et d'une reconstruction de soi qui donnent un sens différent à leurs expériences négatives passées. Il se produit ici un mécanisme de distorsion cognitive volontaire du passé pour le relier de manière cohérente au présent (Maruna, 2001). Trois caractéristiques spécifiques ressortent ainsi des récits de personnes désistantes : l'établissement de croyances déterminantes d'un *« true self »* ou *« real me »*, un sentiment de pouvoir acter sa vie (« *sense of agency* ») ainsi qu'une volonté de générativité, c'est-à-dire d'apporter une contribution positive à autrui, à la société et plus spécifiquement à la génération suivante (Maruna, 2001).

Fondée sur une campagne d'entretiens menés en 1982 auprès d'une cohorte de 254 jeunes hommes et femmes séjournant dans des institutions pour mineurs délinquants et

réitérée en 1995 auprès de 85% d'entre eux, la *Ohio Life-Course Study* de Giordano et al. (2002) confirme l'existence d'une transformation cognitive nécessaire au changement et identifie quatre étapes dans le processus de désistance. Tout d'abord, une ouverture cognitive générale au changement. Ensuite, une propension à être exposé et saisir de nouvelles opportunités constitutives d'autant de leviers de changement *(« hooks for change »)* auxquels attribuer de nouvelles significations. Puis, la construction d'un récit et d'une image de soi attractive et conventionnelle, incompatible avec la commission d'actes criminels devenant *« inappropriate for "someone like me" to do "something like that" »* (Giordano et al., 2002, 1001). Enfin, une modification dans la manière dont l'individu perçoit les comportements délinquants, lesquels ne lui apparaissent plus comme positifs et profitables. Par exemple, l'implication dans une relation maritale tend à transformer les perceptions de soi au regard de références normatives, de rôles ou encore de réseaux sociaux (Giordano et al., 2002). En ce sens, la désistance ne se lirait pas uniquement à l'aune du fait d'avoir quelque chose à perdre mais aussi à travers un regard différent posé sur son passé. Partant, Giordano et al. (2002) parviennent à un modèle qui explique la cessation des conduites délinquantes aussi en l'absence d'expériences conventionnelles ou lorsque les formes de capital et de contrôle social sont faibles, voire inexistantes.

Cela dit, Giordano et al. (2002) présentent aussi deux limites à leur modèle, relatives à deux contextes particuliers. D'une part, lorsque les individus évoluent dans un milieu très favorable, les transformations cognitives et les mouvements agentiels semblent à peine nécessaires pour influer sur les facteurs structurels. D'autre part, lorsque les délinquants font face à un environnement social fortement désavantageux, leur capacité individuelle d'agir *(« sense of agency »)* n'apparait pas suffisante pour leur permettre de surmonter les obstacles structurels auxquels ils sont confrontés et saisir les occasions présumées participer au développement du capital social.

Les travaux de Vaughan (2007) précisent ce processus de réappropriation constructive de son histoire personnelle sous l'égide de ce qu'il nomme *« the internal narrative of désistance »*. Ce discours intérieur qui intègre des considérations institutionnelles et individuelles se décline en trois phases. Tout d'abord, *le discernement* qui consiste en l'identification de divers styles de vie possibles. Puis, *la délibération*, étape durant laquelle est réalisé un examen des avantages et inconvénients des options envisagées. Enfin, *le*

dévouement ou le sacrifice qui marque l'engagement des individus vers une nouvelle identité conventionnelle (Vaughan, 2007).

Pour finir, affiliés aux approches narratives, la perspective psychanalytique de Gadd (Gadd & Farrall, 2004 ; Gadd, 2006) restitue elle-aussi les mécanismes internes qui sous-tendent le processus de désistance et les contradictions inhérentes au changement. Elle donne à voir comment les individus investissent délibérément ou non une gamme de discours, lesquels sont emprunts de significations également inconscientes qui leur permettent non seulement de se protéger de leurs propres angoisses, mais aussi, par l'influence de leurs relations, de leur position sociale et des perceptions renvoyées par autrui, de vivifier et projeter leurs histoires personnelles.

En définitive, pour ces auteurs, les événements de vie sont davantage les conséquences de transformations cognitives et narratives qui les précèdent : le mariage, l'emploi, la parentalité, les possibilités de traitement ou encore la religiosité agissent comme des catalyseurs du changement qui dynamisent les mouvements agentiels des individus vers un mode de vie conventionnel. Ce processus a la particularité d'être intersubjectif, c'est à dire que les différentes perceptions de soi ne le sont pas uniquement en regard de leurs propres valeurs et états affectifs mais tiennent largement compte de l'image d'eux-mêmes qui leur est renvoyée par autrui. En ce sens, la production de l'identité narrative est sociale et tient compte des représentations et projections d'autrui, lesquels sont moteurs de ressources affectives et cognitives (Vaughan, 2012). Ce serait alors « cette capacité du délinquant à intégrer la voix de ces personnes et leurs préoccupations à son « dialogue intérieur » qui montre qu'il peut changer » (Vaughan, 2012, 109-110).

2.4 Les théories dites intégratives

Des travaux recensés jusqu'à présent, il est généralement admis que le processus de désistance se situe à l'interface de moteurs structurels/sociaux et humains/subjectifs. Les premiers réfèrent aux structures et changements sociaux ainsi qu'aux événements du parcours de vie, lesquels regroupent notamment le mariage, la parentalité ou encore l'emploi. Les seconds portent sur le rapport à soi, les perceptions et les significations qu'une personne donne au monde qui l'entoure. Ceux-ci peuvent s'inscrire dans le temps

de manière transitoire ou présenter un caractère plus stable et durable (LeBel, Burnett, Maruna & Bushway, 2008).

En l'état actuel des connaissances, il apparait que le débat relatif à la prépondérance des uns sur les autres, qui a vivement coloré ce domaine d'étude dans les années 1990 et le début des années 2000, ne semble aujourd'hui plus d'actualité, à tout le moins n'occupe plus une place fondamentale (Farrall & Bowling, 1999 ; LeBel et al., 2008). Bien que des questionnements demeurent sur les effets respectifs de ces moteurs et leurs moments d'apparition (Dufour, Brassard & Martel, 2015)[12], il est maintenant reconnu que le modèle social et le modèle subjectif ne sont pas en opposition mais en interaction (Bersani & Doherty, 2018 ; Kazemian, 2015a, 2016 ; Weaver, 2018). Alors que s'observe aussi bien des intentions conscientes que des changements inconscients (Anderson & McNeill, 2019), l'un et l'autre peuvent impacter directement les trajectoires désistantes de manière indépendante et les perspectives subjectives peuvent aussi influencer indirectement la manière dont les évènements sociaux sont perçus et saisis par les individus (LeBel et al., 2008). A titre d'illustration, la récente étude de Ouellet et ses collègues (2020) relève que la propension à désister est moindre lorsque les personnes estiment leurs réussites criminelles satisfaisantes, lesquelles sont associées aux revenus générés, à une relative impunité, à la qualité de leur statut délinquant et aux relations que ce mode de vie concède. Pour ces raisons, les travaux les plus récents dans ce domaine tendent donc à concilier ces différentes dimensions subjectives et sociales dans une même modélisation qui rend compte tour à tour du caractère itératif du processus de désistance, de sa genèse, des transitions entre les périodes de vie ou encore de l'avènement d'une maturité stable et durable.

2.4.1 De la genèse de la désistance

Diligentée par Bottoms et ses collègues, *The Sheffield Desistance Study* consiste en une étude longitudinale menée auprès de 113 jeunes hommes délinquants âgés de 19 à 22 ans, entre 2003 et 2007 (Bottoms et al., 2004 ; Bottoms & Shapland, 2016 ; Shapland & Bottoms, 2011). Elle représente une contribution majeure aux études sur la désistance en

[12] Typiquement, les prédispositions subjectives précèdent-elles les changements sociaux ou les événements sociaux déclenchent-ils les transformations subjectives ?

explorant plus spécifiquement les changements de comportements aux premiers stades de ce processus et la transition vers l'âge adulte *(« the early stages of desistance »)*. Elle appréhende les sorties de délinquance au travers de cinq composantes en interaction (Bottoms et al., 2004) : le potentiel individuel à commettre une nouvelle infraction, les structures sociales qui permettent ou limitent les actions des individus, le contexte culturel et l'habitus, le contexte situationnel et la capacité individuelle d'agir ou sentiment d'efficacité personnelle *(« sense of agency »)*.

Il en découle une modélisation itérative de la désistance, laquelle se décompose en paliers qui illustrent les disjonctions souvent observées entre la présence de valeurs propices à la cessation d'actes délinquants et la poursuite encore possible de comportements criminels. Un événement déclencheur impulse un souhait d'essayer de changer. L'individu commence progressivement à se percevoir lui-même différemment, ainsi que son environnement, de telle manière à prendre des mesures en faveur du désistement. Face aux difficultés rencontrées, obstacles, tentations ou provocations, soit l'individu commet une nouvelle infraction et rentame ce processus à l'arrivée d'un nouveau déclencheur, soit il parvient à maintenir l'abandon de comportements délinquants et développe graduellement une identité non délinquante. A cet effet, il repère et élabore des stratégies d'évitement *(« diachronic self-control tactics »)*. Celles-ci l'aident à éviter les situations criminogènes, par exemple par une réorganisation de ses activités quotidiennes ou un refus d'opportunités potentiellement défavorables (Bottoms & Shapland, 2016 ; Shapland & Bottoms, 2011).

Quatre formes de conformité irriguant le parcours des futurs désistants ressortent alors de ce processus circulaire. Elles réfèrent à plusieurs pratiques discursives sur la déviance (criminalisée): la *conformité instrumentale* soutenue par un calcul prudentiel et influencée par la présence de menaces dissuasives, la *conformité normative* qui se réfère au degré d'adhésion et d'intériorisation de normes et valeurs sociales, la *conformité situationnelle* qui dépend du contexte immédiat et, enfin, la *conformité habituelle* qui traduit des mœurs « prosociales » devenues parties intégrantes du style de vie des individus désistants (Shapland & Bottoms, 2011).

2.4.2 Des carrières criminelles en transition

L'étude longitudinale de Farrall, « *Tracking Progress on Probation* », menée d'abord entre 1997 et 1999, complétée entre 2003 et 2004, puis 2013 et 2014, repose sur 5 vagues d'entretiens réalisés auprès de 199 probationnaires masculins et féminins, âgés entre 17 et 35 ans au début de leur mandat de probation, et leurs agents. Probationnaires et agents de probation référents ont été interviewés à trois reprises, avant que se poursuive une quatrième série d'entretiens auprès d'environ un quart de l'échantillon initial de justiciables, entre fin 2003 et mi-2004, suivie d'une cinquième vague constituée de 105 entrevues entre 2010 et 2013. Ces dernières ont également été complétées d'informations issues de données officielles et de recherches en ligne (Farrall et al., 2014 ; Farrall, 2016).

De cette recherche, Farrall et al. (2014) conçoivent un modèle qui a en commun avec celui de Bottoms et al. (2004) la prise en compte de considérations macro-structurelles et relatives à l'espace-temps. Entre autres apports discutés plus loin dans ce texte, ces auteurs nous disent que tout processus de désistance doit être lu à l'aune du contexte culturel, économique et social en lequel il s'inscrit et de la dynamique personnelle de celui qui le vit, en accordant une attention particulière à ses émotions, son implication dans la vie civique et une éventuelle victimisation.

Au niveau macro, Farrall et ses collègues (2014) distinguent trois dimensions. Celles qui restent stables ou évoluent très lentement, comme le concept de crime ou le rôle des institutions sociales. Celles qui se modifient peu à peu, comme les valeurs sociales ou la situation économique. Enfin, celles qui peuvent changer plus rapidement, généralement suite à un évènement qui bouscule le système tout entier. Au niveau des influences individuelles, le genre, la culture et l'histoire des individus viennent ensuite façonner leurs trajectoires de vie. A ces éléments s'ajoutent enfin les impacts des politiques sociales et des expériences avec le système de justice pénale qui souvent affectent encore les parcours de vie des individus alors même que leur passé criminel est derrière eux.

Dans ces contextes, tout un chacun expérimente une vie intime et sociale située, qui se transforme au fil du temps et des situations. Dynamiques, ces vies façonnent autant les

comportements que les orientations cognitives et affectives. Plus largement, elles fondent des espoirs et, cas échéant, la construction d'une identité conventionnelle. A ce titre, il apparait que le processus de désistance est généralement associé à une modification des perceptions et des valeurs que les personnes judiciarisées assignent aux structures institutionnelles (Farrall, Bottoms & Shapland, 2010 ; Uggen & Blahnik, 2016) et à une plus grande implication dans la vie civique et dans le rôle de citoyen : en termes d'attitudes par rapport à l'État et ses institutions gouvernementales mais aussi de démarches, comme par exemple s'engager dans des activités en faveur de la communauté, voter, se renseigner, s'exprimer sur des questions publiques (Farrall et al., 2014) ou encore s'acquitter de ses charges fiscales (Braithwaite, 2003).

Pour finir, il importe pour Farrall et al. (2014) de questionner aussi l'impact d'une éventuelle victimisation sur les parcours désistants. Ils observent que les personnes désistantes sont moins victimisées que les personnes persistantes, à condition qu'elles soient inscrites suffisamment solidement dans un style de vie conforme aux normes communément admises. En effet, il apparait que les personnes nouvellement désistantes tendent même à être plus victimisées que les auteurs persistants, et cela particulièrement par des individus connus, affiliés à leurs réseaux de relations (Farrall et al., 2014). Sur base de ces constats, ces auteurs concluent que les désistants établis sont moins susceptibles d'être à nouveau auteurs ou victimes d'infractions parce qu'ils sont en possession d'une plus grande palette de ressources pour parvenir à éviter les problèmes et se distancer de contacts et d'environnements criminels. Suivant, la réduction des risques de victimisation se présente comme un bénéfice parmi d'autres de l'inscription des individus dans un mode de vie conventionnel et durablement stable.

2.4.3 Du retour de la théorie de la maturation

L'histoire de la théorie de la maturité débute au milieu du XXème siècle, le couple Glueck (1940) développant le concept de *« maturation »* pour expliquer la persistance et la désistance des comportements criminels. Selon eux, la criminalité découle d'un manque de maturité, entendue comme *« the development of a stage of physical, intellectual, and affective capacity and stability, and a sufficient degree of integration of all major constituents of temperament, personality and intelligence to be adequate to the demands*

and restrictions of life in organized society » (Glueck & Glueck, 1974, 170). Cette théorie a longtemps été qualifiée de tautologique, raison pour laquelle la maturité a suscité relativement peu d'attention de la part des chercheurs intéressés à la désistance (Rocque, 2015, 341). Pourtant, le concept du processus de maturité signifie davantage que de vieillir et se voit à l'heure actuelle saisit par des recherches biologiques, cognitives et neurologiques en pleine expansion (Rocque, 2015 ; McCuish, Lussier & Rocque, 2020).

Massoglia et Uggen (2010) sont parmi les premiers à l'avoir réactivé. Pour ces chercheurs, la désistance est une dimension constitutive des normes, rôles sociaux et perceptions qui définissent l'âge adulte. L'abandon des conduites délinquantes consiste en l'intériorisation objective et subjective, respectivement de comportements et de perceptions d'adultes. Le processus de désistance implique de se considérer soi-même et d'être considéré par autrui comme *adulte* (Coyle, 2019 ; Massoglia & Uggen, 2010). En conséquence, le concept de maturité rend nécessaire non pas uniquement une transformation cognitive préalable à la cessation des comportements délinquants mais suppose une transformation comportementale durable pour atteindre les éléments constitutifs de l'âge adulte (*« markers of adulthood »*), tels que le mariage, l'emploi ou encore l'autonomie financière. A l'exception de la parentalité, Massoglia & Uggen (2010) notent que ces événements apparaissent le plus souvent suite à une période de vie exempte d'infractions. Il ne peut de ce fait exister de transitions réussies vers l'emploi ou le mariage durant une phase active de la trajectoire criminelle (Skardhamar & Savolainen, 2014) : par exemple, l'immaturité constitue un obstacle pour accéder au marché du travail autant que la personne ne parait pas attractive pour un partenaire affectif (Van Schellen, Appel & Nieuwbeerta, 2012).

Intégrant les marqueurs proposés par Massoglia et Uggen (2010), Rocque (2015) revisite les facteurs sociaux, biologiques et psychologiques du processus de maturité qu'il traduit en cinq dimensions interdépendantes. Une dimension sociale premièrement, qui comprend des éléments tels que la présence et l'attachement à des relations d'adulte, le niveau d'autonomie ou encore la stabilité et la satisfaction au travail. Deuxièmement, les attitudes envers la société et le rôle de citoyen illustrées par exemple au travers d'un degré de responsabilités civiques et fiscales, de considérations positives pour la communauté ou de tolérance. Troisièmement, les facteurs psychosociaux qui tiennent

compte de la nature des orientations des individus, des responsabilités dont ils se saisissent et de leurs tempéraments (impulsivité, contrôle de soi, etc.). Quatrièmement, l'ouverture au changement et les attitudes envers les institutions, la déviance et soi-même. Enfin, la maturité neurocognitive relative au développement du cerveau et ses fonctions, de la mémoire et des capacités intellectuelles. Dans ce prolongement, Sparkes et Day (2016) investissent les questions entourant l'appréhension de l'âge du corps, lequel impacte aussi le processus de désistance. A n'en pas douter, les perceptions changent avec le vieillissement, tout comme les significations et états affectifs associés à une vie problématique.

2.4.4 En guise de synthèse

Il découle des considérations théoriques qui précèdent que le processus de désistance se situe au cœur de quatre dimensions *accompagnatrices* du changement (Figure 1).

Figure 1 : Les dimensions *accompagnatrices* du processus de désistance ressortant de la littérature existante

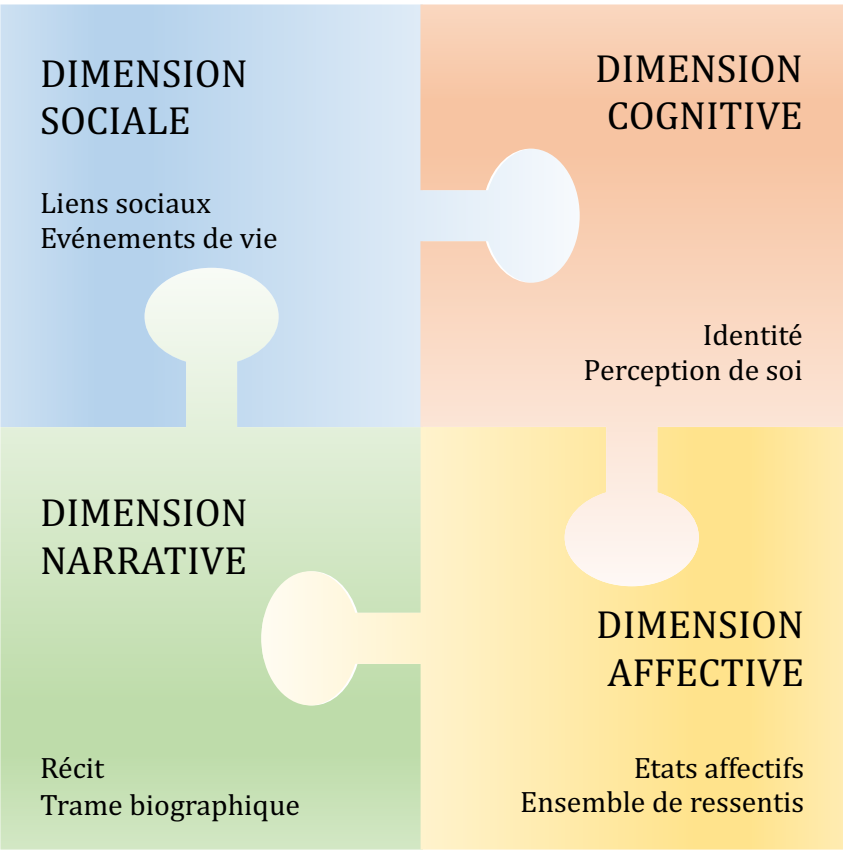

La première dimension est sociale et se matérialise par de nouveaux événements de vie et de nouvelles relations. La seconde traduit de transformations cognitives en lien avec une perception différente de soi et de son identité. La troisième a trait aux modifications affectives des individus désistants, lesquelles favorisent une ouverture émotionnelle. La quatrième réfère à l'adoption d'une trame narrative soutenant le changement. Bien que, contrairement aux trois autres, cette dernière dimension soit plutôt méthodologique et non explicative, nous estimons pertinent, en regard de la place qu'occupent les narratifs dans les études sur les sorties de délinquance, de l'inscrire dans la figure ci-dessous qui officie en guise de synthèse l'état de la littérature existante en ce domaine.

3. Identifier les principaux moteurs de la désistance

« La désistance nécessite un engagement des familles, des communautés, de la société civile et de l'État lui-même. Toutes ces parties doivent être impliquées si l'on veut que la réadaptation sous toutes ses formes (judiciaire, sociale, psychologique et morale) soit possible »
(McNeill, Farrall, Lightowler & Maruna, 2012, 3)

Les composantes qui alimentent les dimensions *accompagnatrices* du changement désistant, que nous appelons moteurs, peuvent être ventilés sous trois niveaux d'analyse distincts, respectivement individuel, relationnel et sociétal. Représentant trois cercles concentriques inter-reliés, la Figure 2 ci-dessous illustre que le désengagement de conduites délinquantes est indissociable de l'implication, aux côtés de la personne elle-même, d'un ensemble d'acteurs sociétaux formels et informels, d'horizons et d'affiliations multiples. *« Desistance is the process by which one becomes reconnected to people, to culture, to society, to oneself »* (McGuinn, 2018, 15). En d'autres termes, il ne peut être fait l'économie d'appréhender le processus de désistance hors des moteurs de désengagement précités qu'il convient de saisir tel un diagramme de Venn à leur intersection.

Figure 2 : Les moteurs du désengagement

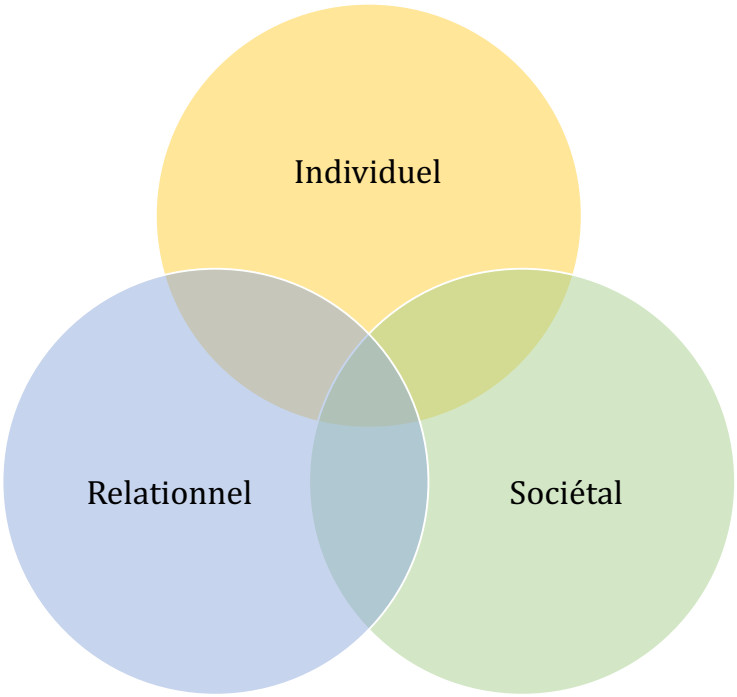

Le premier cercle, que l'on peut qualifier d'« individuel », porte son attention sur le renforcement pour la personne de ses capacités à agir (« *sense of agency* »), et met notamment l'emphase sur son degré d'espoir et sa motivation. Le deuxième cercle considère le développement de ses réseaux de relations, tant s'agissant de ses groupes d'appartenance que par rapport aux organisations avec lesquelles elle interagit, et notamment les acteurs du système de justice pénale. Il investit en particulier son capital social et le concept dit de « générativité ». Le troisième cercle enfin envisage la personne désistante dans ses rapports à la société. Il s'intéresse aux opportunités que cette société lui laisse raisonnablement envisager et au potentiel plus ou moins stigmatisant qu'elle véhicule à son égard. La partie centrale du diagramme de Venn, représentant la rencontre entre les trois cercles, maximise les chances pour la personne de recouvrer dans la durée une vie réputée conventionnelle.

3.1 A l'échelle individuelle : le *« sense of agency »*, l'espoir et la motivation

Le *« sense of agency »* reconnaît expressément les possibilités d'un individu d'exercer une influence sur son parcours de vie (Carlsson, 2016 ; Hitlin & Elder, 2007). De fait, il réfère

en français à la « qualité d'acteur », au sens « d'acter sa vie », à la capacité individuelle d'agir ou sentiment d'efficacité personnelle dans sa définition la plus large. Notion au carrefour de la sociologie, de la philosophie et de la psychologie, il n'existe actuellement pas de consensus dans la communauté scientifique sur les manières de la conceptualiser et de la mesurer (Healy, 2013). Pour Healy (2016), le sentiment d'efficacité personnelle décrit un ensemble de ressources telles que les capacités de réflexion et de prise de décisions (Paternoster & Pogarsky, 2009), d'adaptation aux opportunités et contraintes de l'environnement (Giordano et al., 2002) ou encore de contrôle de soi (Maruna, 2001). Ce concept est par ailleurs vecteur de soutien social (King, 2013a) et de bien-être émotionnel (Giordano, Schroeder & Cernkovich, 2007). Enfin, d'après Bottoms et al. (2004), la qualité d'acteur implique une certaine compréhension de ses propres actions et une forme de responsabilité au sens où l'entend le droit.

De nature intentionnelle, et bien que relevant du choix rationnel pour certains auteurs (Paternoster & Bushway, 2009 ; Paternoster et al., 2016), il semble généralement reconnu que la capacité d'agir n'est pas réduite à une seule décision de changer, à un seul souhait de devenir. *« Rather it should entail an understanding of how the individual devises workable means of achieving these aspirations and, moreover, of how they determine realistic, yet desistance-focused, alternatives under conditions of institutional uncertainty and structural change »* (King, 2012, 331-332). Nombre d'auteurs concluent ainsi que la qualité d'acteur doit être envisagée en fonction du contexte spatio-temporel dans lequel elle s'inscrit (Bottoms et al., 2004 ; Emirbayer & Mische, 1998 ; King, 2012). En effet, les préférences des individus sont constamment modifiées et modifiables (Sampson & Laub, 2005), ce qui leur permet de structurer, ajuster et réajuster en permanence leurs comportements et interactions (Farrall & Bowling, 1999).

Dans le processus de désengagement, cette capacité est de façon récurrente identifiée comme un moteur nécessaire. En effet, il apparait que les personnes désistantes, comparativement aux délinquants persistants, relatent d'un sentiment de reprise de contrôle sur leur vie, d'une responsabilité à agir sur leur environnement et d'une réappropriation de leurs aptitudes à répondre aux événements. De fait, le *« sense of agency »* détient un rôle clé dans la projection d'une nouvelle identité, dans la capacité d'imaginer un soi futur et dans la poursuite d'objectifs potentiellement atteignables

(Giordano et al., 2002 ; Healy, 2014 ; Maruna, 2001 ; Paternoster et al., 2016). Pour certains auteurs, il pourrait même être une condition suffisante, étant pour eux l'élément contribuant le plus significativement à l'abandon de conduites délinquantes (LeBel et al., 2008).

Étroitement lié à la qualité d'acteur, il est désormais reconnu qu'un certain état d'esprit, et plus spécifiquement une habileté à entretenir l'espoir, impacte le chemin vers la désistance. On doit à l'*Oxford Study*, dont l'objectif était d'investiguer l'interaction des aspects subjectifs et sociaux sur la persistance et la désistance des comportements criminels, des résultats majeurs sur la relation entre cet état et les trajectoires individuelles (Burnett, 1992 ; Burnett & Maruna, 2004). Cette recherche, initialement prévue sur deux années mais prolongée jusqu'à dix ans, est la combinaison de données auto-reportées et officielles d'une cohorte de 130 hommes condamnés pour des crimes contre la propriété à la fin des années 1980. Ces entretiens menés antérieurement à la libération conditionnelle des interviewés, entre 4 et 6 mois plus tard puis réitérés entre 7 et 20 mois, ont été complétés par des entrevues auprès de leurs agents de probation référents. Il en ressort que l'espoir et l'optimisme des individus sont fortement corrélés avec leur comportement futur : plus les personnes adoptent un état d'esprit positif, plus l'arrêt des conduites délinquantes est favorisé, et les problèmes sociaux rencontrés à la libération sont susceptibles d'être moins durement envisagés et plus aisément surmontés (Burnett & Maruna, 2004 ; Farrall, 2002 ; Giordano et al., 2002 ; LeBel et al., 2008 ; Van Ginneken, 2015b).

Enfin, dans la foulée de l'espoir s'entretient une certaine motivation au changement : il est ainsi désormais attesté que les personnes désistantes outrepassent plus facilement les difficultés qu'elles rencontrent lorsqu'elles croient en elles, cultivent l'espoir d'une vie meilleure, expriment une certaine motivation pour y parvenir et sont soutenues par ceux qui leur sont chers (Burnett & Maruna, 2004 ; Maruna, 2012). Comme le formulent Davis, Bahr et Warol (2012), *« support had more impact among those who desired to change and those who received support were more likely to perceive that change is possible »* (Davis et al., 2012, 446). Effectivement, il apparait que l'on « commence à croire que l'on est capable de changer de vie lorsque notre entourage pense qu'on le peut » (Maruna & LeBel, 2012a, 51).

3.2 A l'échelle relationnelle : le capital social et la générativité

Le capital social fait référence à l'ensemble des ressources inhérentes aux réseaux sociaux et aux relations humaines dans différentes sphères de socialisation, telles que la famille, les amis, le voisinage, les collègues de travail, les membres de sa communauté religieuse, les intervenants impliqués dans le réseau des personnes judiciarisées (décideurs, agents de probation, assistants sociaux, soignants etc.) et, *in extenso*, l'ensemble de la collectivité (McNeill & Weaver, 2010 ; McNeill, 2012b). De quelque manière que ce soit, l'objectif poursuivi est le renforcement de liens conventionnels et estimés entre les personnes judiciarisées et leurs concitoyens. Plus les individus développent des relations conventionnelles, sont en contact avec des « forgeurs de normalité » *(« normal-smiths »)* et se distancent de « forgeurs de déviance » *(« deviant-smiths »)*, plus ils sont susceptibles de cheminer vers la désistance (Benazeth, 2015 ; Farrall et al., 2014). Sous le terme « forgeurs de normalité » sont désignées toutes les personnes qui encouragent les possibilités de changer et l'adoption d'attitudes et de comportements conformes aux normes établies.

Sources de motivation au changement de par les significations, dimensions normatives et états affectifs qu'elles véhiculent, *« our social relations shape our behaviors, our identities, and our sense of belonging »* (Weaver & McNeill, 2015, 104). Pour mieux comprendre l'importance des relations dans le processus de désengagement (Laub & Sampson, 2003 ; Warr, 1998 ; Weaver & McNeill, 2015), Cid et Martí (2012) distinguent la naissance d'une nouvelle relation de la restauration d'une relation préexistante à laquelle est attribuée de nouvelles significations. Qualifié de *« returning point »*, ce nouveau lien social *« consists of pre-existing relationships with the nuclear family (parents and siblings) or with a partner who had not been able to prevent the participant from offending in the past but now, in new circumstances, these relationships acquired a significant role in the process of construction of a narrative of desistance »* (Cid & Martí, 2012, 613). En particulier, ce soutien apparait déterminant lorsqu'il est présent ou se produit durant la période de détention puis accompagne la transition vers le retour dans la communauté : il s'avère que les contacts initiés en exécution de sanction tendent à renforcer le sentiment d'efficacité personnelle, à favoriser la confiance et à limiter le sentiment de honte par exemple lié au fait de devoir demander de l'aide. En outre, il convient de mentionner qu'il est ici question de relations

extérieures à celles entretenues avec ses pairs incarcérés, la sociabilité carcérale étant peu propice à générer ce type de relations (François, Nolet & Morselli, 2018).

La notion de générativité, quant à elle, renvoie à un désir de donner ou restituer quelque chose à la société et aux générations futures. Elle apparait comme une caractéristique récurrente dans le récit de personnes désistantes (Maruna, 2001). Quatre fonctions lui sont attribuées : les actions génératives sont porteuses de sens et d'objectifs de vie, elles contribuent à soulager des sentiments tels que la culpabilité ou la honte, elles illustrent l'adoption d'un rôle conventionnel et maintiennent les efforts personnels des individus désireux de mener une vie exempte d'infractions.

La générativité toutefois ne peut porter ses fruits que si elle est accueillie et reconnue par la société. Cette relation implique une (ré)acceptation et la restauration d'un respect mutuel mis à mal par la commission d'infractions (Meisenhelder, 1982). En d'autres termes, le processus de retour dans la vie sociale nécessite que la société réaccorde sa confiance aux personnes judiciarisées qui attestent de leur volonté de se réapproprier une vie conforme aux normes existantes (McNeill & Maruna, 2007). Les effets « golem » et « pygmalion » ont ici une vocation illustrative tout à fait parlante (Maruna, Lebel, Mitchell & Naples, 2004 ; Maruna, 2012). Le premier postule qu'un individu stigmatisé « délinquant » s'approprie progressivement cette étiquette, ce qui minimise ses chances de se considérer et d'être considéré différemment. Inversement, le second, dit effet « pygmalion », affirme que les attentes et croyances positives à l'attention d'un individu renforcent ses chances de succès. Considérant dès lors que tout acte social est situé et le fruit d'interactions, il ressort des travaux concernant les personnes désistantes combien il est soutenant pour elles qu'autrui reconnaisse leurs progrès, la poursuite d'une vie exempte d'infractions et l'authenticité de leur discours (Maruna, 2001). Cette démarche renforce les relations conventionnelles qu'ils établissent, les inscrit plus profondément au sein de leur société, les encourage à en être acteur et contribue à limiter les effets de perceptions stigmatisantes (LeBel et al., 2008 ; Maruna & Lebel, 2012a).

3.3 A l'échelle sociétale : un contexte qui rend le changement possible

Le dernier cercle complétant le diagramme (Figure 2) repose sur le constat que le

développement du capital humain et social, dont il est respectivement question dans les deux précédentes sections, est conditionné par le contexte dans lequel la personne évolue. En effet, il apparait que lorsque les personnes judiciarisées font face à un environnement social fortement désavantageux, leur capacité individuelle d'agir n'est jamais suffisante pour leur permettre de surmonter les obstacles structurels qu'ils rencontrent et raisonnablement accéder aux ressources nécessaires (économiques, sociales, culturelles, émotionnelles, etc.) susceptibles d'encourager et de soutenir le processus de désistance (Giordano et al., 2002 ; McGuinn, 2018). Deux moteurs en particulier composent cette troisième dimension : les opportunités disponibles et le potentiel plus ou moins stigmatisant d'une société (McNeill, 2009).

Les opportunités disponibles se rapportent aux possibilités d'accéder réalistement aux principales institutions sociales qui régissent notre vie dans une société donnée en un temps donné : trouver une place sur le marché du travail, être indépendant financièrement, disposer de son propre logement, fonder une famille, obtenir reconnaissance, etc. (Barry, 2016 ; Massoglia & Uggen, 2010). Pour ces raisons, de nombreuses études argumentent que le désengagement de comportements délinquants ne repose pas uniquement sur l'individu judiciarisé lui-même et doit impérativement être soutenu par un contexte politico-légal et socio-économique où les inégalités sont limitées, où il existe des filets de protection à l'attention des plus vulnérables et où se développent des politiques inclusives qui visent à améliorer la qualité de vie des personnes en contact avec la loi (Fraser, 1995, 2003 ; Garland, 2001 ; McNeill, Farrall, Lightowler & Maruna, 2013 ; Nugent & Barnes, 2013). La grande majorité des personnes judiciarisées aspirent en effet à une vie exempte d'infractions mais se sentent souvent en marge de la société au vu de leurs difficultés rencontrées en termes d'emploi, de revenu, d'opportunités et de soutiens pour attester de leur désir de changement (Barry 2016 ; Farrall, 2002 ; Shapland & Bottoms, 2011). Suivant, le processus de désistance apparaît compromis lorsqu'il est porté plus d'attention au contrôle des comportements individuels qu'à la réduction d'obstacles structurels (Barry, 2013, 2016 ; Garland, 2001 ; Wacquant, 2012 ; Young, 2007).

Le potentiel plus ou moins stigmatisant d'une société donnée à l'égard des personnes judiciarisées est également régulièrement cité. Il réfère aussi bien au stigma pénal qu'aux

représentations collectives et individuelles du crime et des délinquants et les réactions de rejet à leur égard. Selon la théorie de l'étiquetage, laquelle fait écho à l'effet « golem » présenté plus en amont, chaque fois qu'une personne est considérée par son environnement comme dangereuse ou menaçante pour la société, elle tend à intérioriser cette image d'elle puis à se comporter conformément à cette évaluation (Becker, 1985). De plus, il apparait que cet effet est encore renforcé lorsque cette image négative est projetée par les autorités judiciaires elles-mêmes au cours d'une procédure pénale ou de l'application de sanctions (Maruna et al., 2004 ; Wexler, 2001). Inversement, il est relevé que la reconnaissance des efforts maintient d'autant plus la désistance lorsqu'elle est formulée par les entités qui ont elles-mêmes précédemment sanctionné les comportements non conformes (Maruna, 2001). Selon Maruna (2006), les institutions gouvernementales devraient être plus attentives à toutes interventions invasives et stigmatisantes et l'État éviter de faire barrage à la matérialisation des moteurs individuels et relationnels nécessaires au retour à une vie plus conventionnelle.

A l'échelle sociétale, la littérature expose plusieurs moyens pour attester officiellement des efforts qui soutiennent l'abandon des conduites délinquantes et contribuent à limiter l'effet d'étiquetage (Busway & Apel, 2012 ; Maruna, 2001, 2012 ; Maruna et al., 2004 ; Wexler, 2001). Notamment, par l'organisation de cérémonies non labélisantes, articulées autour de valeurs conventionnelles et incluant des acteurs de la société civile (Braithwaite & Mugford, 1994 ; Maruna, 2001 ; Maruna & Lebel, 2003). Mais encore, au travers de l'expression des efforts observés par les instances judiciaires, particulièrement en les personnes des juges qui occupent une place de choix à cet effet (Wexler, 2001).

Aussi, à l'aide d'une gestion raisonnable des données, particulièrement s'agissant des inscriptions au casier judiciaire, de leur procédure de consultation, des acteurs autorisés à en disposer et de leur utilisation (Hlavka, Wheelock & Cossyleon, 2015 ; Maruna, 2001). La récente étude longitudinale de Hanson (2018), laquelle établit que le processus de désistance est presque inévitable, en appelle précisément à prendre soigneusement en compte les conséquences de décisions basées sur des enregistrements anciens qui ont peu de valeur informative mais qui risquent pourtant de déterminer lourdement les perspectives futures des personnes concernées (Kazemian & Farrington, 2018).

Enfin, il est concevable de soutenir les efforts et limiter la stigmatisation en formulant des « certificats de réhabilitation » comme le préconise depuis 2007 The American Bar Association. Ces documents renvoient des signaux positifs de sortie de délinquance : par rapport à l'absence de crime, aux bénéfices tirés de programmes d'intervention et, plus globalement, aux réussites des individus s'agissant par exemple de l'obtention d'un emploi ou encore de rapprochements avec leurs proches (Bushway & Apel, 2012). Ils ont cela d'intéressant qu'ils tendent à améliorer la qualité de vie de groupes d'individus en générant par ailleurs de faibles coûts pour la société (Bushway & Apel, 2012).

4. Initier la désistance en prison

« Les capacités humaines peuvent être mises à mal dans certains environnements et réalisées dans d'autres. Dans les prisons où le climat moral est meilleur (où le pouvoir est utilisé de manière plus légitime et où les relations sont positives), qui sont par ailleurs associées à des états émotionnels moins négatifs, un changement pourrait devenir possible »

(Auty & Liebling, 2019, 19)

Les principales dimensions *accompagnatrices* du changement et les moteurs du désengagement les plus couramment identifiés dans la littérature posent la question des potentialités d'initier un processus de changement en détention. Comment se sentir capable d'influencer sa trajectoire de vie là où précisément les décisions sont majoritairement administrées par autrui ? Comment nouer ou maintenir des relations soutenantes dans cet environnement ? Comment créer des opportunités pour préparer son retour en milieu libre dans une situation de privation de liberté ?

4.1 La désistance au prisme de l'institution carcérale

De nombreuses études mettent en évidence que les effets de l'incarcération sont délétères en soi et que la prison est une mesure inefficace pour prévenir la récidive et moins encore encourager les sorties de délinquance. L'étude longitudinale récente de Harding et ses collègues (2019) porte sur plus de 110'000 individus reconnus coupables d'un crime dans le Michigan entre 2003 et 2006. Il ressort de ce suivi de cohorte, mené jusqu'en 2015, que

la sanction privative de liberté ne montre aucun effet significatif sur les nouvelles arrestations ou les recondamnations pour crime avec violence après la libération (Harding, Morenoff, Nguyen, Bushway & Binswanger, 2019). La méta-analyse de Jonson (2010) compile quant à elle 85 études traitant des impacts de la détention pour réduire la commission d'infractions futures. Ses conclusions notent que cet objectif n'est pas atteint et qu'au contraire la détention, tout comme la dureté des sanctions privatives de liberté, aurait justement un effet inverse. En d'autres mots, la prison ne semble pas influencer à la baisse les taux de récidive et précipiterait plutôt la commission de nouvelles infractions (Bales & Piquero, 2012 ; Cochran, Mears & Bales, 2014 ; Jolliffe & Hedderman, 2015 ; Listwan, Sullivan, Agnew, Cullen & Colvin, 2013 ; Mitchell, Cochran, Mears & Bales, 2017).

Des précisons à ces constats nécessitent toutefois d'être apportées. Dès lors qu'aucun établissement pénitentiaire n'est comparable à un autre, les impacts de l'incarcération sur les comportements futurs de ses résidents dépendent *à minima* des conditions de détention, du fonctionnement et de l'atmosphère au sein des structures (Auty & Liebling, 2019 ; Van Ginneken, Palmen, Bosma & Sentse, 2019). L'étude de Auty et Liebling (2019), basée sur 224 enquêtes menées dans les prisons d'Angleterre et du Pays de Galles entre 2009 et 2013, comptabilisant des réponses de 24'508 personnes détenues, confirme qu'il existe des environnements carcéraux plus ou moins propices pour encourager une démarche désistante. Elle établit que les climats « moraux » en prison sont positivement corrélés avec le cheminement vers un mode de vie exempt d'infractions. Ces climats réfèrent à la structure de l'institution (organisation cohérente, sentiment de sécurité, etc.) autant qu'aux relations interpersonnelles qui s'y tiennent (rapports basés sur la solidarité et la bienséance, sentiment de traitement équitable, humanité, utilisation légitime de l'autorité, etc.). *« Where prisoners feel safe, treated fairly, and where their relationships with staff are both competent and supportive, they feel able to make progress, or find their way onto a positive trajectory according to their own understanding of their condition. These basic cultural conditions make it more likely that they will (a) have access to the necessary facilities and (b) respond positively to opportunities to improve their lives and well-being»* (Auty & Liebling, 2019, 16). Quant à l'étude de Van Ginneken et ses collègues (2019) sur la relation entre le climat carcéral et le bien-être, menée auprès d'un échantillon de 4583 adultes incarcérés aux Pays-Bas, celle-ci constate aussi une influence du sentiment de

sécurité, de la qualité du sommeil et des relations entre personnes codétenues, de l'accès aux visites ou encore du niveau de perception d'autonomie.

Kazemian (2020) relève elle-aussi des limites inhérentes au milieu carcéral (choc de l'incarcération, attitudes conventionnelles rarement mises en valeur, manque de ressources), des obstacles structurels au processus de désistance et aux adaptations positives en prison (inégalités en termes de capital social et financier, manque de soutiens, défis spécifiques associés à des groupes socialement marginalisés et désavantagés) et des barrières individuelles en lien à des souffrances non résolues, de fortes colères et sentiments d'injustice. De plus, bien que certaines circonstances permettent de limiter les effets négatifs de l'emprisonnement et de ne pas prétériter les rechutes, peu d'établissements peuvent se targuer d'y répondre adéquatement (Auty & Liebling, 2019). Pareillement, la préparation de la libération impacte significativement l'évolution des trajectoires des sortants de prison. Pourtant, contrairement aux processus de punition et de privation de liberté, la sortie de prison fait rarement l'objet de démarches orchestrées par des rituels forts et familiers (Maruna, 2001).

Dans ce contexte où la prison offrirait à tout le moins des possibilités de développement personnel, de relations soutenantes, l'acquisition de compétences praticables en milieu libre et une préparation adéquate de la libération, certaines recherches constatent qu'elle pourrait opérer comme un *« turning point »* et marquer un nouveau départ pour ceux qui en sortent (Ashkar & Kenny, 2008 ; Cid & Martí, 2017 ; Schinkel, 2014 ; Van Ginneken, 2015a, 2016). L'aide à l'acquisition et au maintien de dispositions, relations et opportunités, couplées aux conséquences négatives de l'incarcération, formeraient une motivation suffisante pour entrevoir des possibilités d'évoluer en direction d'un mode de vie respectueux de la loi. Dans cette perspective cependant, la focale ne réside pas dans les effets très modérés de l'institution carcérale mais dans l'expérience de l'incarcération et le sens qui lui est alloué, lequel peut effectivement avoir un effet sur le processus désistant.

4.2 La désistance au prisme de l'expérience carcérale

Si pour certaines personnes le séjour carcéral est tellement rude qu'il empêche toute possibilité de changer, certains auteurs soulignent que pour d'autres surmonter et donner du sens à cette expérience peut se profiler, à un moment de leur vie, comme une opportunité de travailler sur soi et de mettre ce temps au profit d'une identité conventionnelle (Van Ginneken, 2015a, 2016 ; Kazemian, 2020).

Dans cet ordre d'idées, Soyer (2014) évoque la notion de « désistance imaginaire » (« *imagined desistance* ») pour décrire l'expression en détention de projections d'avenir sans comportements transgressifs, appuyées par une trame narrative qualifiée de « points tournants narratifs » (*« turning-point narrative »*). Plus que de donner du sens à l'expérience carcérale, ces concepts rendent compte d'une occasion d'embrasser un processus de changement. En effet, il apparait que les 24 participants néerlandais interviewés à la fin de leur détention et trois mois après leur libération dans l'étude longitudinale de Doekhie, Dirkzwager & Nieuwbeerta (2017) se sont majoritairement comportés en accord avec leurs ambitions manifestées en les murs : leur script élaboré à l'intérieur a pu se concrétiser à l'extérieur par leur possibilité de discerner chez eux un soi conventionnel, d'avoir le sentiment de pouvoir influencer leur trajectoire de vie, de disposer de ressources relationnelles et sociales et de bénéficier d'une supervision formelle.

L'étude de Schinkel (2014, 2015) s'intéresse au sens que 27 hommes, au début, à la fin ou après leur incarcération en Ecosse, attribuent au processus de justice, leur peine et leur détention. En particulier, elle questionne leurs impacts sur l'estime de soi et les perspectives d'avenir. Il en ressort que l'effet transformateur de la prison serait largement déterminé par les ressources personnelles et sociales des justiciables, antérieures et/ou postérieures à leur séjour carcéral. Pour cette auteure, cet effet s'appliquerait à un nombre restreint de prisonniers : ceux en état de coupler leurs volontés de changer à d'autres ressources au moment de leur libération et en mesure d'attribuer un sens à cette période passée entre les barreaux pour la fondre dans une trame narrative caractéristique d'un *« redemption script »* (Maruna, 2001). Pour les personnes désistantes, l'expérience carcérale trouverait alors plutôt sa place dans un récit entretenant un processus de

changement déjà initié (*« shaky peg »*) et agirait moins comme facilitateur du processus de changement (*« hook for change »*) (Schinkel, 2015).

Les récentes études de Van Ginneken (2016) et Kazemian (2020) apportent des éclairages conséquents au sujet des transformations positives (*« positive growth »*) susceptibles de se produire durant de longues périodes d'incarcération et des circonstances qui peuvent les activer, les soutenir ou les entraver. Toutes deux mobilisent la notion de « croissance post-traumatique » (*« posttraumatic growth »*) (Tedeschi & Calhoun, 2004) pour rendre compte de ce en quoi les stratégies d'adaptation associées à la dureté de l'environnement carcéral et ses conséquences peuvent être un terrain fertile au processus de changement (Vanhooren, Leijssen & Dezutter, 2017, 2018).

Dans l'étude de Van Ginneken (2016), ce thème a émergé d'un sous-échantillon de six femmes participant à une recherche comprenant un total de 30 entretiens semi-structurés menés auprès de 15 hommes et 15 femmes en Angleterre, incarcérés pour une peine privative de liberté de 12 mois ou plus et libérés dans les trois mois suivant l'entretien (Van Ginneken, 2015a). Surmonter le choc initial de l'incarcération, résister aux épreuves de la détention, limiter le sentiment d'impuissance et maintenir un sentiment de contrôle sur sa vie (*« sense of agency »*), parvenir à donner but et sens à l'expérience carcérale ou encore maintenir de l'estime pour soi apparaissent comme des éléments caractéristiques de la croissance post-traumatique, susceptible de faciliter une reconstruction positive de son identité et soutenir le processus de désistance.

La recherche de Kazemian (2020) approfondit plus encore ces considérations. Elle s'appuie sur des entretiens semi-structurés et des questionnaires menés auprès de 58 hommes détenus pour une longue peine privative de liberté en région parisienne, entre 2013 et 2017 : auprès de 50 d'entre eux, deux vagues de récolte de données se sont tenues en prison à trois ans d'intervalle et sept personnes libérées durant ce laps de temps ont été rencontrées en milieu ouvert. Il en ressort que le désengagement de conduites délinquantes peut prendre forme au contact d'expériences et d'émotions hostiles quand la personne parvient à faire face aux effets négatifs de l'emprisonnement et plus largement aux souffrances associées à son parcours de vie (*« adversarial growth »*). En outre, il est question de tirer profit du temps en prison, par exemple de mener une

réflexion sur ses torts causés, de donner du sens à ses expériences de vie, d'accepter et de réguler ses émotions négatives, de maintenir des liens familiaux ou encore d'accéder à des ressources inaccessibles à l'extérieur. A nouveau, ces éléments contribuent au développement d'un *« redemption script »* tel qu'initialement décrit par Maruna (2001) et auquel Kazemian (2020) consacre huit thèmes principaux : la capacité de surmonter la souffrance et l'adversité, le développement d'un sens des responsabilités, une image de soi permettant un futur estimé, une identité qui ne soit pas réduite aux expériences passées, une ouverture au changement, désormais considéré comme accessible et opérable maintenant, des opportunités de changement et des ressources perceptibles, la perception que les pensées sont extérieures à l'individu et non le reflet de sa personnalité.

En conclusion, nous retenons que les opportunités d'engagement dans un processus de changement en prison existent mais que les impacts positifs de la détention sur le processus de désistance restent des plus limités (Schinkel, 2014, 2015). A ce titre, il sied de préciser que ce n'est pas tant la prison en tant que telle et ses éventuelles ressources qui influent sur le processus de sortie de délinquance, mais plus les significations que les individus attribuent à leur expérience carcérale.

5. Favoriser la désistance à l'appui de politiques et pratiques

> *« Notre conviction en tant que citoyen et en tant qu'universitaire est que nous serons plus en sécurité dans une société où les délinquants sont accompagnés dans leur recherche d'une vie meilleure »*
>
> (McNeill, 2012b, 278)

Alors qu'il a été question jusqu'à présent de considérations théoriques sur le désengagement de conduites délinquantes, il convient désormais d'explorer en quoi les études sur la désistance peuvent influencer les politiques et pratiques d'intervention[13].

[13] A ce propos, une partie de la littérature se rapporte à la notion de « désistement assisté » (Dufour, 2015 ; Dufour, Villeneuve & Perron, 2018 ; Dufour & Villeneuve, 2020). Bien que le terme *« assisted desistance »* apparaisse pour la première fois et ponctuellement dans des publications anglophones (Farrall, 2016 ; King, 2013b ; McNeill, 2006), les études qui le mobilisent plus systématiquement se révèlent essentiellement francophones nord-américaines. Selon nos observations, de manière générale, les références aux implications en termes de politiques et pratiques ou à la notion de désistance coproduite *« co-produced desistance »* restent plus fréquentes (Maruna, 2020 ; Weaver, 2015). Elles sont également privilégiées dans le cadre de cette recherche en raison de la connotation péjorative associée au terme

En quoi le système de justice pénale et ses acteurs, auxquels sont ordinairement attribuées les missions d'accompagnement des personnes judiciarisées vers une vie conventionnelle, peuvent-ils l'influencer ? En quoi les politiques publiques peuvent-elles favoriser le désengagement de conduites délinquantes ?

5.1 L'impulsion des acteurs du système de justice pénale

Comme le démontrent les écrits précédemment discutés, le processus de désistance ne peut se résumer à un ensemble de facteurs auxquels il pourrait être répondu de manière presque mécanique à l'appui d'interventions supposées applicables à tous (Burnett & McNeill, 2005 ; DeLarminat, 2013 ; Shapland, Bottoms, Farrall, McNeill, Priede & Robinson, 2012). Ces derniers seraient incompatibles avec le caractère dynamique et fluctuant du processus de changement, profondément personnel et dont les éléments susceptibles de l'initier et le soutenir ne sont jamais déterminables par avance (McNeill et al., 2013). En d'autres termes, aucune intervention ne peut se traduire aisément au travers de prescriptions directes pour les praticiens (McNeill & Weaver, 2010). A leur propos, une littérature abondante gravite autour des activités des agents de probation, malgré l'implication d'un ensemble de professionnels, qu'ils soient directement affiliés au système de justice pénale ou travaillent pour une institution partenaire (policiers, magistrats, agents de détention, assistants sociaux, éducateurs, animateurs, thérapeutes, etc.).

Tout d'abord, Farrall (2002) insiste sur le fait que le changement est toujours le fruit des efforts de la personne judiciarisée elle-même et que les interventions de professionnels prennent au mieux la forme d'impulsions, de « catalyseurs » dont l'action reste modeste. Il ajoute que les contributions des intervenants sont souvent indirectes et visibles à long terme seulement (Benazeth, 2019 ; Farrall et al., 2014 ; Farrall, 2016 ; Zahradnik et al., 2019). Un conseil donné, autant qu'une réflexion partagée, peut être réactivé bien plus tard qu'au moment où il a été prononcé. Dans cette optique alors, soutenir les justiciables dans leur processus de désistance consisterait avant tout à limiter les effets délétères de

« assisté », en particulier en langue française. Elles le sont enfin pour faire ressortir intégralement le caractère « interactionnel et réciproque » du processus de changement (Kirkwood, 2016 ; Maruna, 2020 ; Nugent & Schinkel, 2016)

leur contact avec le système de justice pénale et à les aider à réunir autour d'eux de potentiels moteurs de changement. Toutefois, constater que le changement vers un mode de vie conventionnel se produit le plus souvent en dehors de toute intervention du système de justice pénale et outrepasse sa zone d'influence ne signifie pas pour autant que toutes interventions soient dépourvues d'effets.

Selon Birgden (2015), tous les acteurs du système de justice pénale sont concernés : chaque action et interaction engageant un professionnel et un justiciable pourrait éventuellement impulser ou nuire au processus de désengagement de conduites délinquantes. D'aucune ne serait dénuée d'impacts sur les comportements, les perceptions et les manifestations émotionnelles des intéressés (Schinkel, Atkinson & Anderson, 2019 ; Shapland, Farrall & Bottoms, 2016 ; Weaver, 2009). Toutes seraient vectrices des intentions et des valeurs de leur système d'appartenance : au travers d'attitudes éthiques, raisonnées et adaptées, les intervenants devraient revêtir un rôle exemplaire pour pouvoir prétendre aider les justiciables avec lesquels ils interagissent à renouer avec une vie conventionnelle (Schinkel et al., 2019).

S'agissant des corps policiers, souvent perçus comme périphériques et peu investis dans les sorties de délinquance, de nombreuses études soulignent que leurs pratiques d'intervention peuvent précipiter la reproduction des comportements qu'ils cherchent précisément à contenir (Fraser & Atkinson, 2014 ; McAra & McVie, 2005 ; Schinkel et al., 2019). Au niveau de la magistrature, les habilités des juges à valider explicitement les initiatives de changements, joueraient un rôle clé en faveur d'un cheminement désistant (Wexler, 2001, 2005). Au niveau des entités pénitentiaires, la qualité des relations entre le personnel en détention et les personnes incarcérées serait elle aussi influente (Chantraine, 2004 ; Liebling, 2000, 2008 ; Schinkel, 2015 ; Vacheret, 2002 ; Vacheret & Lemire, 2007).

En ce qui concerne les professionnels auxquels les missions de soutien sont plus encore directement assignées, à savoir les intervenants socio-judiciaires les effets de leurs interventions sur le processus de désistance sont le plus souvent attribués à leurs capacités de fournir aux justiciables un soutien structurel d'une part, et social de l'autre (Benazeth, 2019 ; Burnett & Maruna, 2004 ; Burnett & McNeill, 2005 ; Dufour, 2013 ;

Dufour et al., 2018 ; Farrall, 2002 ; Maruna, 2001 ; McCulloch, 2005 ; Shapland et al., 2012 ; Zahradnik et al., 2019).

Le soutien structurel renvoie à une assistance pratique et concrète sur les besoins physiologiques, de sécurité et de protection notamment. Il inclut un support de première ligne pour accéder au logement, à la santé et à l'emploi, mais aussi pour effectuer des démarches administratives essentielles ou encore pour se procurer des informations précises sur le rôle des services compétents pour faire évoluer une situation. Dans ce cadre, une attention particulière est portée à la consommation de produits stupéfiants et à un possible état dépressif qui sont les causes les plus couramment associées à des manquements dans les suivis imposés par la justice (Farrall, 2016).

Le soutien relationnel, quant à lui, réfère au développement d'une relation de qualité entre le professionnel et le justiciable. Les recherches sur les prises en charge socio-judiciaires attribuent presque systématiquement partie des bénéfices de telles interventions aux compétences humaines des intervenants et à la nature des relations nouées avec les justiciables (Barry, 2000 ; Kirkwood, 2016 ; Rex, 1999). Elles préconisent une attitude respectueuse, engagée et motivante, tout en restant réaliste par rapport à la complexité et aux difficultés inhérentes au processus de sortie de délinquance (Rex, 1999). Les qualités du professionnel recensées sont celles qui consistent à être « juste mais ferme » (Leibrich, 1994), à favoriser un climat de confiance, de transparence et de respect, produit de son ouverture d'esprit, de sa personnalité chaleureuse, voire de son sens de l'humour (McNeill, 2009 ; Nielsen, 2011). Aussi, cette posture contribue à évacuer toute vision statique et stigmatisante, à reconnaître les capacités des individus à agir sur leur environnement, à surmonter les difficultés rencontrées et à valoriser leurs efforts.

S'agissant alors d'encourager un mode de vie exempt d'infractions, McNeill (2009 ; 2012b) reconnaît trois rôles spécifiques aux intervenants socio-judiciaires. D'une part, un rôle de conseiller psychosocial, destiné à susciter et soutenir la motivation au changement. D'autre part, un rôle d'éducateur, employé à renforcer et mobiliser le capital humain du justiciable, en particulier ses capacités, ses connaissances et son sentiment d'efficacité personnelle. Finalement, un rôle de soutien, pour l'aider à accéder et saisir des opportunités de changer en développant son capital social, tout en explorant la

signification qu'il donne aux événements qui jalonnent son parcours (McNeill & Weaver, 2010 ; McNeill et al., 2012). Ces professionnels favorisent ainsi la construction et le maintien d'un réseau de relations estimées et conventionnelles, encouragent la restauration de liens affectifs qui ont été mis à mal et renforcent le sentiment d'appartenance du justiciable dans ses différentes sphères de socialisation (Burnett & Maruna, 2006). Tels des relais, plus les attachements à ces réseaux sociaux se renforcent, plus les relations avec les intervenants du système de justice pénale perdent en importance (Zahradnik et al., 2019).

Dans cette optique, des études relèvent d'ailleurs des résultats prometteurs au sein de prises en charges investissant un ensemble d'acteurs de manière concertée, qu'ils soient affiliés ou non au système de justice pénale. Par exemple, les interventions associant autant que possibles les proches de personnes judiciarisées, favorisant la mise en place d'activités tournées vers autrui, engageant des partenariats avec les communautés aussi bien auprès d'institutions publiques, privées qu'associatives ou bénévoles semblent constituer de bons remparts à de nouvelles transgressions par l'accroissement de ressources relationnelles constructives (Cid & Martí, 2012 ; Fox, 2015 ; McNeill et al., 2013 ; O'Connor & Bogue, 2012 ; Shapiro & diZerega, 2012).

En définitive, la qualité de la relation influence positivement le retour à une vie plus conventionnelle. Comme le rappelle Farrall (2002, 214) *« Probationer's social circumstances and relationships with others are both the object of the intervention and the medium through which this change can be achieved »*. A l'inverse, une collaboration difficile augmente le risque de rechute (Burnett & McNeill, 2005; Chadwick, Dewolf & Serin, 2015; Dowden & Andrews, 2004; Farbring & Johnson, 2010; Kennealy, Skeem, Manchak & Louden, 2012; Raynor, Ugwudike & Vanstone, 2014; Robinson, Priede, Farrall, Shapland & McNeill, 2014; Trotter 2013). Il n'empêche, si le soutien relationnel est une condition nécessaire au changement, il n'est à lui seul pas suffisant lorsque la personne désistante doit faire face à des obstacles structurels importants (Farrall, 2002). D'où l'impérieuse nécessité de penser le processus de désistance en regard des conditions structurelles et systémiques qui l'entourent et de fait, aborder le rôle des politiques publiques en la matière.

5.2 Le rôle des politiques publiques

Outre la nature des interventions et les attitudes des professionnels susceptibles de faciliter ou de compliquer les sorties de délinquance, faut-il encore que le contexte socio-économique et politique ne fasse pas obstacle à leur concrétisation. Prenant appui sur les moteurs sociétaux du désengagement discutés au point 3.3, les travaux présentés ci-après soulignent que les échecs autant que les succès d'un individu ne peuvent reposer uniquement sur lui et sont conditionnés par des politiques et pratiques enclines à les rendre possible, ou à tout le moins ne pas leur faire entrave (Barry, 2016 ; Burke, Collett & McNeill, 2018 ; DeLarminat, Gaïa, Benazeth, 2019 ; Healy, 2019; Maruna, 2017; McGuinn, 2018; McNeill, 2012a; Walgrave, Ward & Zinsstag, 2019).

Pour McNeill (2012a), le processus de désistance se réalise selon le degré d'atteinte de quatre formes de réhabilitation : personnelle/psychologique, judiciaire, sociale/politique et morale. Ces formes sont des conditions interdépendantes qui soutiennent et légitiment les sorties de délinquance. Chacune est essentielle mais à elle-seule insuffisante pour initier puis maintenir le processus de changement. Alors que la réhabilitation personnelle ou psychologique est comme son nom l'indique interne à chaque personne et cheminement désistant, les trois autres formes sont intrinsèquement liées à des dimensions qui lui échappent pour partie et qui sont susceptibles d'être valorisées dans des politiques publiques.

La réhabilitation judicaire renvoie aux effets qui découlent du contact au système de justice pénale, ainsi par exemple les conséquences d'une condamnation, les possibilités de réinsertion, ou encore les potentiels de stigmatisation. Plus les organes judiciaires ont la propension de reconnaitre les capacités de changement des personnes sous leur autorité, de ne pas seulement se focaliser sur le risque de récidive qu'elles représentent, de limiter les préjudices causés par la sanction et de proposer des interventions qui visent à améliorer le bien-être de populations judiciairisées, plus elles sont enclines à soutenir le processus de désistance (Maruna & Lebel, 2003). *« Whatever the harm caused by offending, punishment places a duty on civil society to listen to the harm done to those who offend, particularly when the social contract between the individual and the State is*

insufficiently supported by the social and economic means for individuals to lead a good life» (Burke et al., 2018, 113).

La réhabilitation sociale/politique considère quant à elle le rétablissement du statut de citoyen et la place de l'intéressé au niveau sociétal. Elle nous informe que l'atteinte d'objectifs conventionnels ne peut être envisagée que lorsque la puissance étatique et plus largement la société reconnaissent une « identité légitime » à l'ensemble de ses citoyens et s'assure qu'ils puissent accéder aux ressources nécessaires pour s'y sentir bien (Farrall et al., 2014), tenant compte du contexte social, économique, politique, culturel, démographique, des infrastructures et des nouvelles technologies et mobilités (Crawford & Hutchinson, 2016 ; McNeill et al., 2013 ; Sampson, 2015). Par exemple, un marché du travail qui arrive à saturation ou encore le manque d'accès aux logements à loyers modérés influe sur les sorties de délinquance (Barry, 2016 ; Cid & Martí, 2016 ; Sampson & Laub, 2016). Pour ces raisons, favoriser le désengagement de conduites délinquantes requiert la présence de politiques publiques qui visent à limiter autant que possible les inégalités économiques, sociales, sanitaires et éducatives (Barry, 2016 ; Fraser, 2007 ; Lewis, 2005 ; McNeill et al., 2013). Cela implique de promouvoir des actions inclusives et soutenantes au détriment de celles exclusives et stigmatisantes qui par ailleurs tendent plutôt à montrer ce qui dysfonctionne et valorisent peu les structures, leurs acteurs et moins encore les justiciables qui s'engagent vers un mode de vie exempt d'infractions (Walgrave et al., 2019). A ce sujet, lorsqu'existent des initiatives qui relayent des signaux de pratiques rassurantes et de réussites, notamment en rendant public des projets qui poursuivent leurs objectifs escomptés, elles montrent des résultats encourageants : elles tendent à légitimer les prises en charges socio-judiciaires des personnes en contact avec la loi et à apaiser les sentiments d'indignation, de colère et de vengeance du public (Barker, 2017 ; Birgden, 2015 ; Bottoms, 2008 ; Crawford & Hutchinson, 2015 ; Maruna & King, 2008 ; Maruna, 2012 ; McNeill, 2009 ; Weaver, 2014).

La réhabilitation morale concerne précisément le rapport aux populations en portant une attention particulière à la réparation du dommage et l'inscription des personnes judiciarisées dans leur communauté. Si ces dernières ont les capacités de renforcer les « inégalités criminogènes et sociales » et de punir bien au-delà de la sanction pénale, ce sont aussi elles qui disposent des ressources nécessaires en termes de capital social pour

qu'un individu puisse se sentir appartenir à la société dans laquelle il vit (Burke et al., 2018, 190). C'est pourquoi, pour certains auteurs, penser et encourager les sorties de délinquance dans les pays occidentaux en appelle aujourd'hui à une déconstruction de perceptions, de discours et d'actions jugées trop individualistes qui considèrent démesurément la transgression d'une norme comme un choix individuel (Barry, 2016 ; Maruna, 2017 ; Nugent & Barnes, 2013). Sans quoi nous disent-ils, l'opinion publique et les prises en charge pénales risqueraient de se consigner à des vocations populistes et punitives fondées sur la méfiance et la peur de « l'autre » pour espérer répondre à un besoin accru de sécurité, de contrôle et de répression (Walgrave et al., 2019). « Si elles donnent l'illusion qu'il est plus aisé – et rapide – de faire changer les pratiques d'un individu que le fonctionnement d'une société, ces méthodes sont *a contrario* le signe d'une déresponsabilisation de l'État social qui ne peut que s'avérer contre-productive à moyen et long terme » (DeLarminat et al., 2019, 184).

En conclusion, le modèle proposé par McNeill (2012) permet d'appréhender le processus de désistance en tant qu'approche résolument centrée sur la personne (*« strenght-based approaches »*) et éminemment tributaire des structures étatiques et des mécanismes d'allocation des ressources dans leur contexte politique, social, économique et culturel plus large (Burke et al., 2018 ; Maruna & Lebel, 2003 ; Ward & Maruna, 2007 ; Whyman, 2019). Mettant l'accent sur les forces et les ressources des individus et des communautés plutôt que sur leurs déficits, se focalisant davantage sur les perspectives futures des justiciables plutôt que sur leur comportement passé et incitant au développement de politiques publiques au-delà des seules politiques criminelles, à l'instar de programmes de soutien aux populations les plus vulnérables aux risques économiques et sociaux, cette approche est pour certains auteurs constitutive d'un nouveau paradigme et formule autant de nouveaux défis à relever (Maruna, 2017 ; Maruna & Lebel, 2012b ; McNeill, 2006).

6. Défricher de nouveaux horizons

« *La recherche dans ce champ dispose encore de nombreux terrains à investir pour restituer toute la complexité de l'influence sur les sorties de délinquance de contextes, référentiels et ressources qui diffèrent sensiblement* »

(Caverley & Farrall, 2012, 156)

Depuis le début des années 2000, les recherches sur le processus de désistance ont augmenté de manière exponentielle, au point qu'il est maintenant reconnu que l'étude des succès d'individus se détournant d'activités délinquantes est tout aussi stimulante que celle qui s'intéresse aux personnes qui récidivent. Porter une attention particulière aux réussites des personnes judiciarisées comme aux conditions institutionnelles et structurelles qui les favorisent, mais également en confronter les limites et les obstacles, ouvrent de nombreuses perspectives aussi bien en termes théoriques que d'implications pratiques.

Sur le plan scientifique, les recherches en ce domaine auraient tout à gagner à se multiplier dans des environnements sociaux-politiques et économiques différents. Comme en traduit cet état des savoirs, les études sur la désistance se concentrent aujourd'hui majoritairement dans des pays anglo-saxons et occidentaux. Il reste encore beaucoup à explorer dans ce champ, notamment selon les contextes de production des savoirs sur ces questions, les spécificités de certaines populations judiciarisées et/ou le type d'infractions commises. Ainsi par exemple les recherches sur le désengagement de populations féminines montrent des résultats contrastés au vu d'échantillons de petite taille et de méthodologies de recherches différentes (Rodermont, Kruttschnitt, Slotboom & Bijleveld, 2016 ; Uggen & Kruttschnitt, 1998). Aussi, l'étude du processus de désistance selon le type criminalité offre des pistes intéressantes. A ce propos, l'étude de Hunter (2015) propose une compréhension subjective des mécanismes de la désistance des criminels en cols blancs, laquelle était jusqu'alors seulement définie par l'élaboration d'hypothèses. Malgré des résultats ambivalents, les recherches sur la désistance de délinquants sexuels donnent quant à elles lieu au développement de stratégies d'intervention prometteuses (DeVries Robbé, Mann, Maruna & Thornton, 2015 ; Farmer, McAlinden & Maruna, 2015 ; Harris, 2014 ; Kruttschnitt, Uggen & Shelton, 2000 ; McAlinden, Farmer & Maruna, 2016 ; Ward & Laws, 2010 ; Weaver, 2014).

Au niveau des pratiques, les approches orientées désistance ne sont pas encore systématiquement éprouvées dans d'autres contextes d'intervention que le seul système de justice pénale, tels que ceux relevant de la santé, de l'éducation ou encore du travail social. Dès lors qu'elles placent l'individu au cœur de la prise en charge, il y a fort à penser que nombre d'enseignements en relevant pourraient être fédérés, au-delà des spécificités propres à chaque secteur d'intervention.

C'est précisément dans ces espaces encore peu étudiés que s'inscrit cette thèse de doctorat. En Suisse, les recherches empiriques sur le processus de désistance sont peu nombreuses et aucune de cette ampleur n'a encore été publiée en Suisse romande sur des populations adultes. En Europe continentale et francophone, ce champ est aussi en quête de découvertes : dans ce contexte, nous n'avons par exemple pas connaissance de recherches étudiant le désengagement de conduites délinquantes sous l'angle des états affectifs qui l'accompagnent. Enfin, les trajectoires désistantes de personnes sans droit de résider dans le pays où elles se trouvent se présente comme une thématique inédite que notre recherche, initialement de façon incidente, met désormais clairement en évidence.

Des trajectoires entrelacées

« Les émotions positives élargissent la conscience et encouragent des pensées et des actions novatrices, variées et exploratoires, qui se consolident tour à tour au fil du temps. Les émotions négatives, en revanche, incitent généralement à adopter des comportements étroits axés sur la survie »

(Porporino, 2010, 80)

Jusqu'à récemment, les recherches criminologiques ont alloué relativement peu de place aux états affectifs qui sont au demeurant sous-représentés dans les théories de cette discipline (Clay-Warner, 2014). Ils sont toutefois devenus un objet d'étude plus présent ces trente dernières années (Karstedt, 2011 ; Katz, 2001). Pour Sherman (2003), la « criminologie des émotions » participerait même à l'élaboration d'un nouveau paradigme qui ne considère pas seulement la rationalité mais également l'émotionalité de ses acteurs (victimes, auteurs, acteurs du système de justice, citoyens, etc.).

Pour rendre compte de la pertinence d'étudier le processus de désistance en explorant le contenu informatif des états affectifs (Déchaux, 2015), il apparait opportun de décliner le concept de trajectoires émotionnelles ainsi que ses notions adjacentes : celle de *« turning point »* (Laub & Sampson, 2003 ; Sampson & Laub, 1993) et, dans son prolongement, celle de « point tournant émotionnel » (Fantini, 2014). En quoi les affects influencent-ils les parcours de vie ? Pourquoi sont-ils inextirpables de processus cognitifs et sociaux (Rimé, 2009) ? Qu'apportent à la compréhension des parcours judiciaires, carcéraux et désistants les résultats des principaux travaux scientifiques qui s'intéressent aux états affectifs, qu'ils soient issus de la sociologie des émotions ou de la criminologie ?

7. Le concept de trajectoires émotionnelles

« Les trajectoires sont des séquences, interreliées et interdépendantes, d'événements dans les différentes sphères de la vie. Les transitions sont tantôt des étapes à l'intérieur de trajectoires régulières, tantôt des changements radicaux »

(Abbott, 2009, 191)

Le concept de trajectoire émotionnelle renvoie à la notion de trajectoire ou de parcours d'une part, et aux états affectifs qui les accompagnent d'autre part. Ci-après, les dimensions constitutives de trajectoires de vie et de bifurcations sont décrites, en insistant sur les aspects contextuels qui participent à les modéliser. La notion d'états affectifs et ses principales manifestations sont ensuite déclinées.

7.1 Trajectoires et bifurcations

Du latin *« trajectus »* qui signifie traversée ou trajet, la notion de trajectoire ou de parcours qualifie la « suite des activités et des décisions qui caractérisent la vie d'une personne » (Le Petit Robert, 2002). En sciences humaines et sociales, un vif intérêt leur est porté à travers l'étude de thématiques aussi variées que la parentalité (Le Goff, Levy, Sapin & Camenisch, 2009 ; Lemieux, 2009), la construction des inégalités (Oris et al., 2009), la déviance (Becker, 1985) ou les sorties de délinquance (Mohammed, 2012).

En criminologie, les travaux qui s'attachent aux trajectoires de vie et aux événements qui les jalonnent trouvent leur place au cœur de la criminologie dite « des parcours de vie » (Laub & Sampson, 2003 ; Sampson & Laub, 1993). Ce courant criminologique étudie l'influence des événements de vie sur le comportement criminel. Il fournit des clés de compréhension qui illustrent aussi bien la stabilité que le changement et qui s'appliquent à la compréhension du début, du maintien et de la fin des parcours délinquants (Laub & Sampson, 2001). Deux notions lui sont centrales (Piquero et al., 2003 ; Piquero et al., 2010) : la notion de trajectoire définie comme une combinaison de cheminements au long cours, tels que la carrière professionnelle, la parentalité, ou encore la confiance en soi, et la notion de transition composée d'événements historiquement, géographiquement et socialement situés qui viennent les modifier, par exemple respectivement par l'obtention d'un emploi, la naissance d'un enfant, un encouragement ou un soutien particulier. Lorsqu'un événement impacte suffisamment une trajectoire et occasionne sa réorientation, celui-ci est qualifié de *« turning point »*, ou de bifurcation en français (Abbott, 2001 ; Elder, 1985 ; Bessin, Bidart & Grossetti, 2010). A l'instar de Grossetti (2006), nous désignons dans ce travail par bifurcations « des situations dans lesquelles une séquence d'action partiellement imprévisible produit des effets durables » (15).

Les parcours de vie s'exposent comme révélateurs de manifestations individuelles mais également de phénomènes sociaux. Ils dépendent autant d'aspirations individuelles que de contraintes structurelles (Guillaume, 2009). Suivant, pour la criminologie des parcours de vie, la commission d'un acte criminel est un processus qui n'est réductible ni à l'individu, ni à l'environnement mais qui incarne le résultat de leur interaction permanente (Sampson & Laub, 2005). « Si les événements marquent et structurent les parcours des personnes, ils sont aussi la résultante de processus sociaux et constituent des moments de recomposition, de redéfinition, tant de soi que des rapports sociaux dans lesquels ils s'insèrent » (Bessin, 2009, 17).

Les contextes étant de nature plurielle, l'enjeu réside en la détermination de leurs effets sur les trajectoires individuelles pour parvenir à « mettre en évidence comment les parcours individuels y sont enracinés, c'est-à-dire s'y alimentent et y puisent des ressources et, simultanément, comment ils y sont arrimés et en sont dépendants » (Demazière & Samuel, 2010, 8). Juxtaposant les réflexions d'Elder (1998) et de Demazière & Samuel (2010), il apparait que les contextes peuvent au moins influencer les parcours de vie par les éléments qui suivent. Premièrement, par leur temporalité historique qui réfère à l'inscription des parcours de vie dans leur contexte spatio-temporel. Il s'agit par exemple de l'influence, dans une société donnée en un temps donné, d'événements conjoncturels autant que du fonctionnement de systèmes institutionnels fournisseurs de normes plus ou moins contraignantes. Ces univers normatifs délimitent les ressources et contraintes des individus, façonnant d'autant les temporalités individuelles en ce sens que les événements sont toujours dépendants de leur moment d'apparition dans la vie d'une personne. Deuxièmement, par les interdépendances biographiques qui traduisent de l'imbrication des parcours individuels à des trajectoires collectives et partagées. Il est par exemple ici question de la transmission de modèles sociaux entre générations, cultures, genres, etc. Ainsi, les contextes, en tant que processus dynamiques, déterminent aussi les espaces d'activité auxquels les individus se rattachent de manière différenciée, « que ce soit en termes de rôle, de position, d'assignation ou d'identification » (Demazière & Samuel, 2010, 8). Enfin, les contextes agissent sur les capacités des individus à pouvoir influencer leur vie puisqu'ils contribuent à élaborer leur perception d'eux-mêmes et de leur identité, les significations qu'ils accordent à leurs expériences et ressentis et plus largement le sens qu'ils donnent à leur existence. Demazière & Samuel (2010) réfèrent

pour cela à l'influence de conditions dites d'énonciation qui rappellent que les notions de trajectoires et de bifurcations sont indissociables du récit qui les escorte (Bessin, 2009). Prenant appui sur Abbott (2009), un *« turning point »* est alors « inévitablement un concept narratif car il ne peut pas être conçu sans qu'une nouvelle réalité ou une nouvelle direction ait été établie » (207).

Outre les dimensions cognitives et narratives que l'étude des trajectoires et des bifurcations met en exergue, Fantini (2014) rend compte de la pertinence de la notion de « *turning points* » pour explorer le cheminement émotionnel d'ex-contrevenants impliqués dans un processus de justice restauratrice. Elle développe la notion de « point tournant émotionnel » pour désigner un événement notable dans la trajectoire d'un individu, déclencheur d'une transition d'un état émotionnel à un autre, en l'espèce l'engagement dans un processus restaurateur comme instigateur du passage d'un état de fermeture à un état d'ouverture émotionnelle.

7.2 La notion d'états affectifs

L'appellation « états affectifs », ou affects, regroupe généralement un ensemble de manifestations plus ou moins vives et diffuses dans le temps, peu malléables et qui empreintent l'individu de plaisir ou de peine (Rimé, 2009). Étymologiquement, cette notion découle du latin *« affectio »* qui caractérise l'action d'exercer une influence sur un état psychique accompagné de plaisir ou de douleur (Le Petit Robert, 2002). En ce sens, les états affectifs « constituent une sorte de toile de fond sur laquelle les états émotionnels viennent faire figure occasionnellement » (Rimé, 2009, 50). Bien que dans le langage commun le terme « émotion » soit ordinairement utilisé pour qualifier des états affectifs différents (Bericat, 2016), les lignes qui suivent s'attèlent à définir conceptuellement leurs principales manifestations, par ailleurs toutes considérées dans le cadre de cette recherche puisqu'elles sont toutes susceptibles d'influer sur une trajectoire désistante. En d'autres termes, pour notre recherche est état affectif tout ce qui est présenté comme tel par nos enquêtés (Bernard, 2017).

Les émotions composent la forme la plus intense de cette palette de manifestations : leur expression est ordinairement forte, peu contrôlable et circonscrite dans le temps. Elles

forment un état de conscience complexe déclenché par un stimulus interne ou externe en réponse à une modification de l'environnement, en général peu ordinaire, difficile à assimiler ou affronter. Elles impliquent une évaluation cognitive (appréciation de la situation), une expression motrice (effets sur le visage, la voix, les gestes, etc.), une réponse psychophysiologique (manifestations corporelles comme le rougissement, l'accélération des battements du cœur, la respiration plus rapide, etc.), une tendance à l'action (préparation à agir) et le développement d'un sentiment subjectif (expression verbale et consécutive à l'expérience émotionnelle) (Sander & Scherer, 2014 ; Scherer, 2005).

Deux catégories d'émotions sont souvent identifiées : les émotions primaires, « universelles, physiologiques et innées » (Bericat, 2016, 492), et les émotions secondaires qui se caractérisent par le fait d'être conditionnées socialement et culturellement. Pour Kemper (1987), les premières se comptent au nombre de quatre : la peur, la colère, la dépression et la satisfaction. Pour Turner (1999), elles se classifient par couple et dépendamment de leur intensité : la satisfaction et le bonheur, l'aversion et la peur, l'affirmation et la colère, la déception et la tristesse, le sursaut et la surprise. Les émotions secondaires comprennent toutes les autres émotions, leur nombre est illimité puisque la société ne cesse de produire de nouvelles situations sociales. Les frontières entre les émotions primaires et secondaires sont poreuses, car de manière volontaire ou non, consciente ou non, les émotions se transforment (Béricat, 2016). La tristesse peut par exemple devenir de la nostalgie, la surprise du bonheur, ou encore la culpabilité de la honte.

Relativement au caractère évolutif des émotions, Jasper (2011) distingue les « besoins corporels urgents » qui écartent tout autre état affectif tant qu'ils ne sont pas satisfaits (la faim, la douleur, l'épuisement, la dépendance, etc.) ; les « émotions réflexes » en tant que réponses automatiques et rapides, lesquelles réfèrent peu ou prou aux caractéristiques des émotions primaires ; les « humeurs » qui sont des états affectifs plutôt persistants mais néanmoins modifiables à l'instar des émotions précédemment qualifiées de secondaires ; « les engagements affectifs » qui traduisent de sentiments relativement stables envers des personnes ou objets, tels que l'amour, la haine, la confiance, la méfiance, le respect ou le mépris ; enfin « les émotions morales » qui renvoient à

l'approbation ou la désapprobation de nos propres comportements et de ceux d'autrui en fonction d'intuitions ou de principes moraux comme la honte, la culpabilité, l'orgueil, l'indignation, la compassion, etc.

Bien que d'autres typologies existent dans la littérature, nous retenons ici que la plupart d'entre elles dénotent une distinction nécessaire entre des états affectifs soudains, peu voire pas contrôlables, internes, et des manifestations qui s'établissent dans un temps plus long et sont l'expression de constructions sociales et de significations culturelles par rapport à un objet social (Gordon, 1981). Lawler (2001) en rend compte en établissant une différenciation entre émotions et sentiments. Il rappelle que les émotions sont des manifestations transitoires et involontaires en réponse à un événement ou objet, tandis que les sentiments sont des états affectifs persistants qui dépendent d'une interprétation cognitive associées à un ou plusieurs objets sociaux. *« Sentiments link emotions (feelings) to social units »* (Lawler, 2001, 326).

Le dialogue entre émotions et sentiments est ainsi constant : les émotions sont les fondements de sentiments qui, au fil du temps, sont déclencheurs de nouvelles émotions (Bernard, 2017). Suivant cette logique, ils sont aussi les révélateurs d'états d'esprit ou d'humeurs, consécutivement de tempéraments qui adhèrent à des temps encore plus étendus et parfois se maintiennent durant l'existence toute entière, au point qu'il ne devient plus possible d'associer ces états affectifs à des objets sociaux précis et identifiables (Bandes & Blumenthal, 2012 ; Rimé, 2009 ; Stets & Trettevik, 2014).

En résumé, les états affectifs donnent à voir un ensemble de manifestations qui, selon leur nature et leur extension dans le temps, renseignent sur l'importance qu'un individu attribue aux éléments du monde qui l'entoure (phénomènes sociaux, événements, actions et motivations, relations et interactions, etc.). Pour cette raison également, nous décidons dans ce travail de prendre en considération toutes les formes sous lesquelles ils se déclinent.

7.3 Les composantes personnelles et sociales des états affectifs

Les travaux présentés jusqu'ici mettent en évidence que la réaction émotionnelle témoigne d'une synchronisation de facteurs biologiques (physiologiques, neurologiques et cognitifs) et sociaux, réciproquement influencés. Depuis des décennies, leur relation, spécialement leur rapport de causalité, a fait l'objet de discussions animées dans l'ensemble des disciplines qui se saisissent des états affectifs (la psychologie, la sociologie, les neurosciences, etc.). Peu pertinent dans le cadre de notre travail, nous ne restituons pas ici la teneur de ces débats. Nous appréhendons d'emblée nos données sur les états affectifs tenant compte autant de leur composante cognitive que sociale (Bericat, 2016).

Le caractère individuel et subjectif des états affectifs autant que de leur inscription socioculturelle témoignage d'un rapport au monde, dans un espace donné, à un moment donné (Bernard, 2015). Premièrement, ils renvoient aux ressources et compétences émotionnelles les plus internes aux individus. Les états affectifs sont individuels et singuliers, chacun étant susceptible de réagir différemment par rapport à une situation donnée. Deuxièmement, ils ne cessent d'être influencés par les relations interpersonnelles et les interactions. Les réactions affectives mobilisent alors des ressources et compétences émotionnelles relationnelles. Troisièmement, ces manifestations résultent aussi d'une transaction entre la personne et le contexte culturel et social dans lequel elle se trouve. « Les émotions ont une dimension sociale parce qu'elles font l'objet de règles, d'apprentissages et des sanctions (positives ou négatives) qui sont propres à une « culture affective ». Étant (relativement) partagées par les membres d'un même groupe, elles facilitent la vie en commun. Elles dotent les acteurs de standards, de repères normatifs, sans lesquels la coordination et l'activité d'inférence et de simulation qu'elles exigent seraient très ardues » (Déchaux, 2015, 11). Ce faisant, « le groupe produit des émotions collectives (individuellement vécues) qui instituent des normes et, par suite, instituent le sens de la normalité et donc les émotions qui s'y rapportent (les émotions morales) » (Bernard, 2017, 97).

8. Les principales théories sociologiques des émotions

« Considérer conjointement plusieurs théories rend visible les forces sous-jacentes aux dynamiques émotionnelles »

(Turner & Stets, 2006, 49)

Forte de plusieurs décennies de recherche, la sociologie des émotions nous apprend que « la prise en compte des états affectifs renseigne sur la manière dont les raisons d'agir des acteurs sont informées, instruites et paramétrées par l'environnement social » (Déchaux, 2015, 15). Parcourir les principales théories sociologiques des émotions nous permet de circonscrire notre objet d'étude et de l'appréhender dans une perspective plus large que seulement au travers de savoirs issus de la littérature criminologique. Comment fonctionnent les structures affectives et les dynamiques émotionnelles de la réalité sociale ? Dit autrement, qu'est-ce qui influencent nos états affectifs et quels comportements occasionnent-ils à leur tour ? Dans le prolongement de ces réflexions, en quoi les cinq principales théories sociologiques des émotions (les théories dramaturgiques ou culturelles, les théories de l'interactionnisme symbolique, les théories structurelles, les théories de l'interaction rituelle et les théories de l'échange), croisées aux apports de la littérature sur la désistance et à nos données récoltées, pourraient-elles éclairer l'étude du « comportement désistant » ?

8.1 Les théories dramaturgiques ou culturelles

La première approche réunit les théories dramaturgiques ou culturelles selon lesquelles les émotions sont un produit de la culture. Elles sont intégrées par la socialisation, structurées par les interactions sociales et manipulées stratégiquement. Elles résultent d'un apprentissage qui se perfectionne au gré du temps et qui n'est certainement peut-être jamais acquis. Suivant, il existe dès l'enfance un processus de socialisation des émotions qui vise à intégrer celles appropriées ou inappropriées socialement (Hochschild, 2003). De la même manière qu'elles définissent les comportements admis et non admis en leur sein, les sociétés déterminent donc des formes d'émotions convenables et des moyens de les révéler. Lorsque les ressentis des individus ne concordent pas avec les règles de sentiments définies par la structure sociale, ceux-ci développent alors des stratégies pour réduire cette contradiction. Hochschild (2003) qualifie de « travail

émotionnel » cette gestion de ses états affectifs pour assurer leur cohérence à une situation, un rôle ou une fonction donnée : d'une part, au travers de comportements tels que l'expression d'un vocabulaire ou de gestes appropriés, le recours au conseil d'autrui pour apprendre à les maitriser ou par exemple encore la consommation de substances pour générer des sentiments en accord avec les émotions normées ou pour diminuer ses propres sentiments inadaptés ; d'autre part, au travers de stratégies cognitives comme par exemple l'évocation de pensées ou d'idées relatives à l'idéologie émotionnelle générale ou encore le recours à la méditation, voire à l'hypnose pour susciter de nouvelles émotions conventionnelles ou tenter d'en mettre certaines à l'écart (Turner & Stets, 2006). Par-là, les individus manifestent, ou au contraire rendent invisibles, certains états affectifs afin de les rendre conformes aux attentes de la société : les exprimer ou ne pas les exprimer, les montrer lorsqu'ils sont attendus ou les masquer lorsqu'ils sont réputés socialement inadaptés.

8.2 Les théories de l'interactionnisme symbolique

La deuxième approche saisit les théories de l'interactionnisme symbolique qui considèrent que le soi et l'identité occupent une place centrale dans la dynamique émotionnelle. Les émotions agissent comme des vérificateurs de considérations de soi-même. Les individus ressentent des états affectifs positifs lorsque leurs conceptions d'eux-mêmes sont confirmées dans les interactions à l'autre. Ce faisant, les identités autant que les relations qui les soutiennent se voient consolidées (Stryker, 2004). Inversement, les états affectifs négatifs apparaissent lorsqu'il y a discordance entre sa propre perception de soi et celle renvoyée par autrui. Ces non vérifications peuvent alors entrainer des émotions morales telles que la culpabilité ou la honte (Stets & Carter, 2012). En ce sens, les émotions revêtent un rôle essentiel dans le contrôle social dès lors que les individus tendent à développer des moyens d'accorder leurs identités aux réponses d'autrui et aux normes culturelles. Ils recourent à des stratégies comportementales comme changer leurs manières d'agir ou éviter des situations dans lesquelles l'image de soi n'est pas confirmée. Ils peuvent également user de stratégies cognitives en modifiant leurs critères d'évaluation d'eux-mêmes, en interprétant à leur avantage les retours d'autrui, en réprimant leurs émotions négatives en cas de non vérification, ou encore en réprimandant des facteurs extérieurs (critiquer, blâmer, désavouer soi-même ou autrui,

etc.). En ces circonstances, les émotions négatives des individus tendent à se multiplier, à augmenter en intensité et à provoquer des explosions émotionnelles susceptibles de mettre à mal leurs relations (Turner & Stets, 2006). Globalement, il apparait que les états affectifs sont davantage renforcés plus son identité construite est investie, plus les retours d'autrui sont fréquents et plus ils font échos à des expériences émotionnelles similaires vécues dans le passé. Tel est aussi le cas plus les relations aux personnes qui les formulent sont estimées et plus notre statut social par rapport à elles nous permet de les recevoir (Bericat, 2016).

8.3 Les théories structurelles

Les théories structurelles sont à l'origine de la troisième approche qui se concentre sur les états affectifs en lien avec le pouvoir et le statut des individus (Bericat, 2016 ; Turner & Stets, 2006). Le postulat de base de la théorie structurelle relève que les acteurs dotés de pouvoir et de ressources, ou qui en gagne dans une interaction, ressentent des émotions positives telles que de la satisfaction, de la confiance ou encore de la sécurité (Kemper, 1987). A l'inverse, les individus qui ne disposent pas de pouvoir, ou qui en perdent, expérimentent des émotions négatives comme l'anxiété, la peur ou le manque de confiance. Selon cette même logique, un statut élevé ou respecté favorise des états affectifs tels que la satisfaction ou le bien-être ainsi que l'expression de sentiments positifs à l'égard d'autrui. Quant aux effets d'une perte de statut, dépendant des causes qui lui sont attribuées, ils peuvent susciter des états affectifs tels que par exemple la honte, la tristesse, la déprime ou la colère.

8.4 Les théories de l'interaction rituelle

Formant la quatrième approche, les théories de l'interaction rituelle se focalisent sur les interactions dans la dynamique sociale. Élevées au rang de rituels, ces interactions rassemblent les individus et suscitent des flux d'énergie émotionnelle. S'ils sont empreints d'états affectifs positifs, la solidarité, la cohésion sociale et le capital culturel du groupe est augmenté. « Chaque individu s'en va vers d'autres interactions, plein d'enthousiasme, chargé d'énergie émotionnelle, tandis que des symboles se voient

investis durablement de la trace de cette interaction sociale réussie, et que les normes de comportement qui en sont issues gagnent en légitimité » (Truc, 2010, 240). Or, si les interactions ne sont pas harmonieuses, la violence est susceptible d'apparaitre, en générant une « tension confrontationnelle » et en surmontant certaines émotions pour passer à l'acte (Collins, 2004 ; 2009).

8.5 Les théories de l'échange

La cinquième approche s'appuie sur les théories de l'échange, lesquelles considèrent que l'interaction sociale résulte d'une évaluation coûts/bénéfices des interactions sociales en vue d'obtenir des avantages et/ou d'éviter des inconvénients. Basiquement, elle postule que les individus se sentent bien lorsque les avantages excèdent les coûts et inversement. Le type et l'intensité des états affectifs qui découlent de ces échanges dépendent de plusieurs facteurs. Premièrement, du type d'échanges, selon que les intérêts escomptés résultent d'une coordination d'efforts et de ressources, d'une négociation, revêtent un caractère compensatoire ou portent leurs fruits indirectement en profitant à d'autres. Deuxièmement, de la qualité des relations qui entourent les échanges. Troisièmement, des ressources disponibles. Quatrièmement, des rapports de pouvoir et de dépendance entre les personnes impliquées et de l'atteinte de leurs attentes respectives. Cinquièmement, des normes de justice au sein desquelles les échanges se tiennent. Sixièmement, des raisons associées au résultat de l'échange, qu'il soit perçu comme un succès ou un échec (Bericat, 2016 ; Lawler, 2001 ; Turner & Stets, 2006).

9. Les états affectifs des personnes judiciarisées

« Comprendre comment éviter de provoquer des états affectifs tels que le défi, la colère et l'humiliation est certainement plus important que de comprendre comment inculquer un désir d'obéir à la loi. Les systèmes de justice ont peut-être davantage de possibilités de limiter leurs effets négatifs que d'obtenir des résultats positifs »

(Sherman, 2003, 26)

Dans la littérature en science sociales, les discussions sur les états affectifs éprouvés au contact du système de justice pénale semblent le plus souvent référer aux notions d'effets,

de conséquences ou de souffrances (*« pains »* en anglais). Dans son appréhension la plus large, ce concept reflète de difficultés directes ou indirectes qui agissent sur la condition physique et psychologique des intéressés et de surcroit sur leurs manifestations émotionnelles (Hayes, 2015).

L'intérêt renouvelé des études sur les états affectifs rend compte de leur rôle dans le comportement humain et la prise de décision : ils sont vecteurs d'influence sur la doctrine, sur les institutions du système pénal, autant que sur ses acteurs et les actes judiciaires et moraux qui leurs sont associés (Bandes & Blumenthal, 2012 ; Karstedt, Loader & Strang, 2011 ; Sherman, 2003 ; Simi, Windisch, Harris & Ligon, 2019). En particulier, il est identifié des « points chauds » et à haute charge émotionnelle durant l'activité judiciaire. C'est par exemple le cas de l'arrestation par la police, de la période de la mise sous écrou, du procès et du prononcé de sanctions ou encore de la sortie de prison (Sherman, 2003 ; Noali, 2014). Alors que nos enquêtés ont tous vécu ces moments, que savons-nous des états affectifs que les justiciables éprouvent au contact des structures, acteurs et procédures du système de justice pénale ? De l'institution carcérale ? Et durant le processus de désengagement de conduites délinquantes ?

9.1 Au contact de la justice

Il est désormais reconnu que les états affectifs agissent en tant que sources d'énergie et d'action de comportements tant persistants (Collins, 2004, 2009 ; Katz, 1988, 2001) que désistants (Caverley & Farrall, 2011 ; Giordano et al., 2007). Katz (1988, 2001) préconise d'ailleurs de les étudier comme des motivations principales (*« sensual dynamics »*) considérant que les individus attribuent à leurs agirs, tout comme à ceux des autres, des significations symboliques construites et justifiées par des manifestations émotionnelles.

Les états affectifs constituent donc des réponses aux expériences vécues et celles qui impliquent le système de justice pénale, ses politiques, pratiques et acteurs, ne sont pas sans incidence sur les comportements futurs des personnes judiciarisées (Birgden, 2015 ; McGuinn, 2018). Le degré d'atteintes dudit système sur les droits humains et sur les valeurs fondamentales que sont la liberté (capacité de prise de décisions sans contrainte) et le bien-être (besoins physiques, psychologiques et sociaux) des individus peut être

consacré sous l'appellation de « jurisprudence thérapeutique ou anti-thérapeutique » (« *therapeutic jurisprudence* » / « *anti-therapeutic jurisprudence* ») (Wexler, 2000). Connectant le droit et la psychologie, Wexler et Winick ont développé ces notions dans les années 1980 en étudiant les conséquences, bénéfiques ou dommageables, des pratiques des systèmes légaux sur les individus (Wexler, 2000 ; Winick, 1992).

S'il apparait que le prononcé d'une sanction puisse limiter la liberté d'une personne, une restriction de son bien-être, comme par exemple une limitation des conditions de vie saines, des ressources suffisantes et des services de qualité, concourt à la poursuite de comportements non conformes (Birgden, 2015). De fait, les sentiments de respect des droits humains (Durnescu, 2011), de légitimité (Schinkel, 2014 ; Wallace, Papachristos, Meares & Fagan, 2016) et d'équité (Tyler 2010) par rapport aux injonctions de la justice rendent les personnes qui en sont sujettes plus ou moins enclines à s'y conformer (Winick, 1992). Tel que le souligne Walters (2018), *« legitimacy beliefs reduce future offending and lead to desistance is by inhibiting moral disengagement »* (37).

Hayes (2015) identifie six groupes de souffrances rattachées au contact du système de justice pénale. Les souffrances en lien avec une affectation du bien-être, une modification des activités quotidiennes et un sentiment de honte (*« pains of rehabilitation »*). Celles qui traduisent d'une perte de temps, d'argent et, en cas d'incarcération, de liberté (*« pains of liberty and deprivation »*). Celles en lien avec des vulnérabilités spécifiques souvent associées au fait d'être en contact avec la loi : difficultés en termes d'hébergement, d'emploi, de moyens financiers, de relations familiales et sociales, etc. (*« penal welfare issues »*). Celles qui résultent d'interventions souvent intenses et impactantes d'institutions tierces et qui suscitent des sentiments d'hostilité (*« pains of external agency interventions »*). Celles qui dépendent du caractère contrôlant et confrontant du processus pénal lui-même pouvant être perçu comme injuste (*« process pains »*). Enfin, celles qui renvoient au stigma d'être une personne en conflit en loi (*« stigma »*).

Le modèle de Seeman (1959), quant à lui, concède au système de justice pénale un processus d'aliénation sujet à provoquer des sentiments de solitude, d'impuissance, de perte de repères normatifs, de perte de sens et de mise à l'écart. L'application par McGuinn (2018) de ce modèle à l'étude du processus de désistance relève que l'adoption

d'un mode de vie conventionnel implique de se distancer progressivement d'états affectifs, tels que l'isolement, qui invalident les contacts sociaux, *à minima* temporairement. C'est également le cas de l'impuissance qui restreint l'espoir et le sentiment de pouvoir acter sa vie (*« sense of agency »*), de la perte de repères normatifs et de sens qui met à mal le bien-fondé attribué au système ou encore de la mise à l'écart qui renforce les mécanismes d'étiquetage.

9.2 Au sein de l'institution carcérale

Outre le contact au système de justice pénale dans son ensemble, il est une institution en son sein qui génère une palette d'états affectifs beaucoup plus largement étudiés dans la littérature : la prison. Bien que l'amélioration des conditions de détention et la progressive ouverture de l'institution carcérale vers l'extérieur poussent certains auteurs à parler d'un déclin de son caractère total tel que décrit par Goffman (1961), elle n'en demeure pas moins un univers contrôlant, sécuritaire et disciplinaire (Rostaing, 2006) : un lieu de « privation » (Sykes, 1958), de « redressement » (Foucault, 1975) et « d'exclusion » (Faugeron, 1994). En d'autres termes, un lieu chargé émotionnellement qui évoque, pour la plupart de ses résidents, des états affectifs intenses et des souffrances, qui par ailleurs viennent le plus souvent s'ajouter à des blessures préexistantes et encore ouvertes (Chantraine, 2004 ; Crawley, 2011 ; Gendron, 2010 ; Kazemian, 2020 ; Vacheret, 2006). Si pour certains, la mise en détention aurait pour effet une diminution du stress par l'obstruction de leur capacité à prendre des décisions et influencer leur environnement, les répercutions émotionnelles du séjour carcéral impactent le plus souvent négativement les trajectoires de vie de ceux qui les éprouvent, dès le moment où leur statut passe de celui de « citoyen » à celui de « prisonnier » (Gendron, 2010).

En détention, il apparait que les sentiments d'anxiété, de peur, de tristesse, de désespoir, de frustration, de regret, de colère, d'amertume ou encore de dépression prédominent, au détriment d'états affectifs tels que la joie, l'espoir, la satisfaction ou le bonheur (Crawley, 2011 ; Gendron, 2010 ; Noali, 2014 ; Picken, 2012). Le stress est très présent et couramment relié à un sentiment d'impuissance résultant des multiples incertitudes qui teintent les parcours des personnes détenues, plus encore que leur accès à l'information est mince. L'humiliation et la honte renvoient souvent aux représentations portées par la

société sur les personnes judiciarisées, aux images véhiculées par la prison et par les personnes incarcérées, à la nature des infractions commises, en particulier lorsque celles-ci tendent à être relayées dans les médias. Ces manifestations émotionnelles impactent l'identité qui est susceptible d'être perçue comme dégradée et dénuée d'influences pour le futur.

Toutefois, de récentes études investiguant dans la durée les états affectifs de personnes condamnées à de longues peines privatives de liberté constatent que les mécanismes d'adaptation des personnes détenues à l'environnement carcéral peuvent participer au désengagement de conduites délinquantes. Par exemple, lorsqu'elles accompagnent favorablement le temps en les murs, soutiennent des opportunités de développement personnel ou apaisent des sentiments de honte ou de culpabilité (Crewe, Hulley & Wright, 2017 ; Eitle, 2010 ; Kazemian, 2020 ; Leban, Cardwell, Copes & Brezina, 2016 ; Van Ginneken, 2015a, 2016). Aussi, la souffrance et la détresse émotionnelle apparaissent des composantes déterminantes dans la compréhension du processus de désistance, sinon la colère autant que les sentiments d'injustice et d'impuissance, caractéristiques de discours persistants (*« condemnation script »*), encouragent la commission d'actes délinquants (Kazemian, 2020).

L'étude d'Archer (2008) propose quant à elle une appréhension de l'apparition et de l'intensité des états affectifs caractéristiques de l'emprisonnement par une imbrication de plusieurs facteurs. Les conditions matérielles (temps de privation de liberté, niveau de salubrité, etc.) et humaines de détention (relations au personnel de surveillance et de soin, degré de liberté, rapports aux codétenus, niveau de proximité, etc.) ; les possibilités d'entretenir des liens avec le monde extérieur (fréquence des contacts et des visites, situation économique et social de l'entourage, etc.) et d'investir des activités dans la structure carcérale (occupationnelles, d'emploi, de formation, de loisirs, etc.) ; la poursuite de la procédure pénale (célérité des réponses, sentiment d'être entendu, etc.) ; les capacités de chaque justiciables de mobiliser ses ressources personnelles (acceptation et régulation de ses états affectifs, sentiments de culpabilité notamment par rapport à ses proches, etc.) ; et la crainte réelle ou supposée de perte de son intégrité physique ou psychique (état de santé, existence et fréquence de suivis médico-psycho-sociaux, etc.). Ces éléments identifiés par Archer (2008) mettent tout à fait en évidence les dimensions

individuelles, interpersonnelles et contextuelles des états affectifs, telles que nous les avons discutées en amont.

S'agissant maintenant de la manière dont les états affectifs sont exprimés en prison, ceux-ci tendent généralement à ne pas être partagés. Toute émotion peut être assimilée à une vulnérabilité susceptible d'être récupérée. D'une part, les personnes codétenues peuvent l'utiliser comme moyen de pression. « Les individus qui laissent paraitre leur peur, leur angoisse, leur solitude, leur difficulté à vivre leur incarcération sont, la majorité du temps, mis à l'écart […] Les hommes qui n'arrivent pas à garder le contrôle de leurs émotions sont souvent relégués au rang de victimes et tombent souvent dans un désespoir encore plus profond » (Gendron, 2010, 126). D'autre part, les professionnels du système de justice pénale peuvent s'en servir pour argumenter une décision qui pourrait cas échéant limiter une progression du justiciable dans l'exécution de sa sanction (Greer, 2002). Pour ces raisons, il n'est pas rare que les états affectifs fassent vigoureusement l'objet de manipulations, tant pour contraindre ceux effectivement ressentis que pour feindre des expressions émotionnelles jugées adaptées à la situation. *In fine*, l'objectif est de ne pas être considéré comme « émotionnellement déviant » (Greer, 2002).

Cependant, ces constats doivent à nouveau être nuancés. En effet, malgré la proéminence d'états affectifs cachés et qualifiés de négatifs, il serait erroné de conclure que les prisons sont des environnements indifférenciés émotionnellement (Crewe, Warr, Bennett & Smith, 2014). A l'intérieur des établissements, il semble en effet exister quelques espaces où les manifestations émotionnelles se dévoilent et leur partage apparait protégé. C'est par exemple le cas des salles de visites, de classe ou de formation, ainsi que des interstices d'échanges avec des représentants religieux ou des membres de la communauté civile, lesquels permettent des relations plus authentiques et une plus grande proximité relationnelle et émotionnelle qui souvent disparait une fois la séance terminée (Crewe et al., 2014). Enfin, bien que leurs rapports soient souvent considérés dans une perspective antagoniste, nous ne pouvons exclure de tels interstices et partages d'affects, mêmes furtifs, entre les personnes détenues et le personnel de surveillance (Jendly, 2005). Ceux-ci pourraient par exemple s'inscrire dans une dynamique interactionnelle que Rostaing (1997) a qualifié de relation « *personnalisée* », laquelle suppose une attitude qui transcende les rôles et missions qui leur sont prioritairement attribués.

9.3 Au moment de la sortie de prison

Alors que notre étude recueille des témoignages de personnes incarcérées puis libérées, le moment de la libération se dessine comme charnière. Cumul de toutes les expectatives et/ou synonyme de nouveau départ, la sortie de prison n'est pourtant le plus souvent pas une transition aisée, et moins encore plus la durée de l'incarcération a été longue (Noali, 2014 ; Zaks, 2015).

Cette période est marquée de défis pour reprendre petit à petit une emprise sur sa vie : rechercher un emploi, renouer des contacts familiaux, sociaux, intimes, trouver un logement stable, parvenir à répondre aux conditions assorties à l'octroi de la libération, etc. (Autixier, 2016). Elle se caractérise souvent par de grands temps inoccupés, ce qui tend à entrainer des sentiments de solitude et, en cas de manque d'opportunités, des états affectifs du registre de la colère. L'insécurité est palpable, pétrie d'incertitudes, d'angoisses et de stress (Liebling & Maruna, 2013 ; Noali, 2016 ; Western, Braga, Davis & Sirois, 2015). Ces états affectifs mais aussi symptômes physiques (tels que vertiges, fatigues, insomnies, etc.) et psychologiques (hypervigilance, irritabilité, nervosité, etc.) s'apparentent pour certains auteurs aux expressions résultant d'un stress-post-traumatique (Noali, 2016). Tel est plus le cas encore s'ils se voient renforcés par l'existence de sentiments de culpabilité et par la confrontation aux stigmas couramment associés aux sortants de prison. L'ensemble de ces particularités forment un terreau propice à l'isolement, voire à l'exclusion (Archer, 2008).

Aussi, ces états affectifs apparaissent plus prégnants encore que la sortie de prison est généralement idéalisée en les murs. A la libération, les intentions et espoirs laissent place à des obstacles et des désillusions qui complexifient les projets envisagés. Cet écart entre les attentes et leurs possibilités concrètes de réalisation est caractéristique d'un « choc de la sortie de prison » (Archer, 2008 ; Noali, 2016). « Le contraste avec la «désautonomisation » à laquelle sont vouées les personnes détenues renforce ainsi leur impression, à la sortie, d'une violence sociétale qui les mettrait en échec de manière délibérée, d'un « système » perçu comme rejetant, malveillant, rigide et persécuteur » (Zaks, 2015, 6). Pour finir, ces effets sont susceptibles d'être accentués par la présence du contrôle et de la surveillance auxquels peuvent être soumis les personnes libérées, et leur

frustration augmentée d'autant lorsque les interventions du système de justice pénale ne fournissent pas le soutien attendu (Autixier, 2016 ; Durnescu, 2011).

9.4 Au fil du parcours désistant

Bien qu'encore peu nombreuses, de récentes recherches sur la désistance tendent à démontrer que le processus de cessation d'actes délinquants est soutenu par des changements émotionnels (Farrall et al., 2014 ; Giordano et al., 2007 ; Halsey et al., 2016; Hunter & Farrall, 2017 ; Kazemian, 2020 ; Nugent & Schinkel, 2016). En effet, leur influence parait attestée pour pléthore de raisons, dont certaines renvoient directement aux théories sociologiques des émotions précédemment discutées.

Tout d'abord, parce que les états affectifs évoluent constamment et de pair avec l'individu. Ils contribuent à modéliser les comportements et soutiennent à plusieurs égards les dimensions cognitives, sociales et narratives *accompagnatrices* du changement (dimensions présentées dans la Figure 1 au point 2.4.4). Relativement à la dimension cognitive, ils peuvent résulter d'une accumulation d'insatisfactions qui, dans la perspective des théories sociologiques de l'échange, pourrait favoriser une évaluation coûts-bénéfices de la poursuite ou non de comportements délinquants (Paternoster & Bushway, 2009). Aussi, comme le soulignent cette fois les théories sociologiques de l'interactionnisme symbolique, les états affectifs sont intimement liés à la construction de l'identité et peuvent en ce sens participer au développement d'une perception conventionnelle de soi (Farrall, 2005). Les expériences émotionnelles positives limitent l'impact de sentiments négatifs, ce qui contribue à former une image de soi satisfaisante, à conforter les efforts, à consolider les changements et à visualiser de meilleures perspectives pour l'avenir (Harris, 2011a). Elles contribuent par ailleurs à renforcer le sentiment de pouvoir influencer son parcours de vie (*« sense of agency »*) (Healy, 2013) et, poursuivant cette logique, font échos aux théories sociologiques structurelles qui examinent les états affectifs en lien avec le pouvoir et le statut des individus.

Par rapport à la dimension narrative qui accompagne le changement vers un mode de vie exempt d'infractions, les états affectifs colorent la manière de raconter son histoire, à soi et auprès d'autrui. Dans la poursuite des travaux de Hochschild (2003), lesquels se situent

au carrefour des théories sociologiques dramaturgiques ou culturelles et de l'interactionnisme symbolique, mais également de ceux de Maruna (2001), il est un récit émotionnel « qui s'ajuste » au fur et à mesure des réactions que suscite son exposé (Goldie, 2003). Goldie (2003) qualifie d'*« emotional closure »* ce désir d'accorder progressivement son discours en fonction des expériences émotionnelles qu'il occasionne pour rechercher auprès de son interlocuteur une réponse émotionnelle jugée adéquate. Cette modification narrative construite par tâtonnement poursuit des objectifs de cohérence, de quête de sens et de charge émotionnelle estimée appropriée voire supportable. De la sorte, les états affectifs témoignent des considérations passées, présentes et futures des individus qui les interprètent : *« the meaning of their past, make sense of their present and re-orient their future »* (Farrall et al., 2014, 215).

En ce qui concerne la dimension sociale, là aussi les états affectifs se présentent comme des signaux indicateurs de relations et d'évènements de vie déterminants (Vaughan, 2007 ; Wyse, Harding & Morenoff, 2014). Les *« turning points »* sont vecteurs d'expériences affectives et peuvent opérer comme des « points tournants émotionnels » (Fantini, 2014 ; Giordano et al., 2007). Dans la perspective des théories sociologiques de l'interaction rituelle, qui considèrent que les interactions agréables encouragent une dynamique sociale favorable, les états affectifs sont créateurs de liens et fournissent des informations sur les relations qu'entretiennent les individus. Les sentiments positifs, comme l'affection ou l'envie de prendre soin par exemple, deviennent moteurs du développement de relations et de valeurs conventionnelles qui, possiblement, peuvent soutenir le désengagement de conduites délinquantes (Harris, 2011b).

Selon les travaux de Burnett et Maruna (2004), l'espoir et l'optimisme des individus apparaissent fortement corrélés avec leur comportement futur, en fonction de la motivation qui les caractérisent et du soutien qu'ils reçoivent. Plus les personnes adoptent un état d'esprit positif, plus l'arrêt des conduites délinquantes est favorisé, et les problèmes sociaux rencontrés à la libération sont susceptibles d'être moins durement envisagés et ainsi surmontés. Giordano et ses collègues (2007) observent également que le processus de désistance s'accompagne d'une ouverture émotionnelle favorable au changement. Leur recherche empirique souligne que le désengagement de conduites délinquantes est le plus souvent stimulé par une diminution des émotions positives et

négatives ordinairement associées à la criminalité et d'une meilleure gestion de celles-ci (Giordano et al., 2007). Selon cette étude et celle de Schroeder et Frana (2009) qui la rejoint à plusieurs égards, l'identité conventionnelle développée est moins marquée de tensions, de colère, de déprime ou d'anxiété et les obstacles et contraintes auxquels les individus font face sont moins sources de stress. Ces seconds auteurs évoquent à ce propos le développement d'un soi émotionnel positif (*« positive emotional self »*).

Récemment, la recherche de Simi, Windisch, Harris et Ligon (2019), qui porte sur le rôle des émotions dans les sorties d'extrémisme violent, vient affiner cet état de connaissances. Il ressort de leurs 40 récits de vie menés auprès de membres de groupes suprématistes blancs que les états affectifs que sont la désillusion, l'épuisement et la colère, par rapport à soi et par rapport à leur communauté d'appartenance, stimulent leur retrait. De cette manière, cette étude en appelle à deux constats stimulants. D'une part, l'appartenance à un groupe criminel semble entrainer des mécanismes et processus sociaux de désengagement spécifiques. D'autre part, elle illustre effectivement que la notion de temporalité figure au centre des études sur les sorties de délinquance : les études de Giordano et al. (2007) et de Simi et al. (2019) s'intéressent en effet à des phases temporelles du processus de désengagement qui diffèrent et qui n'excluent pas qu'une cristallisation de colère précède une forme d'apaisement se développant plus tard dans le temps.

9.4.1 La temporalité des émotions

L'étude de Farrall et al. (2014) entend précisément questionner les temporalités de la désistance en établissant un schéma de trajectoires émotionnelles, une palette d'états affectifs accompagnant le processus de sortie. La première phase se place au commencement du processus, alors que la personne a récemment cessé ses agirs délinquants. Elle est empreinte de culpabilité et de regrets par rapport aux activités passées, d'incertitudes vis-à-vis de l'avenir mais néanmoins de premiers espoirs, notion centrale dans les mécanismes de désengagement. La seconde phase dénote du début d'une réelle distanciation des actes délinquants, après environ trois à cinq années exemptes d'infractions. Durant cette période, plusieurs états affectifs cohabitent : des sentiments négatifs et de la frustration relatifs à certaines difficultés rencontrées, des

tensions entre le moi actuel et le moi futur et des expériences émotionnelles positives, notamment une certaine fierté en regard des efforts et changements poursuivis. Les troisième et quatrième phases attraient aux sentiments d'être et de se sentir accepté : les individus se distancient manifestement de leurs actes délinquants situés entre quatre et neuf ans auparavant. Les émotions qui leurs sont associées sont moins présentes, ce qui leur permet d'aspirer à des objectifs de vie plus spécifiques, de s'approprier un nouveau statut qui, s'il est progressivement reconnu et respecté, fait émerger des sentiments de confiance et d'appartenance. La dernière phase, allant de dix à 13 ans après la commission des derniers délits, est caractérisée par un état d'esprit synonyme de respectabilité sociale et de projets conventionnels. Les sentiments de fierté et d'espoir ne sont dorénavant plus en lien avec les agissements criminels mais bel et bien avec ce nouveau style de vie. A ce titre, l'étude plus récente d'Hunter et Farrall (2017) confirme, qu'à un moment donné dans son parcours, la personne désistante ne perçoit plus d'opportunités délinquantes et que le futur soi conventionnel n'a plus lieu d'être évoqué. L'individu se focalise sitôt sur des aspirations et objectifs bien plus larges que celui de respecter les normes en vigueur.

Parallèlement, Caverley et Farrall (2011) observent que les trajectoires émotionnelles identifiées dans le processus de désistance rendent compte de préoccupations qui changent au fil du temps : elles se focalisent d'abord autour soi, c'est-à-dire de la personne désistante elle-même, avant de s'orienter davantage vers ses proches tels que les membres de sa famille. Par la suite, les préoccupations s'étendent progressivement à des membres extra-familiaux puis à tout un chacun. En définitive, les temporalités des états affectifs sont indissociables de notre étude, raison pour laquelle nous avons porté un soin particulier à rencontrer nos enquêtés à différents moments de leur parcours.

9.4.2 Des états affectifs ambivalents

Jusqu'à maintenant, nous avons plutôt appréhendé les états affectifs dans leurs aspects qui soutiennent positivement le processus de désistance, en particulier car les personnes désistantes apparaissent plus enclines à les définir positivement et manifestent un plus grand bien-être (Healy, 2016). Toutefois, l'adoption d'un mode de vie conventionnel est complexe et s'accompagne souvent de manifestations émotionnelles qui lui sont

défavorables (Halsey et al., 2016 ; Hunter & Farrall, 2017 ; Nugent & Schinkel, 2016) : le sentiment de honte peut desservir et ne pas favoriser l'engagement d'un mode de vie sans infractions (Braithwaite, 1999 ; Harris, 2011b ; Rossner, 2011 ; Scheff, 2000) ; ou encore, l'espoir et la motivation ne sont pas toujours présents et diminuent lorsque le nombre et la nature des obstacles et problèmes rencontrés augmentent (Burnett & Maruna, 2004 ; Farrall, 2002 ; Giordano et al., 2002 ; LeBel et al., 2008). Relevons encore qu'autrui peut ne pas être un soutien (Davis et al., 2012 ; Weaver & McNeill, 2015 ; Wyse et al., 2014) et que les communautés d'appartenance peuvent se montrer très stigmatisantes et ne pas reconnaitre les efforts de ses concitoyens précédemment en contact avec la loi (Braithwaite & Mugford, 1994 ; Maruna & LeBel, 2012a). Sur base de ces constats, la récente étude de Nugent et Schinkel (2016) identifie trois principales souffrances associées au processus de désistance (*« pain of desistance »*). Premièrement, l'isolement souvent en lien à l'éloignement de groupes de pairs délinquants, aux difficultés de résister aux tentations et à une vulnérabilité par rapport aux institutions. Deuxièmement, la confrontation à l'échec et plus largement aux échecs répétés qui ne permettent pas de certifier d'une identité conventionnelle projetée. Troisièmement, la frustration et la perte d'un espoir souvent déjà fragilisé.

A nouveau, le processus de désistance apparait donc fait d'ambivalences, d'expériences et d'états affectifs tantôt positifs et tantôt négatifs. Ils peuvent autant donner des impulsions à ne pas commettre d'infractions que les provoquer. Parfaire le cheminement désistant nécessite donc aussi de leur résister et d'identifier ce en quoi et à quel(s) moment(s) ils agissent comme une aide ou comme un obstacle (Hunter & Farrall, 2017). Dans cette optique, Halsey et ses collègues (2016) soulignent qu'une rechute dans le processus de désengagement, souvent appelée *« f*uck-it moment »* par les personnes interviewées dans leur recherche, ne traduit pas d'une volonté de récidiver mais d'une perte de capacités pratiques et émotionnelles, d'un manque de ressources permettant de poursuivre le cheminement désistant. Cette période est caractérisée par l'expression d'un désir de mettre fin à ses actes délinquants, d'un sentiment de glisser vers d'anciennes attitudes, de difficultés à obtenir le soutien nécessaire ainsi que de perceptions de se trouver dans une situation sans issues (Halsey, et al., 2016).

Notre travail s'inscrit précisément dans la continuité de ces recherches dès lors qu'il

entend contribuer au développement des connaissances qui allient états affectifs et sortie de délinquance. En regard du supposé rôle pivot des états affectifs dans le processus de désengagement de conduites problématiques, lesquels sont tantôt moyen et tantôt finalité du changement, cette étude part les explorer, qu'ils se présentent en tant qu'une aide ou un obstacle, à partir des narratifs de ceux-là mêmes qui les éprouvent.

Stratégie de recherche

« Le récit n'est ni atemporel, ni a spatial, il est produit « ici et maintenant ». Il résulte à la fois d'une histoire personnelle et collective (ou plus précisément de sa reconstruction et de sa restitution), d'une position (sociale, économique, symbolique) acquise au moment de l'enquête et d'un rapport singulier à l'enquêteur »

(Demazière & Samuel, 2010, 4)

Dès lors qu'elle s'intéresse au sens que des individus judiciarisés attribuent à leur parcours et expériences de vie, cette recherche s'inscrit dans une perspective phénoménologique, mobilise un dispositif méthodologique qualitatif et repose sur un suivi de cohorte de type longitudinal. Afin d'explorer leurs états affectifs, trajectoires émotionnelles et processus de désistance, nous avons menés 50 entretiens, réitérés à deux ou trois reprises auprès des mêmes enquêtés, sous la forme de récits de vie lors de notre première rencontre et d'entretiens semi-structurés, à l'occasion des suivantes. Notre enquête s'est tenue entre le printemps 2018 et l'été 2020, a impliqué 23 hommes et une femme, adultes, condamnés, incarcérés puis libérés d'établissements pénitenciers fermés en Suisse romande. Les données ont été récoltées en milieu fermé et en milieu ouvert. Elles ont parfois été complétées par des productions d'écriture libre des participants à l'étude, lesquelles ont été discutées avec eux en entretien et sont ainsi venues enrichir notre analyse en continu. En outre, nous avons irrigué cette dernière de notre pratique réflexive, restituée dans le carnet de bord que nous avons tenu tout au long du processus de recherche et que nous avons analysé, rétrospectivement, de manière structurée. Le carnet de bord est ici érigé en outil d'enquête à part entière puisque son analyse a fait l'objet d'un processus de réduction, de condensation et de présentation des données (Miles & Huberman, 2003), sur foi des principales dimensions ressortant de l'analyse des témoignages écrits et oraux des enquêtés.

Le présent chapitre brosse notre protocole d'enquête et en justifie le choix. Il commence par la description de son dispositif qualitatif et longitudinal. A l'appui des enseignements tirés de la « criminologie narrative », il se poursuit par une discussion sur les intérêts portés aux récits en criminologie et ce qui les caractérisent. Il expose ensuite la stratégie de collecte, la description du terrain et ses moyens d'accès, notre échantillonnage, les

profils des enquêtés et les garanties qui leur sont offertes. Il présente nos outils d'enquête que sont le récit de vie, l'entretien semi-structuré et la production d'écriture libre, avant de discuter de l'utilisation du carnet de bord du chercheur comme source de données complémentaire. Il rend enfin compte de la stratégie d'analyse privilégiée, phénoménologique s'agissant des données recueilles auprès de nos enquêtés et réflexive et structurée en ce qui concerne celles alimentant notre carnet de bord. Il se conclut sur les principales limites de notre étude.

10. Une démarche qualitative et longitudinale

« La première fois où on s'est vu je me souviens c'était un peu compliqué, j'étais pas au top, je me souviens je fumais. Ouais ça avait duré très longtemps. On avait un gros entretien dans la rue. J'étais pas au top. Y avait beaucoup d'incertitudes […] Ensuite on s'est vu une deuxième fois, en octobre, alors là effectivement encore moins bien. Mais entre-temps je suis passé par une bonne période, une bonne phase. J'étais parti en vacances. Y a eu l'été entre-temps, l'été c'était très bien passé. J'avais eu pas mal de réponses, concernant l'école, j'avais arrêté de fumer, refait du sport. J'avais commencé le travail et y avait eu de nouveau des éléments externes qui m'avaient déstabilisés »

(Extrait d'entretien, Nicolas, 24 mois après la sortie de prison, 29 ans)

Selon Pires (1997), la démarche qualitative se caractérise par sa souplesse, aussi bien dans son déploiement que dans la construction progressive de ses objets de recherche. Ses dispositions favorisent l'exploration, l'induction et la compréhension à partir des expériences, points de vue et représentations des acteurs sociaux. Cette méthode qualifiée d'heuristique, de compréhensive et d'interprétative, ne formule aucune hypothèse préalable, au profit d'une inscription dans un processus de construction itératif charpenté de constants aller-retours entre les données collectées et les interprétations qu'en tire l'enquêteur (Anadón & Guillemette, 2007 ; Flick, 2014). Elle questionne les témoignages vécus et leurs significations, à l'aune des contextes culturels, politiques, sociaux et économiques dans lesquels ils se situent, donnant à voir les référentiels qui façonnent les trajectoires des individus au fil du temps (Anadón, 2006 ; Anadón & Guillemette, 2007 ; Flick, 2014). Pour explorer les états affectifs qui accompagnent les parcours de vie de sortants de prison et en particulier les sorties de délinquance, c'est ce type de dispositif

d'enquête que nous avons naturellement privilégié. Cette stratégie de recherche semble par ailleurs appréciée des enquêtés eux-mêmes, dès lors qu'elle valorise leur parole et est reconnue comme plus à même de saisir, puis restituer leur réalité (Liebling, 2014).

Par ailleurs, pour rendre compte des temporalités de la stabilité et du changement dans les trajectoires de vie, notre recherche s'inscrit dans une perspective longitudinale qui consiste en la réitération de notre dispositif d'enquête dans le temps (Flick, 2014). Les études longitudinales se positionnent comme des outils appropriés à l'étude du processus de désistance en ce qu'elles permettent d'aborder à réitérées reprises la complexité humaine par le questionnement approfondi des configurations qui influencent les parcours de vie et en particulier les états affectifs qui les rythment (Burnett & Maruna, 2004 ; Bottoms et al., 2004 ; Doekhie et al., 2017 ; Farrall et al., 2014 ; Gålnander (2020) ; Giordano et al., 2002 ; Glueck & Glueck, 1974 ; Halsey et al., 2016 ; Rieker et al., 2016).

11. Une « criminologie narrative »

« Raconter l'histoire a le potentiel d'humaniser à la fois le processus de recherche et le monde pénal »

(Liebling, 2014, 484)

Alors que l'action de raconter est inséparable de la vie humaine et que de nombreuses disciplines, telles que la philosophie, l'histoire, l'anthropologie, la sociologie ou la psychologie manifestent depuis fort longtemps de l'attention à l'étude des récits, la criminologie a accueilli plus tardivement cet intérêt dans ses champs de recherche (Presser, 2016). Les courants criminologiques dominants semblent en effet avoir accordé une plus grande attention aux données quantitatives et aux statistiques, souvent incongrûment considérées comme plus rigoureuses, moins ambiguës, imprécises ou subjectives que les discours, eux-mêmes perçus comme manipulables, non généralisables et en opposition à une réalité palpable puisque chiffrée. A l'exception de quelques études pionnières durant la première partie du XXème siècle, c'est durant sa seconde moitié que les études basées sur des narratifs pour appréhender les parcours criminels et désistants se sont imposées, au point d'estamper ce champ de recherche de l'appellation *« narrative criminology »* en 2009 (Presser, 2009, Sandberg & Ugelvik, 2016).

A ce jour, l'étude des narratifs forme un corpus de données incontournable pour répondre aux aspirations de la criminologie contemporaine. Plus qu'une forme de discours, la « criminologie narrative » caractérise aujourd'hui un ensemble de travaux forts d'un cadre théorique et d'une méthodologie solides (Presser, 2009). L'étude des narratifs se destine aujourd'hui à l'ensemble des acteurs concernés par les phénomènes délinquants ou déviants. Elle s'intéresse aux représentations individuelles autant que collectives et reconnait que le récit engage à la fois celui qui le relate et celui qui le recueille (Orofiamma, 2002). Elle dispose d'un argument méthodologique qui lui permet d'aller au-delà du réalisme auquel sont tenues les autres théories du comportement criminel, un récit ne pouvant être juste ou faux puisqu'il rend compte des expériences et des représentations qui donnent sens et influencent les actions des individus (Bertaux, 2010 ; McAdams, 2008 ; Presser, 2009 ; Presser & Sandberg, 2015 ; Sandberg, 2010 ; Sandberg & Ugelvik, 2016 ; Ugelvik, 2015). En d'autres termes et comme l'exprime joliment Sandberg (2010, 447), *« whether true or false, the multitude of stories people tell reflect, and help us understand, the complex nature of values, identities, cultures, and communities ».*

Le récit se définit alors comme une construction temporelle et progressive qui influence les parcours de vie en regard du sens attribué aux événements, relations, perceptions et états affectifs qui les nourrissent. Il informe des particularités des individus, des rapports sociaux, d'origine, de classe et de genre, comme des structures et des contextes institutionnels, socio-historiques, culturels et économiques dans lesquels ils s'inscrivent (Bertaux, 2010 ; Fleetwood, 2015, 2016 ; Presser, 2009). Ces imbrications individuelles, structurelles et sociétales produisent plusieurs formes de discours qui se mélangent et s'articulent. Parfois même contradictoires, ils restent toujours situés dans un environnement en perpétuel mouvement (Brookman, 2015 ; McKendy, 2006 ; Sandberg, 2009, 2010). Les histoires ne cessent de se former, se déformer ou se reformer, façonnent nos comportements et déterminent par suite nos identités individuelles et collectives (Loseke, 2007 ; McAdams & McLean, 2013, Presser, 2009). En bref, le récit est construit sur l'interprétation d'une expérience qui génère une action en accord avec la perception de soi-même et les composantes émotionnelles qui lui sont associées, en un temps et en un lieu donnés (Presser, 2009 ; Youngs & Canter, 2012).

Dès lors que les histoires se nichent au cœur de qui nous sommes et de nos façons

d'engager avec le monde qui nous entoure (Sandberg & Ugelvik, 2016), et que les discours nous apprennent tant sur l'évolution et la transformation de nos comportements, projections, perceptions et états affectifs, l'étude des narratifs s'inscrit aussi au cœur de notre intention de recherche.

12. Stratégie de collecte

« Une posture intellectuelle « compréhensive » est portée par une volonté de comprendre le fonctionnement d'un phénomène à travers une plongée dans ses mécanismes constitutifs. C'est une volonté de s'immerger dans le phénomène pour être imbibé de ce qu'il veut dire, pour en comprendre le sens »

(Mucchielli, 2007, 25)

Cette partie détaille notre stratégie de collecte de données. Elle décrit les terrains sur lesquels elle se déploie et les démarches effectuées pour y accéder. Elle rend compte des profils des participants à l'étude et justifie le choix des outils d'enquête privilégiés, à savoir le récit de vie, l'entretien semi-structuré et l'écriture libre, tant des enquêtés que de nous-même, en l'espèce à travers notre carnet de bord.

12.1 Description et accès au terrain

Tel que le montre la Figure 3, notre recherche se décline en quatre phases distinctes : une phase exploratoire, une phase principale, une phase validatoire et une phase complémentaire. La phase exploratoire a pour but de soulever des pistes de travail pertinentes par rapport à notre intention initiale de recherche. Elle met en lumière les aspects supposés nécessaires d'être investigués, plus encore que notre objet de recherche a reçu une attention encore limitée. De la sorte, nos objectifs ont pu être plus finement délimités avant d'engager la phase principale de notre enquête. La phase validatoire vient quant à elle enrichir l'analyse de nos données produites en les présentant et les discutant plus directement avec nos enquêtés (Blanchet & Gotman, 2010). La phase complémentaire de cette étude réside finalement dans une analyse *a posteriori* du contenu de notre carnet de bord rendant compte de notre pratique réflexive en continue et rédigé sous forme dactylographiée tout au long du processus de recherche.

Figure 3 : Phases exploratoire, principale, validatoire et complémentaire de la recherche

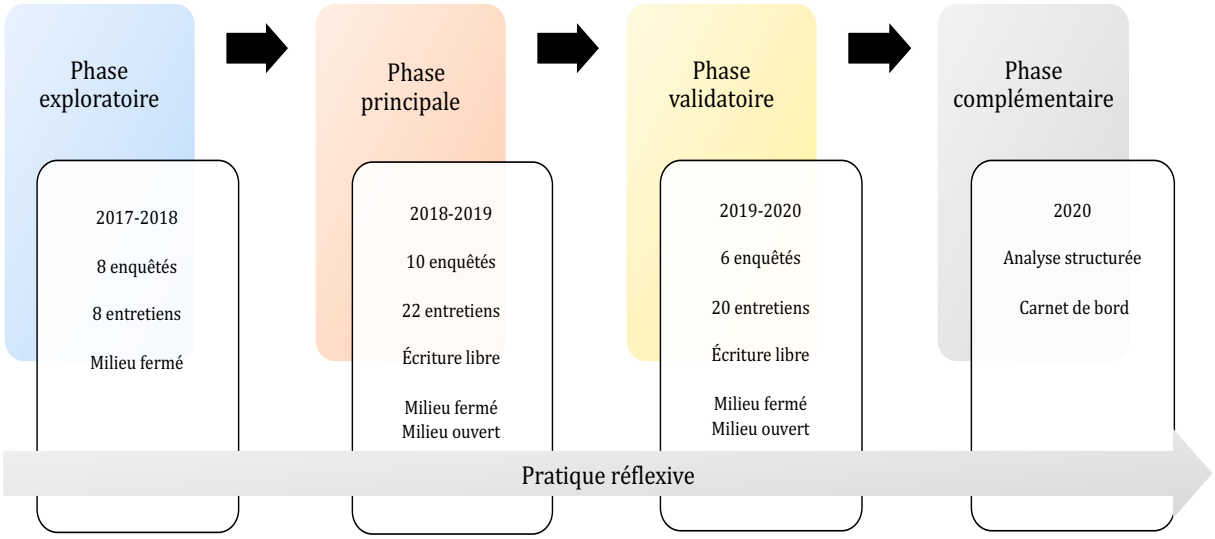

En préambule, nous notons que chaque entretien a fait l'objet d'une discussion sur les modalités de la recherche (son cadre, ses objectifs, etc.) amenant à la signature d'un formulaire d'information et de consentement en cas d'accord de participation et d'enregistrement de l'entrevue. Par ce document, les enquêtés disposent dès le départ d'informations complètes et de garanties sur les engagements de la chercheuse en termes de confidentialité et d'anonymat, un appui solide pour le développement d'une relation d'enquête et sa réalisation (Beaud & Weber, 2010 ; Flick, 2014 ; Schlosser, 2008).

La première phase de cette étude, dite exploratoire, qui regroupe huit entretiens en milieu fermé, a été initiée à l'automne 2017 par une prise de contact puis une rencontre avec la direction du Service pénitentiaire neuchâtelois (SPNE), pour lui présenter notre objet de recherche et le design méthodologique envisagé. En date du 6 novembre 2017, le SPNE nous a confirmé son accord de soutien. Par le biais de l'Office d'exécution des sanctions et de probation (OESP), entité qui lui est subordonnée et qui est en charge de l'application des sanctions pénales prononcées à l'endroit de personnes adultes condamnées par les autorités judiciaires du Canton de Neuchâtel, ou dont l'exécution lui est déléguée par d'autres cantons concordataires, nous avons identifié les personnes sous autorité neuchâteloises répondant à nos critères de recherche. L'ensemble des personnes incarcérées sous cette autorité et potentiellement libérables conditionnellement dans une période de six mois ont été contactées. Environ 20-25 personnes ont reçu un courrier de

l'OESP auquel a été joint un flyer de présentation de notre recherche (annexe 1). Huit d'entre elles se sont portées volontaires à participer dès le printemps 2018.

Ces entretiens exploratoires se sont tenus en détention, dans un parloir ou dans une salle de visite. Ils ont mis en lumière de premiers constats analytiques qui ont par ailleurs rendus nécessaires de revisiter notre design méthodologique initial. Considérant que six de nos enquêtés avaient déjà reçu une décision d'expulsion du territoire suisse, prenant effet au moment de leur libération conditionnelle, et que pour deux autres la procédure de renvoi était en cours d'évaluation, un suivi longitudinal à l'issue de la détention est apparu compromis. Alors que nous présumions un accès facilité à nos enquêtés en les contactant en les murs de la prison (motivation pour faire passer le temps, disponibilité, influence limitée de produits stupéfiants et d'alcool, etc.) (Copes & Hochstetler, 2010), nous avons entamé des démarches dans le but de rencontrer des personnes évoluant déjà en milieu ouvert de telle sorte à juguler des difficultés de suivi en raison d'une expulsion judiciaire.

En capitalisant sur le contenu de ces entretiens exploratoires effectués en détention, c'est donc sur base d'un design méthodologique revisité au début de l'été 2018 que la deuxième phase de cette étude, dite principale, a débuté. Des flyers ont cette fois été installés dans la salle d'attente du Service de probation et d'insertion du canton de Genève (SPI) (annexe 2). Cette phase principale, menée entre juin 2018 et avril 2019, comprend 22 entretiens : huit entretiens de deux ou troisième vague (sept à nouveau menés en détention et un effectué en milieu ouvert) auprès de six enquêtés déjà rencontrés durant la phase exploratoire et 14 entretiens auprès de dix nouveaux participants évoluant tous en milieu ouvert. Ceux-ci ont eu lieu dans les locaux du SPI ou dans un lieu public garant de convivialité et de confidentialité des échanges.

La troisième phase de notre recherche, dite validatoire, s'est déroulée à compter du printemps 2019 et a pour objectif la confrontation de nos pistes analytiques. Elle réunit 20 entretiens menés auprès d'enquêtés déjà rencontrés durant la phase principale de notre recherche et auprès de six nouveaux participants. Pour contacter ces nouvelles personnes, en milieu fermé le procédé est identique à celui utilisé dans la phase exploratoire de cette recherche mais cible en particulier des personnes dont il est présagé

qu'elles restent établies sur le territoire suisse à l'issue de leur sanction. Trois personnes ont répondu favorablement, dont une femme. En milieu ouvert, pour rencontrer de nouveaux participants dans cette phase validatoire, des flyers ont cette fois été déposés dans la salle d'attente de la Fondation vaudoise de probation (FVP). Trois personnes ont été recrutées par ce biais. Ces entretiens se sont également tenus dans les locaux du SPI ou dans un lieu public garant de convivialité et de confidentialité des échanges.

Un descriptif détaillé des 50 entretiens menés et de leur lieu de passation (milieu fermé = MF / milieu ouvert = MO) est présenté sous le Tableau 1, qui les ordonne selon qu'ils prennent place dans la phase exploratoire (en bleu), principale (en orange) ou validatoire (en jaune) de cette recherche.

Tableau 1 : Entretiens[14]

Pseudo	Entretien 1	Entretien 2	Entretien 3
Tiken	MF 04/18	MF 07/18	
Francis	MF 04/18	MF 01/19	MF 08/19
Saïd	MF 04/18	MF 06/18	
Kymani	MF 04/18		
Kephren	MF 04/18	MF 12/18	
Youssef	MF 05/18		
Bob	MF 09/18	MF 12/18	MO 01/19
Ridan	MF 05/18	MF 09/18	MF 01/19
Nicolas	MO 06/18	MO 10/18	MO 03/19
Amir	MO 07/18	MO 08/18	MO 03/19
Michel	MO 08/18		
Eddy	MO 12/18		
Ramón	MO 12/18	MO 07/19	
Michael	MO 12/18	MO 06/19	
Pierre	MO 04/19	MO 07/20	
Stéphane	MO 04/19		
Renan	MO 04/19	MO 07/20	
Fred	MO 04/19	MO 08/20	
Natacha	MF 04/19	MF 06/19	MO 07/19
Bastien	MF 05/19	MF 07/19	MO 08/19
Christophe	MF 05/19	MF 08/19	
Jean	MO 06/19	MO 07/20	MO 08/20
Daniel	MO 07/19		
Charles	MO 07/19	MO 08/20	

[14] Les entretiens ont été menés en français, à l'exception des entretiens avec Bob menés partiellement en français et partiellement en anglais. Ils n'ont pas été traduits après retranscription pour ne pas les dénaturer.

La dernière phase de cette recherche, dite complémentaire, a finalement consisté en une mise en perspective de nos pistes analytiques -issues de notre analyse phénoménologique en continu sur base des entretiens et productions écrites-, avec les résultats émergeant d'une analyse du carnet de bord que nous avons scrupuleusement tenu tout au long de la recherche. Cette démarche contribue à affiner nos pistes analytiques pour ne pas en surestimer certaines ou en sous-estimer d'autres, tenir compte d'éléments analogiques ou non verbaux imperceptibles sur les enregistrements et, plus largement, prendre en considération nos propres expériences, représentations et ressentis. En effet, il est attesté que leur questionnement approfondi promeut la cohérence et la solidité des résultats de la recherche, aussi cette démarche a-t-elle été élevée au rang de critère de qualité (ou dit « de validation ») en méthodologie qualitative (Anadón, 2006 ; Champagne & Clennet-Sirois, 2016 ; Frauenfelder, Bugnon & Nada, 2018a ; Gohier, 2004 ; Machiels, 2013 ; Savoie-Zajc, 2003, cité par Anadón, 2006). Ce carnet de bord contient des informations de toutes sortes, faits, rappels, anecdotes et multiples ressentis. Il se positionne comme fil rouge de nos réflexions tout au long du processus de recherche mais, au-delà, est érigé en outil d'enquête à part entière puisque les données en ressortant ont fait l'objet d'une analyse structurée *a posteriori*. En annexe 3 figurent à titre d'exemples quelques extraits de notre carnet de bord, choisis selon qu'ils concernent nos questionnements généraux sur la désistance et les états affectifs, le déroulement de la recherche ou plus spécifiquement les thèmes et dimensions ressortant de nos analyses.

12.2 Profils des participants

Notre stratégie de recrutement s'est faite de façon totalement spontanée et sans aucune catégorisation préalable pour coller au plus près du caractère processuel des sorties de délinquance et de ses dynamiques, qui outrepassent l'absence de récidive et s'attachent bien plus largement à la stabilisation d'une situation. Ce choix de ne qualifier personne selon une typologie « désistante » / « persistante » est d'autant plus justifié pour ne pas se risquer à considérer uniquement les aspects positifs du cheminement (Nugent & Schinkel, 2016).

Comme illustré par le Tableau 2 ci-dessous, notre échantillon est composé de 24 personnes, 23 hommes et une femme, dont l'âge moyen est de 41 ans. Toutes ont vécu, en

tant que condamnés à une peine privative de liberté, une expérience carcérale dans un établissement pénitentiaire fermé de Suisse romande. Pour garantir une diversification interne suffisante, aucun critère n'a été établi *a priori* selon le type d'infraction commise, sa gravité ou la durée de la peine prononcée (Pires, 1997). Seules les personnes soumises à une mesure de traitement institutionnelle ou d'internement ont été exclues en raison de la spécificité de cette sanction dont la levée, conséquemment le retour en milieu ouvert, ne peut être déterminée à l'avance[15]. D'une part, ce critère répond à notre ambition de maintenir, postérieurement à leur libération, le contact avec nos enquêtés rencontrés pour la première fois en détention. D'autre part, il s'impose pour que notre collecte de données se déroule sur une période approximative de deux ans, du printemps 2018 à l'été 2020.

[15] Pour rappel, le droit des sanctions suisse, dit dualiste, comporte les peines (art. 34 CPS et suivants) et les mesures (art. 56 CPS et suivants). Les peines, qui visent à punir un auteur selon sa culpabilité, sont quantifiables et leur durée est toujours déterminée. Quant aux mesures, qui peuvent être ambulatoires, institutionnelles ou d'internement, leurs fonctions sont de soigner un auteur et/ou de protéger la société. Une mesure se poursuit tant et aussi longtemps qu'elle parait indispensable et nécessaire. En d'autres termes, tant et aussi longtemps que le but pour lequel elle a été infligée n'est pas atteint (Dongois, Bichovsky, Blank, Maire, Parein & Vuille, 2008).

Tableau 2 : Profil des participants

Pseudo	Sexe	Age	Infraction commise	Durée peine (mois)	Entretien 1	Entretien 2	Entretien 3
					MF : temps avant libération MO : temps après libération		
Tiken	M	30	LStup	21	MF 3 mois	MF 1 semaine	
Francis	M	58	Intégrité sexuelle	54	MF 8 mois	MF LC suspendue	MF LC suspendue
Saïd	M	49	Biens LStup	20	MF 2 mois	MF 1 semaine	
Kymani	M	30	Intégrité physique Biens	9	MF 4 mois		
Kephren	M	30	LStup	9	MF 5 mois	MF LC suspendue	
Youssef	M	29	Intégrité physique Biens	22	MF 8 mois		
Bob	M	26	Intégrité sexuelle	9	MF 3 mois	MF 1 semaine	MO 1 mois
Ridan	M	35	Biens LStup	35	MF 4 mois	MF LC suspendue	MF LC suspendue
Nicolas	M	29	Intégrité physique Biens	48	MO 15 mois	MO 19 mois	MO 24 mois
Amir	M	40	Intégrité vie	30	MO 9 mois	MO 10 mois	MO 15 mois
Michel	M	43	Intégrité physique LCR	12	MO 12 mois		
Eddy	M	NC	Intégrité physique	3	MO 10 mois		
Ramón	M	50	Intégrité physique	48	MO 22 mois	MO 29 mois	
Michael	M	47	NC	19	MO 21 mois	MO 26 mois	
Pierre	M	55	Intégrité physique	8	MO 15 mois	MO 30 mois	
Stéphane	M	55	Intégrité sexuelle LStup LCR	36	MO NC		
Renan	M	50	Intégrité physique	10	MO 10 mois	MO 25 mois	
Fred	M	50	Biens	NC	MO NC	MO NC	
Natacha	F	30	Conversion amendes	9	MF 2 mois	MF 1 semaine	MO 1 mois
Bastien	M	28	Biens LStup	8	MF 2 mois	MF 1 semaine	MO 1 mois
Christophe	M	34	Intégrité physique Biens	28	MF LC suspendue	MF LC suspendue	
Jean	M	51	LStup	12	MO 12 mois	MO 25 mois	MO 26 mois
Daniel	M	63	Intégrité vie	168	MO 11 mois		
Charles	M	45	LStup LCR	2	MO NC	MO NC	

Pour la plupart, nos enquêtés ont été condamnés pour des infractions au Code pénal suisse (CPS), en particulier pour des atteintes à l'intégrité physique ou aux biens. Personne n'a été condamné pour consommation de produits stupéfiants uniquement, les infractions à la Loi fédérale sur les stupéfiants et les substances psychotropes (LStup) comprennent au moins des condamnations pour consommation et vente. La quotité moyenne de la dernière peine prononcée à leur égard est de 27 mois. Les durées exposées dans le Tableau 2 ne tiennent donc pas compte de condamnations ou incarcérations antérieures, bien que beaucoup d'enquêtés déclarent avoir précédemment été en contact avec la justice pénale ou déjà incarcérés. Pour chaque entretien, le Tableau 2 précise si la rencontre a eu lieu en milieu fermé (MF) ou en milieu ouvert (MO). Pour le milieu fermé, le temps de prison encore à exécuter avant la sortie de prison est indiqué : les entretiens ont été menés entre huit mois et une semaine avant la libération. Pour le milieu ouvert, le temps écoulé entre la sortie de prison et l'entretien est précisé : les entretiens ont été menés entre un mois et plusieurs années après la libération[16].

Durant ces deux années de collecte de données, nous avons réalisé deux ou trois entretiens avec 3/4 des participants à l'étude (N=18), sans recourir à quelconque moyen particulier pour réduire le taux d'attrition au-delà de celui de maintenir contact avec les enquêtés par téléphone ou par mail. Leur motivation à nous rencontrer a été complètement volontaire, sans aucune contrepartie. Elle a été seulement suscitée par la lecture des flyers envoyés aux justiciables en détention remplissant les critères de notre recherche (annexe 1) ou déposés dans les locaux de services de probation (annexe 2). Les taux d'attrition observés semblent concorder avec ceux qui prévalent dans ce type de recherche dès lors que la proportion de participants qui se restreint au fil de ce temps avoisine généralement 50% (Farrall et al., 2016 ; Holland, Thomson & Henderson, 2006 ; Harocopos & Dezlee, 2003 ; Leibrich, 1993). En institutions carcérales, le panel d'interviewés peut diminuer en raison notamment de retraits de la recherche ou de transferts dans un autre lieu de détention. Au moment de la libération, il faut compter avec un nombre conséquent de sortants de prison quittant le territoire suisse et dont les conditions de vie compliquent drastiquement l'accès aux moyens de communication. De

[16] La détention la plus éloignée dans le temps que nos enquêtés mentionnent se situe 30 mois avant notre rencontre la plus récente. Toutefois, certains enquêtés ne sont pas parvenus à dater leur dernière incarcération mais assurent que celle-ci remonte à plus de deux ans et demi.

plus, en milieu libre, les personnes sortantes de prison réinvestissent leurs activités et sphères privées, leurs sollicitations et préoccupations se modifient et leur engagement dans une étude scientifique peut ne plus susciter d'intérêt ou même devenir une contrainte. Il n'est pas exclu non plus que les intéressés souhaitent tirer un trait sur leur expérience carcérale et pénale, et ne pas y être à nouveau confrontés au travers de leur participation à la recherche. Un dernier aspect peut enfin relever d'un souci de désirabilité sociale qui traduit d'une volonté de se présenter favorablement à son interlocuteur. Dans cette optique, nous pouvons suggérer que des difficultés rencontrées par les participants, la réitération de comportement légalement ou socialement répréhensibles, une nouvelle sanction privative de liberté ou encore des états affectifs envahissants, expliquent leur retrait.

Pour autant, cette perte de contact avec quelques enquêtés ne nous empêche pas de prétendre atteindre le principe de saturation empirique qui désigne le moment où la poursuite de la récolte de données ne permet plus de faire jaillir des informations inédites (Flick, 2014). Autrement dit, nous avons achevé notre terrain au moment où les données récoltées n'apportaient plus « d'informations suffisamment nouvelles ou différentes pour justifier une augmentation du matériel empirique » (Pires, 1997, 157). Au-delà, le nombre d'entretiens menés correspond à celui prétendu nécessaire dans des études au design méthodologique similaire (Baker & Edwards, 2012 ; Duchesne, 2000 ; Gålnander, 2020 ; Mason 2010) et la diversité des profils des participants à l'étude, satisfont notre démarche compréhensive d'exploration des états affectifs associés aux sorties de délinquance (Blais & Martineau, 2006 ; Mucchielli, 2007 ; Savoie-Zajc, 2007).

12.3 Outils de collecte

Notre recherche repose sur quatre outils d'enquête, dont l'un, le carnet de bord, est traité dans le chapitre suivant portant sur notre démarche réflexive. L'intérêt de recourir à plusieurs vecteurs de production des données est double. D'une part, dans la phase exploratoire de notre démarche, la diversité et la richesse des informations recueillies au travers du récit de vie et de la ligne de vie qui l'accompagne nous ont permis de délimiter précisément nos objectifs de recherche. Aussi, à chaque nouvelle rencontre, c'est-à-dire à chaque premier entretien, l'outil qu'est le récit de vie a été un soutien pour partir à la

découverte de nos enquêtés et des états affectifs qui ont marqué leur parcours de vie. D'autre part, nos trois grilles d'entretien semi-structurés, tout comme les écrits que certains participants ont accepté de partager avec nous, ont ensuite rendu possible l'approfondissement de notre objet d'étude. La durée des 50 entretiens menés est en moyenne de 1h20minutes, les premiers entretiens sous forme de récit de vie étant habituellement un peu plus long que les entretiens semi-structurés. Ce sont ainsi 66 heures d'échanges qui ont été intégralement retranscrits sous un format digital, c'est-à-dire axé sur le contenu verbal des entretiens. Les éléments analogiques ou non-verbaux, en lien par exemple avec la relation et les interactions entretenues avec nos enquêtés, ont quant à eux été reportés dans notre carnet de bord.

12.3.1 Le récit et la ligne de vie

Le récit de vie est un entretien narratif dont l'approche est résolument biographique sans pour autant en être une, car il n'implique pas de conter une vie entière et rend exclusivement compte d'une sélection de phénomènes situés relevés par l'enquêté lui-même et auxquels il donne sens et cohérence (Bertaux, 2010 ; Burrick, 2010 ; Presser, 2009, 2010). Il est bien plus qu'une succession d'événements puisqu'il se concentre sur les significations qui leur sont attribuées et les restitue dans les temporalités d'une vie toute entière. Il est révélateur des causalités qui accompagnent le changement, un événement en entrainant un autre (Bertaux, 2010 ; Presser, 2010 ; Sandberg, 2016). Il est un outil dynamique d'analyse critique qui sert de guide à l'organisation du comportement humain en ce sens que le récit peut aussi bien justifier un comportement passé que précéder un comportement futur (Maruna, 2001). Ces éléments confortent à nouveau que le récit est indissociable de l'action, constat qui a retenu l'attention de nombreux chercheurs étudiant les sorties de délinquance (Gadd & Farrall, 2004 ; Giordano et al., 2002 ; King, 2013a ; Marsh, 2011 ; Maruna, 2001 ; Maruna & Copes, 2005 ; Stevens, 2012 ; Vaughan, 2007 ; Victor & Waldram, 2015). Pour King (2013a), les fonctions principales du récit de vie permettent une prise de distance, la mise en évidence de significations particulières et la construction de l'identité. Autrement dit, il est vecteur compréhensif, explicatif et structurant des comportements et événements passés, présents et futurs (Farrall & Bowling, 1999 ; McKendy, 2006 ; Schlosser, 2008).

En pratique, le récit de vie est un entretien non-directif dont la forme est peu structurée, de manière à étendre la richesse des informations récoltées (Michelat, 1975). Nous avons ainsi adopté autant que possible une position discrète : nous sommes intervenue le moins le moins possible, nous contentons de formuler une consigne de départ large et procéder par relances de manière à favoriser la libre parole de nos enquêtés, comme si ceux-ci racontaient une histoire et allaient jusqu'à se saisir du contrôle de l'entretien (Burrick, 2010 ; Flick, 2014). Nous n'avons donc pas élaboré de thématiques définies et nous sommes bornée à une courte liste de points à aborder en fin d'entretien lorsqu'ils n'avaient pas été spontanément évoqués durant (Bertaux, 2010 ; Burrick, 2010).

L'exercice n'est cependant pas sans enjeu : pour l'interviewer qui doit se dessaisir du contrôle de l'entretien ; pour l'interviewé qui doit parvenir à (se) raconter sans questions pour fil conducteur, n'étant pas rare que cela génère des réticences, de la gêne ou encore de longs silences (Fleetwood, 2015 ; Flick, 2014). Pour ces raisons, il est d'usage que le chercheur anticipe ces éventualités (Burrick, 2010 ; Flick, 2014), ce que nous avons fait par l'élaboration d'une grille d'entretien regroupant quelques thématiques très générales (annexe 4) et d'une ligne de vie (annexe 5).

Inspirée des méthodes de recherche sur les parcours et les histoires de vie autant que d'outils d'intervention usités dans les milieux professionnels, nous avons créé une ligne de vie pour servir de support au déroulement des entretiens sous forme de récit de vie (Belli, Stafford & Alwin, 2009 ; Tdh, 2014)[17]. Son axe horizontal représente une ligne du temps qui débute à la naissance de l'enquêté et permet de situer les éléments déterminants de son enfance, son adolescence, sa vie adulte et ses projets pour le futur. Ceux associés à des expériences et états affectifs éprouvants, desquels il a fallu rebondir, sont inscrits dans la partie inférieure de la ligne du temps. Inversement, sur sa partie supérieure sont notés les vécus appréciés, porteurs d'états affectifs agréables ou soutenants.

[17] Suivant les enseignements du Foley Center for the Study of Lives, accessibles ici : https://www.sesp.northwestern.edu/foley/instruments/interview/ (dernière consultation le 19 octobre 2020)

Pendant certains entretiens, en particulier en cas de maitrise partielle de la langue dans laquelle se sont tenus les échanges, cette ligne de vie a fourni des repères visuels pour améliorer la précision temporelle des expériences formulées, pour en rendre leur rappel plus aisé et pour faciliter les interactions entre le participant et nous (Sutton, 2010). Pendant les analyses, après avoir réécouté et retranscrit les entretiens, la ligne de vie a été complétée d'informations non annotées pendant l'entrevue mais reconstituées à l'aide de codes couleurs correspondant aux principales thématiques abordées durant l'échange. Nos lignes de vie ainsi élaborées rendent compte de formes sinusoïdales qui visibilisent les dimensions référentielles (description d'états de faits) et modales (perceptions et états affectifs y relatifs) des récits livrés, autant que l'évolution et des trajectoires et la combinaison des événements qui ont rythmé la vie de nos enquêtés (par exemple la carrière professionnelle, l'évolution familiale, le parcours pénal, etc.).

12.3.2 L'entretien semi-structuré

Une fois notre objet de recherche apprivoisé dans sa phase exploratoire et à l'appui de premières rencontres mobilisant le récit de vie, l'entretien semi-structuré nous est apparu le mieux à même d'explorer en profondeur les états affectifs qui jalonnent les parcours de vie de sortants de prison. Il permet de saisir en profondeur le sens, les représentations, les valeurs et les normes associées aux expériences et manifestations émotionnelles des intéressés (Blanchet & Gotman, 2010 ; Flick, 2014). Son degré moyen de formalisation implique qu'il repose sur une grille d'entretien formulant de grands axes thématiques et quelques sous-dimensions préétablies, pour rester concentrée sur les objectifs de la recherche tout en assurant suffisamment de spontanéité et de liberté de parole aux enquêtés (Poupart, 1997, 2012).

Nos trois grilles élaborées pour les entretiens semi-structurés figurent en annexes 6-7-8. La grille en annexe 6 a été utilisée lors de la phase principale de cette recherche, elle concerne principalement ce que vivent et ressentent nos enquêtés en prison, au moment de leur sortie et de retour en milieu libre. Les grilles en annexe 7 et 8, utilisées pendant la phase validatoire, s'intéressent en profondeur aux configurations qui entourent des états affectifs régulièrement identifiés et aux actions qu'ils incitent.

12.3.3 L'écriture libre

Aux côtés des récits de vie et des entretiens semi-structurés, nos données réunissent également des documents écrits que quelques enquêtés ont volontairement proposé de nous transmettre. Nous avons eu l'occasion d'échanger sur chaque production avec son auteur, de manière à éclaircir toute incompréhension ou contenu implicite et obtenir des précisions en lien avec notre objet d'étude.

Tel que recommandé par Flick (2014) et Cellard (1997), l'analyse documentaire qualitative requiert de questionner au moins l'authenticité, la crédibilité, la fiabilité et la signification des textes. Ces critères sont remplis par les productions écrites dont nous disposons en ce sens qu'elles ont été rédigées indépendamment de la participation à notre recherche. Concrètement, il s'agit de textes qui, à l'instar de récits autobiographiques ou romancés, décrivent des périodes de vie marquantes pour nos enquêtés. En particulier, ils regorgent de perceptions et de ressentis qui rendent compte de la manière dont leurs auteurs ont vécu leur parcours judiciaire, leur incarcération et/ou leur retour en milieu libre.

Les six documents en notre possession forment un total de 510 pages A4 manuscrites ou dactylographiées. Issus de cinq auteurs différents (Nicolas, Ramón, Pierre, Natacha et Daniel), leur contenu autant que leur taille sont disparates : entre huit pages pour le plus court et 273 pages pour le plus long. S'ils ne peuvent être considérés représentatifs de notre population à l'étude *per se*, ils constituent une source d'informations particulièrement féconde à conjuguer aux propos recueillis en entretiens. Il nous est paru par ailleurs primordial de les exploiter en ce qu'ils sont très révélateurs du besoin que presque la majorité de nos enquêtés disent éprouver de garder trace de leur histoire par l'écriture et/ou le dessin, sans pour autant nous transmettre spontanément leurs productions. Tel est le cas pour Tiken, Ridan ou Christophe qui ont partagé avec nous en entretien leur carnet de détention empli de faits, d'histoires, de réflexions et de sentiments, ou encore pour Bob, Eddy ou Bastien qui nous ont fait part de leur aspiration à écrire ou dessiner durant leur détention.

S'agissant plus spécifiquement des cinq auteurs des manuscrits relayés, tous rapportent avoir initié la démarche d'écriture en les murs pour passer le temps, pour surmonter cette

période ou pour essayer de comprendre des événements significatifs de leur parcours de vie. En ce sens, cette démarche d'écriture et ce dont elle témoigne semble se profiler comme un moyen privilégié pour faire face à l'incarcération mais également pour (ré)écrire son histoire, au sens propre comme au sens figuré. Aussi, l'écriture apparait comme un support susceptible de rendre visible sur papier des témoignages constitutifs de *« redemption script »*.

En ce qui concerne la portée de ces textes, celle-ci relève initialement pour nos enquêtés d'une démarche individuelle et introspective bien que ceux-ci puissent ensuite avoir été partagés avec des proches, la chercheuse ou publiquement. Une fois diffusés, ils deviennent des témoignages d'expériences vécues, dans le but de les expliquer ou d'en laisser une trace. L'expression n'est plus strictement personnelle et opère telle la porte-parole d'une population plus large, par exemple celles des personnes détenues. A ce propos, nous émettons l'hypothèse que ces contributions puissent également participer au processus de désistance lui-même en ce que leur élaboration, puis leur éventuelle diffusion, traduisent d'une réouverture et reconnexion à soi, son parcours, ses proches et/ou plus largement la société.

En résumé, l'écriture apparait alors comme un moyen facilement accessible, intime et pouvant accueillir autant de mots que de maux. Elle rend visible des expériences et états affectifs recueillis au plus proche de leur manifestation, peu modifiés par la mémoire des intéressés ou encore non influencés par la présence d'un chercheur et les interactions en entretien. Les contributions écrites se révèlent une source de données d'une grande richesse pour saisir des expériences et ressentis dans leur forme la plus originelle et au moment où la personne qui les vit ressent l'envie ou le besoin de les exprimer. Partant, alors que les études sur les sorties de délinquance recourent largement aux témoignages oraux, la mobilisation de témoignages écrits pour approfondir nos connaissances sur cette thématique apparait une piste aussi stimulante, que novatrice et prometteuse.

13. Une démarche réflexive[18]

« Suis-je criminologue ? Oui et je suis aussi un être humain. En conséquence, toute approche méthodologique qui se verrait séparer ces deux caractéristiques de notre vie ou de notre travail serait profondément imparfaite »

(Liebling, 1999, 166)

Alors que les états affectifs nous permettent d'entrer en contact avec le monde et de nous connecter les uns avec les autres, la pertinence de les explorer au travers d'entretiens qualitatifs sans questionner ce qui se joue durant ces rencontres fait peu de sens. Si l'on considère que le partage d'états affectifs est conditionné à la qualité de la relation qui se noue entre l'enquêteur et l'enquêté, leur étude devient indissociable de la prise en compte des ressentis vécus par le chercheur lui-même. Ils deviennent des éléments d'analyse capitaux pour rendre compte de la complexité de cet objet d'étude qui serait irréalisable sans ouverture et connexion émotionnelles des uns et de l'autre (Fernandez, 2005 ; Johnson, 2009).

Fort de ce constat, nous avons porté une attention particulière tout au long de cette recherche à nos propres expériences, représentations et états affectifs, que nous avons systématiquement recensés dans un carnet de bord prévu à cet effet, avant de les analyser en tant que source de données complémentaires[19]. Comment la recherche influence-t-elle celui ou celle qui la poursuit et quels en sont les enjeux ? En quoi la démarche scientifique implique-t-elle de partir à la découverte de soi et nécessite-t-elle une remise en question continuelle ? En quoi la prise en compte des perceptions et états affectifs du chercheur participe-elle au processus de production de connaissance et contribue-elle à produire des travaux plus rigoureux ?

[18] Une partie de ce chapitre a été publiée in *Acte du colloque Questions de pédagogies dans l'enseignement supérieur (QPES), Brest 2019* sous : Stoll, A. & Campistol C. (2019). « Témoignages d'enquêteurs » : le carnet de bord online comme nouvelle pratique pédagogique ?

[19] Pour rappel, à titre d'exemples, figurent en annexe 3 quelques extraits de notre carnet de bord, choisis selon qu'ils concernent la désistance ou les états affectifs, le déroulement de la recherche ou les principales thématiques qui ressortent de nos analyses.

13.1 Les états affectifs du chercheur : un objet d'étude en soi

Les réflexions qui sous-tendent notre démarche réflexive reposent sur deux énoncés de départ : tout chercheur est impacté par son objet d'étude (Favret-Saada 2009) et la recherche est un processus et non uniquement un produit, malgré que cet élément soit le plus souvent valorisé dans le monde académique (Machiels 2013). *«The academic environment arguably trains researchers to be rational and objective, to « extract out » emotion and not disclose feelings of anxiety, confusion, vulnerability, or anything of their selves »* (Jewkes 2011, 64). En criminologie, peu fréquentes et seulement récentes sont les études qui examinent les préconceptions, représentations, questionnements et états affectifs qui accompagnent les parcours de chercheur, ce qui s'explique certainement par une idée couramment répandue que les ressentis qualifiés de subjectifs sont susceptibles de prétériter l'objectivité supposée et la scientificité des contributions (Jewkes, 2011 ; Karstedt et al., 2011 ; Proulx, Ruest-Paquette, Forte, Cotnam-Kappel, Fallu & Bartosova, 2012). Pourtant, les apports de disciplines plus enclines à la démarche réflexive, comme l'ethnographie, l'anthropologie ou la sociologie, nous apprennent qu'elle est essentielle et partie intégrante de la construction des connaissances (Drake & Harvey, 2014 ; Phillips & Earle, 2010 ; Wakeman 2014 ; Widdowfield, 2000). Elle est en outre gage de qualité, dès lors que « l'analyse des coulisses de la production de connaissances », pour reprendre les termes de Frauenfelder et ses collègues (2018a), se profile comme un critère de scientificité.

Quel que soit la méthode privilégiée, le chercheur est imprégné par son terrain, ses acteurs impliqués, le sens donné à sa recherche et les résultats qu'il restitue (Stoll et al., 2018). Au fil du processus, il intériorise des réalités qui *a priori* lui sont autres à tel point que les états affectifs du chercheur se présentent aujourd'hui comme un objet d'étude en soi (Laplantine, 2010). Et, lorsqu'ils font l'objet d'un questionnement systématique et structuré, ils tendent à renforcer la rigueur scientifique des contributions (Champagne & Clennet-Sirois, 2016 ; Machiels 2013 ; Villani, Poglia-Mileti, Mellini, Sulstarova & Singy, 2014). Le regard réflexif sur ses propres ressentis se présente comme un gage d'honnêteté dans l'analyse et l'interprétation des données, autant qu'il permet d'accorder un soin particulier à ce que vivent et ressentent les enquêtés mais également les enquêteurs. Pour Champagne et Clennet-Sirois (2016), ces états affectifs « nous donne

accès à un autre niveau de compréhension, à un autre type de connaissance [...] et les émotions qui traversent l'individu chercheur tout au long de sa recherche seraient donc ce qui précisément l'informe sur la réalité qu'il tente de comprendre » (85-87). Enfin, il est attesté qu'aucune recherche ne peut aujourd'hui prétendre à une totale neutralité axiologique (Weber, 2003), c'est à dire à la non-influence des caractéristiques de celui qui la conduit, en termes de genre, de sexe, d'âge, d'identité, de personnalité, de parcours professionnel et de vie (Claes, Lippens, Kennes & Tournel, 2013 ; Machiels, 2013). A titre d'exemple et tout en rappelant qu'il reste difficile de déterminer précisément comment et quelles particularités influencent quels aspects du processus de recherche (Crewe, 2014), il est supposé que le fait d'être une femme, plutôt jeune et affiliée à une institution universitaire connue, puisse avoir encouragé la participation à cette recherche (Claes et al., 2013 ; Jewkes, 2011 ; Kazemian, 2015b, 2020). C'est ainsi imprégnée de ces enseignements que nous nous sommes attelée à mettre en écriture dans un carnet bord toutes nos réflexions à vif puis à tête reposée, nos curiosités et nos interrogations, nos déceptions et nos joies, ainsi qu'une multitude d'idées glanées à maintes occasions. Concrètement, notre carnet de bord se présente comme un document dactilographié de 46 pages, rédigé du début à la fin de cette recherche.

13.2 L'usage du carnet de bord

Identifier comment extraire et traiter ses propres expériences et états affectifs afin qu'ils servent au processus de production de connaissance nécessite une posture aussi délicate qu'adéquate pour ne pas se risquer à flouter objets et sujets (Fernandez, 2005 ; Rowe, 2014 ; Watts, 2008). Pour ces raisons, les éléments inscrits dans notre carnet de bord tout au long de la recherche sont analysés dans ce travail de manière rétrospective (c'est-à-dire consécutivement à l'analyse des données principales) et structurée. Considéré comme une source de données complémentaires, quelques extraits de ce dernier sont restitués aux côtés des résultats de cette recherche. Ce faisant, il est aussi question de marquer une volonté de ne pas voir le contenu du carnet de bord confiné dans un tiroir comme tel est souvent le cas dans ce type de recherche (Baribeau, 2005 ; Rowe, 2014).

Le carnet de bord constitue un dispositif clé pour recenser, au fur et à mesure, les expériences de recherche, en particulier tout ce qui ne peut pas être exprimé, montré ou

aisément identifié une fois un entretien retranscrit (Baribeau, 2005 ; Beaud & Weber, 2010 ; Stoll et al., 2018). Le carnet de bord est un support qui recueille « des idées, des émotions, des pensées, des décisions, des faits, des citations ou des extraits de lecture, des descriptions de choses vues ou de paroles entendues [...] Son but est de se souvenir des évènements, d'établir un dialogue entre les données et le chercheur à la fois comme observateur et comme analyste, de se regarder soi-même comme un autre » (Baribeau 2005, 108). A son appui, nous avons pu revenir *a posteriori* sur des points marquants (perceptions, représentations, interrogations, états affectifs, etc.) en lien avec notre objet de recherche. Ceux-ci se profilent comme des indicateurs et prennent la forme de métadonnées dont nous questionnons la présence, la récurrence, le sens ou encore les impacts (Rowe, 2014 ; Schirrer & Schmitt, 2016 ; Villani et al., 2014). Le carnet de bord nous apporte ainsi une assurance au croisement des données récoltées, au développement de liens ainsi qu'à la cohérence de leur articulation (Baribeau, 2005 ; Fernandez, 2005).

Pour illustrer ceci, nous pouvons mentionner que l'investigation d'un carnet de bord, et en particulier des états affectifs qui y figurent, offre un éclairage sur les interactions entre l'enquêteur et l'enquêté et, de fait, une plus complète compréhension des messages qu'elles véhiculent. Cette démarche accompagne la construction des réflexions du chercheur tout au long de la recherche (Fernandez, 2005). Ainsi d'un côté, l'analyse du carnet de bord nous a permis de sceller la construction de pistes d'analyses concrètes (Labrecque-Lebeau, 2017) : par exemple, des manifestations émotionnelles durant les entretiens, tels que des épisodes de larmes, nous ont alertée sur des aspects significatifs qui auraient peut-être été négligés autrement (Watts, 2008). De l'autre côté, y revenir systématiquement nous a permis de questionner nos propres représentations, ressentis et émotions (Bernard 2017).

14. Stratégie d'analyse

« Le processus de construction de sens peut être tout autant cognitif qu'affectif ; il se réalise sur la base d'une certaine tradition interprétative; il implique une mise en relation des représentations préalables avec des nouvelles; il implique aussi une opération de qualification des nouvelles expériences ou des nouvelles interprétations au regard des anciennes; il conduit à une transformation des représentations, pour aboutir à une modification de l'identité de l'acteur qui construit du sens. C'est ainsi que revient au chercheur, dans sa démarche d'analyse, la tâche de dégager le sens que l'acteur a construit à partir de sa réalité »

(Blais & Martineau, 2006, 3)

Notre stratégie d'analyse adopte une perspective phénoménologique qui explore comment les expériences de vie sont vécues et ressenties par ceux qui les éprouvent et tente de comprendre les significations qu'ils leur donnent (Thomas, 2006). Cette approche s'accommode avec l'objet de cette recherche et ses instruments de collecte (Anadón, 2006). Mais aussi, elle permet de prendre en compte dans la production des connaissances d'autres sources de données, telles que les écrits personnels des participants, autant qu'elle valorise la réflexivité du chercheur (Anadón, 2006).

Relativement à notre objet d'étude, la perspective phénoménologique offre un éclairage sur le « point de vue interne » des acteurs, entendu comme le sens qu'ils confèrent aux états affectifs qui accompagnent leur parcours de vie et leur cheminement désistant (Pires, 1997, 48). Dans le cadre de ce travail, cette approche est d'autant plus judicieuse qu'une analyse thématique de contenu ne suffirait pas à analyser la diversité et la complexité du matériel recueilli auprès de nos enquêtés, à travers leurs récits de vie et leurs productions écrites (Duchesne, 2000 ; Zahradnik, 2019). Comme le souligne Fantini (2014), « une simple approche par thème ou unité de codage parait effectivement peu propice à la prise en compte des mécanismes de blocage, de censure au niveau de l'expression, et des éléments qui n'apparaissent que de façon fugitive ou masquée, mais qui peuvent cependant être de toute importance » (Fantini, 2014, 66). Enfin, outre d'examiner en profondeur la singularité et la subjectivité de chaque enquêté, l'approche phénoménologique aspire à la découverte de celles du chercheur. « On peut affirmer que la localisation du chercheur et son empathie face au sujet sont des stratégies utilisées dans

la reconstruction du phénomène tel que vécu par les participants et constituent une garantie de crédibilité de la recherche » (Anadón, 2006, 19).

Concrètement, chaque entretien a été retranscrit intégralement et a fait l'objet de codages répétés à l'aide d'un logiciel d'analyse qualitative nommé HyperResearch[20]. Nous avons privilégié une analyse itérative et en continu (Flick, 2014 ; Miles & Huberman, 2003 ; Paillé & Mucchielli, 2012). Les récits et lignes de vie, les entretiens semi-structurés et les productions d'écriture libres ont suivi le même protocole. Chaque matériel a été analysé pour lui seul dans un premier temps (analyse verticale), avant d'être analysé dans un deuxième temps en regard des autres sources de données du même corpus (analyse horizontale). Dans un troisième temps, nous avons procédé à une analyse transversale réunissant l'ensemble des données recueillies à l'appui des trois outils d'enquêtes. C'est sur cette base enfin qu'elles ont été mises en perspective avec le contenu de notre carnet de bord.

De ce procédé sont apparus progressivement les significations et les états affectifs qui accompagnent les parcours de vie, carcéraux et désistants de nos enquêtés et en particulier ceux qui peuvent motiver, maintenir ou entraver le changement. En parralèle, nous avons porté une attention particulière à trois formes de narratifs généralement identifiés dans les analyses de discours (Sandberg, 2016) :

- Les histoires de vie (*« life-stories »*) : en tant que forme narrative dominante, elles permettent de placer les événements du récit dans le temps et de les assembler les uns par rapport aux autres. Elles font transparaitre de manière cohérente l'entrelacement de trajectoires individuelles structurellement et contextuellement situées.
- Les événements de vie (*« event-stories »*) : autant de bifurcations potentielles (*« turning-points »*) qui nous informent des moments clés dans une trajectoire de vie.
- Les « tropes » : ces fragments de discours caractérisent « une figure par laquelle un mot ou une expression sont détournés de leur sens propres » (Petit Robert,

[20] HyperResearch est un logiciel payant de traitement et d'analyse de données qualitatives, sous forme de textes, d'images, de documents audios ou vidéos. Il permet de coder des données, d'extraire des fréquences, de les visualiser sous différents formats ou encore de créer et d'exporter des rapports. Pour plus d'informations : http://www.researchware.com (dernière consultation le 19 octobre 2020)

2002). Ils forment le plus souvent un ensemble de mots ou une courte phrase qui exprime des non-dits ou des idées partiellement dévoilées mais gorgées de sens. *« Identifying and analyzing tropes can be fruitful in two different ways: some tropes indicate ambiguity in stories and are crucial parts of what make stories multi-voiced. Other tropes are less open and can be used to identify hegemonic discourse or dominant stories that motivate, maintain or restrain crime »* (Sandberg, 2016, 167).

Ce faisant, des marqueurs émotionnels associés aux parcours de vie des personnes judiciarisées, à leurs configurations et à des moments particuliers dans leurs trajectoires, comme par exemple la période de détention elle-même, celle de la sortie de prison ou des mois qui s'en suivent ont émergé comme dimensions prédominantes.

En résumé, le déploiement de la stratégie d'analyse qui entoure les phases exploratoire, principale et validatoire de cette recherche s'inscrit pleinement dans l'analyse phénoménologique, sinon dans l'analyse de discours en ce qui concerne l'identification des formes narratives précitées. La narration est effectivement examinée en regard du sens que les individus donnent à leurs expériences vécues et aux états affectifs éprouvés. Il en va différemment en revanche pour la phase complémentaire de cette recherche, puisque notre carnet de bord réfère à une analyse structurée autour des principales dimensions repérées dans les phases antérieures, de telle sorte à les confronter à nos propres réflexions personnelles. Concrètement, notre carnet de bord a été exploité dans son intégralité, et son analyse dictée uniquement en regard des principaux axes ressortant de l'analyse des témoignages écrits et oraux des enquêtés.

15. Limites

« La représentativité ressort comme préoccupation centrale et l'aspect dominant de la 'scientificité' et semble toujours sujette à caution »

(Poupart et Lalonde, 1998, cité par Gendron, 2010, 64-65)

Toute démarche de recherche comporte des limites qui lui sont inhérentes. Celles liées à notre travail concernent les possibilités de généralisation des résultats obtenus, l'usage

de narratifs, l'étude des états affectifs en soi et les influences attachées au statut de chercheur et à ses caractéristiques propres.

Une première limite générale se rapporte au recrutement des participants à l'étude sur un mode volontaire et sans recours à un processus d'échantillonnage critérié, sinon le fait d'avoir été condamné et incarcéré dans un établissement carcéral en Suisse romande. Compte tenu du bassin de population et des possibilités d'initier et de maintenir contact avec des personnes sortantes de prison, ce choix est motivé par un souci de garantir une diversification interne suffisante au sein de notre échantillon. Bien que sa taille raisonnable accroisse assurément sa diversification externe, nos résultats ne peuvent être généralisables à l'ensemble des sortants de prison. De la même manière, alors que notre échantillon est formé de 23 hommes et d'une femme adultes, notre propos ne peut prétendre à aucune comparaison en termes de genre et se limite uniquement à mettre en évidence les similitudes observées. Ces précautions en tête, nos résultats en lien avec les moteurs et obstacles au désengagement de conduites délinquantes semblent atteindre le principe de saturation empirique. Ils sont par ailleurs soutenus par les regards croisés des agents de probation interviewés dans le cadre de la recherche PRELUD dont nous avons assumé la collecte et l'analyse des données pour le terrain suisse[21]. En ce qui concerne en revanche les résultats en lien avec les états affectifs qui accompagnent les trajectoires carcérales et désistantes de nos enquêtés, bien que nos données recueillies apparaissent riches et qu'elles trouvent échos dans la littérature existante, nous sommes d'avis que ceux-ci nécessitent que de futures recherches puissent consolider cet objet d'étude encore peu exploré.

Des limites réfèrent ensuite à la collecte de données à l'aide de narratifs dès lors qu'une disjonction entre l'expérience vécue et sa restitution ne peut jamais être écartée (Polkinghorne, 2007 ; Rimé, 2009). La mémoire n'est pas dénuée d'influences dans le cas d'entretiens rétrospectifs, en particulier au sujet d'expériences anciennes ou qui se fient essentiellement au jugement ou à l'interprétation (Hardt & Rutter, 2004). Aussi, il est vrai

[21] PRELUD (Prévenir la RÉcidive : Limites et Usages liés au Désengagement) est une recherche collective franco-suisse, financée par la mission de recherche Droit & Justice depuis 2018. Cette étude réunit une équipe de chercheurs franco-suisses et est coordonnée par Xavier DeLarminat, Maitre de conférences en science politique à l'Université de Rouen (CUREJ).

qu'une maitrise incomplète de la langue de l'entrevue autant que des capacités introspectives ou réflexives limitées réduisent sensiblement la complexité et la profondeur des récits recueillis. En revanche, selon Hardt et Rutter (2004), ces éléments ne sont pas assez puissants pour mettre à mal la validité des données récoltées par ce biais, et plus encore lorsque nous répétons nos échanges auprès des enquêtés à réitérés reprises, de telle sorte aussi à lénifier ce type de biais.

Dans cette même optique, il est des limites en lien avec l'étude des états affectifs qui ne cessent de se transformer, raison pour laquelle les données rétrospectives à leur sujet sont moins fréquentes, à moins qu'il s'agisse d'étudier des événements traumatiques. De plus, nous notons que l'identification d'un mot voire d'une succession de mots pour qualifier un état affectif n'est pas un exercice aisé, plus encore que celui-ci se définit en fait le plus souvent par l'imbrication d'un ensemble de manifestations émotionnelles (Simi et al., 2019). Un biais de désirabilité sociale, qui consiste en une présentation favorable de soi-même et supposément une non divulgation de certains aspects compromettant sa propre image, ne peut pas non plus être exclu. Celui-ci aurait pour corolaire de ne pas dévoiler certains états affectifs intimes ou gênants, tels que par exemple des sentiments de honte ou de culpabilité. Pour limiter ces effets, nos garde-fous reposent sur une garantie de l'anonymat et de la confidentialité des échanges, jointe au développement d'une relation de confiance entretenues dans la durée. De cette manière peuvent être créées des circonstances permettant de susciter l'envie -voire d'occasionner le besoin- de partager ses états affectifs (Rimé, 2009), de (se) raconter son histoire (Maruna, 2001) et de la modeler en fonction des réactions émotionnelles qu'elle fomente chez son interlocuteur (Goldie, 2003). A ce propos, le fait que nos impressions et réflexions relatées dans notre carnet de bord révèlent de manière récurrente des rencontres émotionnellement chargées plaide plutôt en faveur d'interactions authentiques.

Dans la foulée, d'autres limites concernent l'interprétation et le réarrangement des données récoltées. En regard du caractère complexe des récits et notamment des contradictions qui souvent les jalonnent, plusieurs auteurs mettent en gardent par rapport aux risques d'altération des données pour tendre à une généralisation des résultats (Presser & Sandberg, 2015 ; Sandberg, 2010). Il est en fait deux risques : « celui

d'une potentielle « sur-objectivité » scientifique d'où résulterait la perte du matériel émotionnel, et celle de la « sur-subjectivité » scientifique qui transformerait ledit matériel » (Fantini, 2014. 70). Partant, il apparait raisonnable d'affirmer que si nos résultats montrent des récurrences qui tendent vers l'atteinte du principe de saturation empirique, elle n'est jamais totale.

Enfin, des limites en lien avec le statut et les caractéristiques du chercheur sont certainement présentes dès lors qu'aucune démarche scientifique, on l'a vu, ne peut prétendre à toute neutralité axiologique (Anadón, 2006 ; Gendron, 2010 ; Stoll & Campistol, 2019 ; Weber, 2003). Comme déjà discuté plus haut, le carnet de bord se présente comme un support opportun pour identifier autant que possible les (pré-) conceptions propres au chercheur : il convient que l'enquêteur puisse interroger, conscientiser et cas échéant maitriser de potentiels facteurs d'influence qui découlent par exemple de son genre, de sa position sociale, de ses référentiels culturels, de son parcours personnel et professionnel. Partant, afin que notre bagage se transforme en atout, nous avons, autant que faire se peut, effectué un travail d'inspection et de mise à plat de nos représentations pour parvenir à accueillir le plus ouvertement possible les témoignages de nos enquêtés et éviter des interférences aussi bien dans le processus de collecte, que d'analyse des données.

Les trajectoires émotionnelles pour raconter la désistance

« J'ai décidé d'écrire ces quelques pages lors de mon incarcération […] La question du pourquoi, et bien disons que c'est ma psychothérapie à moi, à raconter ce qui m'est arrivé avec mes mots et ma vision des choses. J'avais choisi cette vie, il fallait accepter les conséquences qui en découlent, mais toujours avec le sourire et avec un moral d'acier, voici mon histoire… »

(Ramón, 50 ans, témoignage écrit)

Ce chapitre présente les principaux résultats de nos analyses issues des récits et lignes de vie, des entretiens semi-structurés et des productions écrites, conjugués à notre analyse réflexive puis structurée à l'appui de notre carnet de bord.

Notre analyse s'articule autour de six parties distinctes. La première rend succinctement compte des histoires de vie de nos enquêtés à l'appui des principales configurations qu'ils identifient comme marquantes dans leurs trajectoires et qui, selon eux, permettent de contextualiser la commission d'actes pénalement réprimés. Afin que le lecteur puisse partir à la découverte des personnes que nous avons rencontrées, cette première partie se veut sensiblement plus descriptive qu'analytique. Donnant à voir les états affectifs éprouvés par nos enquêtés et leurs manifestations, les chapitres subséquents suivent logiquement le parcours pénal de nos enquêtés, de leur incarcération après jugement à leur sortie définitive. La deuxième partie se focalise ainsi sur la période de leur détention et les émotions qu'elle a suscité en les termes de nos enquêtés, alors que la troisième s'y intéresse au moment de leur sortie de prison. La quatrième interpelle cette fois les états affectifs des participants à l'étude pour discuter des principaux moteurs du désengagement, obstacles rencontrés et ressources mobilisées tout au long de ce cheminement. La cinquième partie se concentre sur la description de ce que nous nommons des « kystes émotionnels », et sous leur égide les caractéristiques du cheminement vers le retour à une vie plus conventionnelle. La dernière partie s'attache enfin à ces dimensions à partir du sens que leur alloue une population spécifique incidemment mise en lumière par notre recherche : celle des personnes ne disposant pas ou peut-être plus de droit de résidence sur le territoire et dont la situation présente des impasses telles, qu'il est étonnant qu'elle ne fasse pas l'objet d'une attention plus soutenue

tant dans le domaine de la recherche scientifique que dans celui des politiques et pratiques d'intervention.

16. Des parcours de vie empreints d'épreuves et de vulnérabilités

« J'étais un homme stable, noble, sans problème particulier. Mais les affaires de la vie, les astres de la vie font qu'on peut passer à côté de certaines choses et qu'on fait des erreurs »
(Stéphane, plus de 24 mois après la sortie de prison, 55 ans)

Comme précédemment mentionné, la population constitutive de cette recherche est formée de 23 hommes et une femme, adultes, dont l'âge moyen s'élève à 41 ans. La quotité moyenne de la dernière peine prononcée à leur égard est de 27 mois. La palette d'infractions pour lesquelles ils ont été condamnés et incarcérés est hétéroclite : dans l'ordre décroissant, nous recensons neuf condamnations pour atteinte à l'intégrité physique (lésions corporelles simples et/ou graves), huit pour crimes ou délits contre les biens (vol, violation de domicile, brigandage et/ou escroquerie), huit pour infractions à la LStup (consommation et vente de produits stupéfiants), trois pour atteinte à l'intégrité sexuelle (viol, acte d'ordre sexuel avec un enfant ou pédopornographie), trois pour infractions graves à la Loi fédérale sur la circulation routière (LCR), deux pour atteinte à la vie (tentative de meurtre et meurtre passionnel) et une suite à des conversions d'amendes.

Les lignes de vie effectuées avec et sur la base des récits oraux et écrits de nos enquêtés dévoilent un premier constat : malgré la présence régulière d'un élément identifié comme prépondérant, comme la perte d'un emploi, le décès d'un proche, ou encore un accident, lequel opère une bifurcation dans leur trajectoire de vie, la commission d'un acte contraire aux normes prend systématiquement place dans une configuration d'éléments qui concourent à son explication. Un deuxième constat réside dans le fait que cette conjonction s'observe indépendamment du type d'infraction transgressée.

Par ailleurs, que ces configurations s'étendent dans le temps ou soient circonscrites dans de courtes périodes, pour nos enquêtés, elles sont le plus souvent l'expression de trois sentiments le plus souvent conjugués : un sentiment de survie, de manque de soutien et

de mise à l'écart. Leur parcours est marqué par un décalage entre leurs propres attentes, celles de leurs proches et/ou celles de la société et une perception de ne pas parvenir à se sortir d'une situation jugée insatisfaisante, pénible et/ou bancale, au point parfois de se sentir « en marge » de la société. Autrement dit, qu'ils se déploient dans une temporalité plus ou moins longue, le(s) contact(s) avec le système de justice pénale, consécutivement le(s) incarcération(s) de nos enquêtés, s'inscrivent dans une trame narrative toujours empreinte de difficultés cumulées et de souffrances.

Les courbes sinusoïdales que dessinent les lignes de vie tendent le plus souvent à montrer une diminution en termes de fréquence ou de gravité, voire un arrêt des conduites délinquantes, lors de périodes de vie durant lesquelles les justiciables décrivent une plus grande stabilité, tranquillité et qualité de vie. Pour respecter l'anonymat de nos enquêtés, un exemple fictif de ligne de vie, mais inspiré de récits de vie partagés durant cette recherche, figure en annexe 9. Elle démontre comment évoluent et se chevauchent les principales sphères qui constituent nos vies, en fonction des manifestations émotionnelles qui leurs sont jointes.

16.1 Le sentiment de survivre

Il est une constante à l'analyse du matériel recueilli : tous les enquêtés relaient des parcours de vie construits au gré des épreuves qu'ils ont traversées, très souvent depuis leur plus jeune âge. Plusieurs raisons sont évoquées pour les expliquer et dresser *in fine* le panorama général d'une « vie de galère »[22] en termes d'insertion sociale, économique et/ou professionnelle en particulier, précipitée généralement par une situation personnelle durablement ou subitement dégradée, notamment par la fin d'une activité professionnelle ou de formation, un accident, la perte d'un être cher ou encore à la suite d'une rupture amoureuse.

La moitié de nos enquêtés témoignent ainsi d'emblée d'une ou plusieurs périodes de leur vie d'extrême fragilité socio-économique, durant l(a)esquelles ils ne leur a plus été possible de subvenir à leurs besoins fondamentaux, ce qui a impliqué qu'ils ne mangent

[22] Terme utilisé par Chantraine (2004) ou encore Chantraine & Delcourt (2019).

pas à leur faim et/ou soient contraints de vivre dans la rue. Tous insistent longuement sur ce(t)s épisodes et estiment qu'il devrait être prioritaire pour une société d'y suppléer, au risque sinon de favoriser des actes contraires aux normes.

« J'ai perdu le travail, ce qui fait que finalement, y avait plus d'argent. Donc les loyers en retard se sont accumulés, plus l'argent non plus pour manger ou faire les courses, donc ça devenait compliqué […] Petit à petit sans s'en rendre compte on change de catégorie sociale, on dégringole »

(Nicolas, 15 mois après la sortie de prison, 29 ans)

Plusieurs enquêtés corrèlent également leurs difficultés à un déficit d'instruction, qui complexifie leur compréhension des rouages de la société dans son ensemble et de ses institutions plus spécifiquement. Ces insuffisances sont présentées comme une entrave pour saisir les codes du vivre-ensemble et respecter les normes dominantes. Au-delà de leurs répercussions pratiques au quotidien, les manques de connaissances et/ou de compétences sont associés dans les discours de nos enquêtés à des sentiments de vacuité, dans le sens d'un vide existentiel.

« Parce que moi franchement j'ai reçu très peu d'éducation et j'ai des difficultés pour vivre et survivre dans cette société immense, et je sais pertinemment que je ne suis pas le seul. Je suis persuadé qu'il y a des jeunes qui n'arrivent pas à sauver leur peau dans notre société tellement ils sont en décalage éducatif. Et s'ils sauvent sa peau, c'est comment ? C'est souvent en tombant dans une petite délinquance, en s'arrangeant quoi »

(Pierre, 15 mois après la sortie de prison, 55 ans)

Poursuivant ces réflexions, les participants à cette recherche manifestent aussi fréquemment de multiples tentatives avortées d'intégrer le marché de l'emploi. A leurs yeux, l'inscription dans une activité professionnelle stable leur permettrait de devenir autonome financièrement, de solidifier leur réseau de relations, de mettre en valeur leurs capacités et de les valoriser socialement. Alors que ces constats sont abondamment relayés dans la littérature sur le sujet, celle-ci discute moins des états affectifs générés par le fait de disposer ou non d'une activité jugée satisfaisante en termes de rémunération symbolique et financière. Les témoignages recueillis démontrent cependant combien une

insertion professionnelle est porteuse d'affects qui constituent des marqueurs significatifs de rapport à la vie, aux autres et à soi-même. Ces marqueurs impactent à fortiori aussi un élan vers une vie plus ou moins conventionnelle, comme l'exprime ici Kymani :

« Après quand ça a cassé j'étais démoralisé. J'ai fait des conneries qu'il ne fallait pas. Moi je travaille, quand je travaille tout va bien »

(Kymani, quatre mois avant la sortie de prison, 30 ans)

Enfin, identifiées comme étant tantôt la cause ou la conséquence de conditions de vie précaires, beaucoup de nos enquêtés disent avoir subi de graves atteintes à leur santé physique et/ou psychique. Ces attentes semblent s'ajouter souvent à des situations de vulnérabilités préexistantes qui, cumulées les unes aux autres, suscitent aussi toute une gamme d'états affectifs, d'un ras-le-bol modéré à une vive et franche colère.

« Je ne dors pas comme il faut. J'ai toujours des flash-back, des cauchemars et voilà […] Et en même temps, j'ai un ennemi à l'intérieur de moi qui me bombarde. Je mérite quoi pour avoir tout ça ? »

(Renan, dix mois après la sortie de prison, 50 ans)

Ces expériences et l'intensité avec lesquelles elles ont été vécues apparaissent avoir opéré chez nombre des personnes que nous avons rencontrées des tournants dans leurs parcours de vie. Tantôt, l'apparition d'un nouveau problème est en lien avec l'entrée ou la poursuite dans la délinquance, tantôt elle est un moteur puissant de changement, aspect discuté plus loin dans ce travail.

Ainsi, remarquant qu'une difficulté rencontrée en entraine souvent une autre, beaucoup d'enquêtés entretiennent à certains moments de leur parcours un rapport de dépendance à l'alcool et/ou aux produits stupéfiants. D'un côté, il est associé aux consommations un pouvoir apaisant, presque libérateur qui permet d'échapper, même provisoirement, aux soucis et aux souffrances. De l'autre, il ne fait pas de doutes pour nos enquêtés qu'elles contribuent en un même temps à les perpétuer. Enfin, les consommations sont souvent

accolées à des fréquentations dotées d'une influence négative en ce sens qu'elles tendent respectivement à les ancrer plus solidement.

« J'ai commencé mes petits soucis avec la justice pour des bêtises de fait d'être en bande etc. avec les amis, avec la consommation de stupéfiants et d'alcool, ça a un peu dérapé, même beaucoup dérapé, je suis tombé pour brigandage »

(Christophe, sortie de prison en attente, 34 ans)

Pour plusieurs participants, les consommations d'alcool et de produits stupéfiants, autant que la commission d'infractions, sont l'illustration d'un moyen de se distancer ou de suspendre temporairement leurs difficultés, économiques, éducatives, professionnelles, sanitaires, de dépendance ou affectives. Constatant qu'ils ne parviennent pas à être, vivre ou devenir ce qui est implicitement ou explicitement attendus d'eux, ils disent se borner « à survivre » dans une société dont ils estiment ne pas ou plus remplir les attentes et exigences. Leurs souhaits résident alors dans le fait de pouvoir oublier leur réalité, apaiser leurs tensions et frustrations, rêver d'un parcours de vie différent, et d'un avenir estimé conventionnel. Ces sentiments semblent se renforcer d'autant que nos analyses traduisent pour beaucoup de nos enquêtés d'accès très limités à des formes d'échappatoires et de divertissements conventionnels, comme l'implication dans des activités de loisirs, culturelles et/ou sportives.

16.2 Le sentiment de manquer de soutien

Malgré des configurations toujours singulières pour se raconter à soi-même et révéler à autrui ses expériences de vie, il est un dénominateur commun à beaucoup de nos enquêtés, celui d'associer leur(s) acte(s) délictuel(ux) à un manque de soutien pour solutionner leurs difficultés rencontrées, qu'elles concernent une insatisfaction de leurs besoins fondamentaux et ceux de leur famille, leur absence d'inscription dans une activité professionnelle, leur santé physique ou mentale, leurs consommations, ou encore leurs fréquentations.

« Ma mère, avant elle était toujours derrière moi, pour les études machin. Pourtant j'étais un bon élève, mais parce que je suis un peu fainéant, elle était tout le temps derrière moi. Mais quand elle est morte, y avait plus personne qui était là, j'ai dit alors j'arrête l'école »

(Amir, neuf mois après la sortie de prison, 40 ans)

Pour certains de nos enquêtés, ce manque de soutien est identifié relativement tôt dans leur parcours de vie et s'adjoint à des histoires familiales très dures, impliquant souvent la perte d'un, voire des deux parents, ou une évolution dans un environnement familial instable, toxique et/ou violent, à tout le moins inadapté pour grandir sereinement. Pour d'autres, il est en lien avec la disparition d'une personne ressource comme une épouse ou encore un ami proche. Cette perte et ses implications en cascade dans plusieurs domaines de la vie sont rendues tout à fait visibles par les lignes de vie que nous avons co-élaborées avec nos enquêtés. Pour en expliquer les impacts, ces derniers indiquent que cette présence qui n'a ensuite pu être comblée est associée à un bien-être souvent imperceptible avant qu'il ne disparaisse. Il est évoqué des échanges et conseils quotidiens aussi essentiels qu'ils peuvent paraitre anodins. De ces situations de grande détresse émotionnelle résultent non seulement des carences affectives, des sentiments de solitude, de tristesse et de révolte, mais aussi une absence de repères et une privation de soutien quotidien, lequel était jugé essentiel pour tempérer et régler les soucis au fur et à mesure qu'ils surviennent.

« Cet état de stress, ce manque de conseils a fait que je me suis dit que je devais faire quelque chose et prendre une décision. Donc j'ai décidé, voilà de franchir la ligne et de commettre des délits pour m'en sortir »

(Nicolas, 15 mois après la sortie de prison, 29 ans)

Ce sentiment d'absence de soutien qui perdure est aussi souvent couplé à un manque d'appui d'institutions et professionnels compétents : parce que nos enquêtés ne sont pas informés de l'existence de ces structures, parce qu'ils n'osent pas demander de l'aide, parce qu'ils montrent des réticences vis-à-vis des conséquences de leur implication dans leur vie, parce qu'ils ne parviennent pas à saisir les aides proposées ou encore parce qu'en regard de leur situation elles sont, elles-aussi, démunies. Parfois, de forts espoirs sont projetés sur elles et, s'ils ne se matérialisent pas, tendent à rendre la situation plus difficile

encore. En somme, sans pouvoir toujours en expliquer les raisons, aucun levier ne s'est révélé suffisant du point de vue de nos enquêtés pour parvenir à faire évoluer leur situation, au point de la comparer à une impasse dépourvue de toute solution.

« J'ai vu un psychologue à cette période qui m'a extrêmement déçu, dans le sens où comment s'est déroulé cette thérapie, c'est à dire que je parlais, je parlais, je parlais, ça a duré plusieurs mois sans que vraiment je trouve des pistes, des solutions. C'était un petit peu, comment dire, un échange unilatéral »

(Charles, plus de 24 mois après la sortie de prison, 45 ans)

Finalement, il n'importe de déterminer si ce manque de soutien est réel ou supposé mais seulement de retenir que, rétrospectivement pour nos enquêtés, sa mobilisation aurait pu orienter différemment leur parcours de vie.

16.3 Le sentiment d'être mis sur la touche

En souffrance et sans relais qu'ils estiment aurait pu les soutenir, la plupart des participants à cette recherche témoignent, à certains moments de leur parcours de vie, et en particulier au moment de la commission de délits, d'un décalage entre ce qu'ils sont et font et ce qu'ils pensent qu'ils devraient être et faire. De leur point de vue et celui de leurs proches quelquefois, mais surtout en regard de ce qu'ils pensent que la société où ils évoluent projettent sur eux, et à laquelle ils ne se sentent pas ou progressivement plus appartenir. Une société de laquelle ils se sentent mis à l'écart et qui leur renvoie un sentiment d'être inutile, ou pas assez utile. Autrement dit, de ne pas pouvoir contribuer pleinement à son fonctionnement alors que tel est précisément le but qu'ils souhaitent poursuivre.

« Et là on se sent vraiment hors case du fait d'être inactif, on voit la population active qui est dans son train-train de vie, puis nous on est là, les gens vous regardent plus, vous évitent, vous contournent »

(Charles, plus de 24 mois après la sortie de prison, 45 ans)

« Dû à ce mal-être, j'ai quitté le foyer familial très jeune et me suis intégrée au monde des sans-abris, en compagnie des punks, ces gens dit « anormaux ». Je me suis rapidement sentie acceptée »

(Natacha, 30 ans, témoignage écrit)

Faute de pouvoir remplir ces exigences communément attendues ou prétendues, nos enquêtés qui n'en satisfont pas ou plus les standards éprouvent des états affectifs formant un terrain propice à la transgression : dans le but de combler ces attentes, d'oublier leurs difficultés pour un temps, d'apaiser des états affectifs douloureux ou encore d'être entendu.

« Ça été un des moteurs en tout cas pour passer à l'acte. Ça c'est clair. La société ne veut pas de moi, très bien alors voilà, je vous rentre dedans quoi […] Assez bien pour vous faire comprendre que je fais partie de ce monde et qu'on va faire avec moi »

(Nicolas, 15 mois après la sortie de prison, 29 ans)

Que ces observations caractérisent un moment précis dans leur trajectoire de vie ou plutôt l'accompagne de manière récurrente, nos enquêtés évoquent ainsi un constat bien connu en criminologie, celui de se trouver dans une situation dite anomique (Merton, 1965) autour de laquelle convergent les épreuves et vulnérabilités qui caractérisent leurs parcours de vie. L'anomie traduit ici d'un manque de ressources, financières mais aussi notamment éducatives ou affectives, pour répondre à ses objectifs fixés, aux attentes de ses proches et/ou aux exigences ordinairement attendues par la société.

« Je vais le faire [te raconter mon histoire] par le parcours de vie et prison. Parce que tout se mélange hein. Mon parcours de vie a été assez, assez chaotique »

(Jean, 12 mois après la sortie de prison, 51 ans)

Rappelant qu'aucune situation n'est comparable à une autre, cette première partie, plus descriptive, se veut une présentation des participants à cette étude au travers des dénominateurs communs les plus fréquemment identifiés dans leurs parcours de vie. Elle ne prétend donc pas à l'exhaustivité mais permet de mettre en évidence plusieurs constats bienvenus pour appréhender la suite de nos analyses.

Premièrement, elle rappelle que la commission d'un ou plusieurs actes délinquants ne peut être comprise par un motif à lui seul mais uniquement par une imbrication d'événements constitutifs d'une configuration particulière. Précisément, les constats réitérés de devoir non pas vivre mais *sur*vivre, de ne pas acquérir les soutiens nécessaires et subséquemment de se sentir en marge de la société apparaissent propices à leur survenance. Une approche en termes de configurations prend ainsi tout son sens.

Deuxièmement, bien que la plupart des observations présentées ici soient abondamment relayées par la littérature du domaine, notre recherche met toutefois en évidence certains aspects proportionnellement moins cités : nos résultats révélés au prisme de situations chargées émotionnellement montrent le bien-fondé de s'intéresser de manière approfondie aux souffrances des justiciables, aux projets de vie auxquels ils aspirent, aux ressources et soutiens dont ils disposent autant qu'aux relations qu'ils entretiennent avec les institutions et acteurs qui colorent notre vie en société. Et pour ce faire, d'activer aussi bien des savoirs criminologiques qu'issus des principales théories sociologiques des émotions en ce qui concerne les dynamiques interactionnelles qui modélisent nos états affectifs et subséquemment nos comportements.

Enfin, ce bref panorama rend compte de la pertinence d'explorer l'engagement délinquant pour en comprendre le désengagement. Nous le verrons plus loin, des aspects discutés ici se retrouvent à nouveau dans les discours de nos enquêtés s'agissant de contextualiser cette fois leur cheminement désistant.

17. Les états affectifs pendant la détention

« Nelson Mandela a dit qu'en prison les minutes durent des années et les années durent des minutes. Il a fait 27 ans de taule. Mais le jour où il attend sa tranche de pain supplémentaire, où on lui a dit on vous la donne et elle arrive avec 48 minutes, c'est insupportable. Alors j'ai une longue peine, qu'est-ce que ça va changer une semaine ou deux semaines on me répond. Je veux dire là on me déconsidère, je ne supporte pas disons »

(Daniel, 12 mois après la sortie de prison, 63 ans)

En explorant les principaux états affectifs éprouvés par nos enquêtés, cette partie rend compte de ce en quoi ils caractérisent leur période en détention et la place que la prison occupe dans leur trajectoire de vie. Ce chapitre n'aspire pas à rendre compte en détails des modes psychosociaux d'adaptation des personnes incarcérées mais restitue néanmoins les potentiels impacts du séjour carcéral, à partir de leurs points de vue et ressentis. Plutôt que de révéler des affects spécifiques à la période de la détention et/ou propres à des situations personnelles, nos données rendent visibles les manifestations de ces états affectifs et leurs conséquences sur les parcours des intéressés. Cette partie est dès lors structurée comme suit : un intérêt est porté aux états affectifs en lien avec le rapport que les intéressés entretiennent avec eux-mêmes, avec les relations qu'ils nouent en prison et avec les climats émotionnels associés à l'univers carcéral.

« J'ai appris à me blinder en prison, vraiment la carapace de chez carapace […] À cacher les sentiments, à cacher tout. Pas cacher mais… je ne sais pas comment on dit, apprendre à ne plus être atteint par ce qui va arriver. Tellement ça fait mal, on se blinde et puis y a plus de sentiments, y a plus... voilà […] Il faut tout garder pour soi et c'est super dur de relâcher »

(Fred, plus de 24 mois après la sortie de prison, 50 ans)

A l'instar de ce que nous raconte Fred, nombreux sont les propos de nos enquêtés qui démontrent que la prison contraint non uniquement les corps, mais aussi les pensées et les états affectifs. Ceux-ci sont comme mis sous scellés ce qui demande beaucoup d'énergie et façonne d'autant le rapport à ses émotions bien au-delà de la période d'incarcération. Autrement dit, les émotions « incarcérées » ne sont pas dénuées d'influence sur l'avenir et notamment les trajectoires désistantes.

17.1 Une déconnexion par rapport à soi : des états affectifs bridés

Quand ils évoquent leur incarcération, l'ensemble des enquêtés parlent invariablement de leur rapport au temps : un temps carcéral qui opère une rupture dans leur parcours de vie et marque une période avant et après ; un temps figé qui se distingue d'un temps en milieu libre où rien n'est prévisible et tout est en perpétuelle évolution ; un temps qui se répète inlassablement alors qu'au-delà des murs tout est toujours dissemblable. L'incarcération est décrite comme une période hors de l'espace et du temps où tout

événement, même le plus anodin, est susceptible d'intéresser, de faire parler, de prendre de l'ampleur faute de pouvoir prendre de la distance au sens propre comme au sens figuré.

« C'est pas changer, tous les jours toi regardes la même visage. Tous les jours parle la même parole tu sais. Bonjour Bonjour, Salut ça va ? L'autre fait ça, l'autre faire ça. Y a pas quelque chose qui change ici tu sais. Toujours comme ça […] C'est toujours même heures donner manger, c'est les horaires, c'est la même, ne change rien »

(Youssef, huit mois avant la sortie de prison, 29 ans)

En prison se profile alors un temps qu'il convient d'apprendre à gérer pour le faire passer. Pour ainsi dire, l'objectif est que l'incarcération s'écoule sans tensions. Qualifiée *« d'exercice de patience »* par les participants à cette recherche, rendre le temps en détention supportable requiert de contenir ses comportements mais également ses pensées autant que ses états affectifs.

« J'ai vraiment surmonté mes émotions. Pour dire non je suis ici, je sais que je suis ici pour un certain temps, donc on va vivre le jour au jour quoi. Donc faut pas de laisser aller, ça ne sert à rien. Ou de pleurer ça ne sert à rien, ça va pas changer les choses »

(Michael, 21 mois après la sortie de prison, 47 ans)

Ce travail qui vise la recherche d'un équilibre pourtant toujours fragile implique certaines ressources, notamment psychosociales, dont précisément nos enquêtés mentionnent que beaucoup de personnes incarcérées ne disposent peu voire pas.

Pour les moins vulnérables, ce travail sur soi permet au mieux de traverser la période de la détention sans trop d'encombres (conflits interpersonnels, violences, abus, sanctions, etc.), d'investir les échappatoires profitables à leur disposition (sport, travail, formation, lecture, écriture, etc.) et de résister à celles plus dommageables (médication, consommation de produits stupéfiants ou d'alcool, etc.). *« Il faut rester actif et gérer ses pensées »* et *« si tu arrives à tout maitriser, tout se passe bien »* nous disent ainsi Nicolas et Michael. Juguler ses ressentis devient un exercice quotidien. Les activités occupationnelles en prison ont alors pour fonction d'éviter de penser et de ce fait diminuer le stress et les états affectifs douloureux.

« Donc très vite, on doit se rendre compte qu'il faut apprendre à penser pour ne pas souffrir inutilement ou devenir faible : submergé par le remord ou le regret si l'on se prête à l'âme d'un « honnête ». Il fallait bien gérer sa pensée : en pensant, certes, mais pas à tout ! Et comment s'interdire de penser à quelque chose ? »

(Nicolas, 29 ans, témoignage écrit)

A l'inverse, pour les plus vulnérables, cet univers se montre propice à renforcer encore davantage leurs fragilités. Tout échappatoire parait bon à prendre, plus encore dans un univers carcéral où les pouvoir d'influences sont amplifiés faute de regards extérieurs. Les engrenages se forment rapidement et il semble presque impossible de s'en sortir sans s'extraire de ce milieu.

« Je m'arrachais les cheveux. Heureusement y avait des bouquins […] Mais si on n'a pas la télévision et si on n'a pas de médicaments vous ressortez encore plus dingue que quand vous êtes entré, ça semble logique ? »

(Stéphane, plus de 24 mois après la sortie de prison, 55 ans)

Quoique pour certaines personnes le temps en détention puisse être favorable à une réflexion et/ou à s'extraire de configurations nuisibles (par exemple mauvaises fréquentations, dépendance aux produits stupéfiants ou à l'alcool, état de santé critique, etc.), pour d'autres cette expérience apparait tellement difficile à supporter que tout travail sur soi ne peut être que reporté. En tous les cas, l'expérience carcérale provoque pour tous de fortes pertes et conséquences qui tendent à affaiblir les moteurs de la désistance.

En première ligne, lorsqu'elle s'étend au-delà de quelques jours voire semaines, la mise sous écrou dénude les personnes incarcérées de leur logement, de leur emploi et souvent de leurs relations saines pour autant qu'elles en disposent.

« Y en a des qui perdent tout au moment où ils rentrent en prison quoi : ils se font renier par leur famille, perdent leur boulot, leur maison, leur bagnole, leurs gamins des fois. Puis ils sortent ils n'ont plus rien, qu'est-ce qu'ils font ? »

(Bastien, une semaine avant la sortie de prison, 28 ans)

« L'état d'esprit en prison, vous vous sentez abattu. Abattu. Vous sentez que vous perdez tout ce que vous avez de bien. Vous perdez vos proches, vous n'avez pas de boulot, vous n'avez pas votre liberté »

(Saïd, une semaine avant la sortie de prison, 49 ans)

En deuxième ligne, en prison tout est organisé par l'institution carcérale et ses acteurs, des horaires des repas à ceux de la douche aussi bien que des formalités administratives ou de la vie quotidienne. La prison aseptise les capacités de prise de décision des personnes judiciairisées. Tout est géré et décidé pour soi, toute démarche ou initiative fait l'objet d'une demande – en général formelle –, d'un temps d'évaluation, de réponse et de mise en œuvre. Pour nos enquêtés qui manifestent un sentiment de complète impuissance, ce fonctionnement a pour corolaire d'obstruer leur sentiment de pouvoir acter leur vie (*« sense of agency »*) et l'expression de leurs ressentis.

« Il ne faut pas montrer qu'on est faible, il ne faut pas montrer non plus qu'on est vulnérable. En même temps on n'ose pas non plus être trop, comment dire, trop agressif parce que sinon on va vous cataloguer dans une autre catégorie. On n'ose pas non plus être passif parce que sinon on va se faire ramasser de tous les côtés. On n'ose pas péter les plombs parce qu'on va finir je ne sais pas où. Oui, pour finir, faut rester neutre, faut rester froid avec tout le monde, on dit bonjour à ceux qui vous disent bonjour, vous ne dites rien à ceux qui ne vous disent rien puis voilà. Et on passe au jour le jour en attendant la sortie et il n'y a pas grand-chose de plus à faire »

(Christophe, sortie de prison en attente, 34 ans)

En troisième ligne, l'incarcération génère chez les personnes détenues un rapport spécifique à la notion *« d'espoir ».* Avoir et *garder* espoir apparait nécessaire pour garder une image et une estime de soi suffisante pour ne pas être démoralisé et se maintenir dans une forme de neutralité émotionnelle. Or, il convient que l'espoir entretenu le soit avec parcimonie et se limite à la perspective que la privation de liberté se termine un jour et qu'il existe un avenir à son issue.

« Faut pas se laisser envahir par les sentiments mais si vous perdez l'estime en vous, vous devenez... vous êtes pas bien ici en prison. Il faut garder l'estime, même pour l'extérieur. Il faut toujours garder un petit espoir quand même »

(Francis, sortie de prison en attente, 58 ans)

Dans le cas où ces espoirs et les états affectifs qui les accompagnent ne sont pas contenus, plusieurs enquêtés indiquent qu'il est alors aisé d'être submergé par des idées et sentiments peu ou pas contrôlables, bouleversants voire destructeurs. Ceux-ci complexifient le quotidien en détention jusqu'à le rendre insupportable et leurs effets peuvent impacter longtemps les parcours de vie. Il est alors question pour nos enquêtés de ne pas se laisser atteindre par des événements qui pourraient paraitre anodins en milieu libre mais qui en milieu fermé sont susceptibles de prendre des proportions démesurées et de produire des manifestations émotionnelles défavorables ou incongrues.

Par exemple, ils illustrent ceci en limitant autant que possible leurs attentes, en acceptant de ne pouvoir agir quand bien même ils en éprouveraient le besoin ou l'envie, en s'interdisant de penser intensément à ce qui se passe dehors. Ou encore, pour se protéger de *« fausses joies »*, ils se refusent à espérer voir évoluer leur situation pénale puisque tout est toujours incertain et ne dépend pas d'eux ou que très partiellement (le prononcé d'une sanction, un transfert d'établissement, un changement de cellule, la planification d'un congé, l'octroi d'une libération conditionnelle, etc.).

« Donc l'avocat quand on vous parle de tout ça, vous vous faites une joie, l'approche arrive et pour finir vous ne sortez pas, vous êtes encore là. Mais qu'est-ce qui se passe ? Donc le stress est là et la fausse joie et l'espoir tombent vite […] Alors tant que vous ne savez pas que vous êtes dehors, de mon côté je n'ai plus fait d'espoirs »

(Michael, 21 mois après la sortie de prison, 47 ans)

« Parce que tu vas déjà avoir les congés dans l'année, parce que tu vas avoir ci, beaucoup de promesses en fait. Voilà c'est des promesses qui en fait créent des attentes chez toi et donnent un sentiment d'espoir. Et ça, c'est très dangereux. Ça été dévastateur chez moi, comme chez la plupart des autres détenus. Parce que rien n'arrive et rien ne se passe.

Quand je dis rien, c'est rien dans les temps. Et donc, tu te projettes dehors, tu rêves et tu fais confiance à tes rêves et rien n'arrive et là c'est la désillusion »

(Nicolas, 15 mois après la sortie de prison, 29 ans)

De par les ruptures qu'elle provoque, dans l'espace, dans le temps, dans les rapports des personnes détenues à la société et ses institutions, dans leur autonomie et leur capacité à projeter l'avenir, la détention suscite des réactions émotionnelles particulières. C'est par exemple le cas du stress, de la tristesse, de la culpabilité ou encore de la honte qui sont régulièrement évoqués. Bien que le design de cette étude ne nous permette pas de les lister et les décrire exhaustivement, nous leur observons néanmoins le dénominateur commun suivant : elles semblent plutôt agir négativement sur les personnes détenues et devoir être contenus au risque de devenir trop intenses, cas échéant, leur nuire et affecter dans la foulée leurs efforts désistants.

17.2 Une déconnexion par rapport aux autres : des états affectifs dissimulés

De l'expérience carcérale, la nature des liens existants en prison est un élément presque systématiquement évoqué : d'une part en ce que la privation de liberté déconnecte du monde extérieur, d'autre part en ce que les contacts à l'intérieur ne sont que peu représentatifs de ceux qui régissent la vie en milieu libre. Il ressort de nos analyses que les pensées et les états affectifs y afférents sont répétés, ressassés, ruminés, pas ou que très peu partagés.

« Quand vous faites que réfléchir sur vous-même, vous tournez en rond. Il vous faut définitivement un regard externe qui vous dit là tu déconnes, là ça tient pas la route. C'est aussi ça qui permet de s'en sortir finalement »

(Daniel, 12 mois après la sortie de prison, 63 ans)

« Voyez quand je rencontre des gens comme vous, qu'on discute un peu, ça fait plaisir. On s'évade un peu, on discute tout ce qu'on a un peu dans le cœur, on se vide un peu. Ça fait du bien parce que de garder tout en soi-même, après vous vous emportez tout seul, vous devenez agressif »

(Saïd, une semaine avant la sortie de prison, 49 ans)

Malgré la radio, la télévision et sporadiquement des journaux, les canaux de communication entre la prison et la société libre sont très limités. Le moyen d'obtention de l'information le plus répandu dans notre société contemporaine, internet, n'est pas accessible en détention ou seulement lors de séances surveillées, par exemple de formation ou, dans certains établissements, de parloirs Skype. Nos enquêtés notent que tout évolue aujourd'hui tellement rapidement que l'institution carcérale, en regard de ses contraintes principalement sécuritaires, ne peut s'adapter au fur et à mesure. Cette coupure participe plus encore à désaffilier les personnes incarcérées, alors même que le capital social est un moteur principal du changement désistant.

« Vous retombez y a 500 ans. Vous êtes en plein Moyen-Âge. Ceux qui n'ont pas l'information sont des laissés-pour-compte et deviennent des ignares alors qu'ils avaient une certaine connaissance […] Le manque d'information effectivement est une lacune terrible, terrible »

(Stéphane, libéré depuis plus de 24 mois, 55 ans)

Plus ou moins rationné selon les régimes de détention, le téléphone reste le support le plus abordable pour maintenir couramment des liens avec ce qui se passe et ceux qui sont dehors. A ces contacts s'ajoutent, pour les détenus entourés et dont les proches sont en mesure de se rendre auprès d'eux, les visites en parloirs dont l'organisation varie dépendant des régimes de détention et du fonctionnement des institutions carcérales. Nonobstant, la détention entraine inévitablement un manque en termes d'information et de relation avec le monde extérieur. Ces liens souffrent aussi bien quantitativement que qualitativement, ce qui contribue à renforcer les sentiments de solitude et d'isolement des personnes incarcérées. Par ailleurs, dans les situations où ces connexions sont préservées, il n'en demeure pas moins que les personnes détenues peuvent difficilement y répondre et moins encore à la vitesse qui prévaut en milieu libre. Ceci met en péril la poursuite de quelconque démarche impliquant un acteur de la société civile et tend à empêcher la fixation, en amont déjà, de premiers jalons réputés soutenir les sorties de délinquance.

« Vous apprenez qu'un proche est décédé dans le journal, vous n'avez pas le temps de faire un mot pour une sortie qu'il est déjà enterré donc vous faites comment ? Enterrer les gens

ici dans la chrétienté, c'est quoi trois quatre jours après le décès on l'enterre, faire une demande d'une sortie accompagnée faut déjà quelques semaines »

(Christophe, sortie de prison en attente, 34 ans)

En ce qui concerne maintenant les rapports avec les personnes codétenues, les relations restent pour leur majorité en surface et une méfiance leur est toujours sous-jacente. En milieu carcéral, rien ne peut rester secret et moins encore n'est gratuit. Les tensions sont fréquentes et maintiennent un sentiment d'insécurité constant, fort peu propice à l'établissement de liens de confiance. De manière à se protéger sans pour autant se positionner trop en marge du collectif, il est alors plutôt d'usage de dire et de montrer le strict minimum et de ne pas faire transparaitre de manifestions émotionnelles qui dévoileraient un peu de soi. Les états affectifs, au-delà d'être contenus, tendent donc également à rester cachés, alors que tout porte à croire qu'être en connexion avec ses émotions favorise le processus de désistance.

« Là je les [états affectifs] exprimais plus la nuit quand la personne dormait. Parce que là tu ne dois rien montrer, tu ne dois rien montrer. Elle renforce beaucoup la prison »

(Jean, 12 mois après la sortie de prison, 51 ans)

« On développe une certaine perméabilité en fait à nos émotions donc il y a une certaine dureté en fait à adopter dans l'attitude pour se prémunir en fait des atteintes à notre intégrité »

(Charles, plus de 24 mois après la sortie de prison, 45 ans)

De plus, la plupart des personnes interviewées expriment un net désintérêt à entrer en lien avec leurs codétenus : parce qu'ils sont délinquants et que leur influence est perçue comme négative, peu recommandée et qu'une certaine méfiance est toujours de mise. Ainsi, à moins de souhaiter parfaire ses apprentissages dans le domaine, leur association à la prison rend indésirable la poursuite de ces relations en milieu libre, en particulier pour ceux qui désirent tirer un trait sur cette période de leur vie.

« I stay with people who can say something that I can learn something from them and they can learn something from me. It's a pattern they learn from me and I learn from them. But

here in prison, people I met here is not the same. I never be with […] In the prison people I meet, no no no, people are mad»

(Bob, une semaine avant la sortie de prison, 26 ans)

« Entre détenus ils se tirent tous vers le bas, il n'y a personne pour nous tirer vers le haut, donc tu sors d'ici on fait quoi ? On fait la même chose ou pire encore »

(Bastien, deux mois avant la sortie de prison, 28 ans)

Quant aux agents de détention ou gardiens, les contours des rapports entretenus sont tout à fait définis. Autant qu'ils se veulent les plus équitables et respectueux possibles, ils sont très limités. Du point de vue de nos enquêtés, ils se bornent aux missions sécuritaires prioritairement assignées à la fonction, à des contraintes temporelles qui n'offrent peu voire pas d'opportunités d'échanges, ainsi qu'aux rapports de pouvoir établis entre le personnel et les personnes détenues. S'il en va de même pour le personnel administratif et affilié aux autorités judiciaires, au sujet desquels nous revenons ci-après, certains de nos participants mentionnent sensiblement plus de partages avec les responsables d'atelier auprès desquels ils passent plus de temps.

« Si on a un peu d'affinités avec les gardiens, on peut un peu plus discuter, sans vouloir lui demander quelque chose. Mais de parler de tout et de rien. Ça permet d'avoir un échange autre que ce qui se passe entre les murs […] Que trois à cinq minutes c'est suffisant pour eux hein. C'est une grande discussion déjà […] [Avec les responsables d'atelier] on rigole peut-être un peu plus parce qu'ils sont dans l'atelier et on raconte une blague et ils sont là aussi à écouter et à parler avec nous. Mais ça reste quand même assez restreint la discussion »

(Michael, 21 mois après la sortie de prison, 47 ans)

S'agissant du personnel médical ou social, nos interviewés formulent au sujet de leur mission et de leur efficacité des avis disparates en fonction de leurs expériences respectives et des conditions structurelles qui ont entouré leurs interventions (besoins de la population carcérale, fonctionnement des structures, dotation des effectifs, etc.). Pourtant, nous notons qu'ils évoquent régulièrement leur caractère plutôt soutenant,

lequel favorise, dans les limites des possibles en milieu carcéral, une relative proximité relationnelle et transparence émotionnelle.

« On discutait un peu de tout, voilà. Elle était sympa, sympa beaucoup, elle m'aidait, elle a toujours été là pour moi, toujours. Et c'est bien d'avoir des gens qui vous aide un peu, ça vous permet de vous en sortir encore mieux. Parce que seul c'est un peu dur des fois, et surtout quand vous avez quelqu'un qui vous soutient auprès de vous, vous arrivez mieux à vous en sortir »

(Saïd, une semaine avant la sortie de prison, 49 ans)

Partant, considérant les interactions les plus courantes au sein des établissements pénitentiaires, il émerge des propos de nos enquêtés qu'à l'exception peut-être de certains rapports au personnel médical ou social, d'aucun ne s'apparente au développement et au maintien d'une relation conventionnelle qui pourrait équivaloir en milieu libre et qui serait encline à favoriser un retour à une vie plus respectueuse des normes légales et sociales communément admises.

17.3 Une déconnexion par rapport à la société : des états affectifs discrédités

De manière générale, il ressort des propos recueillis que la détention a tendance à mettre à mal la confiance, et consécutivement les relations, que les personnes incarcérées accordent au système et aux autorités qui le gouvernent, alors qu'elles apparaissent comme fondamentales pour tout parcours qui se voudrait désistant. En préambule, nos enquêtés rappellent assez systématiquement qu'ils comprennent les objectifs assignés à l'institution carcérale et en reconnaissent l'utilité à défaut de voir exister des structures plus opérantes. Toutefois, ils décrient ses effets délétères ici et maintenant : d'une part, en raison des contraintes structurelles et opérationnelles qui incombent aux établissements et aux acteurs du système de justice pénale ; d'autre part, en raison d'un contexte sociétal et d'un climat émotionnel au sein duquel « *la deuxième chance est devenue un mythe* » (propos relayés par Francis, Nicolas, Amir, Christophe et Charles). Même physiquement libérés, plusieurs enquêtés mentionnent toujours ne pas se sentir libres en raison de la place et du poids que la justice exerce encore sur eux, par les mesures de contrôle qu'elle impose en milieu libre et par les inscriptions au casier judiciaire.

« Les preuves, moi les preuves c'est dehors que j'ai à les faire […] Ça ne veut pas dire que j'ai payé ma dette à la société et que je peux recommencer, non loin de là. J'ai payé ma dette à la société, j'ai payé ma dette à l'État et qu'on me laisse ma chance dehors »

(Francis, sortie de prison en attente, 58 ans)

D'un côté, les participants à cette étude constatent que les institutions judicaires et leurs structures périphériques partenaires sont surchargées, à tel point qu'elles ne parviennent souvent plus à remplir les missions qui leur sont assignées : la surpopulation dans les établissements pénitentiaires, l'insuffisance de places dans les foyers d'hébergement et au sein des passerelles d'aide à l'insertion professionnelle, le *turn-over* des professionnels, le manque de temps du personnel socio-éducatif ou encore la lenteur des procédures sont des éléments régulièrement relevés comme faisant obstacle à une stabilisation de leur situation, et plus encore à la poursuite d'un mode de vie conventionnel.

« Elles sont en surchauffent. Ce n'est pas que la réinsertion n'est pas réussie mais y a trop de clients par rapport aux fonctionnaires. Pour faire une demande de congé vous devez passer par X services, quand vous ne l'avez pas, vous devez encore faire un recours, c'est tout un bordel pas possible et pour finir c'est trop administratif »

(Ramón, plus de 24 mois après la sortie de prison, 50 ans)

« Ils ont une marge de manœuvre qui est super limitée par rapport à aujourd'hui tout ce qui est possible […] Comment dire, des cahiers des charges assez restreints avec de nouveau une implication qui reste professionnelle mais qui n'a pas l'aspect social alors que l'institution porte ce nom-là »

(Charles, plus de 24 mois après la sortie de prison, 45 ans)

De l'autre côté, nos enquêtés rendent compte d'un système judiciaire de plus en plus frileux à faire confiance aux personnes judiciarisées. Plusieurs disent ainsi se sentir exclusivement considérés comme « un danger », indépendamment de toute démarche qui pourrait attester de leur potentiel de changement. Éprouvé à plusieurs reprises durant leur parcours pénal et porté par de nombreux d'acteurs, ce sentiment de sanctions à répétition forge leur conviction d'être trop lourdement et injustement puni, ce qui peut saper leur désir de suivre les normes communément admises. Leur impression est que

leur individualité et leurs efforts ne sont pas pris en compte et qu'ils assument des devoirs sans droits y relatifs. En d'autres termes, ils perçoivent leurs engagements comme à sens unique.

Les personnes interviewées s'accordent à dire que ces crispations des autorités du système de justice pénale reflètent l'expression d'une population générale de moins en moins tolérante par rapport aux personnes incarcérées et plus largement judiciarisées. Beaucoup redoutent les regards qui leurs sont portés, au point que pour certains il est difficile voire impossible de narrer l'expérience carcérale, et ce même à leurs proches dont ils craignent les réactions. Partant, les états affectifs qui jalonnent leur parcours carcéral tendent à être vus comme décrédités, privés de considération.

« C'est impressionnant comment les gens vous regardent quand vous avez les menottes. Alors c'est comme si vous étiez le pire des assassins […] Le vrai ressenti. Vous voyez un chien quand on commence de lui donner des coups de pieds dans ces pays sous-développés, ben c'est un peu comme ça. Comme si j'étais un chien et puis qu'on me tapait dessus. C'est un peu le ressenti que j'en ai eu. C'est fort mais c'est comme ça »

(Francis, sortie de prison en attente, 58 ans)

Tant elles touchent ceux qui les vivent, à répétition, ces expériences peuvent entrainer progressivement une perte de confiance en les institutions, la société et l'être humain. Subséquemment, elles donnent lieu à des perceptions, des états affectifs et des comportements qui leur sont hostiles, soit les délégitiment, soit les confrontent, et dans les cas les plus extrêmes pourraient les attaquer.

« Ce n'est pas la prison qui a amélioré ma santé, plutôt au contraire ça m'a plus traumatisé, perte de confiance envers la société en général, envers l'être humain »

(Pierre, 15 mois après la sortie de prison, 55 ans)

En somme, contenus, tus et non reconnus, les états affectifs les plus caractéristiques de moments vécus en lien avec la détention ou la condition de détenus traduisent d'un mouvement de fermeture émotionnelle et de repli sur soi. Les espaces institutionnels qui pourraient favoriser leur expression en les murs restent limités en nombre et en temps

(activités récréatives, psychosociales, etc.). Il en va de même des relations qui permettraient de les confronter au regard d'autrui, dans le but de limiter des manifestations émotionnelles excessives et préjudiciables, d'éviter l'isolement émotionnel et d'encourager autant que faire se peut leur accueil, leur partage et leur acceptation dont on sait qu'ils favorisent les sorties de délinquance.

18. Le choc de la libération

« Nous échangeons notamment une phrase dont je me souviendrai longtemps : en prison, on a tout sauf la liberté et, au moment de la libération, on n'a rien sauf la liberté »

(Extrait du carnet de bord, 24 avril 2019)

Rétrospectivement, la majorité des personnes interviewées affirment qu'il est facile et rapide de s'habituer à la vie en détention. Après les bouleversements de la mise sous écrou, abondamment discutés dans la littérature en tant que choc de l'incarcération, il s'agit pour eux d'adopter une *« routine simple, méthodique et posée »* (Christophe). Une routine qui corresponde au fonctionnement de l'institution carcérale et qui permette de surmonter ce temps mais qui a pour corolaire une déconnexion avec la réalité qui prévaut hors des murs. Au moment de la sortie, sans compter les transformations sociétales, illustrées par exemple par la vitesse des avancées technologiques et communicationnelles, il est question de quitter un univers où la mobilité spatio-temporelle est scrupuleusement gouvernée, où les prises de décisions sont anesthésiées et où la plupart des démarches pour soi sont effectuées par un tiers. Et ce, pour investir un environnement qui nécessite de s'organiser, de prendre des initiatives et de trouver des solutions par soi-même. Autrement dit, d'accueillir tant d'aléas que la prison se veut lénifier le plus possible et/ou rendre inexistants.

« On vit dans une institution qui vous dit quand manger, quand travailler et quand il faut aller se doucher […] On reste dans son petit cocon où on est organisé et tout. Quand on sort, vous perdez tout, vous avez plus de repères. Y a plus de repères et il faut un moment pour les retrouver les repères »

(Fred, plus de 24 mois après la sortie de prison, 50 ans)

En prison, tout est provisoirement administré et plus encore, nombre de démarches sont interrompues et sont réactivées à la libération. A ce moment précis, il est attendu que les sortants de prison s'en saisissent et plus largement reconstruisent leurs projets de vie en présence d'enjeux, de difficultés et d'issues bien plus complexes et nombreuses en milieu libre qu'en milieu fermé et sur lesquelles ils n'ont que très peu d'emprise. Ils soulignent ainsi qu'il est beaucoup plus dur de s'adapter, ou plutôt de se réadapter à la vie en milieu libre. Le moment de la libération est alors celui d'une transition d'un extrême à l'autre. Il s'accompagne d'émotions aussi intenses qu'ambivalentes, lesquelles revêtent un caractère déterminant dans la poursuite d'un parcours désistant.

18.1 Une sortie idéalisée

Les entretiens que nous avons menés en milieu fermé puis en milieu ouvert au sujet de la période qui entoure la sortie de prison donnent à voir que celle-ci fait généralement l'objet d'une idéalisation. Le temps carcéral est créateur de projections par rapport à la libération. Celles-ci reposent sur les postulats qu'il n'y a pas de bien plus précieux que la liberté et qu'en regard de la dureté de l'environnement carcéral, la vie ne peut être que plus simple et agréable une fois affranchi. En d'autres termes, la liberté semble insuffler chez ceux qui en sont dépossédés l'idée qu'une fois cette autonomie retrouvée, il n'est que possible d'être heureux. Les états affectifs ne seraient qu'agréables. Nous parlons ici d'idéalisation constatant que ces projections formulées en détention, dont la fonction est de surmonter la période de l'incarcération, reposent souvent sur aucun jalon tangible : le plus fréquemment, la situation des justiciables ne s'est pas modifiée et au contraire s'est plutôt sensiblement dégradée depuis leur entrée en détention.

« Je pense que les personnes détenues confondent la réalité et les illusions […] Après c'est une question de survie en prison, vous êtes obligé de vous mettre dans un fantasme que vous essayez de concrétiser pour survivre »

(Daniel, 12 mois après la sortie de prison, 63 ans)

Nos analyses rendent compte que ce qui est imaginé comme possible par les personnes lorsqu'elles se trouvent en milieu fermé aurait dans de nombreuses situations tendance à devenir rapidement irréalisable en milieu ouvert. Comme mentionné, tantôt les

projections sont chimériques, tantôt elles sont réelles mais peinent pourtant à se concrétiser dans les faits.

« Ma grande sœur qui était censée m'héberger, elle m'a laissée sur le pas de la porte avec mon chat et mes bagages. Mon appart alors franchement il a été détruit, zigouillé. J'ai plus d'appart. Ils l'ont vidé, ils l'ont dégueulassé, ils ont pété les murs donc je suis ressortie sans rien en fait »

(Natacha, un mois après la sortie de prison, 30 ans)

Faute aux aléas de la vie, aux incertitudes qui accompagnent la sortie de prison, à des engagements rompus ou des relations moins fiables qu'espérées, les planifications supposées solides en détention apparaissent plus fragiles hors des murs et lorsqu'il s'agit concrètement de les mettre en œuvre. Pour la plupart des sortants de prison, ces constats signent le début d'une succession de difficultés peu favorables à la stabilisation de leur situation.

« On est tellement heureux de pouvoir être dehors et puis au moment où c'est qu'on arrive dehors on a tellement d'attentes qu'en fin de compte on ne peut être que déçu […] Vous devez être heureux en étant libre, on doit être heureux parce qu'en prison on est malheureux, donc en étant libre on est heureux […] Et ben non parce qu'on retourne dehors et on va retrouver tous les problèmes qui sont dehors […] En arrivant dehors vous avez tout qui vous tombe sur la gueule, vous êtes juste perdu »

(Christophe, sortie de prison en attente, 34 ans)

C'est comme si les problèmes resurgissent pour ensuite s'accroitre de manière exponentielle et ce plus encore qu'au moment de la libération, les situations des sortants de prison ne sont fréquemment pas clarifiées en termes de logement, de ressources financières, de situation administrative, ou encore de relations sociales sur lesquelles pouvoir compter. Autant de conditions nécessaires d'être réunies pour renouer avec une vie plus conventionnelle.

18.2 Un retour en milieu libre loin d'être idéal

L'écart entre les expectatives des personnes incarcérées et leur réalité à la sortie de prison, les impacts déresponsabilisants et les conséquences de la privation de liberté, ainsi que les difficultés qui (re)surgissent en milieu ouvert, suscitent ce que plusieurs de nos enquêtés qualifient de *« choc de la libération »*.

« Je sais pas s'ils sont conscients déjà de ce que ça fait comme choc, on est institutionnalisé, enfermé pendant tant de mois et on se retrouve dehors de la prison, avec deux sacs de sport et on se dit voilà ce qu'il me reste de ma vie. Mais on est perdu »

(Fred, plus de 24 mois après la sortie de prison, 50 ans)

« Après quand tu sors ben c'est un peu, pour moi c'était un peu bizarre, ouais c'est le choc. Tu te retrouves dehors avec tes valises et je vais où maintenant ? Donc c'était assez un choc quoi mais heureusement il y a eu tout de suite la probation, le jour même »

(Jean, 12 mois après la sortie de prison, 51 ans)

Les participants à cette recherche décrivent une palette d'états affectifs accolés à cette transition, brusque la plus souvent. Les manifestations émotionnelles réjouissantes liées à l'annonce de la libération, autant que celles qui accompagnent la sortie effective, semblent rapidement laisser place à des formes d'inquiétude et de stress intenses tant les incertitudes sont nombreuses : par rapport notamment à soi et son avenir, par rapport à ses proches et leur évolution, ou encore par rapport aux réactions de la société.

Les inconnues sont telles que certains enquêtés relatent un sentiment *« d'être toujours emprisonné »*, *« de ne pas être libre à l'extérieur »* (propos notamment relayés par Christophe, Michael, Nicolas et Ramón).

« C'est des angoisses, des incertitudes et la seule chose que je sois sûr c'est que ça ne sera pas comme je le pense, quoique je prépare maintenant ce sera erroné. Donc autant attendre jusqu'à la libération en essayant de préparer au mieux mais sans vraiment savoir ou c'est qu'on va. Donc l'angoisse, la peur aussi, la peur d'arriver dans un… la peur

d'apprendre déjà tout ce qui s'est passé pendant qu'on n'était pas là : les décès, les déménagements, les séparations et tout »

(Christophe, sortie de prison en attente, 34 ans)

Les émotions qui accompagnent la libération sont aussi nombreuses qu'ambivalentes. Sur fond d'une situation instable et d'un avenir incertain, des états affectifs en lien avec le spectre de la peur cohabitent avec des sentiments de plaisir de retrouver la liberté, avec l'espoir de pouvoir se construire un futur meilleur et le stress de ne pas y parvenir.

« Du jour au lendemain, on est venu me chercher pour me dire que je sortais. Alors d'un côté une joie, de l'autre côté une autre frayeur […] En sortant qu'est-ce que je fais ? Où je vais ? Je n'avais pas le choix, il fallait que je sorte »

(Michael, 21 mois après la sortie de prison, 47 ans)

« Je pense qu'il y avait un peu de tout. Y avait de la joie, enfin je sortais, j'étais libre, je pouvais faire ce que je veux. Y avait de la tristesse parce que je laissais des gens avec qui j'ai passé quatre ou cinq mois. Donc un peu de tristesse et beaucoup d'interrogations quoi. Beaucoup d'incertitudes. Même si je savais ce que je voulais, y avait comment ça va se passer ? Qu'est-ce que ça va être ? Comment je vais y arriver ? Qu'est-ce qui va faire que ? Est-ce que je vais y arriver bien ? »

(Jean, 12 mois après la sortie de prison, 51 ans)

En priorité, le retour en milieu ouvert sollicite de retrouver un logement et une situation financière et administrative décente. Pourtant, selon nos enquêtés, l'anticipation de ces démarches apparait plutôt laborieuse : elles le sont pour eux dont l'accès aux informations et aux moyens de communication sont limités derrière les barreaux, mais aussi, disent-ils, pour les professionnels concernés qui régulièrement doivent faire face à des décisions de libération de dernière minute, lesquelles ne laissent pas le temps d'organiser la sortie et/ou de trouver des institutions partenaires, notamment d'hébergement d'urgence, en mesure de répondre à leurs demandes dans le temps imparti. Ainsi, en telles situations, constat est posé que si aucun filet familial ou social est existant, il n'est pas rare que les sortants de prison se retrouvent, à tout le moins pour un temps, au mieux dans un lieu d'hébergement d'urgence, au pire dans la rue.

« La peur de l'inconnu qui était devant moi […] Sur le moment ça m'a impacté parce que j'étais vraiment perdu, dans le désarroi de la vie de dehors. Donc sur le moment ça m'a vraiment un peu stressé. Et je me suis débrouillé par moi-même. J'ai vécu quand même deux nuits sous la gare jusqu'à ce que je sache que les jours suivants je peux me poser là-bas pour au moins me loger la nuit. Mais les jours de stress c'était ça quoi, sans un sou, où aller ? Que faire ? C'était un peu stressant pour moi »

(Michael, plus de 24 mois après la sortie de prison, 47 ans)

Au vu de ce qui précède, la sortie de prison se présente bel et bien comme un moment très chargé émotionnellement, de par le nombre d'états affectifs qui s'entremêlent et de par leur intensité. Partant, la manière dont ils se régulent, qu'ils s'apaisent ou s'échauffent, apparait déterminante dans l'évolution des trajectoires des justiciables qui les éprouvent et notamment dans leur processus de désengagement de conduites délinquantes.

19. Les états affectifs qui accompagnent les trajectoires désistantes

« On a des semaines up and down, y a des jours ça va, d'autres le moral qui a commencé un petit peu à plonger, et malgré tout il faut avancer, faut vivre, faut se mettre des coups de pieds dans le cul comme dit l'expression pour se remotiver »

(Charles, plus de 24 mois après la sortie de prison, 45 ans)

Consécutivement à la sortie de prison et ses répercussions, nos enquêtés décrivent dès ce moment le début d'un chemin long et ardu qui se caractérise par une multiplication et une complexification croissante des défis à relever et des états affectifs éprouvés, que nous ventilons en regard des aspirations des justiciables, des obstacles qu'ils rencontrent et des ressources qu'ils mobilisent. A l'instar d'une *« course de fond de longue distance »* (Nicolas), à laquelle nos enquêtés se disent peu ou pas préparés, leurs trajectoires post-carcérales et désistantes rendues visibles par leurs récits, lignes de vie et écrits confirment que ce processus est toujours singulier, prend du temps, repose sur un ensemble de dispositions, parfois non perceptibles, qui s'accompagnent d'états affectifs en dents de scie.

« Beaucoup d'efforts pour peu de soulagements. Ça prend un peu beaucoup de temps »
(Natacha, un mois après la sortie de prison, 30 ans)

Ce cheminement semble avant tout marqué d'incertitudes et d'inquiétudes qui placent les justiciables dans des situations de stress et de doute quasi permanents. Au gré de moments de découragements et de soulagements les plus souvent partiels, il apparait que leur engagement vers un mode de vie conventionnel et plus largement la stabilisation de leur situation procède d'un équilibre subtil entre l'atteinte d'objectifs fixés, la gestion des difficultés rencontrées et l'activation de forces et ressources internes et externes. Investiguant ces éléments, nos analyses montrent que les personnes désistantes attestent généralement d'un nouveau rapport à soi, à leurs proches et à autrui, ainsi que d'un nouveau rapport au temps qui suppose la poursuite de visions à long terme, pour prétendre à une stabilité au long cours et à un mode de vie moins agité que celui qui a entouré leur mise en conflit avec la loi.

Partant, nos résultats font écho à la littérature du domaine et aux dimensions *accompagnatrices* du processus de désistance (présentées dans la Figure 1 au point 2.4.4), puisqu'ils rendent compte de l'intégration de changements sociaux, cognitifs et affectifs, autant que de modifications narratives dans la manière de raconter son histoire et de la partager avec autrui. Autrement dit, les récits recueillis réfèrent tour à tour à des circonstances et contextes sociaux ainsi qu'à des transformations cognitives et affectives, en termes d'attitudes, de valeurs, de souhaits et/ou d'émotions.

19.1 Les aspirations des justiciables

Il ressort du matériel récolté que le processus de désengagement témoigne souvent de nouvelles aspirations liées à une dynamique d'ouverture -ou de réouverture- émotionnelle par rapport à soi, à ses proches et plus largement à autrui. Ce mouvement est d'autant plus marqué par la durée de l'expérience carcérale qui agit en faveur d'un état de fermeture émotionnelle puisque que les états affectifs en détention tendent à être comprimés, cachés et dépréciés. Plusieurs participants à cette recherche parlent de *« réouverture de carapace »* une fois de retour en milieu libre. De la sorte, cette propension

à pouvoir (re)accueillir ses états affectifs concourrait à consolider un processus de changement désistant.

« En prison j'étais, comment expliquer ça, j'avais peur de ma mentalité, j'étais fermé, vraiment j'étais fermé »

(Bob, un mois après la sortie de prison, 26 ans)

« Je commence à sortir les choses. Je gardais jusqu'à maintenant les trucs. Maintenant j'exprime et j'arrive à pleurer devant des gens. Enfin ça vient mais j'arrive pas encore complètement à me laisser aller. Mais exprimer, ça se voit. Elles [les émotions] étaient là mais elles étaient cachées. C'était une carapace qui ne laissait rien sortir et maintenant elles peuvent être exprimées »

(Jean, 12 mois après la sortie de prison, 51 ans)

Compte tenu du format de cette recherche, les résultats présentement rapportés ne visent pas à énumérer, et moins encore exhaustivement, tous les états affectifs susceptibles de colorer les parcours désistants de nos enquêtés. Toutefois, relativement aux moteurs du changement mis en évidence par nos analyses, il apparait que ceux-ci réfèrent à deux gammes d'états affectifs dont l'apparition peut même être simultanée. Les premiers sont plutôt associés à une mise à mal ou détérioration du bien-être et des projets de vie des individus, les seconds renvoient au contraire à leur poursuite et amélioration.

Les états affectifs qui rythment les trajectoires désistantes de nos enquêtés rendent compte d'une attention plus soutenue envers eux-mêmes, notamment par rapport au fait qu'ils vieillissent, par rapport à leur état de santé ou encore par rapport aux conséquences malaisées de leur contact au système de justice pénale. Plusieurs mentionnent être affectés par le fait qu'ils prennent de l'âge et ne parviennent pas à réaliser leurs projets ou ceux qu'ils estiment « normaux » d'accomplir à cette étape de leur de vie, constats qu'ils unissent tout ou partiellement à leur parcours délinquant et leur incarcération. D'autres sont soucieux pour leur état de santé, une préoccupation devenue prioritaire pour imaginer l'avenir et un futur meilleur. Enfin, nombreux sont ceux qui expriment de la fatigue et des souffrances qui résultent de leur mode de vie délinquant, des contacts aux

autorités pénales, des procédures judiciaires, de l'expérience carcérale, du choc de la libération ou encore de la sortie de prison.

« Je pense que j'ai grandi dans ma tête et puis j'ai changé parce que je n'ai pas envie de passer toute ma vie en prison et de côtoyer des gens en prison. Au bout d'un moment quand même stop. C'est ça qui a changé »

(Ramón, plus de 24 mois après la libération, 50 ans)

Simultanément à ces effets sur eux-mêmes, beaucoup de justiciables soulignent être attristés par les répercussions que leur implication dans la délinquance a sur leurs proches. Dans certaines situations, c'est également pour eux qu'ils ressentent le besoin de changer et puisent leur motivation. Le maintien ou la restauration de ces liens participent à cette dynamique d'ouverture ou de réouverture émotionnelle qui fréquemment accompagne le processus de désistance. Quelques enquêtés évoquent leurs parents, d'autres songent à leur conjoint mais la plupart, lorsqu'ils sont parents, pensent à leur(s) enfant(s) : ils manifestent des regrets d'être ou d'avoir été absent, ils aspirent à se tenir auprès d'eux durablement, à *« rattraper le temps perdu »*, à répondre à leurs souhaits, à ne pas les laisser orphelins, à leur transmettre des valeurs conventionnelles ou encore *« leur donner ce dont on a soi-même pas bénéficier »* (propos notamment relayés par Eddy, Tiken, Saïd et Youssef) .

« Ça fait depuis 2011 que je suis pas du tout retourné en détention. J'élève ma fille, et ce qui est marrant, c'est que j'ai tourné complètement. Je peux plus faire aucune... J'étais un escroc. J'étais en prison pour escroquerie. Je peux plus rien faire d'illégal. C'est quand même rigolo ce qu'un enfant peut faire »

(Fred, plus de 24 mois après la sortie de prison, 50 ans)

« Surtout maintenant de me concentrer sur ce que je pourrais laisser à mes enfants, mais pas que l'hypothèque ou je veux dire financier ou… non c'est surtout voilà l'image »

(Eddy, dix mois après la sortie de prison)

En sus de la préservation de liens déjà existants, nous constatons que la progressive ouverture ou réouverture émotionnelle des personnes désistantes se matérialise aussi

par le développement de nouvelles relations estimées. Bien que ces réalisations puissent se former dans différents contextes, pour nos enquêtés, elles passent avant tout par l'engagement dans une activité professionnelle qui revêt des apports particuliers : en termes d'occupation et de ressources financières, de sentiments d'utilité, de reconnaissance et de valorisation. Ils confirment une nouvelle fois qu'investir une activité professionnelle est un moteur puissant soutenant les sorties de délinquance.

« Et surtout moi maintenant j'ai des responsabilités, je peux pas boire. Parce que si je bois, je peux pas aller au travail et eux ils comptent sur moi »
(Amir, neuf mois après la sortie de prison, 40 ans)

« J'ai fait une formation sur mon temps libre […] Je vous l'avoue, j'ai un petit peu travaillé au black pour acquérir de l'expérience. Et puis j'ai connu des succès donc ce qui m'a un petit peu remis dans le contexte de ma vingtaine, à retrouver de l'expérience positive quoi, ce qui m'a fait du bien au niveau de ma conscience, de ma qualité de vie, de mon bien être »
(Charles, plus de 24 mois après la sortie de prison, 45 ans)

Aussi, il est souvent observé dans les trajectoires désistantes de nos enquêtés un éloignement de fréquentations désormais considérées comme indésirables et de peu d'intérêt. A nouveau, à l'analyse ce mouvement est pétri de tiraillements et d'états affectifs déplaisants tels que par exemple la nostalgie, la solitude ou l'isolement. Partant, l'établissement ou le rétablissement de relations soutenantes a également pour vocation d'apaiser ces ressentis, cas échéant de limiter un renfermement émotionnel voire une rechute puisque nos enquêtés tendent à identifier ici un rapport de causalité.

« On est un animal social au niveau des besoins primaires on a un besoin d'appartenance, on a besoin de considération, on a besoin d'être valorisé, et quelqu'un qui ne reçoit pas en fait de son prochain ces besoins-là va l'amener en fait à merder dans son parcours de vie, faire les mauvais choix, à donner libre cours à ses tentations »
(Charles, plus de 24 mois après la sortie de prison, 45 ans)

« C'est ça qui joue un rôle chez moi, c'est le fait de trouver sa place dans la société, enfin faire partie d'un groupe, d'une organisation, voilà, se sentir utile. Et c'est ça qui me motive

et qui me fait vraiment avancer. Et comme j'ai pas d'idée claire, véritablement aujourd'hui, j'ai un véritable coup de mou quoi »

(Nicolas, 15 mois après la sortie de prison, 29 ans)

Il ressort clairement des récits recueillis que le processus de désistance, lorsqu'il est déjà plutôt fermement engagé, se traduit régulièrement par une ouverture émotionnelle qui va au-delà de soi et de ses proches. Cette orientation vers l'autre est souvent synonyme de trouver ou retrouver une place, *sa* place, dans la société. L'expression la plus souvent utilisée par les participants à cette recherche est de « *pouvoir se sentir utile* ». A réitérées reprises, nos enquêtés expriment une volonté de partager leurs expériences pour éviter que d'autres en vivent des similaires. Ils rapportent avoir initié ou repris des activités, par exemple récréatives ou culturelles, même à titre occupationnel et bénévole.

« J'aimerais aller discuter un peu avec des jeunes pour mettre à profit mon parcours de vie. Et j'ai été faire un stage dans une institution pour mineurs placés par la justice, civile ou pénale. J'ai passé une semaine là-bas mais ça m'a fait énormément de bien à moi. Et je sais que ma situation peut être profitable à d'autres pour pas qu'ils fassent des conneries »

(Christophe, sortie de prison en attente, 34 ans)

« Et après comme j'ai dit à la société, comme là donner des cours au collègue, prof de français, ou même comme là vous parler, vous raconter mon récit […] C'est ce qu'on apporte à cette société qui est important »

(Eddy, dix mois après la sortie de prison)

Comme l'illustre Eddy, il est enfin à noter que la participation à cette recherche est souvent citée comme une démarche qui a pour objectif de collaborer à aider son prochain, au fonctionnement de la société.

« Au début de l'entretien ou même par téléphone lors de notre premier contact, mes enquêtés viennent souvent sur la phrase du flyer de l'étude qui entend leur participation comme une contribution à améliorer le système. Ils questionnent directement cette formule »

(Extrait du carnet de bord, 17 avril 2019)

C'est aspect apparait tout à fait intéressant puisqu'il rend compte d'une action générative particulière qui permette de supposer que la participation à une recherche de ce type puisse être indicateur d'engagements désistants. De manière générale, cette démarche renforce notre constat par ailleurs bien connu de la littérature que les personnes installées depuis un certain temps dans un mode de vie conventionnel et dont les aspirations principales sont remplies manifestent de plus amples considérations pour eux-mêmes et pour autrui. Plus spécifiquement, elle rend elle aussi compte de fonctions génératives qui visent à donner du sens à son parcours de vie, à répondre un besoin de reconnaissance sociale et certainement à renforcer la confiance en soi et en son prochain.

19.2 Les obstacles rencontrés par les justiciables

Un élément récurrent dans les trajectoires carcérales et désistantes des participants à cette étude réside dans le nombre et la nature des difficultés qui surgissent ou resurgissent dès la sortie de prison et ont tendance à s'accroitre exponentiellement de retour en milieu libre. Si les principaux obstacles au processus de désistance sont déjà bien étayés dans la littérature existante, aucune étude, à notre connaissance, ne résulte d'une collecte de données menée en Suisse romande auprès de justiciables majeurs. Dès lors que le contexte politico-légal et socio-économique entourant ces obstacles importe, nous y consacrons un chapitre, en portant un intérêt particulier aux affects qui en découlent et à leurs potentiels impacts sur un processus de désistance, à partir du point de vue de nos enquêtés. Ainsi pour la plupart d'entre eux, ces entraves génèrent autant de stress et d'angoisses avec lesquels il convient de louvoyer pour « maintenir le cap ». Ces états affectifs se présentent comme très éprouvants en ce sens qu'ils demandent de déployer beaucoup d'énergie et d'efforts.

C'est en quatre catégories que nous avons classifié les principaux obstacles mis en évidence par les discours de nos enquêtés : des obstacles administratifs, des obstacles en lien avec fonctionnement des institutions, des obstacles issus de la législation en vigueur et des obstacles relatifs au contexte sociétal. Ces difficultés ont la particularité de générer auprès des justiciables des sentiments de frustration assez manifestes lorsqu'elles participent à les consigner dans des situations d'échecs répétés, de non-sens ou perçues comme sans issue. Nos analyses soulignent qu'à leur tour ces configurations chargées

émotionnellement sont par exemple enclines à dégrader des relations identifiées comme soutenantes, avilir des institutions, contester les systèmes en place, se sentir exclu voire cristalliser des évolutions désistantes.

« Il faut immédiatement que ces gars-là, c'est-à-dire que les ex-détenus soient réinsérés dans le couloir social. Il faut qu'on leur trouve tout de suite un travail, pas qu'ils cogitent dans leur tête, pas qu'ils retombent dans leur travers […] C'est vraiment le B-A-BA »

(Stéphane, plus de 24 mois après la sortie de prison, 55 ans)

Les obstacles administratifs réfèrent aux démarches bureaucratiques qui régissent notre quotidien. Celles-ci semblent se distinguer par leur multiplication d'une part et leur complexification d'autre part. Pour beaucoup de nos enquêtés, il devient malaisé de savoir par quels biais les appréhender, plus encore que leur interruption durant la période de détention et leur report à la libération tend à les compliquer davantage. Leurs incompréhensions les plus fréquemment mentionnées concernent : les frais de justice auxquels ils sont condamnés et dont les montants sont parfois tellement élevés qu'il parait peu réaliste qu'ils puissent un jour s'en acquitter définitivement, les procédures de mises en poursuite et les frais administratifs qui leur sont accolés, les difficultés d'obtention d'arrangements de paiement, enfin la mise à jour de leur situation auprès de l'administration fiscale.

« C'est des sanctions absurdes. S'ils veulent qu'on paye des frais de justice, mettez au moins des frais de justice raisonnables qu'on puisse les payer. Le gars qui prend des frais de justice pareils, il va faire comme moi, il va éclater de rire et il va dire je ne paierai plus jamais rien »

(Fred, plus de 24 mois après la sortie de prison, 50 ans)

« Nous dire écoutez on prend, on laisse le minimum vital et puis les factures on laisse venir. Du coup on ne paye pas nos factures, ça va aux poursuites, et puis il y a des frais de plus là-dessus, y a pas de sens, ça veut rien dire en fait »

(Christophe, sortie de prison en attente, 34 ans)

Les obstacles institutionnels les plus couramment invoqués sont surtout en lien avec les capacités des structures à remplir les missions qui leur sont initialement assignées. De manière générale, lorsque dans leur domaine de compétences les institutions sont en mesure de répondre aux justiciables, ceux-ci saluent leur existence et leur fonctionnement. Lorsqu'elles se heurtent par contre à leurs limites, les plus souvent structurelles (manque de place, de temps, de personnel, etc.) ou organisationnelles (manque de communication, non-respect des procédures et/ou des délais, etc.), elles ont tendance à être discréditées par nos enquêtés. C'est également le cas pour certaines structures exclusivement consacrées à l'accompagnement de personnes judiciarisées ou labélisées comme tel qui sont, en conséquence, perçues comme renforçant l'exclusion plutôt que l'inclusion. Dépendant du caractère plus ou moins urgent de la situation dans laquelle ils se trouvent, nos enquêtés manifestent à leur égard une palette d'états affectifs, d'une relative indifférence à des expressions teintées de colère.

« Il faut aller à telle place et c'est bon vous êtes pris. J'ai dit bon, cool. Donc je vais au point de rendez-vous, à la structure d'hébergement d'urgence, et là on me dit c'est complet, il faut patienter, revenez demain, etc. Revenez demain. Ouais ben entre-temps je fais quoi, je suis dans la rue. Mon argent diminuait, je pouvais plus payer pour aller dans un hôtel »

(Michael, 21 mois après la sortie de prison, 47 ans)

« Le problème si je mets ça [dans mon CV], par exemple cette institution d'aide à l'insertion socio-professionnelle, ils vont se dire celui-là il a été en prison. C'est pour ça qu'il [ce job] est pas marqué sur le CV »

(Michel, 12 mois après la sortie de prison, 43 ans)

Les obstacles législatifs que cette recherche soulève sont reliés aux décisions de réévaluation de permis de séjour et de renvois qui frappent les justiciables qui ne sont pas de nationalité suisse. Cette problématique occupe une place centrale au sein de notre population d'enquêtés puisque 11 d'entre eux, soit presque la moitié de notre échantillon, s'est vu notifier une décision d'expulsion ou voit actuellement son statut de séjour reconsidéré. Considérant alors que le processus de désistance de cette population nécessite d'être discuté dans une partie spécifique de ce travail qui lui est dédiée, nous nous bornons ici à relayer les propos de nos enquêtés qui signalent que de telles

procédures et décisions constituent une entrave profonde à ce qu'il est commun de nommer *« réinsertion »* : parce qu'elles remettent en cause le ciment à toute inscription dans une société, c'est à dire le droit de pouvoir y résider, parce qu'elles opèrent comme une double peine aux yeux des personnes judiciarisées qui ont déjà été sanctionnées pénalement, enfin parce qu'elles les propulsent dans des états affectifs aussi ambivalents que bouleversants, tels que des sentiments d'incertitude, d'angoisse, d'injustice ou de révolte, et ce notamment parce qu'elles questionnent directement le bien-fondé de se conformer aux normes d'une société qui les discrédite, ou les discréditera peut-être, de tout avenir décent.

« Ça fait 54 ans que vous êtes en Suisse, on vous renvoie à la frontière. J'ai fait une grosse connerie c'est vrai […] J'ai fait une connerie, je l'ai assumée comme je vous ai dit, je suis en train de payer la prison. Mais je pense que les 48 ans avant j'étais quand même un bon citoyen […] J'ai vraiment un sentiment d'injustice. Qu'on m'ait puni, je suis d'accord. Je le mérite et largement, mais qu'on me laisse maintenant une chance »

(Francis, sortie de prison en attente, 58 ans)

« Le truc c'est que vous êtes sorti de la prison point de vue liberté mais votre situation personnelle vous êtes quand même en prison. Pourquoi ? Juridiquement je ne suis pas tout à fait sûr d'avoir fini ma peine parce que mon permis risque de sauter. Donc administrativement je vais être puni encore une fois et puis professionnellement et même dans la vie privée de tous les jours vous êtes encore pénalisé. Même si vous trouvez un travail tout ça, vous devez dire que peut-être dans quelques temps vous allez perdre votre permis et quitter le pays »

(Ramón, plus de 24 mois après la sortie de prison, 50 ans)

Les obstacles sociétaux font quant à eux échos au contexte socioéconomique plus général ainsi qu'aux perceptions que les populations et acteurs de la société civile renvoient le plus couramment aux personnes judiciairisées et sortantes de prison, éléments qui à leur tour concourent à susciter des sentiments de mise à l'écart et d'exclusion. Ces obstacles se doivent d'être mentionnés, ou rappelés ici, considérant qu'en temps de crise ils deviennent plus prégnants encore et mettent bien davantage à l'épreuve les populations les plus vulnérables et marginalisées.

« Ça amène à un moment ou un autre à déconner, pourquoi parce que c'est pas de la haine, c'est de la rancœur qui se nourrit en fait »

(Charles, plus de 24 mois après la sortie de prison, 45 ans)

« Faut que les politiciens le veuillent, que la société le veuille quoi. Parce que là je ne sais pas en temps de crise la proportion de l'être humain à juger son prochain s'accroit. Déjà qu'il y a une certaine proportion chez l'être humain à juger son prochain mais en plus quand il y a des problèmes les criminels deviennent vite des boucs émissaires »

(Pierre, 15 mois après la sortie de prison, 55 ans)

L'obstacle le plus régulièrement décrié par nos enquêtés réside en leurs difficultés d'accéder au marché de l'emploi et/ou pouvoir prétendre à une rémunération suffisante pour être autonome financièrement, faute d'un marché de l'emploi prometteur, faute de qualifications suffisantes, faute d'avoir un casier un judiciaire, etc. Par rapport à ce dernier point, nos enquêtés observent qu'un casier judiciaire vierge est de plus en plus systématiquement exigé et ce, dans des corps de métiers qui originellement ne demandaient pas leur production (livreur, technicien de surface, etc.). De plus, ils s'offusquent que dans certains cantons les personnes disposant d'un casier judiciaire sont inéligibles à toute fonction étatique. Suivant cette logique, les messages renvoyés par l'État et ses différentes institutions deviennent perçus comme contradictoires.

« On fait de la prison, on peut plus bosser parce que dans le casier s'est inscrit. Voilà. Qui va prendre un taulard ? Franchement, personne. Au jour d'aujourd'hui, personne. Déjà pour quelqu'un de dit normal c'est d'un compliqué de trouver du travail, alors imaginez comme ça doit être dur pour quelqu'un comme moi »

(Natacha, deux mois avant la sortie de prison, 30 ans)

Plusieurs participants à cette étude discutent des institutions d'aide à l'insertion socio-professionnelle dont ils reconnaissent le bien-fondé mais qu'ils critiquent néanmoins : dans leur capacité à les accueillir puisque celles-ci sont souvent sur-sollicitées, dans la durée des contrats proposés qui sont généralement déterminés et de courte durée par rapport au temps requis pour stabiliser durablement leur situation et leur processus de

changement, dans leur vocation à véritablement faciliter l'accès au marché du travail ordinaire, outre de faire valoir une période d'occupation.

« Il fallait absolument qu'au bout de trois mois je trouve autre chose. Donc encore entre guillemet un autre stress. Mais avec un peu de chance, j'ai pu trouver un autre emploi entre temps […] Ensuite, on n'a pas encore parlé du problème de l'hébergement. J'étais obligé de quitter la structure puisque les six mois arrivaient au bout du délai. Encore un autre souci »

(Michael, 21 mois après la sortie de prison, 47 ans)

En parallèle, alors que certaines régions essuient une pénurie de logement et des prix locatifs élevés, voire exorbitants comme tel est le cas dans celui de Genève, il apparait de plus en plus difficile pour nos enquêtés de trouver un appartement de manière autonome. Les régies et propriétaires réclament usuellement une attestation de non poursuite et nombreux sont les bailleurs qui refusent les personnes au bénéfice de l'aide sociale, dont beaucoup de sortants de prison font partie. Par ailleurs, il est présumé que les bailleurs se montrent plus réticents encore lorsqu'il est porté à leur connaissance que leur potentiel locataire a été ou est en contact avec la justice.

« C'est que y a beaucoup de demandes. Y a beaucoup de demandes sur les appartements, le travail et je ne suis pas le seul. Je veux dire à l'époque c'était beaucoup plus facile. J'ai dû m'accrocher vraiment à trouver quelque chose, à sonner à beaucoup de portes »

(Michael, 21 mois après la sortie de prison, 47 ans)

« A cause de cette aventure [pénale] la régie m'a posé des problèmes, ils voulaient me foutre dehors. L'argument principal c'était une supposée dangerosité due à l'acte que j'ai commis. Donc un premier jugement m'a été favorable, puis la régie a fait recours. Le deuxième jugement m'a aussi été favorable et pour le moment je suis toujours dans l'appartement »

(Pierre, 15 mois après la sortie de prison, 55 ans)

Plus largement, pour la plupart des participants à cette recherche, ce sentiment de stigmatisation et de mise à l'écart semble un ressenti quotidien. Beaucoup redoutent et souffrent du regard qui est porté sur eux par la population générale. Ils le perçoivent

comme une peine supplémentaire à celle qu'ils ont exécuté. Ces perceptions *« amenuisent en fait les chances des personnes qui un jour se sont retrouvées de l'autre côté du trait et qui souhaitent revenir sur le chemin »* (Charles), ce qui affecte leur bien-être et est susceptible de précipiter pour elles la commission d'une nouvelle infraction.

« Si vous dites voilà j'étais en prison, ça a tout de suite un autre impact sur les gens, et c'est normal, on va plus aider quelqu'un qui s'est débattu toute sa vie puis qui se retrouve à la retraite sans le sou. On va plus facilement l'aider qu'un détenu de 40 ans qui n'a jamais bossé de sa vie, puis qu'a su que voler. On est d'accord, je serais le premier à faire la même chose mais au bout d'un moment… Je ne sais qui devrait nous aider, ou bien qui devrait m'aider, qui devrait aider les autres, comment je ne sais pas. Il faudrait qu'on nous donne une chance mais cette chance-là c'est compliqué à l'avoir. OK on a fait des conneries, on sait ça mais on sait que dans cette situation-là si on regarde un peu plus en amont on voit l'homme ou la personne qui est derrière le détenu : je suis le fils d'un papa, je suis le père d'un enfant, je suis le frère… »

(Christophe, sortie de prison en attente, 34 ans)

A l'analyse de ces propos, les obstacles explicités ci-dessus rendent nécessaires de toujours envisager un *« filet de secours »* (Stéphane), d'anticiper une ou plusieurs alternatives pour ne pas lâcher et poursuivre ses objectifs. Tous les enquêtés insistent ainsi longuement sur la nécessité de toujours être capable de rebondir sur les difficultés rencontrées mais aussi sur les déceptions et découragements qu'elles sont susceptibles de susciter.

« Il faut construire solide, ça c'est impératif sinon on retombe dans ce process du au jour le jour qui fait qu'on avance tant bien que mal mais qu'on n'avance pas droit, on avance en zig-zag »

(Charles, plus de 24 mois après la sortie de prison, 45 ans)

Pour reprendre l'image de la *« course de fond »*, la poursuite de projets de vie conventionnels et estimés impose, autant que faire se peut, d'avoir une longueur d'avance, de ne pas perdre de vue la ligne d'arrivée et de reconnaitre que plusieurs tracés permettent de la franchir.

« On n'est pas encore sur hein. Je vais pas me prononcer trop vite puis qu'après je me casse la gueule. Non ce n'est mieux pas. Doucement »

(Michel, 12 mois après la sortie de prison, 43 ans)

Il est question de montrer une certaine prudence et beaucoup de patience, comme si le processus de désistance engage les intéressés dans un nouveau rapport au temps, qui nécessite d'admettre que le changement et la stabilisation de leur situation ne puissent porter leurs fruits que sur le long terme. Les personnes qui ne s'en accorderaient pas se montreraient aux yeux de nos enquêtés moins enclines à solidifier un processus de changement. De fait, cet état d'esprit, s'il n'est pas une garantie, semble se positionner comme un préalable pour favoriser l'engagement et le maintien d'une trajectoire désistante, autant qu'il participe à apaiser des sentiments désagréables et douloureux.

« Donc là à un moment je sais que pour que moi j'aille mieux, il faut plus qu'une année. Donc c'est pour ça que je suis au centre et là en tout cas moi je suis parti pour un moment. Là je ne compte pas le temps, là je le prendrais »

(Jean, 12 mois après la sortie de prison, 51 ans)

« Donc les problèmes faut les prendre un par un, prendre du temps, c'est long : les impôts, l'AVS, les recherches d'emploi, des formations, etc. C'est long mais vous êtes obligé de passer par là »

(Ramón, plus de 24 mois après la sortie de prison, 50 ans)

La longueur d'avance est notamment illustrée par l'acceptation que le chemin est sinueux, plutôt jalonnés d'obstacles, par moments accompagné d'échecs et d'états affectifs associés, comme de profonds sentiments de découragements. Pour plusieurs participants, il est alors une configuration des plus complexes : celle de voir et de devoir faire cohabiter des aspirations et des valeurs conventionnelles avec des contraintes, des états affectifs et parfois des comportements qui leur font entrave. Ce type de situation impose inévitablement *« de serrer les dents jusqu'à ce que la douleur passe »* pour Nicolas ou *« de minimiser la dureté de ce passage obligatoire »* pour Charles. Sans quoi, il semble compromis de garder le moral et continuer d'aller de l'avant.

Le maintien en tête de la ligne d'arrivée réfère aussi à une aptitude à pouvoir, malgré les difficultés rencontrées, percevoir ses efforts déployés et ses succès survenus jusqu'alors, et ce plus encore qu'il est souvent long avant qu'ils deviennent visibles et tendent à en entrainer d'autres.

« Et puis voilà j'annonce mon CV y compris pénal si on veut […] Si vous voulez, la réponse non n'a jamais été un obstacle à ce que j'essaye. Je veux dire, de trouver un travail, je pense que j'ai fait 150 postulations. J'ai été pris une fois. Alors je veux dire, 150 postulations, y en a dix qui vous répondent non et 140 qui ne vous répondent même pas »

(Daniel, 12 mois après la sortie de prison, 63 ans)

La flexibilité renvoie quant à elle à l'établissement d'objectifs et de moyens de les satisfaire clairs mais suffisamment malléables pour ne pas s'épuiser en court de route, être submergé d'états affectifs défavorables et baisser les bras ce qui, pour plusieurs de nos enquêtés, peut mettre à mal leurs projet et parfois précipiter la commission d'une nouvelle infraction.

« Il faut pas que je m'implique trop même si parfois il faut lutter et combattre. Mais voilà il faut le faire et plus vite c'est fait plus vite on peut passer à mieux. On a le droit d'y penser mais il faut les [émotions négatives] chasser le plus vite possible parce que ça ralentit, c'est un boulet, c'est un frein ce qui va faire qu'on ressasse du noir »

(Charles, plus de 24 mois après la sortie de prison, 45 ans)

A nouveau ici, nous constatons que les personnes avec lesquelles nous nous sommes entretenues adoptent une posture précautionneuse et décrivent un maniement subtil de leurs états affectifs : en détention, au moment de leur sortie de prison, dans les mois qui suivent, plus largement durant tout leur cheminement désistant. Ils estiment préférable de ne pas les nier mais de ne jamais leur laisser trop de place, de pouvoir rapidement les surmonter mais de ne jamais formuler trop d'espoirs, au risque de se faire du mal autant que de mettre à mal le trajet déjà parcouru.

19.3 Les ressources internes et externes des justiciables

En regard des aspirations poursuivies par les justiciables et des d'obstacles auxquels ils sont confrontés, la sollicitation constante et soutenue d'une gamme de ressources se trouve au cœur du processus de changement et des trajectoires désistantes. En plus de leurs actions concrètes sur les démarches nécessaires à la poursuite de projets de vie, ces forces et ressources disposent de deux fonctions principales. D'une part, elles permettent de tempérer les états affectifs difficiles qui jalonnent les processus de sorties de délinquance, en particulier le stress, l'inquiétude, la déception et le découragement. D'autre part, elles permettent de soutenir un juste degré d'espoir et de motivation pour avancer sans risquer d'en souffrir de trop et de mettre à mal ses efforts et son chemin parcouru.

« Mauvaise gestion de ce stress et on devient mal [...] Et là on va voir si j'ai réussi à mettre et à solidifier ces capacités que j'ai trouvé en moi »

(Nicolas, 19 mois après la sortie de prison, 29 ans)

Ces ressources sont bien évidemment multiples et toujours spécifiques à chaque personne et situation. Toutefois, sur la base des données récoltées, nous en donnons quelques exemples que nous classifions en deux types de ressources, tout en reconnaissant que leurs frontières sont poreuses : celles qualifiées d'interne à l'individu et celles dites externes en ce qu'elles nécessitent explicitement la sollicitation d'un tiers (réseau familial, social, institutionnel, associatif, etc.).

Nombres de ressources identifiées comme internes par les participants à la recherche réfèrent à une manière générale d'appréhender le changement. Comme précédemment discuté, envisager dès le départ que la stabilisation d'une situation et la construction d'un avenir estimé à l'issue d'une privation de liberté prennent du temps semble gage de maintien au processus de désistance. Il en va de même s'agissant de considérer tout en amont déjà qu'il n'est pas de parcours sans obstacle et qu'anticiper leur survenance peut les rendre moins pénibles à vivre. Selon nos enquêtés, ces postures favorisent le rappel des moteurs qui soutiennent leurs efforts et la mise en perspective de leurs projets dans le temps et variant à court, moyen et long terme. Ce faisant, les ressources internes

résident également dans les capacités des individus à rebondir suite à des difficultés rencontrées : notamment à se saisir d'échappatoires conventionnels pour apaiser des états affectifs néfastes et, à contrario, ne pas céder à des échappatoires dont les bénéfices seraient certes accessibles sur le moment mais préjudiciables dans la durée. A plusieurs reprises, il est question d'identifier et de se fixer des *« garde-fous »* ou des *« repères »* afin d'évaluer les priorités ou encore prévenir une situation qui susceptible de devenir critique.

« Je me mets moi-même des garde-fous parce que je les connais maintenant les dangers. Mais c'est très dur, c'est pas facile de les repérer »
(Fred, plus de 24 mois après la sortie de prison, 50 ans)

« L'adulte c'est celui qui pour moi voit ce qu'il y a autour, prend plaisir de ce qu'il y a autour de lui. Ou tout d'un coup il arrive à se rendre compte que là c'est le danger. La bonne distance, voilà quoi. Donc c'est surtout ça le grand changement qu'il y a eu. Et là je suis sûr, là c'est le bon »
(Jean, 12 mois après la sortie de prison, 51 ans)

D'un côté, les sorties de délinquance seraient encouragées chez les personnes dont les ressources permettent de surpasser des états affectifs négatifs, de rapidement prendre de la distance et d'évincer des sentiments identifiés comme néfastes. De l'autre, le désengagement de conduites délinquantes semble indissociable d'un espoir et d'un optimisme dont les caractéristiques sont d'être réalistes et « juste suffisants » pour ne pas s'exposer à de fausses joies et/ou désillusions.

A propos des ressources externes, le soutien familial, si existant, est généralement le premier à être mobilisé. Vraisemblablement, il est pour nos enquêtés le réseau de soutien qui est le moins difficile de tenter de contacter et le plus à même de répondre aux situations d'urgence. D'ailleurs, en détention déjà, il est couramment attendu que ce soit les proches familiaux qui se portent garants pour d'éventuelles ouvertures de régime, comme des congés.

« Alors la resocialisation après la prison ça n'a qu'une chance à mon avis de réussite, c'est la famille qui vous réinsère »

(Daniel, 12 mois après la sortie de prison, 63 ans)

« Qui va faire ça pour un détenu à part sa famille ? Personne »

(Christophe, sortie de prison en attente, 34 ans)

En ce qui concerne les ressources externes issues des intervenants du système de justice pénale et de ses institutions partenaires, selon nos enquêtés, leurs bénéfices renvoient : à leurs capacités de répondre à une demande précise de leur part par l'échange d'idées ou l'octroi d'une solution concrète, à se montrer disponibles et se positionner comme un secours possible en cas de besoin, enfin à encourager et valoriser les efforts déployés.

« Le détenu déjà pour être réinsérable, pour que la réinsertion soit une réussite, faut déjà qu'il le veuille […] Mais voilà, aujourd'hui on vous dit oui mais quand vous êtes dehors c'est à vous de vous débrouiller. Non, c'est là que c'est le plus dangereux. Quand on est dehors, si on n'est pas suivi, si on n'a pas le bagage technique et puis si on n'est pas endurant, ben c'est voué à l'échec »

(Ramón, plus de 24 mois après la sortie de prison, 50 ans)

« La probation m'a beaucoup aidé à me diriger. Après c'est à moi d'être flémard ou pas du tout. Si je suis flémard, ça n'avance pas. Je me suis vraiment débrouillé pour y aller »

(Michael, 21 mois après la sortie de prison, 47 ans)

Comme l'illustrent les verbatims qui précèdent, nos analyses dévoilent que la stabilisation d'une situation à la suite d'une expérience d'incarcération et le cheminement désistant se développent le plus souvent grâce au recours à ces deux formes d'appuis : comme s'il s'établissait un dialogue constant entre les uns et les autres afin d'éviter la perception d'une absence de solution et des états affectifs de l'ordre de la frustration ou du découragement, lesquels sont susceptibles de mettre à mal le chemin parcouru.

Il est par ailleurs intéressant de noter que pour certains de nos enquêtés, il est également un facteur chance à prendre en compte, à savoir de *« tomber au bon moment, au bon endroit »*.

« Je sais pas comment on peut expliquer le fait que j'ai pas recommencé, comment dire, c'est assez compliqué mais je pense… en fait là je veux emmener le facteur chance dans la discussion ou dans la conversion. Je pense que le facteur chance c'est très important. »
(Nicolas, 15 mois après la sortie de prison, 29 ans)

En pratique, nos enquêtés rappellent aussi que l'activation de ressources, et notamment de soutiens externes, n'est pas facile. Avant tout, faut-il qu'elles existent. Ensuite, faut-il pouvoir y prétendre (notamment en regard de sa situation administrative, etc.). Enfin, faut-il disposer des moyens pour les stimuler : oser demander de l'aide, pouvoir formuler ses demandes puis rebondir sur les réponses obtenues.

« La solitude ça va un moment mais on m'a appris, et puis ça je ne fais toujours pas, on m'a appris à demander de l'aide. Et les aides il y en a, il faut juste toquer à la bonne porte, savoir ce qu'on veut et puis ce qu'on cherche. Et ça s'apprend, faut oser et pas rester borné comme moi. Au début c'était difficile pour moi de demander de l'aide parce que je me suis toujours débrouillé tout seul »
(Michael, 21 mois après la sortie de prison, 47 ans)

Pour y parvenir, nos enquêtés reviennent fréquemment sur une même problématique, celle de l'accès à l'information. Un degré de connaissance et de compréhension minimal par rapport à sa situation, ses objectifs et les enjeux y relatifs apparait strictement nécessaire. Pourtant, en milieu fermé tout comme en milieu ouvert, ils déplorent régulièrement une recherche perpétuelle d'informations : parmi leurs exemples les plus cités figurent le besoin d'être informé de l'évolution de leur situation pénale ou administrative, de connaître le réseau institutionnel susceptible de leur apporter du soutien, ou encore de savoir auprès de qui et comment obtenir ces renseignements.

À ce sujet, il n'est pas rare que nos enquêtés expriment un sentiment d'impuissance. Ce ressenti relève tantôt de constats d'impossibilités de faire avancer concrètement sa

situation, tantôt de sentiments de ne pas être entendu et d'appartenir à une frange de la population qu'ils taxent de *« laissés-pour-compte »* ou *« d'oubliés »*. En teneur, ces dires traduisent d'injustices ressenties relativement à leur situation pénale mais beaucoup plus largement par rapport à leur parcours de vie, tous deux étant intimement liés. Autrement dit, ils apparaissent pour nos enquêtés comme une forme d'expression des inégalités économiques et sociales observées dans notre société. Et pourtant, malgré ces constats, la plupart d'entre eux préconisent, pour s'inscrire dans un mode de vie conventionnel, de ne pas manifester ces griefs, considérant que cela ne permettra pas de faire évoluer leur situation, ou pis, pourrait même en constituer un frein et rendre leur quotidien invivable. C'est ainsi que sans être résignés vis-à-vis des perspectives d'avenir qu'ils projettent, plusieurs participants montrent des formes de résignation par rapport à leur stigmate qu'il convient d'accepter pour pouvoir avancer.

« Je dis parfois que la justice pénale c'est une consécration de l'injustice sociale »
(Pierre, 15 mois après la sortie de prison, 55 ans)

« Il y a un tel décalage en fait entre la sensibilité qu'un repris de justice peut avoir et celle de quelqu'un qui n'a jamais connu de réelles difficultés ou qui n'a jamais fauté, du fait d'un parcours de vie plutôt privilégié, soit par la chance, soit pour avoir fait des bons choix »
(Charles, plus de 24 mois après la sortie de prison, 45 ans)

En conclusion, il ressort de notre recherche que les états affectifs qui jalonnent et influencent le cheminement désistant dépendent des possibilités d'atteindre ou non les ambitions auxquelles s'attellent les justiciables ; du nombre et du caractère plus ou moins surmontable des obstacles auxquels ils font face ; de leurs forces et ressources autant que de l'existence et de leurs capacités à actionner des moyens susceptibles de les aider. L'équilibre, et en particulier l'équilibre *émotionnel*, entre ces trois éléments clés encouragerait l'initiation et le maintien d'un processus de changement désistant.

20. Les « kystes émotionnels » du cheminement désistant

« Je crois remarquer au fil du temps que les ressentis sont peu souvent exprimés explicitement/frontalement. Si tel est le cas, cela peut même être réducteur dans le sens de

limiter une situation complexe et un panel de sentiments à l'un ou l'autre mot alors que leur description nécessite temps, réflexion et description. Plutôt, les sentiments se dévoilent plus implicitement au fil du discours. Cela est probablement dû au fait qu'il n'est pas aisé de trouver UN adjectif ou L'adjectif précis pour qualifier une émotion »

(Extrait du carnet de bord, 3 septembre 2018)

Les analyses menées jusqu'alors associent le processus de désistance à une dynamique d'ouverture émotionnelle et *in fine* une forme d'apaisement. Toutefois, elles nous montrent que le cheminement pour en arriver là se caractérise plutôt par une succession d'états affectifs souvent éprouvants, en lien avec les aspirations que poursuivent les justiciables, les obstacles qu'ils rencontrent et les ressources dont ils disposent. Ces affects influencent les parcours désistants et, dépendant de leur nature et de leur intensité, sont enclins à le supporter ou à l'inverse le mettre à mal.

« C'est un but qu'on doit se donner, si on n'a pas ce but, y a un risque comme on dit de récidive : même récidive émotionnelle »

(Francis, sortie de prison en attente, 58 ans)

Aux côtés de sentiments d'impuissance, d'injustice, de stigmatisation et de mise à l'écart identifiés comme éprouvants par nos enquêtés, trois « kystes émotionnels » se distinguent plus nettement pour illustrer les états d'esprit ressentis par les personnes désistantes durant ce processus de changement et avec lesquels elles doivent composer : le stress et l'inquiétude, la déception et le découragement, la motivation et l'espoir.

Par « kyste émotionnel », nous qualifions les formes que prennent les états affectifs les plus signifiants du processus de désistance, lesquels officient comme nutriments à son développement. Cette notion nous semble pertinente pour ne pas rendre compte uniquement des ressentis que nous venons de libeller mais possiblement d'une gamme d'états affectifs connexes. Comme le décrit l'extrait de notre carnet de bord ci-dessus, il n'est pas un exercice aisé, et par conséquent assez rare, de restituer la complexité d'un état d'esprit au travers d'un terme seulement et de ne pas le contextualiser dans une plus fine description de sa situation. Suivant, le kyste émotionnel « stress et inquiétude » peut inclure des sentiments tels que la préoccupation, l'anxiété, la crainte ou encore la peur. Le

kyste « déception et découragement » peut regrouper le chagrin, la tristesse, l'abattement, voire la déprime. Enfin le kyste « espoir et motivation » peut aussi évoquer l'optimisme, la confiance ou encore le soulagement.

« Je parle de guerre ou de guérilla du fait de la pression constante que je me suis imposée durant ces trois années. Une discipline de tous les instants que j'ai apportée avec moi de l'extérieur et qu'à l'intérieur des murs j'ai peaufiné. Aujourd'hui encore cette discipline marche avec moi : la prison renforce lorsque l'on fait les bons choix »

(Nicolas, 29 ans, témoignage écrit)

De manière intéressante, ces kystes émotionnels traduisent des dynamiques de régulation des états affectifs au cours du parcours désistant. Ces dynamiques rappellent celles décrites par nos enquêtés pour faire face à la privation de liberté. Ce constat suppose que des mécanismes d'adaptation à la prison peuvent être réactivés de retour en milieu libre et durant le parcours désistant. Cela semble par ailleurs se confirmer en ce que les discours de nos répondants laissent entrevoir la mobilisation de ressources comparables au cœur de leurs trajectoires carcérales et désistantes : être fort mentalement, se montrer patient, ne pas se laisser aller, prendre de la distance, ne pas perdre la notion du temps, se fixer des repères, rendre visible et valoriser de petites évolutions et réussites. Mais aussi, solliciter et obtenir de l'aide, trouver des moyens de décompresser et libérer ses émotions de manière conventionnelle. Pour Jean, l'objectif de ces ajustements, émotionnels notamment, revient à essayer de *« faire de ses difficultés des forces »* : pour subsister à l'emprisonnement, pour surmonter ce que Renan qualifie de *« tsunami »* de la sortie de prison et pour maintenir dans la durée les efforts désistants.

Cette transition faite, les lignes qui suivent se proposent de décrire les trois kystes émotionnels précités en accordant une attention particulière à leurs principales sources et aux pistes que nos enquêtés identifient pour les réguler. C'est-à-dire, faire en sorte que ces configurations émotionnelles ne viennent pas les desservir dans le sens de les faire souffrir et/ou de compromettre leurs efforts et chemins parcourus, voire rendre envisageable la commission d'une nouvelle infraction et, en certaines circonstances, la réaliser. Tel apparait un travail constant de recherche d'équilibre et de juste degré

émotionnel qui consiste à ne pas se laisser envahir par ses ressentis, sans les refouler pour autant.

20.1 Le stress et l'inquiétude

Les états affectifs relatifs au stress et à l'inquiétude forment le premier kyste émotionnel mis en évidence par notre recherche. Comme si le désengagement de conduites délinquantes traduit d'un état d'être toujours à flux tendu eu égard à la panoplie d'incertitudes qui définissent l'avenir et plus précisément la réalisation de ses projets. En détention, les inconnues les plus fréquemment mentionnées par les participants à notre étude sont dépendantes de décisions judiciaires les concernant. Le ou les jugements, les rencontres avec les experts psychiatres ou les criminologues, les décisions relatives à la planification de la peine, les changements de cellule ou encore les transferts d'un établissement à un autre, qui peuvent par ailleurs survenir du jour au lendemain, constituent des moments fort stressants. Tous déterminent significativement leurs trajectoires.

« Qu'est-ce que je dois faire ? Qu'est-ce qu'il va me faire ? Combien je vais passer encore en prison ? C'est ça le stress »

(Amir, dix mois après la sortie de prison, 40 ans)

Des dires de nos enquêtés, au moment de la sortie de prison, le stress et les inquiétudes augmentent en ce qu'elles prennent de nouvelles formes, et plus encore en cas de défaut d'anticipation. Tout d'abord, il est des stress en lien avec le rapport à l'espace et au temps : reprendre contact au monde, rencontrer des gens, gérer l'attente, faire des choix, prendre des décisions ou encore avoir l'impression d'être étiqueté comme prisonnier. Bref, tous les participants à notre étude admettent qu'il faut se remettre le plus rapidement dans un rythme pour que ces stress, que plusieurs intéressés disent pouvoir *« paraitre rien du tout »,* ne deviennent pas envahissants.

S'en viennent ensuite beaucoup de pression par rapport à tout ce que les personnes sortantes de prison doivent (re)mettre en place. Outre la stabilisation de leur situation en termes de revenu minimal et de logement, dont nous avons déjà discuté, la reprise d'une

activité professionnelle polarise de fortes appréhensions. Comment se présenter auprès d'un employeur ? Que lui raconter de son histoire et comment ? Pour certains, il est préférable de ne rien dévoiler du contact au système de justice pénale. D'autres préfèrent le mentionner, après y avoir longuement réfléchi le plus souvent et à l'appui d'un récit venant contextualiser cette période de vie. En tous les cas, il est nécessaire de définir comment communiquer sur soi et son parcours de vie.

« D'expliquer le pourquoi j'ai eu un trou, j'ai dit voilà c'est parce que j'ai eu des problèmes de…Mais maintenant j'ai fait, je me suis guéri […] Se dire, s'il a réussi ça, ça veut dire qu'il va pouvoir réussir, si y a d'autres stress qui arrivent il va s'en sortir mieux que quelqu'un qui n'est pas passé par là »

(Jean, plus de 24 mois après la sortie de prison, 51 ans)

A nouveau, apparaissent des stress relatifs au contact des institutions judiciaires. En ce qui concerne leurs obligations et leurs conséquences quand elles ne parviennent pas à être respectées, et ce non par choix. Le risque ici est de voir des sentiments d'impuissance se cristalliser. Les contacts aux acteurs du système ne sont pas dénués de crainte non plus : au contact de policiers redoutant leurs positionnements en regard des informations dont ils disposent sur les intéressés ; ou encore en cas de mauvaise relation avec les représentants des autorités d'exécution des sanctions, de probation ou encore de curatelle, relativement aux pressions qu'ils exercent au travers des injonctions et décisions qu'ils formulent. Néanmoins, il se dégage de nos données que ces rapports ont l'avantage de pouvoir être tranquillisés en cas d'expériences positives, jusqu'à même se transformer en soutien. Tel est le cas lorsqu'ils se basent sur le dialogue, permettent de nuancer le caractère froid et impersonnel des communications écrites adressées aux personnes judiciarisées et comblent des incompréhensions et des manques d'information dont nous savons qu'ils sont générateurs et amplificateurs de stress et d'inquiétudes.

« Quand je suis sorti de prison je me suis dit qu'un cap avait été franchi quoi, qu'il y avait eu une évolution, ensuite j'étais fort inquiet que ma mobilité soit la suite du parcours parce que je craignais bien sûr une mesure d'internement ouverte ou fermée, perdre mon appartement…j'étais fortement stressé… »

(Pierre, 15 mois après la sortie de prison, 55 ans)

De manière récurrente, les relations occupent une place pivot dans le processus de changement puisque chaque relation a le potentiel de tempérer ou d'exacerber des sentiments. Alors que nous référons couramment au caractère soutenant de ces relations, nous remarquons que ces liens renvoient notamment à leur capacité de diminuer le stress et les inquiétudes en agissant comme « soupapes de décompression » (*« soothing relationship »*) d'une part, et comme « amis critiques » (*« eyes opening relationship »*) d'autre part. Ils sont une caution à un isolement excessif qui deviendrait néfaste. Ils opèrent comme une échappatoire, tout particulièrement lorsqu'ils sont couplés à des activités de loisirs, culturelles et/ou sportives. Ils offrent un regard extérieur qui contribue à maintenir le cap.

Enfin, une dernière source de stress et d'inquiétude, et non des moindres par rapport à sa fréquence dans les récits de nos enquêtés, est la peur de l'échec. Comme s'il n'était plus acceptable et accepté de faire quelconques erreurs. Les exigences et pressions sont exercées à titre individuel (par rapport à soi et l'atteinte de ses objectifs), relationnel (par rapport à ses proches dont les attentes sont souvent vigoureuses), judiciaire (par rapport aux obligations à remplir) et plus largement sociétal (par rapport aux contributions à lui apporter). Le processus de désistance apparait ainsi cadencé de doutes permanents et de perpétuelles remises en question.

« De pas réussir, moi je cherche la réussite, ça m'atteindrait si je réussi pas mais j'espère réussir »

(Saïd, une semaine avant la sortie de prison, 49 ans)

« Que de chemins parcourus […] Mais, en y repensant, ce qui dominait, c'était le doute. Le doute du bon choix, le doute de mes capacités et le doute d'y parvenir. Un doute qui m'avait accompagné ma vie durant et s'insinuait aussi dans mes relations amoureuses. Un doute entretenu par la peur de perdre l'autre ou pire, de ne pas être aimé »

(Daniel, 63 ans, témoignage écrit)

Inhérente aux trajectoires de personnes sortantes de prison et sur le chemin de la désistance, nous retenons ici que l'inquiétude peut être à tout le moins atténuée en comblant le plus en amont possible les incertitudes : par la garantie d'un cadre de vie

satisfaisant en termes de logement, d'un revenu décent et d'activités créatrices de mieux-être ; par l'accès à un niveau d'information suffisant sur sa situation pénale et administrative ; par la tenue de relations soutenantes et d'échappatoires ; par la poursuite d'aspirations qui se déclinent dans le temps et se séquencent en étapes réalistes, limitant de ce fait le risque de mise en échec.

« C'est pas juste, oui c'est pas juste, c'est pas la faute aux autres c'est la vôtre mais ensuite il faut trouver des solutions et surtout pas rester angoissé »

(Ramón, plus de 24 mois après la sortie de prison, 50 ans)

Sur base de ces conditions alors, il ne peut être exclu que le stress puisse se transformer en « bon stress » et devenir… un moteur.

20.2 La déception et le découragement

Les états affectifs afférents à la déception et au découragement constituent le deuxième kyste émotionnel découvert dans les expériences des participants à l'étude. Ces sentiments négatifs découlent généralement des obstacles et des moments de vide qui marquent les parcours désistants. Malgré des obstacles fréquemment identifiés comme sources de déception et de découragement, discutés précédemment dans cette recherche, nous rappelons ici que les raisons peuvent être multiples tant elles sont subjectives. De plus, parler ici de découragement ne signifie pas selon nos enquêtés baisser les bras, abandonner, tricher, se reposer sur autrui, se passer d'aller de l'avant, ne pas continuer à résoudre les problèmes et/ou cesser de prendre des initiatives.

« Il y a une certaine dualité permanente qui fait que…Il faut assez vite mettre de la distance avec ce qui ne va pas ou une épreuve à venir qui nous sera plutôt désagréable, en se disant faut pas que ça me bouffe »

(Charles, plus de 24 mois après la sortie de prison, 45 ans)

Pour rebondir face à un obstacle et éviter de se trouver dans des configurations critiques, nos répondants évoquent des tentatives de prise de distance. Celles-ci impliquent de conscientiser les enjeux propres à leur situation et de se rappeler à l'esprit que leurs

efforts peuvent porter leurs fruits dans le temps seulement. Mais aussi, de se saisir de chaque moment suspendu durant lesquels les soucis s'estompent momentanément et de chaque soulagement, que leurs effets soient concrets ou symboliques, et quand bien même ceux-ci sont le plus souvent partiels. Le plus gros risque ici est que déceptions et découragements ne permettent plus de distinguer le sens de leur chemin désistant déjà parcouru.

« Puis ben le sentiment c'est que, ben j'ai fait de la prison, je suis sorti, j'ai fait tout ce qu'on me demande de faire pour me réinsérer et malheureusement ben ça paye pas […] Et puis le résultat c'est que voilà on tourne en rond et puis après on se demande est-ce qu'on a tout fait juste ? Oui, jusqu'à maintenant oui. Est-ce qu'on doit faire quelque chose pas juste pour que ça devienne juste ? C'est la question que je me pose ces jours-ci. Parce que j'ai tout fait juste jusqu'à maintenant, oui. Mais est-ce que ça m'a apporté les résultats que je comptais ? Pas tellement »

(Ramón, plus de 24 mois après la sortie de prison, 50 ans)

Nos analyses soulignent également que le processus de changement s'accompagne souvent d'un remaniement de ses états affectifs pour les rendre les moins douloureux et subversifs possibles. Ce remaniement se traduit le plus souvent par une acceptation de certains sentiments qui se manifestent désormais différemment. Dans la plupart des situations, il est question de réactions aux sentiments d'impuissance, d'injustice, de stigmatisation ou de mise à l'écart, considérant qu'être en opposition est plus souvent contre-productif et porteur de conséquences dommageables.

« Je suis passé de contre la société à rentrer dans la société. Finalement, y a un moment où, c'est un peu dur ce que je vais dire là, où tu dois être un mouton mais un mouton en ayant tes idées et tes valeurs […] Si tu n'y rentres pas la société t'écrase »

(Jean, 12 mois après la sortie de prison, 51 ans)

Enfin, là encore ce kyste émotionnel est irrigué d'implications relationnelles puisque des sources de déceptions et de découragements proviennent souvent de difficultés à nouer ou à renouer des réseaux sociaux, de qualité et durables.

« Donc vraiment tout ça reste derrière comme une expérience mal vécue, le temps, la distance va permettre en fait de minimiser en fait le désarroi dans lequel on a pu se retrouver à certains moments émotionnellement et puis même en rire, au travers de personnes qui sont au courant... »

(Charles, plus de 24 mois après la sortie de prison, 45 ans)

Ces éléments nous informent de deux nouvelles caractéristiques visant à décrire des relations dites « soutenantes » dans une perspective de sortie de délinquance. Celles-ci concernent cette fois leur portée à limiter les déceptions et découragements et aider à rebondir en ces circonstances. D'une part, en tant que « repère » (*« guiding relationship »*) pour soutenir et cas échéant (re)placer les évolutions dans le temps. D'autre part, en tant que « rappel » (*« enlightening relationship »*) pour remémorer le sens du changement et des efforts et, autant que possible, éviter des vrilles négatives, les états affectifs s'entrainant le plus souvent mutuellement dans des cercles vicieux ou… vertueux.

20.3 L'espoir et la motivation

L'espoir et la motivation composent le troisième kyste émotionnel. Mais pour être au plus proche des récits de nos répondants, il serait en fait plus approprié de parler de « *juste* espoir ou motivation ». Identiquement aux espoirs contenus en détention, il est préférable pour nos enquêtés que ces états d'esprit demeurent durant le processus de désengagement de conduites délinquantes, en ce qu'ils font barrière à des états affectifs négatifs voire néfastes. Leurs caractéristiques sont d'être réalistes et modérés pour se prémunir d'expositions à de fausses joies, désespoirs, ou mises en échec. Cette posture émotionnelle est notamment illustrée par le fait de toujours rester actif sans s'épuiser pour autant ; de toujours imaginer qu'il existe encore des solutions quand bien même l'impression dominante est d'avoir déjà tout tenté ; de parvenir à percevoir une situation de manière moins complexe en essayant de considérer chaque obstacle pour lui seul plutôt qu'en un amas de difficultés ; de se rappeler les finalités de tous ses efforts et de rendre visibles des petites évolutions et réussites.

« Aller, aller, aller chercher sans arrêt. Y a pas un jour ouais je suis fatigué, tenir tous les jours. Me dire persévérant »

(Kymani, quatre mois avant la sortie de prison, 30 ans)

Comme le mentionne Kymani, la persévérance doit rester de mise pour ne jamais cesser de puiser dans ses propres ressources, mais également d'oser solliciter des ressources externes estimées utiles. *« Être preneur »* est une expression fréquemment utilisée par nos enquêtés pour faire état de cette capacité à saisir les soutiens existants et les opportunités de changement. Ainsi, ce sont précisément un espoir et une motivation subtilement jaugés qui rendent la mobilisation de ces deux types de ressources possible, afin de poursuivre ses aspirations sans se risquer de souffrir démesurément en cas de difficultés. De façon intéressante, espoir et motivation peuvent opérer comme des vases communicants, susceptibles de se compenser mutuellement. Les situations critiques interviendraient alors lorsque leur dialogue se rompt, qu'il n'est plus assez d'espoir pour palier à une baisse de motivation et inversement.

« Ben on découvre ben qu'on s'endurcit hein, comme je l'ai dit hein. Tu découvres que t'as plus ressources que prévu, que, que, au début c'est très difficile que mais si tu sers les dents, la douleur passe. Et ben je pense c'est un leitmotiv qu'il faut, qu'il faut conserver hein cette histoire de douleur hein. Bon c'est très compliqué hein mais, que si tu sers les dents et que t'es, t'es capable d'endurer, de souffrir pendant un certain temps et ben après la douleur disparait et tu, tu survis à cette douleur »

(Nicolas, 15 mois après la sortie de prison, 29 ans)

Un autre aspect apparait intimement lié, de manière presque indissociable, au maintien de l'espoir et de la motivation : le développement, même timide, de plus d'estime pour soi et de confiance en soi. Au-delà de plus grandes préoccupations pour soi dont nous avons brossé les contours plus en amont dans ce travail, il est question ici de plus grandes considérations. Celles-ci tendent à être représentées par la reconnaissance des participants à notre recherche de leur place et valeur dans la société et progressivement, de leurs capacités.

« Le déclic il a été, à un moment je me suis regardé dans la glace et c'est la première fois où je me suis dit en fait mon gars tu vaux la peine, tu as une place dans ce monde »

(Jean, plus de 24 mois après la sortie de prison, 51 ans)

Partant, nous savons que le changement ne se consolide jamais autant que lorsqu'il est soutenu par les personnes que nous estimons. Relativement à l'espoir et la motivation, le caractère soutenant des relations renvoie à leurs capacités de les maintenir en accordant considération et valorisation aux individus. Nous évoquons ici des relations « support » *(« caring relationship »*) et « mise en valeur » (*« enhancing relationship »*).

« Si vous faites pas ceci ou cela vous allez en prison et c'est toujours comme une menace permanente. Et puis pour finir à force d'entendre les gens dire que vous êtes incapable et que vous êtes un con, pour finir vous le pensez et vous allez dans ce sens-là »

(Christophe, sortie de prison en attente, 34 ans)

La considération perceptible et la valorisation de réussites par autrui permettent de se distancer des étiquettes intériorisées par rapport aux statuts de prisonnier, de justiciable ou encore de personne sans statut. Mais aussi, de s'extraire progressivement des ressentis accolés à ces stigmates réducteurs, qui tendent à ne rendre visibles que ces statuts, jusqu'à effacer et accorder peu de valeurs à sa personnalité, son parcours de vie, ses changements et ses réussites plus largement. En d'autres termes, ces sentiments confirment qu'il n'est pas … de droit à l'erreur.

En conclusion, nos analyses dévoilent des trajectoires désistantes abouties lorsque les intéressés s'établissent dans des dynamiques émotionnelles leur permettant de faire face aux stress, inquiétudes, déceptions et découragements intrinsèques au processus de changement et de maintenir un juste degré d'espoir et de motivation. Partant, il nous parait pertinent de parler de recherche d'un *équilibre* émotionnel désistant.

21. La désistance des personnes sans statut de séjour

« J'ai pas besoin d'être riche, j'ai pas besoin d'être pauvre, j'ai besoin de vivre normal, de travailler comme les gens : voilà je paye le loyer, voilà je paye les impôts par exemple, dans ce pays tu payes les impôts, voilà tu vis tranquille »

(Ridan, sortie de prison en attente, 35 ans)

Depuis l'entrée en vigueur au 1er octobre 2016 de l'initiative populaire sur le « renvoi des étrangers criminels » approuvée en novembre 2010[23], la situation administrative des personnes en contact avec la loi qui ne disposent pas de la nationalité suisse et qui ont commis une infraction listée à l'art. 66 CPS doit être systématiquement reconsidérée. 11 participants à cette recherche sont concernés par une décision d'expulsion ou par une réévaluation en cours de leur statut de séjour. Ils représentent ainsi presque la moitié de notre échantillon et seraient plus nombreux encore si nous n'avions pas revu notre design méthodologique à l'issue de la phase exploratoire de cette étude[24].

Confrontée aux données de l'Office fédérale de la statistique (OFS), cette part d'enquêtés semble représentative de la population condamnée et privée de liberté en Suisse. Sur l'ensemble des personnes condamnées en 2019 (96'118), 40'562 (42%) sont suisses, 24'680 (26%) étrangers résidents en Suisse (sans asile) et 30'876 (32%) requérants d'asile ou étrangers non-résidents[25]. Depuis plus d'une dizaine d'année, les personnes étrangères constituent 70% des personnes privées de liberté en Suisse, toute détention confondue[26]. Sur cette même période, en exécution de peine ou de mesure, cette proportion oscille entre 64 et 66%[27].

---

[23] Initiative populaire fédérale « Pour le renvoi des étrangers criminels (initiative sur le renvoi) » adoptée en votation le 28 novembre 2010 : https://www.bk.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis357.html
(dernière consultation le 19 octobre 2020)

[24] Pour rappel, suite à ce constant, il nous a fallu cibler le recrutement de participants évoluant déjà en milieu ouvert ou dont il était à prévoir qu'ils soient établis sur le territoire suisse à l'issue de leur peine privative de liberté.

[25] https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/criminalite-droit-penal/justice-penale/personnes-condamnees.html
(dernière consultation le 19 octobre 2020)

[26] https://www.bfs.admin.ch/asset/fr/je-f-19.04.01.21
(dernière consultation le 19 octobre 2020)

[27] https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/criminalite-droit-penal/execution-penale.assetdetail.10827117.html
(dernière consultation le 19 octobre 2020)

En regard des chiffres qui précèdent, la proportion de justiciables et sortants de prison pouvant potentiellement se retrouver dans une situation administrative indéfinie ou sans issue ne peut être négligée. Elle l'est pourtant par les recherches sur les sorties de délinquance, comme par les politiques publiques et pratiques d'intervention dans le domaine pénal et pénitentiaire. Comment évoluent les personnes condamnées pénalement et administrativement ? Que ressentent-elles ? Comment se projettent-elles ? Dans quelle mesure une double-peine est-elle susceptible d'influencer leur cheminement désistant ?

21.1 Des trajectoires de vie immobilisées

L'étude des parcours de vie de justiciables dont la situation administrative en Suisse est incertaine nous permet d'identifier en leur sein deux catégories : ceux établis en Suisse, parfois depuis de longues années, au bénéfice d'un permis de séjour susceptible d'être révoqué suite à leur contact avec le système de justice pénale ; et ceux dont le statut n'a jamais été reconnu, dont la demande de résidence n'a jamais été acceptée. Pour les premiers, les contours de leurs trajectoires de vie concordent avec le panorama de celles des sortants de prison arborées jusqu'ici. Pour les seconds, c'est avant tout leur parcours migratoire qui prédomine leur discours, le déracinement de leur pays d'origine quitté pour sauver leur vie et/ou espérer un avenir plus sécure et florissant, et leur mobilité au sein du continent européen dans l'espoir de pouvoir s'établir quelque part. Des situations souvent qualifiées de *« misère »* sont décrites et résonnent invariablement avec une volonté résolue et réitérée de vivre comme *« une personne normale »* en Occident.

« J'ai une personnalité qui travaille. De vivre normal, la famille, j'ai pas trouvé. Y'a pas le choix, c'est comme ça. Combien tu sors dehors, t'as pas de maison, t'as pas rien, t'as pas travail, alors tu vas pas être quelqu'un qui est dans le monde des gens »

(Kephren, sortie de prison en attente, 30 ans)

Dans ces configurations, la commission d'actes répréhensibles est généralement associée à des situations de grande précarité, d'inoccupation, d'influence de fréquentations elles-mêmes en contact avec la loi, ou encore d'opportunités. La délinquance apparait le plus souvent « situationnelle », nos résultats pointant l'importance d'aspects structurels et

relevant du contexte politico-légal et socio-économique. Dans ce cadre, les préoccupations ne sont souvent prioritairement pas de sortir de la délinquance mais trouver de quoi survivre. Ces impératifs déterminent toutes les décisions des intéressés, lesquelles sont prises à court terme, en raison d'une situation aussi carencée qu'instable rendant impossible toute projection d'objectifs à long terme.

« Le premier toi ne parle pas la langue. Le premier y a pas de la famille. Deuxième pas de l'argent. Beaucoup de choses. Ça commence la misère hein »

(Youssef, huit mois avant la sortie de prison, 29 ans)

« De temps en temps tu voulais des habits, ou tu voulais manger ou tu voulais quelque chose pour vivre comme personne normale »

(Tiken, trois mois avant la sortie de prison, 30 ans)

Dans tous les cas, il est un point commun à l'ensemble des personnes que nous avons rencontrées dont la situation administrative est incertaine : il leur est inconcevable de retourner vivre dans leur pays d'origine. Cette perspective ne fait aucun sens en regard de leur parcours et projets de vie, de leurs expériences passées et objectifs futurs.

Pour les uns, leur vie est établie en Suisse et en particulier c'est ici que se trouve leurs attaches et réseaux de relations (familiaux, amicaux, professionnels, etc.). C'est aussi le plus souvent autour d'habitudes et mœurs suisses que s'organise ce qu'ils font, pensent et ressentent. Pour ainsi dire, la révocation de leur permis de séjour provoquerait la destruction de ce qu'ils ont construit jusqu'alors, subséquemment d'une partie de leur identité. Même en cas de préservation de liens dans le pays dont ils sont nationaux, le temps passé hors de celui-ci modifie le sentiment de lui appartenir.

« Vous vous rendez compte quand vous avez vécu ici comme moi depuis tout petit. Je vais aller au Portugal faire quoi ? Planter des patates ? Je dis mais j'ai fait toute ma vie ici. Je me suis marié, j'ai mon frère qui est ici. J'ai mon fils. Je suis ici depuis 1985. Je suis arrivé ici j'avais 15 ans. J'avais 15 ans. Ça fait 33 ans que je suis là. J'ai 50 ans l'année prochaine. On vous dit oui mais c'est la loi faut l'appliquer »

(Ramón, 22 mois après la sortie de prison, 50 ans)

« Même le juge elle m'a demandé, si t'as une réponse négative tu vas faire quoi ? J'ai dit mais je ne peux pas rentrer chez moi, je vais rester en Suisse. Dans mon pays je n'ai plus personne, c'est plus comme avant »

(Amir, 15 mois après la sortie de prison, 40 ans)

Pour les autres, le passé apparait bien trop douloureux et seul un futur qui s'en distingue est concevable. Autrement dit, il apparait toujours préférable et/ou moins risqué de vivre en Europe, même dans des conditions des plus précaires, et éventuellement trouver moyen de transmettre un peu d'argent à ses proches restés au pays. Pour ces derniers, nos analyses soulignent que toute relation et tout apprentissage est perçu comme pouvant palier à l'instabilité et à la détresse de leur situation, renforcer leur inscription dans la société et leur permettre de projeter un avenir pour eux et cas échéant, leurs enfants. Ils extériorisent un profond besoin et une volonté appuyée de faire et d'acquérir de nouvelles connaissances et compétences, dont ils se saisissent. Il n'est à ce propos pas rare que nous observions dans nos récits recueillis beaucoup de satisfaction à manier désormais, et parfois à penser les mobiliser à des fins professionnelles, de nouveaux savoirs et savoir-faire, même des plus ordinaires dans le quotidien d'un citoyen suisse (par exemple, utiliser une cuisinière, démarrer un ordinateur, etc.)

« J'apprends des choses comment on cuisine. C'est bon, c'est comme école pour moi. C'est bon, peut-être, je ne sais pas peut être dehors si tu travailles là dans un restaurant tu es capable de faire […] Avec le chef des ateliers, le chef de cuisine aussi temps en temps il montre des choses. C'est ça la vie, faut faire ça, faut faire ça, ça aussi nous considérer comme des fils et nous aussi considérer eux comme des parents […] La cuisine a fait un petit papier, petit certificat. C'est pas grand-chose mais ça fait plaisir. Certificat de prison c'est pas le meilleur mais c'est bon pour moi, c'est grande chose pour moi, c'est que je suis capable de faire quelque chose. Et les cours aussi j'ai un papier. C'est trop bon […] Et j'ai discuté avec le prof des cours, on a fait le CV, il m'a aidé pour faire CV pour trouver du travail là-bas. Cela va peut-être aider. Je vais trouver du travail peut-être avec CV »

(Tiken, trois mois avant la sortie de prison, 30 ans)

Tout en assignant des conséquences néfastes à la privation de liberté et au fait d'avoir enfreint la loi, plusieurs enquêtés reconnaissent à la prison le potentiel de ses activités

professionnelles et de formation visant à dispenser des connaissances et développer des compétences, cas échéant en attester par le biais d'un certificat. La prison est régulièrement comparée à une école et une grande importance est accordée aux attestations qu'elle délivre. Celles-ci se profilent souvent comme les seules reconnaissances d'acquis jamais reçues et sont vecteurs de motivation.

Comme l'exprime Rida, les parcours de vie des personnes sans statut de séjour ou dont celui-ci est en cours de réévaluation se cristallisent autour de la principale perspective de voir une issue positive à leur situation :

« Chaque truc que je vois, je prends. Chaque truc que j'ai vu, je prends. Peut-être je le donne à mes enfants, tu peux utiliser ça partout […] Je donne fort en prison pour que je sors j'ai beaucoup de diplômes. Avec tout ça, je peux faire ma vie »

(Ridan, sortie de prison en attente, 35 ans)

Pour ceux qui ont précédemment bénéficié du droit de séjourner sur le territoire helvétique, cette perspective tend à évoluer de pair avec une attitude plutôt prudente et réaliste qui consiste à rendre compte d'une situation de vie pétrie d'incertitudes et à conscientiser que tout projet est susceptible d'être mis à mal d'un moment à l'autre dépendant des résultats de la procédure en cours. A chaque ressentis, pensées et actions s'associent deux scénarios, pouvoir demeurer en Suisse ou être expulsé.

« Je suis d'un naturel optimiste mais je suis aussi très, comment dire, je suis aussi très yeux ouverts. Réaliste. Je me dis que ça peut être bien comme ça peut être pire. Je me prépare aux deux solutions, tout en pensant à la pire. Mais le système lui-même, vous me direz oui mais la réinsertion ça sert à quelque chose, oui si la personne reste ici. Mais si elle part ailleurs, elle doit refaire tout le travail qui a été fait ici ailleurs […] Donc à quoi bon faire tous ces efforts, vous, moi, les autres si pour finir on finit quand même expulsé. C'est ça la réinsertion ? »

(Ramón, 22 mois après la sortie de prison, 50 ans)

« J'ai pas envie d'avoir un choc. Dans ma tête je me dis c'est bon je travaille et ils vont me prolonger mais s'ils vont me dire non, je vais avoir un choc. Comme ça je me prépare au

pire. La seule chose que je suis content c'est que je suis pas retombé dans l'alcool. Car un autre à ma place il pourrait faire tout pour qu'il oublie »

(Amir, 15 mois après la sortie de prison, 40 ans)

Quant à ceux dont la demande de résidence n'a jamais été acceptée et qui *à priori* ne verront pas leur situation administrative réexaminée, leurs projections entretenues paraissent plus difficilement réalisables, si ce n'est parfois carrément utopiques. Nous constatons pour certains enquêtés un espoir de survie qui consiste à imaginer que tout est toujours possible, pour ne pas penser l'impensable de ne jamais pouvoir réaliser ses projets de vie et voir ses efforts réduits à néant par la mise en œuvre effective de l'expulsion. A l'instar des sorties de prison idéalisées telles que décrites en amont, il ressort de nos analyses qu'en ces circonstances également, les espoirs tendent à être renforcés par la période d'incarcération : la libération suggère un *« nouveau départ »* ou le début d'une *« nouvelle vie »* et ce en l'absence de tout changement objectivable.

« Ya positif, y a négatif. Toujours il y a difficultés de temps en temps, on est né pour ça mais le plus important c'est si y a difficultés, faut penser aussi qu'il y a autre chose qui vient aussi. Même si c'est difficile aujourd'hui, peut-être demain ça va changer »

(Tiken, une semaine avant la sortie de prison, 30 ans)

« S'ils ne veulent pas me donner [les papiers], je vais vivre comme je vivais avant, y a pas de problèmes. Mais je sais un jour, I will survive, with time everything is possible, with God everything is possible. Je sais que j'ai les ressources 100%, mais c'est juste le temps »

(Ridan, sortie de prison en attente, 35 ans)

En définitive, dans une configuration comme dans une autre, force est de constater que tous les projets de vie envisagés discordent avec leurs possibilités de se réaliser compte tenu de la situation administrative et du statut de séjour. Ces configurations limitent les actions et la vie sociale, occupent massivement les pensées et discours, et s'accompagnent d'états affectifs intenses, aux côtés d'espoirs toujours réitérés de voir sa situation évoluer favorablement.

21.2 Entre emprisonnement administratif et affectif

Les parcours de justiciables dont la situation administrative est instable souffrent d'une véritable mise en suspens. Celle-ci est caractérisée par une impossibilité de se projeter (*« une vie bloquée »*) et s'articulent autour d'états affectifs affligeants et évoluant souvent en circuit fermé. Les émotions, les pensées, subséquemment les récits et les comportements, se fixent autour d'une préoccupation majeure : celle de pouvoir poursuivre sa vie en accord avec les législations existantes (administratives, civiles et pénales), alors que pour l'heure tous les projets, toutes les activités ou encore toutes les relations sont encapsulées dans des temps et des espaces incertains et possiblement limités.

« In English it's fucking for living. Fucking for living. Je vis une vie qui n'existe pas »
(Ridan, sortie de prison en attente, 35 ans)

« Pour ma tête c'est pas bon. C'est penser toujours de ça. Depuis ils m'ont dit expulsion dans mon pays, je ne suis pas bien »
(Tiken, trois mois avant la sortie de prison, 30 ans)

A tous les stades de cette procédure administrative, que cela soit en attente de la décision, au moment de son prononcé ou à son issue, tous nos enquêtés font part d'impacts émotionnels extraordinairement éprouvants. Au cœur d'une situation sur laquelle ils n'ont aucune prise, ils décrivent des sentiments d'impuissance, un stress omniprésent et de fortes craintes. Si tant est que la décision ne soit pas effective, ces états affectifs semblent plus exacerbés encore par le fait de ne pas savoir combien de temps peut durer ce processus, auprès de qui s'adresser pour obtenir des informations à son sujet et quels moyens pourraient être mobilisés pour faire évoluer sa situation.

« Les gens du service des migrations, je sais pas ce qu'ils ont programmé, je sais rien »
(Bob, un mois après la sortie de prison, 26 ans)

A ce difficile accès aux informations s'ajoute encore des contraintes et limites financières ne favorisant aucun moyen de les obtenir et/ou de se défendre. Cette situation accentue

les perceptions de rapports de force inégalitaires, de dépendance et de profondes injustices qui, pour certains enquêtés, en viennent à être intériorisés, voire acceptés.

« Rien que pour faire le recours, j'en ai déjà pour passé 2000 balles. Vous n'avez pas d'argent, vous faites quoi ? »

(Francis, sortie de prison en attente, 58 ans)

De manière intéressante, nous notons encore que ces constats, en plus d'émerger des récits des intéressés eux-mêmes, se retrouvent fréquemment dans les discours de justiciables non-concernés par cette problématique à titre individuel. Pour avoir partagé avec eux une conversation, voire une cellule, et déplorant les difficultés auxquels ils sont eux-mêmes confrontés sans devoir se soucier de leur droit de séjour, ceux-ci tendent à manifester sympathie et empathie à leur égard. Comme en témoigne Daniel dans un témoignage écrit où il raconte un parcours de demandeur d'asile en se mettant dans sa peau :

« Le doute faisait aussi partie de ma vie. Le doute de mes choix, de l'émigration et de l'incertitude du lendemain. Mais sans agir. Sans prendre position. Sans me battre contre l'injustice de la mort de mes proches. Simplement j'avais fui. Pour ne pas réfléchir. Ne plus réfléchir. Mais je réfléchissais toujours. Surtout ici. Et en prison, mes doutes prenaient encore une dimension supplémentaire »

(Daniel, 63 ans, témoignage écrit)

De plus, lorsqu'ils évoluent en milieu libre, que nos enquêtés soient sans statut de séjour ou que celui-ci soit en cours de réévaluation, tous décrient une entrave à l'obtention d'une activité rémunérée : soit l'accès au marché du travail leur est formellement interdit, soit leur engagement pourrait abruptement prend fin en cas de décision de révocation et d'expulsion. Ils ajoutent à ce propos que l'inactivité est propice à renforcer des pensées et manifestions émotionnelles nocives pour eux-mêmes et pour la société.

« Une triple peine parce qu'en plus il y a l'expulsion. Et puis vous croyez que moralement les gens ne devraient pas s'énerver contre l'État ? »

(Francis, sortie de prison en attente, 58 ans)

« Ça vous met dans l'incertitude de savoir ce que vous allez faire. Vous ne pouvez pas prévoir à long terme. Vous ne pouvez pas faire un engagement, un crédit, trouver un travail si on vous dit dans trois ans vous êtes expulsé. Y a rien à faire. Même pas avoir une relation durable et lui dire dans trois ans je dois quitter la Suisse, je suis loin »

(Ramón, plus de 24 mois après la sortie de prison, 50 ans)

En effet, les participants à cette étude se trouvant dans ces configurations relatent qu'elles sont un obstacle à pouvoir investir sainement des relations affectives et intimes : soit parce que les incertitudes relatives à leur situation les empêchent de prévoir et s'engager dans la durée, soit parce qu'ils redoutent d'être suspectés d'une intention cachée qui supposerait un engagement utilitaire pour bénéficier de papiers.

« Moi je veux pas les enfants comme ça, c'est pas possible pour moi à cause de papiers. J'ai pas besoin de papiers moi, moi je cherche femme de ma vie »

(Ridan, sortie de prison en attente, 35 ans)

« Par exemple je suis avec une femme elle va me donner les papiers, ça me stress ça, ça j'aime pas. Moi j'ai pas grandi comme ça. A cause j'ai pas de papiers, je peux rien avancer. J'ai envie d'avoir une famille mais je peux pas avoir une famille avec cette situation »

(Bob, trois mois avant la sortie de prison, 26 ans)

En ce qui concerne enfin d'autres formes de soutien, de par les ressources et les droits dont ils disposent ou ont disposé, ceux-ci apparaissent évidemment plus accessibles pour les personnes jusqu'alors officiellement installées sur le territoire suisse. En revanche, pour celles qui en sont toujours restées en marge, ces contacts se montrent plutôt restreints. A l'exception de relais noués au contact d'institutions d'aide aux personnes migrantes, d'associations ou de communautés religieuses. Des organismes privés et sans but lucratif qui, lorsqu'ils sont investis, créent des liens et engagements forts et très précieux aux yeux de nos enquêtés qui rapportent s'y sentir là bienvenus, accueillis et reconnus.

« On est là aussi pour aider la société mais ici c'est fermé tu arrives pas »

(Tiken, une semaine avant la sortie de prison, 30 ans)

« C'est grave ça. Personne sur qui poser la tête, quelqu'un qui te donne des conseils. Tu peux pas aller et tu prends le chemin pas bon. Tu trouves d'autres personnes et ils te mettent sur le mauvais chemin. Viens me voir, tu fais ça, tu fais ça. Tu vois les autres, tu bois, tu es violent »

(Kephren, sortie de prison en attente, 30 ans)

A l'appui d'une volonté explicitée et répétée de participer pour certains, ou de continuer à participer pour d'autres, au bon fonctionnement de la société, nos enquêtés dans ces situations relatent à intervalles régulières de profonds sentiments d'exclusion et d'injustice. Cette iniquité est en priorité marquée par le fait de ne pas avoir été à l'école alors que l'enseignement de base est en Suisse un doit constitutionnel.

« L'école, j'ai pas été à l'école dans ma vie. Mais c'est l'école qui donne moi ma vie. Par exemple toi aussi c'est l'école qui a donné ta vie. Chaque personne ici qui travaille, c'est l'école. Il a fait l'école pour gagner son travail »

(Ridan, sortie de prison en attente, 35 ans)

« Je suis un être humain comme vous. J'ai pas été à l'école, j'ai demandé d'aller à l'école, ils ont dit non. J'ai demandé au centre de requérants d'asile si je peux aller à l'école, ils ont dit non que j'ai pas le droit. J'ai dit OK qu'est-ce que j'ai le droit ? J'ai le droit pour aller voler, j'ai le droit pour aller faire du mal mais je peux pas faire ça voilà »

(Bob, une semaine avant la sortie de prison, 26 ans)

Parfois, ces ressentis poussent même à questionner le caractère rationnel de se conformer à l'ensemble des règles, y compris pénales, d'une société qui refuse de leur octroyer une place. L'ambivalence est de mise : d'un côté, postuler qu'une attitude exemplaire influence positivement les autorités ; de l'autre, se résoudre à ce que rien ne puisse interférer dans leur décision. En termes de comportements, la première position encourage plutôt à agir dans l'intérêt collectif et respecter les codes sociétaux. La seconde en revanche est plus encline à la poursuite d'intérêts individuels au risque de ne pas s'acquitter de ses devoirs, faute de droits.

« Je dois aller au service des migrations répondre à des questions qu'ils vont me poser pour renouveler mon permis C. Ça, ça me tient beaucoup à cœur. Ouais. Mais si j'ai pas ça, je peux pas travailler. Si je peux pas travailler, je vais faire des conneries »

(Kymani, quatre mois avant la sortie de prison, 30 ans)

« Je fais tout bien, peut-être qu'ils vont me donner un permis de séjour. Comme ça j'ai pas de poursuites, pas de problèmes. Dès fois je me dis ça sert à quoi que je paye l'assurance maladie, le téléphone ? Des fois je me dis je paye plus rien et je garde l'argent pour moi. Et si on me dit tu quittes, au moins j'ai l'argent. Mais non, moi il faut que je paye, pour mettre toutes les chances de mon côté. Parce que y en a beaucoup comme ça, ils avaient avant les papiers et ils payent plus rien quand ils savent qu'ils vont être expulsés. Pourquoi je dois payer quand je vais être expulsé ? Quand t'as plus de droit ? »

(Amir, 15 mois après la sortie de prison, 40 ans)

En conclusion, les récits de nos enquêtés dont la situation administrative est instable témoignent ici de trajectoires de vie toutes entières régies par leur situation en suspens. Ils brossent un avenir qui dépend de l'obtention ou du maintien de leur permis de séjour, décision qui opèrera une bifurcation déterminante dans leur parcours. Dans l'intervalle, leurs projets sont décrits comme suspendus et leurs ressources altérées et/ou inopérantes face à l'inflexibilité des obstacles rencontrés, ce qui nous disent-ils est susceptible de former un terrain fertile au développement de sentiments, de pensées, voire de comportements préjudiciables pour eux-mêmes et pour la société. Et pourtant, leurs discours attestent simultanément de volontés assurées et toujours renouvelées de mobiliser considérablement l'ensemble de leurs ressources, de ne jamais cesser d'y croire, et de tout faire, en particulier d'adopter un mode de vie conventionnel, pour obtenir un jour le droit de rester en Suisse.

Discussion autour de ce que nous dévoilent les états affectifs

« La vraie mesure de notre attachement à la justice, de ce qui caractérise notre société, de notre attachement à la règle de droit, à l'équité et à l'égalité est la façon dont nous traitons les pauvres, les défavorisés, les accusés, les prisonniers et les condamnés »

(Stevenson, 2017, 32)

Les états affectifs jalonnent et façonnent nos parcours de vie, nos expériences, nos relations à soi, à autrui et au monde. C'est à travers leur prisme que notre étude qualitative et longitudinale apporte sa contribution aux connaissances actuelles dans le domaine de la désistance. Privilégiant une perspective compréhensive et phénoménologique, elle rend compte des imbrications sociales, cognitives, affectives puis narratives qui caractérisent les sorties de délinquance, en prenant pour appui les points de vue et ressentis des personnes qui les éprouvent. Bien que notre focus se concentre sur les états affectifs, notre travail touche à toutes les dimensions qui accompagnent le processus de changement, dès lors qu'elles sont indissociables les unes des autres. Il nous éclaire sur les obstacles susceptibles de les fragiliser, inversement les ressources susceptibles de les renforcer, et leur évolution durant l'incarcération et au retour en milieu libre. Il relaie trois types de kystes émotionnels qui donnent à voir un registre d'émotions aussi vivant qu'ambivalent qui le mobilise. Aussi, et de manière plus inattendue, il met en lumière des configurations toutes particulières, celles dans lesquelles évoluent les personnes judiciarisées sans statut de séjour ou dont celui-ci peut possiblement être révoqué suite à leur mise en conflit avec la loi. Dans cette dernière partie, nous discutons nos analyses et le processus de production des connaissances qui y a présidé, à l'appui de la littérature existante sur les parcours désistants et migratoires, et les contributions méthodologiques pertinentes en matière de pratique réflexive.

22. A la recherche d'un *juste* équilibre émotionnel désistant

« La première étape du processus de désistance consiste pour de nombreuses personnes à remédier à des souffrances internes non résolues (et souvent intenses) […] Il s'agit de souligner le défi de reconnaitre la souffrance qui a été causée à autrui lorsque l'on est soi-même submergé par une douleur profonde »

(Kazemian, 2020, 95-96)

Bien que les recherches qui s'intéressent aux états affectifs dans le processus de désistance soient peu nombreuses comparativement à l'ensemble des travaux qui couvrent ce domaine, leur augmentation ces dernières années traduit de leur pertinence pour renforcer nos connaissances sur les sorties de délinquance et plus largement d'un intérêt renouvelé à leur étude en sciences humaines et sociales. Sur plusieurs aspects que nous discutons ici, les analyses menées dans le cadre notre recherche leur font écho (Halsey et al., 2017 ; Hunter & Farrall, 2017 ; Nugent & Schinkel, 2016). Les trajectoires émotionnelles et désistantes de nos enquêtés rendent compte d'un processus ponctué de quelques périodes agréables et d'une succession de moments difficiles, affectivement chargés.

Figure 4 : Processus de désistance et états affectifs associés

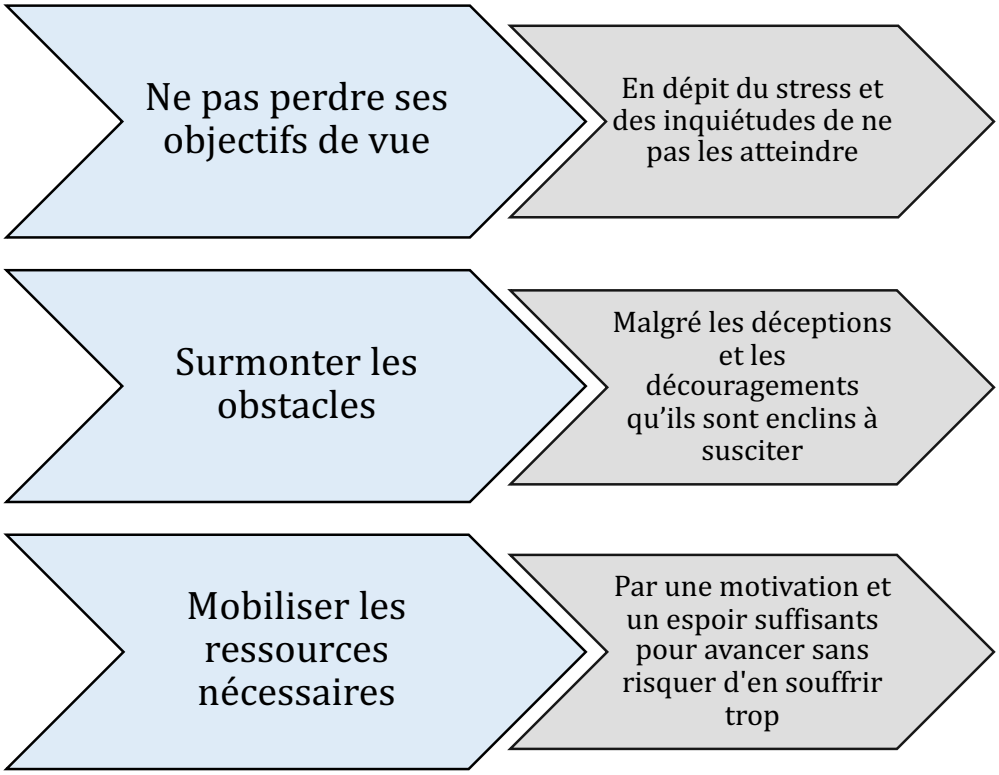

Comme le déploie la grille de lecture ci-dessus (Figure 4), le parcours désistant s'apparente à un travail d'équilibriste qui requiert de concevoir que le changement prend forme dans la durée et au gré de défis sans cesse renouvelés. Il ressort de l'analye de nos données recueillies que les personnes les plus enclines à adopter progressivement un mode de vie conventionnel seraient celles qui parviennent 1) à ne pas perdre leurs

objectifs de vue et les atteindre en dépit du stress et des inquiétudes de ne pas y parvenir ; 2) à surmonter les obstacles rencontrés malgré les déceptions et les découragements qu'ils sont enclins à susciter et enfin 3) à mobiliser les ressources nécessaires à ces effets par le maintien d'un juste degré d'espoir et de motivation, suffisant pour avancer sans risquer pour autant d'en souffrir.

Ces constats reconnaissent que le chemin vers une vie estimée et conventionnelle n'est pas exempt de tensions et de frustrations (Hunter & Farrall, 2017). De plus, et comme le souligne Farrall et al. (2014), les sentiments pénibles surpassent les expériences émotionnelles agréables jusqu'à plusieurs années sans commission d'infractions. Ceux-ci résultent tantôt du contact au système de justice pénale, tantôt du processus de changement lui-même, comme par exemple le stress et les inquiétudes par rapport à l'avenir ou les déceptions et découragements face aux difficultés rencontrées. Ce n'est donc qu'après un temps conséquent, inhérent à chaque situation personnelle, qu'apparaissent plus significativement des sentiments de soulagement, de contentement ou de (ré)assurance. Forts d'espoir et de motivation jamais rompus, ils sont le corolaire d'efforts récompensés, de relations soutenantes, notamment familiales, et d'une reconnaissance sociale perceptible (Batty, 2020 ; Maruna, 2001 ; McNeill & Maruna, 2007 ; Nugent & Schinkel, 2016 ; Ouellet, et al., 2020 ; Phillips, Albertson, Fowler & Collinson, 2020 ; Walker, Kazemian, Lussier & Na, 2017).

A ce propos, notre étude se propose de qualifier, en français et en anglais, le caractère soutenant des relations au travers de leurs aptitudes à 1) permettre de décompresser et réduire les tensions (« relation soupape » / *« soothing relationship »*) 2) alerter et apporter de la nuance (« relation amis critiques » / *« eyes opening relationship »*) 3) se situer soi-même et son évolution dans l'espace et le temps (« relation repère » / *« guiding relationship »*) 4) interpeler et remémorer le sens du changement (« relation rappel » / *« enlightening relationship »*) 5) apporter de la considération (« relation support » / *« caring relationship »*), enfin 6) renforcer les changements positifs et rendre visible les réussites (« relation mise en valeur » / *« enhancing relationship »*). A l'instar de ce que Gålnander (2020) désigne comme la « reconnaissance ordinaire » (*« recognition as normal »*), il est question à travers ces relations d'une reconnaissance sociale qui prévaut

pour chaque citoyen, en opposition à une seule reconnaissance du changement (*« recognition of change »*), dont la propension est d'accentuer plus encore la différence.

Outrepassant le dilemme de l'œuf et de la poule (Lebel et al., 2008) soucieux de déterminer quels moteurs humains/subjectifs ou structurels/sociaux préexistent aux autres, nos analyses confirment qu'il est des dispositions cognitives et affectives qui précèdent des engagements sociaux autant que ceux-ci ont le potentiel de déclencher des perceptions et affects propices au changement. Dans une perspective résolument intégrée, le processus de désistance prend forme dans l'interaction de changements cognitifs, affectifs et sociaux dont les influences sont réciproques pour soutenir le développement d'une identité conforme aux normes établies et d'une trame narrative venant la soutenir (Anderson & McNeill, 2019 ; Benazeth et al., 2016 ; Bersani & Doherty, 2018 ; Caverley & Farrall, 2006 ; Kazemian, 2015a, 2016 ; Vaughan, 2007 ; Weaver, 2018).

Notre recherche observe que le désengagement de conduites délinquantes s'accompagne d'une (ré)ouverture émotionnelle, tout particulièrement lorsque ce processus de changement s'accomplit à la suite d'une longue peine privative de liberté. Nos enquêtés émettent progressivement une plus grande attention à prendre soin d'eux, de leurs proches et d'autrui. Cette attention est soutenue par deux registres d'états affectifs. D'un côté, des affects vus comme négatifs en lien par exemple avec leur vieillissement, leur santé, les conséquences de la délinquance ou du contact au système de justice pénale, dont ils souhaitent se distancer (par exemple, la peur, la colère, la tristesse, etc.). De l'autre côté, des affects qu'ils sont désireux de ressentir et d'intensifier (par exemple la tranquillité, la disponibilité, la satisfaction, etc.), en lien notamment avec des relations personnelles, professionnelles et/ou communautaires qu'ils apprécient et souhaitent renforcer, à tout le moins ne pas compromettre.

Ces résultats trouvent cohérence avec des travaux faisant référence dans le domaine pour lesquels la désistance s'accomplit en regard du niveau de maturité, de la qualité des liens sociaux et des significations que les individus confèrent à leur parcours de vie (McNeill et al., 2012). Mohammed (2019) identifie deux dynamiques qui structurent conjointement les trajectoires et les récits de personnes désistantes. L'une est une dynamique *« d'usure »* qui réfère au caractère fatiguant, violent ou encore culpabilisant de l'engagement délinquant. Déplorer les impacts des agirs délinquants sur ses proches, ou encore

manquer de s'occuper de ses enfants, tel que le mentionnent beaucoup de nos enquêtés, sont des exemples illustratifs de cette première dynamique. La seconde est une dynamique *« d'ouverture »* qui « désigne l'ensemble des expériences, des opportunités, des rencontres et des émotions qui modifient en profondeur le champ des possibles, le rapport au temps, à soi et aux autres […] Elle implique un mouvement, un déplacement – pas nécessairement une rupture – entre des univers de références, des réseaux relationnels, des systèmes de normes et donc des répertoires symboliques » (Mohammed, 2019, 57-58).

En ce qui concerne plus spécifiquement l'étude des états affectifs qui teintent les parcours désistants, comme présenté dans notre recension des écrits, la littérature rend compte d'une diminution des émotions ordinairement associées à la criminalité (par exemple l'impulsivité, la recherche de sensations fortes, l'irascibilité, la tension, la colère ou la déprime) (Eilte, 2010 ; Giordano et al., 2007 ; Schroeder & Frana, 2009) et d'une augmentation de l'espoir et de la motivation (Burnett & Maruna, 2004 ; Farrall, 2002 ; Giordano et al., 2002 ; LeBel et al., 2008). Ces constats soutiennent le développement d'un soi émotionnel positif (*« positive emotional self »*) et de plus de confort émotionnel (Schroeder & Frana,2009) mais une nuance ressortant de nos analyses nécessite ici d'être apportée. Les récits désistants de nos enquêtés témoignent régulièrement d'états affectifs pénibles ou douloureux dont ils s'accommodent progressivement. Leur acceptation se présente comme une étape nécessaire pour ne pas se trouver immobilisés dans des configurations nuisibles qui feraient entrave au processus de changement et à l'évolution de leur situation. Entre autres, ils évoquent des souffrances présentes et récurrentes dans leur parcours de vie qu'il convient non pas d'oublier mais de parvenir à cicatriser ; ils remémorent des pertes le plus souvent en lien avec les conséquences de leurs agirs délinquants et leur contact au système de justice pénale qu'il est nécessaire d'admettre ; ils invoquent des stigmates et formes d'impuissance et d'injustice face auxquels il est préférable de ne pas lutter ; ils supportent la solitude, à tout le moins pendant certains temps.

Questionnés en regard de la littérature existante, ces éléments contiennent à plusieurs égards des caractéristiques d'un discours s'apparentant à un *« redemption script »* en ce qu'ils participent à (se) représenter et (se) raconter différemment ses expériences

passées pour les rendre cohérentes avec des projets présents et futurs (Maruna, 2001). Selon Kazemian (2020), la capacité de pouvoir surmonter ses souffrances est part de cette nouvelle trame narrative. Il en va de même d'une volonté exprimée de ne plus avoir à subir des pertes et conséquences associées à la délinquance, en particulier leurs effets stigmatisants (Cherney & Fitzgerald, 2016 ; Hunter & Farrall, 2017 ; Mohammed, 2019 ; Shover & Thompson, 1992). Ces insatisfactions et désillusions par rapport au mode de vie criminel renvoient à la notion de « *crystallization of discontent* » à laquelle réfèrent Paternoster & Bushway (2009). Les sentiments d'impuissance et d'injustice se profilent quant à eux comme des composantes de discours persistants (*« condamnation script »*) lorsqu'ils sont ruminés et échauffés (Maruna, 2001, 2004 ; Kazemian, 2020). Aussi, leur thématisation et acceptation participeraient au développement de discours désistants, lesquels s'accompagnent par ailleurs de plus de *« sense of agency »*, d'estime et de confiance en soi ainsi qu'en l'avenir (Bamberg, 2011 ; Bullock, Bunce & McCarthy, 2019 ; Crewe et al., 2017 ; Healy, 2013 ; Liem & Richardson, 2014 ; Mapham & Hefferon, 2012 ; Maruna, 2001 ; Shapland & Bottoms, 2011 ; Schinkel, 2014). La solitude et l'isolement, plus largement les moments de vide régulièrement décrits par les personnes désistantes, résultent d'un éloignement de contacts associés à la délinquance, à un sentiment de vulnérabilité par rapport au système de justice pénal et/ou institutionnel ou encore à un mal nécessaire pour ne pas céder à quelconque tentation (Nugent & Schinkel, 2016 ; Schinkel, 2014). Partant, c'est seulement une fois le changement assez solidement établi que nos enquêtés décrivent, moins un plus grand bien-être (Healy, 2016), mais plus souvent une situation plus stable et en accord avec ce qu'ils ressentent, pensent et font. Pour illustrer ceci, parler d'une dynamique de connexion ou de *re*connexion nous parait approprié puisque, tel qu'en attestent les participants à notre étude, l'adoption d'un mode de vie exempt d'infractions s'accompagne généralement d'un nouveau rapport à soi, à ses réseaux d'appartenance et à la société.

Durant ce cheminement, apparaissent encore de manière récurrente dans les discours de nos enquêtés comme dans la littérature les états d'esprit que sont l'espoir et la motivation en ce qu'ils impactent le bien-être et la projection d'un futur estimé et conventionnel (Burnett & Maruna, 2004 ; Farrall, 2002 ; Giordano et al., 2002 ; LeBel et al., 2008 ; Van Ginneken, 2015b). Comme le dit Van Ginneken (2015b), l'espoir est davantage que le désir d'un futur meilleur, à priori partagé par tous. Selon cette auteure,

quand une des trois composantes suivantes fait défaut, il est alors question de faux-espoirs peu propices à encourager les sorties de délinquance : avoir des pensées en lien avec des objectifs déterminés (*« goal-oriented thoughts »*), identifier des possibilités concrètes de les réaliser (*« pathways to achievements »*), être motivé et convaincu de ses capacités à pouvoir les atteindre (*« agency thoughts »*) (Van Ginneken, 2015b). Pour réduire le risque de déception, les participants à l'étude de Nugent (2017) privilégient quant à eux une reconsidération de leurs aspirations à la baisse plutôt que de basculer dans de faux-espoirs qualifiés d'« optimisme cruel » *(« cruel optimism »*). A cet égard, notre étude précise que seul un juste degré de sentiments soutenants et tournés vers l'avenir porte les trajectoires désistantes. Plus qu'un espoir ou optimisme réaliste (« *realistic optimism* ») pour ne tomber ni dans le désespoir, ni dans le déni ou l'illusion qui ne sont bénéfiques que s'ils sont modérés (Anderson & McNeill, 2019 ; Burnett & Maruna, 2004 ; Friestad & Hansen, 2010 ; Nugent, 2017 ; Schinkel, 2014 ; Snyder, 2002 ; Soyer, 2014 ; Van Ginneken, 2015b), contenir ses aspirations et états affectifs positifs constitue pour nos enquêtés une condition nécessaire pour faire face aux difficultés rencontrées, ne pas trop en souffrir et risquer de mettre à mal leurs efforts et chemins parcourus. L'espoir devient préjudiciable lorsqu'il n'est pas contenu et ne s'associe pas à la mobilisation de forces et ressources pour poursuivre ses projets et trouver des alternatives en cas de difficultés. A ce propos, il apparait que plus les défis à relever sont conscientisés, déjà même tout en amont du processus de changement, plus des solutions semblent pouvoir être trouvées.

Une dernière mise en perspective de nos résultats, sur base des théories sociologiques des émotions développées plus en amont dans ce travail, nous parait intéressante. A plusieurs égards, nos résultats leur font écho et nous éclairent sur ce qui influence les états affectifs associés au processus de désistance (Bericat, 2016 ; Turner & Stets, 2006) : notamment, la perception conventionnelle de soi et la place des interactions sociales ; les mécanismes d'adaptation émotionnelle et les dimensions narratives *accompagnatrices* du changement ; les effets des considérations et valeurs sociétales à l'encontre des personnes judiciairisées, détenues ou sans statut ; la manière dont leur pouvoir et leur statut déterminent leurs capacités individuelles d'agir (*« sense of agency »*) ; enfin leurs évaluations coûts-bénéfices.

Les liens avec la théorie de l'interactionnisme symbolique sont surement les plus évidents dès lors que les états affectifs se modifient en fonction de la perception de soi et de l'image de soi renvoyée par autrui. Ces mécanismes sont présents dans la dynamique d'ouverture émotionnelle qui accompagne le plus souvent les trajectoires désistantes. Le soutien relationnel est indispensable au développement d'une identité conventionnelle et les états affectifs prétéritant deviennent plus probables lorsque la perception de soi n'est pas soutenue par autrui.

Les théories dramaturgiques ou culturelles réfèrent au conditionnement des états affectifs par la société. Les états affectifs douloureux prennent forme lorsque les émotions ressenties ou projetées apparaissent inappropriées socialement. Il s'opère un travail émotionnel pour rendre certains états affectifs conformes à ce qui est attendu de son interlocuteur et plus largement de la société. Dans le cadre de notre recherche, nous observons que les états affectifs et leurs manifestations, tout comme les trames narratives, se transforment pour leur être en accord. En détention par exemple, par un mouvement de fermeture émotionnelle. Durant le cheminement désistant, par l'acceptation de sentiments éprouvants, nécessaire pour parvenir à avancer.

Les théories de l'interaction rituelle s'inscrivent au niveau des dynamiques sociales et traduisent des expressions formulées à l'égard de certains groupes sociaux, notamment ceux réputés en marge, en l'espèce typiquement les personnes détenues ou encore les personnes sans statut de séjour. Ces considérations peuvent aussi bien renforcer des sentiments de solidarité et de cohésion, que des sentiments stigmatisants ou d'exclusion, lesquels suscitent respectivement des états affectifs soutenants ou, à l'inverse, susceptibles de péjorer le désengagement de conduites délinquantes.

Les théories structurelles se concentrent sur le pouvoir dont disposent les individus et le statut social qu'ils occupent. Elles se focalisent sur les interactions qui viennent les élever ou les dévaluer et qui forment le socle au développement d'états affectifs. Relativement au processus de désistance, il ressort de notre étude que les interactions qui ne discréditent pas les personnes judiciarisées, et moins encore leurs sentiments, influencent positivement leurs ressentis autant que leurs parcours, et inversement.

Les théories de l'échange renvoient à la théorie du choix rationnel pour expliquer la désistance. Identiquement, bien que l'évaluation couts-bénéfices ne suffise pas à elle-seule pour expliquer la survenance d'états affectifs venant encourager ou entraver le processus de changement, ces théories peuvent apporter des éléments utiles à leur compréhension. Comme le souligne nos analyses en effet, la poursuite d'objectifs, les ressources disponibles et les perceptions de réussites ou d'échecs cristallisent de nombreuses manifestations émotionnelles. Pour partie, ces théories considèrent aussi la qualité des échanges et des relations, lesquelles prennent une place centrale dans les mécanismes de sorties de délinquance. Elles reconnaissent les influences des rapports de pouvoir et de dépendance, mais aussi des normes et valeurs de justice, dont notre étude relève qu'ils sont enclins à susciter des affects défavorables au cheminement désistant, tels que des sentiments d'impuissance ou d'injustice.

En conclusion, nos analyses tendent à confirmer que les états affectifs jouent un rôle tout au long du processus de désistance et sont indissociables de ses temporalités et configurations. En tant que *moteur* puisque le changement est souvent occasionné et connecté à des émotions fortes, positives ou négatives (Fantini, 2014 ; Giordano et al., 2007 ; Hamilton, 2016 ; Vaughan, 2007). En tant que *moyen* en ce que les affects jouent un rôle important dans l'interprétation et l'expression de ses expériences passées, présentes et futures et que le processus de désistance est marqué d'un travail émotionnel et d'une conduite de ses ressentis (Farrall et al., 2014 ; Goldie, 2003 ; Hamilton, 2016 ; Harris, 2011b ; Maruna, 2001 ; Vaughan, 2007). En tant que *finalité* puisque tout en bout de course sortir de la délinquance permet une forme d'apaisement (Frana & Schroeder, 2009 ; Giordano et al., 2007 ; Simi et al., 2019). Impulsion, voie ou finalité, ils sont présents et évoluent à toutes les étapes du parcours pour sceller in fine cette quête d'un *juste équilibre émotionnel désistant*.

23. Les « points de détournement » (*« diverting points »*)

« La pauvreté – à la fois en termes de ressources et d'opportunités – exacerbe la liminalité car les pauvres doivent lutter pour être reconnus dans un environnement où la pauvreté est perçue comme un déficit individuel plutôt que structurel »

(Barry, 2016, 102)

Notre recherche fait ressortir un autre point d'attention : les obstacles au processus de désistance et les états affectifs qu'ils suscitent ont la capacité de le mettre sérieusement à mal, dépendamment de leur récurrence et leur intensité. Nombre d'obstacles individuels et structurels, parmi lesquels ceux identifiés par nos répondants, font déjà l'objet d'une littérature abondante : notamment, les problèmes de santé physique et mentale, de dépendance, les tensions familiales, le manque de compétences « commercialisables », l'accès restreint au logement et à l'emploi ainsi que les politiques exclusives et stigmatisantes (Barry, 2016 ; Bottoms & Shapland, 2016 ; Capela & Lambelet, 2016 ; Cid & Martí, 2017 ; Farrall, 2002 ; Giordano et al., 2002 ; Hasley et al., 2016 ; Hunter & Farrall, 2017 ; Kazemian, 2015a, 2020 ; Laub & Sampson, 2003 ; Maruna, 2001 ; McGuinn, 2018 ; McNeill et al., 2013 ; Nugent & Barnes, 2013 ; Sampson & Laub, 1993 ; Van Ginneken, 2016).

Toutefois, nous ne pouvons faire l'impasse de les discuter ici pour plusieurs raisons. Premièrement, compte tenu de ce qu'ils révèlent sur le contexte politico-légal et socio-économique en Suisse et en Suisse romande en particulier. Deuxièmement, en regard des perspectives qu'ils offrent pour penser des politiques et pratiques susceptibles de favoriser le désengagement de conduites délinquantes. Troisièmement, en ce que leur apparition récurrente dans les études du domaine est un résultat en soit qui crédite une position de commencer par mettre véritablement en œuvre ce que nous savons déjà. Partant, alors que la notion de « point tournant » (*« turning point »*) est centrale aux études sur les sorties de délinquance (Sampson & Laub, 1993), dans le prolongement de la notion de « point tournant émotionnel » (Fantini, 2014), notre recherche fait ressortir la pertinence de développer ce que nous qualifions de « points de détournement » (*« diverting points »*), afin de leur porter plus d'attention encore, ici et maintenant.

Halsey et ses collègues (2017) qualifient de *« f*uck-it moment »* le point de rupture à l'adoption progressive d'un mode de vie respectueux des normes en vigueur. Les participants à notre recherche l'expriment pareillement au travers d'un ras-le-bol et d'un sentiment « de faire juste » sans pour autant recueillir les fruits de leurs efforts. Ce ressenti affaiblit leurs ambitions pourtant clairement exprimées de ne plus commettre d'infractions. Cas échéant, la construction d'un soi conventionnel devient de plus en plus difficile et la commission d'un nouvel acte contraire aux normes plus catégoriquement exclue.

Pour mémoire, Halsey et al. (2017) identifient quatre configurations annonciatrices de ce trop-plein : un auto-sabotage comme réponse aux obstacles qui limitent l'appropriation d'un mode de vie conventionnel ; une incapacité à atteindre ses objectifs et maintenir ses efforts souvent liés aux obligations judiciaires ; un manque de réactivité institutionnelle lorsque les justiciables communiquent leurs difficultés à ces instances ; une interruption significative de la communication entre les personnes judiciarisées et les professionnels en charge de leur suivi. Notre travail va dans le sens d'une partie de ces résultats. Les sentiments de se trouver dans une situation de mises en échec successives, de non-sens et sans issue, rendus tout particulièrement visibles par nos analyses des lignes de vie, agissent défavorablement sur les sorties de délinquance et renvoient à des configurations proches de celles entourant initialement la commission d'infractions : le sentiment d'être en survie, de manquer de soutien et d'être mis sur la touche. Ces constats démontrent la pertinence d'étudier l'entrée dans la délinquance autant que les finalités associées à la criminalité pour en comprendre la sortie, et donc, explorer le processus de désistance au travers des parcours de vie et ses différentes configurations (Ouellet et al., 2020).

Contrairement à l'étude d'Halsey et ses collègues (2017), rares sont en revanche nos répondants qui associent la sclérosité de leur situation aux contraintes judiciaires qui leur sont imposées. Si les institutions du système de justice pénale sont parfois remarquées par leur incapacité à faire évoluer favorablement leur situation, les raisons qu'ils évoquent sont prioritairement jumelées au contexte économique, politique et social ou à une lenteur institutionnelle et des temporalités disjointes : entre le milieu fermé et ouvert pour mener depuis l'intérieur des démarches qui nécessitent des échanges avec le monde extérieur ; ou encore en milieu ouvert pour stabiliser rapidement une situation en termes

de revenu, de logement, d'emploi, de garde d'enfants, etc. Les institutions se trouvent souvent démunies pour répondre aussi vite que le quotidien évolue et plus encore dans l'urgence.

De notre recherche, il ressort que les situations enclines à opérer comme « point de détournement » en regard de la charge émotionnelle qu'elles représentent, et de se cumuler, référent à quatre catégories d'obstacles. Les obstacles « administratifs » traduisent de démarches bureaucratiques complexes, nombreuses et répétitives suite à une période d'incarcération qui en a suspendu tout ou partie. Elles ne font que rarement l'objet d'anticipation à la sortie de prison et rarement le temps en détention est mis à leur profit. Les problématiques à résoudre jaillissent en cascade au moment de la libération et se solutionnent péniblement, le plus souvent en raison d'un manque d'informations et de ressources personnelles et/ou matérielles pour les aborder adéquatement, difficultés encore renforcées tant l'inertie et le cloisonnement des structures est important. De manière intéressante, alors que les contraintes administratives qui incombent aux professionnels du système de justice pénale ne cessent de s'accroitre (Jendly, 2012 ; Jonckheere, 2013 ; Ros et al., 2020), peu d'études rendent compte de ce en quoi ces exigences sont également lourdes pour les justiciables et peuvent faire obstacle à la poursuite d'un mode de vie conventionnel. Néanmoins, plusieurs recherches corrèlent positivement la désistance à une plus grande implication dans la vie civique et le rôle de citoyen (Burke et al., 2019 ; Farrall et al., 2010, 2014 ; Roque, 2015 ; Uggen, Manza & Behrens, 2004 ; Uggen & Blahnik, 2016) et confèrent aux prises en charge socio-judicaires efficaces la capacité de soutenir les personnes judiciarisées dans des tâches administratives concrètes (McNeill, 2012b ; Shapland et al., 2012) : renouveler ses papiers d'identité, formuler une demande d'arrangement de paiement, mettre à jour sa déclaration fiscale, identifier une structure ressource, etc. Porter attention aux difficultés administratives parait d'autant plus important que, comme le souligne Benazeth (2019), beaucoup de justiciables entretiennent des liens ténus avec les institutions, eu égard à des expériences antérieures défavorables. Cet auteur rejoint alors un corpus homogène d'études qui placent le développement d'une relation personnalisée et engagée au cœur des interventions socio-judiciaires (Burnett & McNeill, 2005 ; Jendly, Quirion, Vacheret & Lafortune, 2015 ; Kirkwood, 2016), afin de « désinstitutionnaliser le cadre » et d'éviter que « de véritables tentatives et déterminations de tourner la page et de s'en sortir se

brisent sur les rouages d'un système pourtant voué à les encourager » (Benazeth, 2019, 169).

Partie de ces réflexions s'applique similairement à la deuxième catégorie d'obstacles dits « institutionnels » qui, pour les participants à notre recherche, réfèrent aux capacités des structures judicaires et sociales à remplir les missions qui leur sont assignées. Nos enquêtés dépeignent un encombrement du système de justice pénale et des institutions dédiées à leur prise en charge proches de la saturation : presque invariablement, ils mettent en avant l'absence de préparation de la sortie de prison ainsi que le manque de places, de personnes et de temps tout particulièrement dans les établissements carcéraux mais aussi d'hébergement, d'insertion socio-professionnelle ou de soin. D'aucun ne tire des généralités et beaucoup nuancent ces éléments en regard de situations qui prévalent chez nos voisins européens. Pourtant, à n'en pas douter, leurs expériences en Suisse romande sont représentatives d'une tendance dont nous savons qu'elle affecte les sorties de délinquance. Dans la littérature, nous l'avons vu, les effets négatifs de relations et procédures dégradées au sein du système de justice, de mauvaises conditions de détention ou des défauts d'anticipation de la libération sont couramment relayés (Auty & Liebling, 2019 ; Birgden, 2015 ; Kazemian, 2020 ; McCarthy & Brunton-Smith, 2018). A l'instar de ce que relèvent Chantraine et Delcourt (2019), « la sortie se caractérise par une impréparation et une incertitude radicale dont pâtissent tout particulièrement les détenus les plus pauvres. Il s'agit moins d'une « libération » qu'une plongée et un retour à la précarité la plus crue. Pour le dire en d'autres termes, la libération ne met pas fin à la peine, elle en fait partie intégrante » (1). A cela, nos répondants ajoutent que les difficultés auxquelles ils font face pour obtenir des renseignements au sujet de leur situation renforcent leurs inquiétudes, leurs sentiments de ne pas être entendu et tant d'états affectifs difficiles à vivre qui, à leur paroxysme, peuvent devenir préjudiciables non uniquement pour eux mais aussi pour autrui.

Ces obstacles administratifs et institutionnels tendent à jeter le discrédit sur les structures, au mieux perçues comme inopérantes, au pire comme maltraitantes. D'un sentiment de relative indifférence à des expressions teintées de colère, ces manifestations sont consacrées dans la littérature sous l'égide du *« legal cynicism »* (Emery, Jolley & Wu, 2011 ; Reisig, Wolfe & Holtfreter, 2011 ; Wright & Gifford, 2017). Souvent issues

d'expériences considérées comme illégitimes ou injustes, elles s'accolent à une baisse de confiance en l'État, ses institutions partenaires, leurs acteurs et leurs normes, jusqu'à légitimer un « désengagement moral » (*« moral disengagement »*) et parfois des conduites non conformes (Bandura, Barbaranelli, Caprara & Pastorelli, 1996 ; Beijersbergen, Dirkzwager & Nieuwbeerta, 2016 ; Schinkel et al. 2019 ; Sykes & Matza, 1957 ; Tyler, 2010 ; Wallace et al., 2016 ; Walters, 2018). Le refus de certains gouvernements cantonaux d'employer dans l'ensemble de leurs services des personnes qui ne sont pas au bénéfice d'un casier judiciaire vierge en est une illustration formulée par nos répondants.

Les obstacles « sociétaux » forment la troisième catégorie d'obstacles et se rapportent au contexte économique, politique et social, l'étude du processus désistance ne pouvant être que partielle si elle ne se soucie pas de l'influence de conditions macro-structurelles et relatives à l'espace-temps (Bersani et al., 2009 ; Bottoms et al., 2004 ; Burke et al., 2019 ; DeLarminat et al., 2019 ; Farrall et al., 2010, 2011, 2014 ; Sampson, 2015). Pourtant, proportionnellement au nombre de recherches sur la thématique, la transgression d'une norme est encore le plus couramment considérée comme un choix individuel (Barry, 2016 ; Maruna, 2017 ; Nugent & Barnes, 2013) et les sorties de délinquance tendent plutôt à être conceptualisées comme « un processus individuel et non structurel, laissant ainsi le gros du fardeau aux individus concernés » (Healy, 2019, 35).

Dans notre étude, de manière systématique nos répondants insistent sur la garantie d'un cadre de vie satisfaisant à quatre préconditions pour que le désengagement de conduites délinquantes puisse être raisonnablement envisagé : dans le contexte qui nous occupe, avoir une entrée financière suffisante pour se procurer aisément des produits de première nécessité (à tout le moins alimentaire, d'hygiène, de cuisine et nettoyage), disposer d'un logement sécure, bénéficier d'une activité professionnelle et d'une situation administrative stable.

A la lumière de ces résultats, la Figure 5 ci-dessous propose une version revisitée de la synthèse de notre recension des écrits présentée au point 2.4.4, laquelle incorpore la garantie de besoins de base pour que les dimensions *accompagnatrices* du changement puissent prendre forme.

Figure 5 : Les dimensions *accompagnatrices* du processus de désistance revisitées

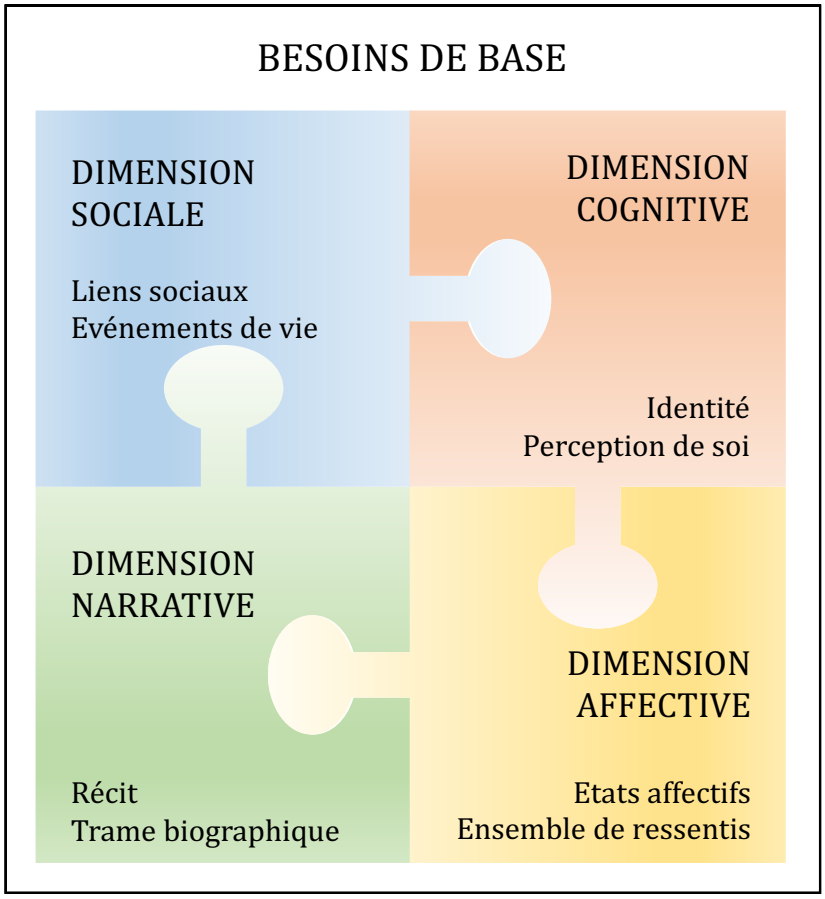

En accord avec de récentes revues critiques de la littérature (Benazeth et al, 2016 ; Bersani & Doherty, 2018 ; Weaver, 2018), cette nouvelle mouture permet d'approcher les sorties de délinquance, tant du point de vue théorique que pratique, en tenant compte des contextes personnels et sociaux des justiciables et des causes structurelles et systémiques ordinairement associées à la criminalité (économiques, sociales, sanitaires, éducatives, etc.). Suivant, elles peuvent être lues au cœur d'approches résolument centrées autour de la personne, ses forces et ressources (*« strenght-based approaches »*), tout en prenant en considération l'environnement qui l'entoure et l'impacte indéniablement. Définitivement, les sorties de délinquance se dévoilent par le renforcement des capitaux humains et sociaux des individus, ainsi que par les opportunités concrètes de les réaliser, lesquelles dépendent des structures étatiques et des mécanismes d'allocation des ressources dans leur contexte politique, social, économique et culturel (Burke et al., 2019 ; Maruna & Lebel, 2003 ; Whyman, 2019).

Ces résultats ne sont pas sans rappeler le cadre proposé par le *Good Lives Model* (GLM), une approche réhabilitative, de type holistique, qui vise à améliorer le bien-être des personnes judiciairisées pour favoriser l'adoption d'une vie conforme aux normes communément admises (Ward & Brown, 2004 ; Ward & Maruna, 2007). Le GLM postule que le comportement criminel survient lorsque des besoins fondamentaux communs à tous les êtres humains (*« human goods »*) ne peuvent être atteints par des moyens conventionnels : par exemple, la vie, le savoir, l'autonomie, l'équilibre émotionnel, la spiritualité, le bonheur, la créativité, l'excellence dans le travail et les loisirs ou encore les relations familiales, sociales et communautaires.

En Suisse romande, plusieurs de nos enquêtés mentionnent avoir connu dans leur parcours de vie, momentanément des périodes sans le sou, et durablement une situation financière extrêmement tendue assurant tout juste leurs besoins minimaux, parfois même avec de l'aide d'urgence. Quelques-uns ont vécu dans la rue dans des temps de plus grande vulnérabilité tels qu'au moment de sorties de prison trop peu anticipées. Tous ou presque rencontrent des difficultés majeures pour accéder à une rémunération permettant une autonomie financière, en raison d'un emploi trop faiblement rétribué dans les institutions d'aide à l'insertion socio-professionnelle et/ou d'un marché du travail particulièrement dur d'accès. Plus de la majorité d'entre eux enfin ne sont pas au bénéfice d'une situation administrative stable, point précis sur lequel nous revenons plus loin dans ce travail, sous l'angle des obstacles « législatifs » et de la désistance des personnes sans statut.

Bien sûr, ces configurations ne provoquent jamais une mise à mal du cheminement désistant qui se traduirait irrémédiablement par la commission d'une nouvelle infraction. Nonobstant, elles n'en demeurent pas moins des potentiels « points de détournement » qui le compliquent et forment un terrain fertile à des sentiments hostiles, cyniques et de mise à l'écart vis-à-vis de la société et de ses normes (Healy, 2019). Elles sont enclines à la formulation d'injonctions paradoxales, c'est-à-dire à l'expression d'attentes et exigences à l'égard des personnes judiciairisées qu'il leur est difficile voire parfois impossible de remplir. En somme, elles signalent des situations instables et carencées où les vulnérabilités sont parfois telles, que le sentiment d'efficacité personnelle (*« sense of agency »*) ne peut suffire à franchir les obstacles structurels aux sorties de délinquance (Giordano et al. 2002), atteindre des marqueurs de l'âge adulte (Rocque, 2015) et accéder

aux ressources et opportunités nécessaires pour concrétiser des volontés personnelles de changement (Barry, 2016 ; Farrall et al., 2014 ; McNeill, 2009, 2012a ; Shapland & Bottoms, 2011).

En résumé, le questionnement systématique de composantes individuelles et structurelles, impliquant de situer les contextes à l'étude dans l'espace et le temps, offre assurément une plus complète compréhension du processus de désistance. Chaque dimension de la recherche, cas échéant moteur du désengagement, nécessite d'être toujours appréhendée au prisme de trois niveaux d'analyse. Le niveau *micro*, ou individuel, en ce qui concerne l'ouverture cognitive et affective au changement ainsi que son appréhension dans la durée et au gré de défis sans cesse renouvelés. Le niveau *meso*, ou relationnel, en lien avec le développement de relations conventionnelles soutenantes et de reconnaissance sociale. Le niveau *macro*, ou sociétal, relativement à l'existence ou non de politiques inclusives et de lutte contre les inégalités.

24. Les mécanismes émotionnels (dés)incarcérés

« Un état d'esprit positif soutient les gens à créer et rechercher des opportunités pour améliorer leur situation et, une situation améliorée réduit les chances qu'ils commettent un crime »
(Van Ginneken, 2015b, 13)

Par les ruptures qu'elle produit, la prison occupe une place conséquente dans les parcours de vie de ceux qui en font l'expérience, *de facto* une partie importante des données que nous avons recueillies lui a été spontanément dédié par nos enquêtés. Ces derniers décrivent le fonctionnement de l'institution carcérale et ses impacts, nous permettant de voir apparaitre ce en quoi la détention peut opérer comme un point tournant (*« turning point »*) ou de détournement (*« diverting point »*) dans leur trajectoire de vie et cheminement désistant. Nos résultats rejoignent ceux de publications croissantes sur les stratégies d'adaptation développées en milieu fermé et réactivées en milieu ouvert. Autrement dit, ce en quoi des mécanismes comportementaux, cognitifs et affectifs mobilisés pour faire face à la privation de liberté peuvent servir au processus de désistance, tant dans son initiation que son maintien (Crewe et al., 2017 ; Kazemian,

2020 ; Leban et al., 2016 ; Mapham & Hefferon, 2012 ; Ricciardelli & Memarpour, 2016 ; Schinkel, 2014, 2015 ; Van Ginneken, 2015a, 2016 ; Vanhooren et al., 2017, 2018).

En préambule, il convient de rappeler que toute incarcération provoque en soi des conséquences négatives, manifestes dans les discours de nos enquêtés et bien connues de la littérature (Chantraine, 2004 ; Kazemian, 2020 ; Kazemian & Walker, 2019 ; Liebling & Maruna, 2013 ; Sykes, 1958 ; Vacheret & Lemire, 2007). Il est ainsi question notamment de détresse émotionnelle, de détérioration de l'estime de soi, de perte d'autonomie, de difficultés financières, ou encore de ruptures des liens familiaux et sociaux. En aucun cas alors, les sorties de désistance entamées en détention ne légitiment cette sanction comme moteur de changement. Au contraire, même si certains cheminements désistants peuvent prendre forme en son sein, généralement la prison contribue à perpétuer des parcours de vie marqués de difficiles aléas, voire de désavantages structurels profondément enracinés (Schinkel, 2015 ; Van Ginneken, 2015a).

Pour certaines personnes, la prison est si intolérable que tout processus de changement ne peut être que reporté à plus tard. Comme le montrent nos analyses, dans ces situations, la sortie de prison puis la reprise de la vie en milieu libre se bornent à une idéalisation peu propice à concrétiser dans les faits des mécanismes de sorties de délinquance. Les états affectifs négatifs et leur manifestation prétéritant le désengagement de conduites délinquantes prédominent. En particulier, la remémoration de souffrances, sentiments d'impuissance ou d'injustices tend à crisper ces configurations, ce qui limite la poursuite de projets de vie conventionnels et valorisés, le franchissement d'obstacles et la mobilisation de ressources internes et externes. Les inquiétudes et le stress s'amplifient et ne parviennent à s'apaiser, autant que les déceptions et découragements augmentent, rendant toutes formes d'espoir et de motivation insuffisants ou inappropriés pour parfaire des volontés de changer (*« unrealistic optimism »* ou *« cruel optimism »* selon Van Ginneken (2015b) et Nugent (2017), respectivement).

Pour d'autres personnes, l'incarcération peut éloigner de configurations nuisibles et/ou rendre possible un travail sur soi. Par la mobilisation d'une série de stratégies d'adaptation pour rendre la prison supportable, le temps carcéral se refuse d'être seulement subi pour devenir un temps « constructif » (Chantraine, 2004 ; Gendron, 2010 ;

Kazemian, 2020 ; Ricordeau, 2019). Au niveau comportemental, nos enquêtés se trouvant dans cette configuration expliquent se saisir d'échappatoires conventionnels, tels que le sport, le travail, la formation, la lecture ou encore l'écriture. A ce propos, Ricciardelli et Memarpour (2016) réfèrent à la mise en place de comportements routiniers et ritualisés. Au niveau cognitif, nos répondants mentionnent se rattacher à ce qui leur est précieux, le plus souvent leurs proches et leurs projets pour l'avenir, mais sans pour autant accorder trop de place aux pensées les concernant, au risque de souffrir démesurément de leur absence. Il en va de même pour les repères temporels qu'ils se fixent relativement à l'évolution de leur sanction. En toutes circonstances, ils rappellent que les contacts en prison ne sont pas ou que peu représentatifs de ceux qui prévalent en milieu libre et que la clé pour surmonter la détention est de se montrer patient. Au niveau émotionnel, la conduite de leurs états affectifs occupe une place centrale puisque ceux-ci tendent à être contenus, tus et non reconnus en milieu carcéral. Autant alors s'accorder de ce repli émotionnel et manifester ses ressentis uniquement dans des espaces et temps adaptés, par exemple en présence de visites ou plus largement lors d'échanges avec le monde extérieur (Crewe et al., 2014). A nouveau, les personnes incarcérées sont ici à la recherche d'un juste équilibre émotionnel, reconnaissant qu'il est aussi défavorable en prison de refouler ses affects que de les extérioriser. Elles reconnaissent enfin que plus elles disposent de ressources, internes, externes et notamment proposées par l'institution, plus ces stratégies d'adaptation leur sont accessibles.

Ces résultats sur les mécanismes de conduite des comportements, pensées et états affectifs en prison rendent nécessaire un détour au travers d'études associant positivement contrôle de soi et processus de désistance (Bullock et al., 2019 ; Cid & Martí, 2017 ; Shapland & Bottoms, 2011). A une condition toutefois, de considérer le contrôle de soi comme une notion dynamique, un trait évolutif et non stable dans le temps (Forrest & Hay, 2011 ; Healy, 2013, 2014 ; Shapland & Bottoms, 2011). De cette manière, contrôle de soi et sentiment d'efficacité personnelle (*« sense of agency »*) sont interdépendants et influencés par leur environnement. Selon Van Ginneken (2017) alors, un processus de désistance abouti requiert de la maitrise de soi, des objectifs positifs à long terme et de la planification. En milieu fermé comme en milieu ouvert, le rapport au temps joue donc définitivement un rôle pivot dans les parcours carcéraux et désistants. D'un côté, il est question de surmonter les difficultés inhérentes à la privation de liberté. De l'autre, celles

qui jalonnent le processus de changement, caractérisé par son inscription dans la durée, ses défis permanents et ses états affectifs éprouvants (stress, inquiétude, déception, découragement, etc.).

A ce propos, accepter cet état de fait, à l'intérieur et/ou à l'extérieur des murs, apparait soutenir le désengagement de conduites délinquantes. C'est en tous les cas ce que montre notre recherche auprès de personnes détenues et libérées et, précédemment, les études de Schinkel (2014) qui réfère à une « adaptation acceptée » (*« coping-acceptance »*) ou de Crewe et ses collègues (2017) relativement à un « impératif adaptatif » (*« adaptative imperative »*). « *This process of acceptance required many participants to engage in a form of psychic splitting, suppressing feelings of frustration and resentment about their conviction or sentence length in order to adjust to an unchangeable long-term reality (what Schinkel (2014) describes as "coping-acceptance," and we would call the "adaptive imperative"). To psychologically survive the sentence, let alone glean something from it, necessitated that sentiments of bitterness and desperation were set aside* » (Crewe et al., 2017, 538). Au fil des parcours carcéraux et désistants, des postures réactives se transforment en postures productives, impliquant autant de renonciation(s) que de détermination (Crewe et al., 2017 ; Ricciardelli & Memarpour, 2016).

Ce processus d'expression différenciée et de relatif apaisement de sentiments affectants pour surmonter et tirer profit d'une situation hostile n'est pas sans rappeler non plus les études interpellant le cadre théorique de la croissance post-traumatique (*« posttraumatic growth »*), selon lequel les stratégies d'adaptation associées au contact d'expériences de vie douloureuses peuvent être un terrain fertile au processus de changement (*« adversarial growth »*) (Kazemian, 2020 ; Tedeschi & Calhoun, 2004 ; Mapham & Hefferon, 2012 ; Van Ginneken, 2015a, 2016 ; Vanhooren et al., 2017, 2018). Celui-ci peut être initié lorsque la personne parvient à faire face aux souffrances associées à son parcours de vie, incluant celles relatives à son emprisonnement mais aussi, comme le remarque notre recherche, celles qui accompagnent sa sortie de prison et son cheminement désistant.

Pour réaliser des objectifs en situation de détresse, notre recherche constate également que les sorties de délinquance sont favorisées chez les personnes qui arrivent à

(re)activer dehors des mécanismes expérimentés dedans : être fort mentalement, se montrer patient, ne pas se laisser aller, prendre de la distance, ne pas perdre la notion du temps, se fixer des repères, rendre visible et valoriser de petites évolutions et réussites, trouver des moyens conventionnels de décompresser, solliciter des ressources externes estimées nécessaires. Ainsi, stabiliser une situation dans le temps et parvenir à réguler leurs états affectifs éprouvants, tels que le stress, l'inquiétude, la déception ou le découragement, nécessite d'être constamment à la recherche d'un juste équilibre émotionnel pour ne pas se laisser envahir. Alors que la détention est marquée d'un mouvement de fermeture émotionnelle et de repli sur soi, le retour en milieu libre nécessite aussi vite que possible d'engager une dynamique de (ré)ouverture par rapport à soi, à ses proches et plus largement à autrui.

Selon nos répondants, pour limiter le choc de la libération, il est question d'une reconnexion rapide avec le monde extérieur, laquelle repose, comme précédemment discuté, sur une attitude réaliste et un juste degré d'espoir pour ne basculer ni dans l'illusion, ni dans le désespoir (Nugent, 2017 ; Schinkel, 2014 ; Van Ginneken, 2015b). Aussi, ils mentionnent désormais avoir un plus grand sens des responsabilités et se rappeler les significations qu'ils attribuent à leur parcours pénal et carcéral et à ce qu'ils identifient comme leurs moteurs de changement. Ils préservent de ce fait leur estime de soi et leur sentiment de pouvoir influencer leur vie (*« sense of agency »*). Enfin, parallèlement à la mobilisation de ces ressources internes, ils répètent l'importance de solliciter des soutiens externes, d'oser le faire et de ne laisser aucune réticence prendre le dessus. En ce sens, comme le remarque Nugent (2017), ceux qui s'en sortent disposent de soutien et admettent que leur autonomie est indissociable de relations interdépendantes. L'ensemble de ces résultats concordent avec la littérature existante, notamment avec les notions qui sous-tendent la désistance *primaire, secondaire* et *tertiaire* et les caractéristiques de *« redemption script »,* à savoir le développement d'une perception conventionnelle de soi-même et l'avènement d'une identité narrative et subjective conforme aux normes établies (Crewe et al., 2017 ; Kazemian, 2020 ; Maruna, 2001 ; Maruna & Farrall, 2004 ; McNeill, 2016 ; Van Ginneken, 2016).

25. Les témoignages de sorties de délinquance invisibles et invisibilisées

« L'évaluation pénale se concentre sur ce que la personne a fait. L'évaluation administrative se concentre beaucoup plus sur qui la personne est »
(Achermann, 2013, 9)

De manière assez inattendue, au travers de l'identification d'obstacles nommés « législatifs », en lien avec la situation administrative de justiciables qui ne sont pas de nationalité suisse, notre recherche questionne directement le processus de désistance de personnes judiciairisées qui, si elles ne sont pas déjà sous le coup d'une décision de renvoi, voient leur statut de séjour réévalué suite à leur condamnation pénale. Au sein de ce groupe d'enquêtés, certains sont sans statut de séjour et d'autres sont au bénéfice d'un permis d'établissement désormais passible de révocation ; certains sont sur le territoire helvétique depuis quelques semaines et d'autres depuis de nombreuses années. La nature des enjeux diffère en fonction des situations mais il n'en demeure pas moins que tous impactent profondément leur parcours. D'une manière ou d'une autre, les trajectoires de vie sont immobilisées, comme suspendues en attente d'une décision ou d'un renvoi. Des configurations que l'on pense, de prime abord, transitoires et de courtes durées mais qui très souvent durent des mois, voire des années.

Révélée par notre dispositif de recherche lui-même, qualitatif et sans recours à un processus d'échantillonnage critérié, outre le fait d'être ou d'avoir été condamné et incarcéré dans un établissement carcéral en Suisse romande, cette thématique est à ses prémisses et appelle assurément à des recherches ultérieures pour approfondir les mécanismes de sortie de délinquance de justiciables dont la situation sur le territoire où ils se trouvent est (très) incertaine. Aussi particulières que courantes dans le contexte carcéral suisse actuel, ces situations renvoient à une législation qui prévoit que pour toute une série d'infractions, le droit de séjour de la personne condamnée doit être reconsidéré. Ces infractions sont listées à l'art. 66a al. 1 CPS, qui couvre notamment l'atteinte et mise en danger à la vie, l'intégrité physique et sexuelle, les infractions graves contre le patrimoine, à la LStup ou encore relatives à l'abus de prestations sociales. Pour mémoire, la loi sur le « renvoi des étrangers criminels », approuvée en votation populaire le 28

novembre 2010[28] et entrée en vigueur le 1er octobre 2016[29], rend cette évaluation systématique. L'art. 66a al. 2 CPS précise toutefois que « le juge peut exceptionnellement renoncer à une expulsion lorsque celle-ci mettrait l'étranger dans une situation personnelle grave et que les intérêts publics à l'expulsion ne l'emportent pas sur l'intérêt privé de l'étranger à demeurer en Suisse. À cet égard, il tiendra compte de la situation particulière de l'étranger qui est né ou qui a grandi en Suisse ».

En 2018, les tribunaux ont prononcé 1702 expulsions obligatoires ou non obligatoires, ce qui correspond à 71% des condamnations où toutes les conditions légales de l'expulsion obligatoire étaient remplies (OFS, 2019). En 2019, 1980 condamnations ont été assorties d'une expulsion du territoire, 90% d'entre elles sont des expulsions obligatoires et 11% ont été prononcées à l'encontre de personnes au bénéfice d'un permis B ou C, c'est-à-dire titulaires d'une autorisation de séjour durable en Suisse[30]. L'OFS indique que l'expulsion est généralement jointe à une peine privative de plus de 6 mois et que la part de condamnations assorties d'expulsion atteint 94% pour des peines privatives de liberté supérieures à deux ans (OFS, 2019). Le renoncement à l'expulsion est influencé par la gravité de l'infraction et le statut de séjour de la personne condamnée[31]. Précisément, « le risque d'être expulsé est presque 80 fois plus élevé lorsque l'infraction est grave (par exemple, homicide ou viol) que lorsqu'il s'agit d'un délit (par exemple, perception abusive d'une aide sociale). Le risque, par ailleurs, est 14 fois plus élevé pour les personnes non titulaires du permis B ou C que pour les titulaires du permis C ». Ainsi, de la même manière que l'OFS publie en juin 2018 ces premiers chiffres sur les expulsions du territoire dans la statistique des condamnations pénales (OFS, 2019), notre recherche s'inscrit dans les premières études qui rendent compte des effets de cette loi (Perkowska, 2019). Des effets dont il est à prévoir qu'ils s'accentuent à l'avenir, suite à l'appel récent de l'Union

[28] https://www.bk.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis357.html
(dernière consultation le 19 octobre 2020)
[29] https://www.bj.admin.ch/bj/fr/home/aktuell/news/2016/ref_2016-03-042.html
(dernière consultation le 19 octobre 2020)
[30] https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/criminalite-droit-penal/justice-penale.assetdetail.13267701.html
(dernière consultation le 19 octobre 2020)
[31] https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/criminalite-droit-penal/justice-penale.assetdetail.13267701.html
(dernière consultation le 19 octobre 2020)

démocratique du centre (UDC) visant une application plus rigoureuse de cette loi, ce qui laisse penser que ce parti va à nouveau et prochainement se profiler sur la thématique[32].

Nonobstant, l'expulsion pénale existait avant ce changement législatif et un corpus de recherches, en Suisse et dans d'autres pays occidentaux, se penchaient déjà sur cette thématique (Achermann, 2013, 2014, 2015 ; Achermann & Hostettler, 2007 ; De Genova, 2002 ; Wicker, 2010). Elles s'inscrivent dans le champ des *« deportation studies »* qui, au carrefour des objets d'étude que sont la migration et la sécurité, émergent depuis le début des années 2000 en réponse au durcissement de politiques migratoires qui réduisent les droits, opportunités et ressources des personnes en situation irrégulière et leur imposent des sanctions en cas de non-respect de ces restrictions (Achermann, 2013 ; Coutin, 2015 ; Petry, 2013). Ce virage sécuritaire qualifié de *« deportation turn »* est notamment marqué par une augmentation des expulsions (Anderson, Gibney & Paoletti, 2011 ; Gibney, 2008).

En criminologie, de nombreuses recherches prouvent l'inexistence de lien entre immigration et criminalité (Lee & Martinez, 2009) : les personnes migrantes ne sont pas plus sujettes à la commission d'infractions que les nationaux et, quand bien même elles seraient impliquées dans la délinquance, elles engageraient plus rapidement un processus de sortie (Bersani, 2014 ; Bersani, Loughran & Piquero, 2014 ; Bersani & DiPietro, 2016 ; Craig, Guerre & Piquero, 2020). Des impacts différenciés des moteurs de la désistance sont observés selon le statut juridique ou encore la génération de migrants (Calverley & Farrall, 2012 ; Craig et al., 2020). Toutefois, l'ensemble des recherches à notre connaissance portent uniquement sur des populations de personnes immigrées au bénéfice d'une situation administrative régularisée. L'étude du désengagement de conduites délinquantes de personnes sans statut reste donc largement méconnue, ce à quoi notre recherche apporte une modeste contribution.

Tous nos répondants dans ces situations témoignent de procédures et de décisions dont les conséquences sont multiples et affectent tous les domaines de leur vie. Ils ne cessent de réitérer leur désir de pouvoir vivre une « vie normale » laquelle implique d'être

[32] https://www.rts.ch/info/suisse/11484732-le-renvoi-des-criminels-etrangers-doit-etre-plus-strict-selon-ludc.html
(dernière consultation le 19 octobre 2020)

considéré comme un membre de la société et non comme une menace. Ces besoins renvoient aussitôt au contexte sociétal au sein duquel les constructions sociales et discursives sur la migration se juxtaposent à des considérations sécuritaires (Aas, 2011 ; Drotbohm & Hasselberg, 2015 ; Favre, 2019 ; Riaño & Wastl-Walter, 2006). Zedner (2010) parle de population suspecte par défaut, en dehors de la commission de tout acte répréhensible. En cas de mise en conflit avec la loi, cette perception se voit renforcée, nos répondants se sentant doublement sanctionnés, contrôlés, stigmatisés, marginalisés : pénalement, à la lumière de leur acte commis et statut de justiciable ; administrativement, à la lumière de leur personne et statut de « déportable » (*« statut of deportability »*) (De Genova, 2002) (Achermann, 2013 ; Eckert, 2008 ; Kirkwood & McNeill, 2015).

Cette double mise à l'écart apparait plus violente encore qu'elle trouve ses fondements et justifications au sein de processus légaux formels et informels (Castel, 1995 ; Kirkwood & McNeill, 2015). Au nom de l'intérêt commun, les politiques et mesures d'exclusion n'octroient pas les mêmes droits à tous et légitiment que certaines personnes méritent de résider en Suisse et d'autres pas (Achermann, Achermann, D'Amato, Kamm & Von Rütte, 2010 ; Zedner, 2010). Quand bien même elles vivraient là depuis longtemps, elles restent considérées comme des « invités » (Achermann, 2013, 10). Comme si le fait d'être un jour en conflit avec la loi revenait à abuser d'une « faveur » de pouvoir être en Suisse (Sayad, 1999). Il n'est ainsi pas surprenant que nos interlocuteurs considère la « seconde chance » comme un mythe mais la revendique néanmoins au travers de toutes les voies de recours possibles, jusqu'à la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH). Pour ceux qui disposent des ressources nécessaires, et notamment financières, ces procédures sont longues, coûteuses, astreignantes et n'aboutissent que très rarement, suscitant de profonds sentiments d'impuissance et d'injustice par rapport à la société, ses institutions et ses normes (Achermann, 2014 ; Anderson et al., 2011). Ainsi que le souligne en effet Achermann (2013, 14) *« People contesting a deportation order have few opportunities to influence the decisions taken by migration authorities and courts. Many people feel powerless and frustrated that they can hardly ever change the minds of the officials who take the relevant decisions, even by extremely correct behaviour after their conviction »*.

Comme en atteste cet extrait, ces situations s'accompagnent d'un éventail d'états affectifs et de grandes détresses émotionnelles, pour les intéressés mais également pour leurs

proches (Achermann, 2013 ; Coutin, 2015 ; Das Gupta, 2014 ; Dreby, 2012 ; Drotbohm & Hasselberg, 2015 ; Fischer, 2015 ; Wyss, 2019). A l'égal des trajectoires de vie cristallisées que nous décrivons dans ce travail, Drotbohm et Hasselberg (2015) parlent de *« deportation corridor »* pour caractériser « un état de transit spatial, institutionnel et affectif » (553) où tout projet est mis en suspens. Malgré leur référence au transit faisant penser à des situations passagères et limitées dans le temps, celles-ci s'inscrivent le plus souvent dans un temps long. Comme le décrivent nos répondants, les incertitudes et anxiétés par rapport à l'avenir se couplent aux souffrances et tensions que leur statut impose puisqu'il convient de parvenir à vivre dans une société où les accès aux institutions phares sur lesquelles elle se fonde sont restreints voire carrément défendus : être sans statut de séjour ou voir celui-ci en cours d'évaluation complique l'obtention d'un emploi ou la poursuite d'une formation, la protection sociale et les soins sont limités et la mobilité contrainte (Campergue, 2012 ; Chimienti & Achermann, 2007 ; De Senarclens, 2007 ; Petry, 2013 ; Sanchez-Mazas, 2017 ; Soysüren, 2013 ; Wyss, 2019). Toutes les activités et relations sont influencées par le caractère instable de la situation (Achermann, 2014 ; Coutin, 2015). A n'en pas douter, « la précarité et instabilité de la (sur) vie quotidienne est peu propice au développement de relations profondes et durables » (Sanchez-Mazas, 2017, 63).

Nos répondants ajoutent que le manque d'information sur le déroulement de la procédure administrative, de la même manière qu'il est déploré par l'ensemble de nos enquêtés concernant la procédure pénale, renforce aussi leurs sentiments d'impouvoir et d'iniquité (Achermann, 2014). Ils perçoivent des échanges à sens unique et dépourvus de toute influence. Leur sentiment de pouvoir acter leur futur (*« sense of agency »*) est mis à mal et se réduit pour certains à une « mise en disponibilité » vis-à-vis des autorités (Sanchez-Mazas, 2017). Se conformer aux exigences d'une société dans laquelle les perspectives d'avenir sont circonscrites apparait dès lors questionnable : dans un état de droit, il est une injonction paradoxale de devoir se soumettre à des devoirs sans avoir de droits.

Sur base de ces constats, et plus largement des savoirs issus des théories générales de la désistance, ces configurations semblent posséder toutes les composantes d'un terrain propice à de nouvelles transgressions (Achermann, Chimienti & Stants, 2006 ; Bersani et al., 2014 ; Bolzman, 2001 ; Cattacin, Chimienti, Cuadra & Björngren, 2007 ; De Senarclens,

2007 ; Drotbohm & Hasselberg, 2014 ; Kirkwood & McNeill, 2015 ; Riaño & Wastl-Walter, 2006 ; Sanchez-Mazas, 2017 ; Ugelvik, 2017). Les personnes sans statut de séjour ou dont celui-ci est en cours d'évaluation sont le plus souvent confrontées à des situations de grande précarité qui ne satisfont pas leurs besoins fondamentaux. Les moteurs communément associés au désengagement de conduites délinquantes sont mis à mal puisqu'il leur est difficile voire impossible de les saisir. Leur sentiment d'efficacité personnelle (*« sense of agency »*) est contraint par les désavantages structurels auxquels elles font face, d'autant qu'elles se heurtent à de récurrents sentiments de paralysie et d'inégalité et se risquent à de faux-espoirs en s'attachant à des perspectives futures qu'elles ne peuvent influencer. Tout est incertain et leurs préoccupations se situent essentiellement dans l'*ici* et *maintenant*. Pareillement, quand bien même elles sont éligibles à bénéficier de soutiens institutionnels, le champ des possibles en termes d'intervention est réduit à l'urgence ou au court terme sans opportunités concrètes de construire l'avenir. Mais encore, les politiques de renvoi et d'expulsion confrontent la notion de citoyenneté en lui donnant un aspect exclusif et soutiennent des mécanismes de stigmatisation et de discrimination au niveau politique, médiatique, institutionnel et civil (Aas, 2011 ; Achermann, 2013 ; Anderson et al., 2011 ; De Senarclens, 2007 ; Drotbohm & Hasselberg, 2014 ; Eckert, 2008 ; Sanchez-Mazas, 2017 ; Zedner, 2010). En substance, elles sont en opposition à tous les principes qui soutiennent les quatre formes de réhabilitation, personnelle, judiciaire, sociale et morale (Kirkwood & McNeill, 2015 ; McNeill 2012a).

Et pourtant, l'ensemble des participants à notre recherche attestent de leur détermination à mener une vie exempte d'infractions au point que les sorties de délinquance semblent être la règle et non l'exception. Force est de constater que les référentiels existants dans la littérature sur le processus de désistance ne s'appliquent pas, ou que partiellement, aux personnes en situation irrégulière. Toutefois, la réactivation de notre grille de lecture relative au processus de désistance et ses états affectifs associés (présentée dans la Figure 4 au point 22) dévoile néanmoins quelques pistes de réflexion, sous l'angle des aspirations des justiciables sans statut de séjour, des obstacles qu'ils rencontrent et des ressources qu'ils mobilisent.

En présence de barrières structurelles immuables, les ressources individuelles et subjectives des intéressés dont la situation administrative est instable jouent un rôle prépondérant (Chimienti & Achermann, 2007). La nécessité de vivre en Suisse, et la perspective d'être autorisé à rester sur ce territoire, sont une motivation considérable à l'adoption d'un mode de vie conventionnel. En clair, il n'est pas d'alternatives possibles et dans de nombreuses situations, cette motivation se renforce encore eu égard aux conséquences négatives du contact au système de justice pénale qui viennent aggraver la situation. Autrement dit, ces projets de vie et survie sont une aspiration telle qu'elle reste invariable quel que soit les difficultés rencontrées et puisque l'obstacle principal est inhérent à la situation elle-même, à savoir ne pas disposer de statut de séjour ou voir celui-ci révoqué. Il en va de même des états affectifs éprouvés, en lien avec la frustration de ne pas pouvoir vivre une « vie normale », des sentiments d'impuissance, d'injustice et de stigmatisation, qui ne doivent en aucun cas prendre le dessus et venir bousculer l'espoir d'une évolution favorable de sa situation.

Ainsi, ces configurations sollicitent plus encore le développement et la mobilisation de ressources en réponse à l'adversité qui caractérise les situations dans lesquelles se trouvent les personnes judiciarisées en situation irrégulière. Dans les situations les plus extrêmes, la détention serait une douleur surmontable, ce qui ne signifie pas pour autant que les intéressés s'accordent de vivre derrière les barreaux et ne feront pas tout ce qu'ils peuvent pour ne pas être à nouveau écroués. Par contre, beaucoup feront tout ce qui est en leur pouvoir pour ne pas accepter une décision de renvoi, cas échéant subir une expulsion. Transposant à la situation de justiciables non-nationaux le cadre théorique de l' « *adversarial growth* » développé plus haut (Kazemian, 2020), en milieu fermé comme en milieu ouvert, nous supposons que la détresse à laquelle ils sont confrontés peut les encourager à se saisir de toutes opportunités et aides perçues comme susceptibles de marquer leur inscription dans la société et éviter à tout prix de devoir la quitter. A nouveau, dans les situations les plus précaires, chaque acquisition en est un synonyme, un petit quelque chose d'une « vie normale » qui apporte un tant soit peu de satisfaction et maintient l'espoir d'un futur estimé : l'apprentissage de nouvelles connaissances et compétences, l'obtention d'informations pratiques, le développement de réseaux de soutien, etc. A ce propos, l'étude d'Achermann (2014) précise que les personnes non-résidentes avant leur incarcération perçoivent davantage d'opportunités durant leur

détention, contrairement aux personnes résidentes dont les attentes se montrent plus élevées à l'égard du système de justice pénale. Enfin, beaucoup de nos répondants s'appuient sur le soutien offert par la religion et dont nous savons par ailleurs qu'il est un moteur du désengagement sans contrepartie, c'est-à-dire qu'il ne requiert pas de décrocher un emploi, de rencontrer une femme ou encore de disposer de compétences particulières, mais seulement de croire et vivre sa foi (Mohammed, 2019).

En conclusion, les constats qui précèdent, lus à la lumière de notre grille de lecture (présentée dans la Figure 4 au point 22) et de la littérature existante dans les domaines de la désistance et des migrations (Achermann, 2015 ; Craig et al., 2020), supposent que les personnes en situation irrégulière engagent plus rapidement des processus de sortie de délinquance : fortes de poursuivre un objectif existentiel et inébranlable, d'être confrontées en permanence à un obstacle législatif prépondérant et de démultiplier toutes ressources possibles à cet effet et, partant, de ne jamais voir leur espoir et leur motivation ébranlés par des sentiments qui pourraient faire entrave à une évolution positive de leur situation. En outre, comme mentionné plus haut, ces constats exigent d'être appréciés à l'aune de nouvelles études. Et en particulier, de nouvelles études qui se focalisent sur les parcours de vie et les cheminements désistants de personnes recalées en marge de notre société, jusqu'à devenir invisibles (Sanchez-Mazas, 2017), et au cœur de systèmes interdépendants d'oppression (Fader et Traylor, 2015).

26. Le partage de réflexivités

« Le fait même de faire retour sur soi en trouvant les mots pour se dire ouvre au scripteur la possibilité d'une prise de conscience de « choses » (situations, relations sociales, expériences, sentiments, normes, etc.) qu'il « savait », mais d'une manière telle (préverbale) qu'il ne savait pas vraiment »

(Lahire, 2008, 170)

Ce dernier chapitre discute de deux aspects méthodologiques porteurs de promesses dans toute entreprise de production de connaissances sur les sorties de délinquance. D'une part, l'utilisation de témoignages écrits de justiciables eux-mêmes pour étudier le processus de désistance et les états affectifs qui lui sont associés. D'autre part, l'analyse

structurée de notre carnet de bord élevé au rang d'outil d'enquête et source de données complémentaire. Cette démarche, réflexive, se révèle affiner les résultats de la recherche, les renforcer ou les contraster, et attester d'un processus de production de connaissances le plus rigoureux possible par la mise en perspective répétée et approfondie de nos propres expériences, ressentis et représentations.

Il est surprenant que les témoignages écrits de personnes judiciarisées soient aussi peu mobilisés pour étudier les sorties de délinquance, compte tenu de la place qu'occupe la narration en leur sein (Maruna, 2001 ; Soyer, 2014). Malgré quelques ateliers recourant aux activités artistiques, cas échéant à l'écriture, pour soutenir le processus de désistance (Albertson, 2015 ; Cheliotis & Jordanoska, 2016), ce support nous semble sous exploité en regard de ses apports potentiels à l'exploration de la thématique. Parmi ceux-ci, nous relevons que les témoignages écrits se profilent comme une source considérable d'informations sur les parcours de vie des individus et leurs configurations marquantes, justifiant précisément de les consigner. Les écrits donnent à voir tout élément estimé pertinent aux yeux de celui qui écrit, tissent des liens entre des considérations individuelles, relationnelles et sociétales et favorisent la restitution de la complexité des situations vécues. L'introspection et la réflexivité de la démarche d'écriture tendent à en rendre compte dans des registres descriptifs, compréhensifs et argumentatifs qui, naturellement alors, sont propices à mettre en lumière l'interdépendance des dimensions *accompagnatrices* du processus de changement désistant et notamment les composantes du *« redemption script »* (Maruna, 2001 ; Kazemian, 2020).

Ces arguments font également écho au besoin partagé de plusieurs des participants à notre recherche de s'adonner à la démarche d'écriture à certains moments de leur cheminement carcéral et désistant. Nous identifions que cette démarche prend tour à tour plusieurs fonctions, que nous traduisons également en anglais. Une fonction « échappatoire » (*« means of escape »*) pour passer le temps, s'occuper, se changer les idées ou encore atténuer des sentiments de solitude. Une fonction « soupape » (*« relief »*) pour apaiser des états affectifs impactant. Une fonction « repère » (*« compass »*) pour se souvenir, ne pas oublier et parfois se rappeler de petites réussites, sans quoi celles-ci se risquent à devenir invisibles en regard des épreuves rencontrées, et affecter le moral. Une fonction « réflexive » (*« reflexivity »*) qui soutient la compréhension et la recherche de

sens attribué à sa situation et plus largement son parcours de vie. Enfin, une fonction « expression » (*« voice »*) en tant que moyen de partager ses expériences et son vécu et en faire bénéficier autrui. Trouvant écho dans la littérature existante sur les mécanismes de sortie de délinquance explicités tout au long de ce travail, ces objectifs supposent que la démarche d'écriture peut contribuer au processus de désistance lui-même, autant que servir à approfondir nos connaissances à ce sujet.

Au niveau méthodologique parallèlement, le recours aux productions écrites permet de pallier à certaines limites des études rétrospectives, et surtout lorsqu'elles s'intéressent aux états affectifs qui se modifient rapidement. Plus les émotions sont annotées sur le vif, plus les biais de distorsions de la mémoire diminuent. Plus leur inscription est continue, plus leur évolution devient visible, d'autant plus qu'il est possible de revenir en tout temps sur quelconque capture écrite conservée. Les biais de désirabilité sociale peuvent être amenuisés en prenant le temps d'une mise en écriture ajustée aux réactions que son contenu peut susciter. Les écrits, tout comme les lignes de vie que nous avons créées, forment des supports intéressants une fois réactivés en entretien, le chercheur pouvant au préalable identifier des points importants pour la personne interviewée et pour son objet d'étude.

Aux côtés de témoignages écrits de justiciables, cette recherche accorde un soin particulier à la récolte et l'analyse de nos propres expériences et questionnements de recherche, systématiquement recensées dans notre carnet de bord, pour les questionner en regard de notre propre parcours de vie, personnel et professionnel. Nous l'avons vu, aucune recherche est dénuée des influences de celui qui la conduit, en termes de genre, d'âge, de statut social, ou encore de formation, notamment. (Champagne & Clennet-Sirois, 2016 ; Claes et al., 2013 ; Crewe, 2014 ; Jewkes, 2011 ; Karstedt et al., 2011 ; Machiels, 2013 ; Proulx et al., 2012). Plutôt que de prétendre à une utopique neutralité axiologique (Weber, 2003), autant alors les saisir et en faire bénéficier la production des connaissances.

Le carnet de bord constitue une des pièces maitresses de notre dispositif de recherche, en tant qu'appui à la démarche phénoménologique de distanciation de nos préconceptions, d'activation de nos remises en question et de contribution à–la production d'un savoir

panaché et co-construit (Anadón, 2006 ; Blais & Martineau, 2006 ; Finlay, 2009 ; Giorgi, 2006 ; Guimond-Plourde, 2008 ; Meyor, 2007 ; Meyor et al., 2005 ; Mucchielli, 2007 ; Ribau et al., 2005 ; Rondeau & Paillé, 2016 ; Van Manen, 1984). A l'issue de nos deux années d'enquête, trois principaux constats découlent de l'exercice réflexif auquel il nous a conviée.

Le premier est qu'il doit être pris au sérieux et qu'à ce titre, il se révèle tour à tour exigeant, introspectant et parfois démobilisant. Exigeant dans sa tenue quotidienne et dans le temps de réflexion et de rédaction nécessaires à l'obtention d'informations circonstanciées. Durant des périodes chargées où il n'est pas possible de dégager ces moments, l'enregistrement audio de ses expériences de recherche forment une alternative intéressante, puisque qu'ils peuvent être ensuite retranscrits. Logiquement, plus le contenu du carnet de bord est dense, plus il devient une ressource. Il est donc préconisé de l'alimenter autant que possible et au moins à certains moments clés : préalablement au commencement de la recherche en annotant ses représentations et motivations initiales par rapport à la thématique (par exemple, ce que je sais de la thématique ? ce que je voudrais savoir ? et pourquoi ?) ; ponctuellement durant la recension des écrits et l'élaboration des outils d'enquêtes (par exemple, en quoi mes connaissances se modifient ? ce qui m'interpelle le plus ? ce qui m'interpelle le moins et pourquoi ?) ; consécutivement à toute collecte de données (par exemple, ce que je retiens ? ce que je ressens ? quels aspects creuser et pourquoi ?) ; durant le processus analytique (par exemple, en quoi tel résultat me semble faire du sens ? inversement et pourquoi ?). Bien que ces questions puissent paraitre anodines, il n'en demeure pas moins que leurs réponses ne peuvent émerger sans démarche introspective et réflexion approfondie sur ses propres conceptions, construites au gré d'expériences de vie parfois intimes et peu dévoilées. Même partagées qu'avec soi-même, ce travail se montre à certaines occasions tout à fait démobilisant. Et c'est ce qui précisément lui donne tout son intérêt.

Cet exercice ensuite nous a donné à éprouver combien la démarche réflexive en continue peut se révéler féconde à plus d'un titre. En amont, elle permet une mise à plat de ses préconceptions vis-à-vis de l'objet d'étude et de ses acteurs. Elle incite à distinguer aussi clairement que possible ce qui appartient au chercheur, ce qui se dégage de la littérature

et ce qui ressort des données récoltées. Du point de vue épistémologique et méthodologique, ces réflexions sont un appui constant à la construction de la recherche : pour en délimiter les objets et objectifs, pour décider de ses orientations et réorientations ou encore pour se rappeler des informations nécessaires au déroulement de la recherche ou pertinents pour la compréhension de la thématique et qui ne paraissent pas dans les données récoltées. Relativement à notre étude, nous pensons par exemple à des émotions partagées en entretien en ce qu'elles nous informent en substance sur le phénomène étudié ou à des informations relatives aux échanges et à la relation tissée avec nos enquêtés. D'un point de vue heuristique, cette systématique de recensement de ses propres expériences, ressentis, représentations et réflexions rend visible des pistes interprétatives au fur et à mesure, affinée de façon itérative. A titre complémentaire, les informations contenues dans le carnet de bord constituent des métadonnées dont il convient de questionner la présence, la récurrence, le sens ou encore les impacts. Toutefois, pour assurer ce croisement de données et garantir les critères d'objectivité, de fiabilité et de validité de la recherche scientifique, nous sommes d'avis que cette analyse se tienne postérieurement à l'examen des données principales et structurée à leur appui. A cette condition, le risque de sur ou sous-estimer certains résultats se réduit considérablement.

Troisième constat enfin et sur une note plus personnelle, outre les bénéfices individuels de questionner les éléments qui façonnent notre rapport au monde, le carnet de bord, par les avancées qu'il rend visibles, se révèle un soutien considérable pour persévérer dans une recherche au long cours et rebondir lors de moments de doutes ou de découragements.

Conclusion

« Sans doute alors, renforcer le bien-être des populations, encourager les sorties de délinquance, limiter les impasses enclines à précipiter les récidives et rendre visible des trajectoires et initiatives rassurantes, relève-t-il d'un défi culturel qui doit impliquer des changements de mentalité et mobiliser côtes à côtes des personnes « sous-main de justice » et des citoyens disposés à la leur tendre »

(Maruna, 2017)

Cette thèse de doctorat apporte des contributions originales dans le champ des études sur la désistance : relativement à ses objectifs de recherche en étudiant les états affectifs pour comprendre ce qui soutient ou entrave le processus de désistance, ; relativement à ses résultats en mettant en lumière l'application relative des référentiels généraux sur les sorties de délinquance pour les personnes sans statut de séjour ; relativement à sa méthodologie en recourant aux témoignages écrits de justiciables et à ceux issus de notre carnet de bord tenu tout au long du processus de recherche. Si nous nous sommes résolument tenue à une perspective phénoménologique tout au long de notre recherche, nous nous permettons de conclure sur une discussion des pistes qu'elle soulève au niveau théorique, mais également en termes de politiques et pratiques intimement liées à des problématiques sociales d'actualité.

Notre étude témoigne des parcours et expériences de vie des personnes judiciairisées que nous avons rencontré et du cumul d'épreuves et de vulnérabilités qui le plus souvent les caractérisent. Les états affectifs qui s'en distinguent le plus visiblement rendent compte d'un décalage par rapport aux standards sociétaux communément admis : les sentiments de survie, de manque de soutien et de mise à l'écart forment des configurations prétéritant de potentielles mises - ou remises - en conflit avec la loi. Fort de ces constats bien connus en criminologie, pourquoi alors ne pas empoigner plus vigoureusement les causes structurelles de la criminalité et privilégier des politiques et pratiques orientées autour de la personne ? Tel est précisément ce que soutiennent les études sur le processus désistance qui se concentrent moins sur le risque de récidive et les déficits des justiciables que sur leurs forces et leurs ressources pour mener à bien des projets conventionnels et porteurs de sens (Kazemian, 2015a ; McNeill et al., 2013 ; Ros et al., 2020 ; Ward & Brown, 2004 ; Ward & Maruna, 2007). Dans la foulée des travaux qui l'ont précédée, notre

recherche confirme que le processus de désistance émerge de l'interaction de changements cognitifs, affectifs et sociaux qui s'alimentent mutuellement pour soutenir le développement d'une identité conforme aux normes établies et d'une trame narrative venant l'appuyer (Anderson & McNeill, 2019 ; Benazeth et al., 2016 ; Bersani & Doherty, 2018 ; Caverley & Farrall, 2006 ; Kazemian, 2015a, 2016 ; Vaughan, 2007 ; Weaver, 2018). Aujourd'hui robuste, ce corpus de recherches rappelle que l'absence durable d'infractions, autrement dit l'adoption d'un mode de vie en accord avec les normes pénales et sociales, est indissociable de la stabilisation d'une situation au niveau économique et social permettant la poursuite de projets de vie estimés qui, le plus souvent, se concrétisent en dehors de toute intervention du système de justice pénale.

Le système de justice justement n'est pas sans produire des situations émotionnellement chargées, spécialement autour de son institution phare qu'est la prison. La régulation des états affectifs éprouvés à son contact apparait un exercice subtil de dynamiques de fermeture pour surmonter le quotidien en milieu fermé et d'ouverture pour reprendre tout aussi rapidement le retour à la vie en milieu libre. Pourquoi alors, afin de limiter les tensions en prison et atténuer le choc de l'incarcération, ne pas renforcer les espaces et interventions favorables à exprimer ses émotions et à apaiser les plus éprouvantes ? Soutien émotionnel et soutien social vont ici de pair et tout espace participant à la préservation de relations conventionnelles depuis la prison est une occasion d'en recevoir. Ces moments participent à la qualité des conditions et climats de détention autant qu'ils constituent des bases susceptibles d'appuyer des parcours de désengagement de conduites délinquantes (Auty & Liebling, 2019 ; Cid & Martí, 2017 ; Farrall et al., 2014 ; Kazemian, 2020 ; Maruna, 2001 ; Schinkel, 2014 ; Van Ginneken et al., 2019 ; Weaver & McNeill, 2015). Des relations conservées atténuent la déconnexion vis-à-vis du monde extérieur et ses évolutions. Elles tempèrent les appréhensions par rapport à son avenir, ses proches et les membres de la société. Elles réduisent aussi l'idéalisation de la sortie de prison.

Le soin accordé au développement ou à la restauration de relations soutenantes concourt plus largement à une mise à profit du temps en détention pour préparer le retour en milieu libre. Bien qu'il soit évident que plus la sortie de prison est anticipée, plus les trajectoires désistantes sont facilitées, les sorties sèches sont courantes dans les parcours

de nos enquêtés. Pourquoi alors ne pas plus franchement lancer un débat démocratique pour améliorer la coordination d'entités qui officient sur ces questions en ordre dispersé, alors qu'elles relèvent encore en Suisse toutes de l'appareil étatique ? L'objectif est d'accoler la sortie de prison à la garantie d'une situation organisée en termes de revenu minimal, d'hébergement, d'obtention d'information et d'identification de structures ressources dont les missions sont de fournir aux justiciables un soutien structurel et social (Benazeth, 2019 ; Burnett & Maruna, 2004 ; Burnett & McNeill, 2005 ; Chantraine & Delcourt, 2019 ; Dufour, 2013 ; Dufour et al., 2018 ; Farrall, 2002 ; Maruna, 2001 ; McCulloch, 2005 ; Ros et al., 2020 ; Shapland et al., 2012). A l'aune des résultats de cette recherche, une discussion sérieuse sur la constitution de sas de transition et le soutien à cette dernière semble impérative. Il ne peut être fait l'économie d'une assistance structurelle, relationnelle et pratique pour aider les justiciables dans la recherche d'un équilibre désistant qui consiste 1) à ne pas perdre leurs objectifs de vue et les atteindre en dépit du stress et des inquiétudes de ne pas y parvenir, 2) à surmonter les obstacles (« points de détournement » ou *« diverting points »*) rencontrés malgré les déceptions et les découragements qu'ils sont enclins à susciter et 3) à mobiliser les ressources nécessaires à ces effets par le maintien d'un espoir et d'une motivation réalistes. Partant, il est question de pourvoir aux moteurs structurels du processus de désistance, d'en conforter les moteurs individuels et de limiter la survenance d'états affectifs susceptibles de lui faire entrave. Aux sentiments qui viennent d'être mentionnés, s'ajoutent par exemple les sentiments d'impuissance, d'injustice, de stigmatisation et de mise à l'écart que le contexte actuel de pandémie a révélé avec une ampleur jamais égalée.

Il est un consensus dans les études du domaine : la désistance nécessite l'entrelacement de réseaux relationnels pour se réaliser dans ses formes judiciaire, sociale, psychologique et morale (McNeill, et al., 2012). Familles, communautés, société civile et l'État lui-même sont acteurs et potentiels de reconnaissance sociale (Batty, 2020 ; Farrall et al., 2014 ; Gålnander, 2020 ; McNeill & Maruna, 2007 ; Maruna & Lebel, 2003 ; Nugent & Schinkel, 2016 ; Philips et al., 2020). Autant qu'ils détiennent le pouvoir de renforcer les « inégalités criminogènes et sociales » et de punir au-delà de la sanction pénale, ce sont aussi eux qui disposent des ressources nécessaires en termes de capital social pour qu'un individu puisse se sentir appartenir à la société dans laquelle il vit (Burke et al., 2018, 190). Pourquoi alors ne pas engager plus significativement, en particulier au sein même du

système de justice pénale, des partenariats et projets visant à rapprocher les personnes judiciairisées de leurs communautés d'attache ? En se prévalant de considérer la transgression comme un seul choix individuel, au demeurant supposément rationnel, et de créditer des politiques exclusives, stigmatisantes et coûteuses dont les effets tendent à se déployer à court terme seulement et nous mènent dans l'impasse (Aaltonen, 2016 ; Barry, 2016 ; Birgden, 2015 ; Byrne, 2013 ; Currie, 2011 ; DeLarminat et al., 2019 ; Farrington, 2007 ; Garland, 2001 ; Healy, 2019 ; Lewis, 2005 ; Maruna, 2017 ; McNeill et al., 2013 ; Nugent & Barnes, 2013 ; Wacquant, 2012 ; Walgrave et al., 2019 ; Young, 2007).

Assurément, poursuivre des politiques inclusives et soutenantes, faire de la lutte contre les inégalités et les traitements différentiels une priorité ou encore communiquer des pratiques rassurantes, est une entreprise de taille résolument inscrite dans la durée. Pourquoi alors ne pas capitaliser sur des initiatives déjà en place lorsque celles-ci vont dans ce sens et surtout font du sens dans une perspective de sortie de délinquance ? Comme précédemment mentionné, le constat que les recherches scientifiques dans le domaine restent partielles si elles ne tiennent pas compte des influences des contextes temporels et spatiaux s'applique pareillement aux institutions, subséquemment aux interventions du système de justice pénale et à ses partenaires (Bersani et al., 2009 ; Bottoms et al., 2004 ; Burke et al., 2019 ; DeLarminat et al., 2019 ; Farrall et al., 2010, 2011, 2014 ; Ros et al., 2020 ; Sampson, 2015). Par exemple, en ce qui concerne leurs capacités à répondre aux situations des justiciables aussi vite que le quotidien en milieu libre le demande. Ou, à l'inverse, à faire perdurer leurs implications pour être en accord avec le temps que le changement nécessite pour chaque individu. En fonction, le potentiel de ces interventions augmente s'agissant de soutenir le désengagement de conduites délinquantes. C'est en aidant les justiciables dans la résolution de désavantages structurels à court terme et la poursuite de projets à long terme que les risques de temporalités et de réalités disjointes sont diminués, tout comme les états affectifs susceptibles de mettre à mal des trajectoires réputées plus conventionnelles.

En plus d'une adaptation nécessaire aux évolutions de la société, et tout particulièrement lorsque celle-ci vit des temps de crise qui touchent aussitôt ses citoyens les plus vulnérables, notre recherche signale le manque de ressources des institutions suisses pour répondre aux enjeux de prise en charge de justiciables sans statut de séjour ou dont

celui-ci est en suspens. Pourquoi alors ne pas être davantage interpellé par l'incohérence de politiques publiques qui ambitionnent prévenir la récidive et favoriser l'insertion de personnes qui puissent potentiellement être exclues du territoire ? Nous l'avons vu, les justiciables dont la situation administrative est indéfinie ou sans issue constituent jusque presque ¾ de la population incarcérée en Suisse et n'a cessé d'augmenter ces trente dernières années[33]. Malgré la complexité de ces configurations de vie, du droit des étrangers et des procédures de renvoi, ces personnes ne peuvent décemment plus être ignorées (Achermann, 2011, 2013, 2014, 2015). En conséquence, les résultats révélés par notre étude appellent à de nouvelles recherches scientifiques pour mieux comprendre les parcours d'entrée et de sortie de délinquance de cette population spécifique, mais en appellent aussi à de nouvelles politiques publiques pour en prendre soin et les accompagner dans un cheminement exempt d'infractions.

Ces questionnements appellent à la création de ponts et lieux de partage pluriels et favorisant la réflexivité pour approfondir et mettre en pratique nos connaissances sur les sorties de délinquance.

Dans le milieu académique, ils nous enjoignent à mener de nouvelles recherches. Il serait ainsi indiqué de prolonger l'étude des états affectifs en lien avec le désengagement de conduites délinquantes au travers d'une démarche méthodologique mixte ; d'explorer plus amplement les sorties de délinquance à l'appui de témoignages écrits de justiciables ; de s'intéresser aux parcours désistants de personnes évoluant en marge de notre société et au cœur de systèmes interdépendants d'oppression, telles les personnes sans statut de séjour ou au bénéfice d'un permis d'établissement passible de révocation suite à leur contact au système de justice pénale. Au-delà, il serait bienvenu de mettre davantage en valeur des témoignages de chercheurs qui travaillent sur ces questions, pour identifier plus finement comment leurs vécus impactent et nourrissent aussi leur engagement dans ce champ, et inversement.

Dans les milieux décisionnels, ces questionnements méritent d'être investigués au-delà du seul système de justice pénale, et irrigué des enseignements tirés de la mise à l'épreuve

[33] https://www.bfs.admin.ch/asset/fr/je-f-19.04.01.21 (dernière consultation le 19 octobre 2020)

des approches centrées autour de la personne (*« strenght-based approaches »*) dans d'autres contextes d'intervention. Nous pensons notamment au domaine de la santé, de l'éducation ou encore du travail social, dont les expériences pourraient être fédérées au-delà des spécificités propres à chaque secteur d'intervention.

Enfin, ces débats se devraient aussi d'être plus systématiquement partagés au cœur de la société civile et aux côtés des populations judiciarisées. Comme le résume cet extrait de notre carnet de bord du 28 décembre 2018 : *« tout est ici histoire de rencontres, de belles rencontres »*. Des rencontres qui pour les uns impulsent et soutiennent le changement et pour les autres donnent à le voir. Des rapprochements qui valorisent les parcours et la parole de personnes judiciairisées, trop souvent durablement tues et invisibilisées. Il nous semble être venu le temps de construire des passerelles qui permettent de nous mettre en relation sur ces questions, à l'image de cette recherche co-construite avec nos enquêtés, et demain nous l'espérons, avec vous lecteurs.

Bibliographie

Aaltonen, M. (2016). Post-release employment of desisting inmates. *British Journal of Criminology*, *56*(2), 350-369.

Aas, K. F. (2011). 'Crimmigrant' bodies and bona fide travelers: Surveillance, citizenship and global governance*. Theoretical Criminology, 15*(3), 331-346.

Abeling-Judge, D. (2020). Social opportunities and controls: Revisiting the desistance effect of employment. *Deviant Behavior*, 1-17.

Abbott, A. (2001). *Time matters: On theory and method.* University of Chicago Press.

Abbott, A. (2009). A propos du concept de turning point. In M. Grossetti., M. Bessin. & C. Bidart (Dir.) *Bifurcations : les sciences sociales face aux ruptures et à l'événement* (187-211). Paris : La Découverte.

Achermann, C. (2011). La probation et les délinquantes et délinquants de nationalité étrangère. In B. Studer. & S. Matter (Eds.) *Zwischen Aufsicht und Fürsorge: die Geschichte der Bewährungshilfe im Kanton Bern* (155-161). Stämpfli Editions.

Achermann, C. (2013). Excluding the unwanted: dealing with foreign-national offenders in Switzerland. In A. Ilker. & S. Rosenberger (Eds.) *Politik der Inklusion und Exklusion* (91-109). Vienna University: V&R Unipress.

Achermann, C. (2014). Ausländische Strafgefangene zwischen Resozialisierung und Wegweisung. In A. Achermann., C. Amarelle., M. Caroni., A. Epiney., W. Kälin. & P. Uebersax (Eds.) *Jahrbuch für Migrationsrecht – Annuaire du droit de la migration 2013/2014* (69-112). Bern: Stämpfli.

Achermann, C. (2015). Ausländische Strafgefangene von Verletzlichkeit und Unterschieden. In Q. Queloz., T. Noll., L. Von Mandach. & N. Delgrande (Eds.) *Verletzlichkeit und Risiko im Justizvollzug / Vulnérabilités et risques dans l'exécution des sanctions pénales* (77-82). Bern: Stämpfli.

Achermann, A., Achermann, C., D'Amato, G., Kamm, M. & Von Rütte, B. (2010). *Country report: Switzerland*. European University Institute, Florence. Robert Schuman Centre for Advanced Studies. EUDO Citizenship Observatory.

Achermann, C., Chimienti, M. & Stants, F. (2006). *Migration, Prekarität und Gesundheit*, *41*. Université de Neuchâtel.

Achermann, C. & Hostettler, U. (2007). Femmes et hommes en milieu pénitentiaire fermé en Suisse : réflexions sur les questions de genre et de migrations. *Nouvelles questions féministes*, *26*(1), 70-88.

Adams, C. & Van Manen, M. A. (2017). Teaching phenomenological research and writing. *Qualitative Health Research, 27*(6), 780-791.

Albertson, K. (2015). Creativity, self-exploration and change: Creative arts-based activities' contribution to desistance narratives. *The Howard Journal of Criminal Justice, 54*(3), 277-291.

Anderson, B., Gibney, M. J. & Paoletti, E. (2011). Citizenship, deportation and the boundaries of belonging. *Citizenship Studies, 15*(5), 547-563.

Anderson, S. & McNeill, F. (2019). Desistance and cognitive transformations. In D. P. Farrington., L. Kazemian. & A. Piquero (Eds.) The Oxford handbook on developmental and life-course criminology. New York : Springer.

Anadón, M. (2006). La recherche dite « qualitative » : de la dynamique de son évolution aux acquis indéniables et aux questionnements présents. *Recherches qualitatives, 26*(1), 5-31.

Anadón, M. & Guillemette F. (2007). La recherche qualitative est-elle nécessairement inductive ? *Recherches qualitatives*, Hors-série n°5, 26-37.

Andrews, D.A. & Bonta, J. (2015). *Le comportement délinquant : analyse et modalités d'intervention*. Agen : Presses de l'Enap.

Archer, E. (2008). *L'évaluation de la souffrance psychique liée à la détention*. Rapport final. Aide aux détenus nécessitant des soins médico-psychologiques à Loos.

Ashkar, P. J. & Kenny, D. T. (2008). Views from the inside: Young offenders' subjective experiences of incarceration. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology, 52*(5), 584-597.

Autixier, C. (2016). *Vivre en libération conditionnelle au Québec : une expérience entre contrôle et accomplissement personnel*. Mémoire de Master, École de criminologie, Université de Montréal.

Auty, K. M. & Liebling, A. (2019). Exploring the relationship between prison social climate and reoffending. *Justice Quarterly*, *37*(2), 358-381.

Baker, S.E. & Edwards, R. (2012). *How many qualitative interviews is enough? Expert voices and early career reflections on sampling and cases in qualitative research.* Southampton: National Centre for Research Methods.

Bales, W. D. & Piquero, A. R. (2012). Assessing the impact of imprisonment on recidivism. *Journal of Experimental Criminology, 8*(1), 71-101.

Bandes, S. A. & Blumenthal, J. A. (2012). Emotion and the law. *Annual Review of Law and Social Science, 8*, 161-181.

Bandura, A., Barbaranelli, C., Caprara, G. V. & Pastorelli, C. (1996). Mechanisms of moral disengagement in the exercise of moral agency. *Journal of Personality and Social Psychology, 71*(2), 364-374

Bamberg, M. (2011). Who am I? Narration and its contribution to self and identity. *Theory & Psychology*, *21*(1), 3-24.

Baribeau, C. (2005). Le journal de bord du chercheur. *Recherches qualitatives*, Hors-série n°2, 98-114.

Barker, A. (2017). Mediated conviviality and the urban social order: Reframing the regulation of public space. *British Journal of Criminology, 57*(4), 848-866.

Barry, M. (2000). The mentor/monitor debate in criminal justice: "What Works" for offenders. *British Journal of Social Work, 30*(5), 575-595.

Barry, M (2013) Desistance by design: Offenders' reflections on criminal justice theory, policy and practice. *European Journal of Probation,* 5(2), 47–65.

Barry, M. (2016). On the cusp of recognition: Using critical theory to promote desistance among young offenders. *Theoretical Criminology, 20*(1), 91-106.

Batty, E. (2020). 'Without the right support network I'd probably be either dead or in the prison system': The role of support in helping offenders on their journey to desistance. *The Howard Journal of Crime and Justice*.

Beaud, S. & Weber, F. (2010). *Guide de l'enquête de terrain : produire et analyser des données ethnographiques*. Paris : La découverte.

Becker, H.S. (1985). *Outsiders : études de sociologie de la déviance.* Paris : Éditions Métailié.

Beijersbergen, K.A., Dirkzwager, A.J.E. & Nieuwbeerta, P. (2016). Reoffending after release: Does procedural justice during imprisonment matter? *Criminal Justice Behavior, 43*(1), 63-82.

Belli, R. F., Stafford, F.P. & Alwin, D. F. (2009). *Calendar and time diary methods in life course research*. Thousand Oaks (CA): Sage.

Benazeth, V. (2015). Stephen Farrall, Ben Hunter, Gilly Sharpe, Adam Calverley, Criminal careers in transition; The social context of desistance from crime. *Champ penal, 12*. https://doi.org/10.4000/champpenal.9180.

Benazeth, V. (2019). Désistance et institutions : le paradoxe d'un effet limité de l'intervention institutionnelle sur le processus de désistance. In A. Gaïa., X. De Larminat. & V. Benazeth (Dir.) *Comment sort-on de la délinquance ?* (157-177). Chêne-Bourg : RMS Editions, Collection Déviance et société.

Benazeth, V., DeLarminat, X. & Gaïa, A. (2016). Changements biographiques et transformation d'un mode de vie : l'apport des recherches sur les sorties de délinquance. *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique, 69*(3), 323-348.

Bericat, E. (2016). The sociology of emotions: four decades of progress. *Current Sociology, 64*(3), 491-513.

Bernard, J. (2015). Les voies d'approche des émotions. Enjeu de définition et catégorisations. *Terrains/Théories*, (2). https://doi.org/10.4000/teth.196.

Bernard, J. (2017). *La concurrence des sentiments : une sociologie des émotions*. Paris: Editions Métailié.

Bersani, B. E. (2014). An examination of first and second-generation immigrant offending trajectories. *Justice Quarterly, 31*(2), 315–343.

Bersani, B. E. & DiPietro, S. M. (2016). Marriage and offending: Examining the significance of marriage among the children of immigrants. *The Sociological Quarterly*, *57*(2), 304-332.

Bersani, B.E. & Doherty, E.E. (2013). When the ties that bind unwind: Examining the enduring and situational processes of change behind the marriage effect. *Criminology, 51*(2), 399-433.

Bersani, B. E. & Doherty, E. E. (2018). Desistance from offending in the twenty-first century. *Annual Review of Criminology, 1*, 311-334.

Bersani, B.E., Laub, J.H. & Nieuwbeerta, P. (2009). Marriage and desistance from crime in the Netherlands: Do gender and socio-historical context matter? *Journal of Quantitative Criminology, 25*(1), 3-24.

Bersani, B. E., Loughran, T. A. & Piquero, A. R. (2014). Comparing patterns and predictors of immigrant offending among a sample of adjudicated youth. *Journal of Youth and Adolescence*, *43*(11), 1914-1933.

Bertaux, D. (2010). *Le récit de vie* (3e éd.). Paris : Armand Colin.

Bessin, M. (2009). Parcours de vie et temporalités biographiques : quelques éléments de problématique. *Informations sociales,* (6), 12-21.

Bessin, M., Bidart, C. & Grossetti, M. (2010). *Bifurcations : les sciences sociales face aux ruptures et à l'événement.* Paris: La Découverte.

Best, D., Irving, J. & Albertson, K. (2017). Recovery and desistance: What the emerging recovery movement in the alcohol and drug area can learn from models of desistance from offending. *Addiction Research & Theory, 25*(1), 1-10.

Birgden, A. (2015). Maximizing desistance: Adding therapeutic jurisprudence and human rights to the mix. *Criminal Justice and Behavior, 42*(1), 19-31.

Blais, M. & Martineau, S. (2006). L'analyse inductive générale : description d'une démarche visant à donner un sens à des données brutes, *Recherches qualitatives*, *26*(2), 1-18.

Blanchet, A. & Gotman, A. (2010). *L'entretien* (2e éd.). Paris: Armand Colin.

Blokland, A.J. & Nieuwbeerta, P. (2005). The effects of life circumstances on longitudinal

trajectories of offending. *Criminology, 43*(4), 1203-1240.

Blumstein, A., Cohen, J., Roth, J.A. & Visher, C.A. (1986). *Criminal careers and career criminals* (Vol. 1). Washington DC : National Academy Press.

Bolzman, Claudio (2011). Le contexte migratoire suisse et le travail social : transformation et enjeux. *Actualité sociale*, *32*, 3-5.

Bottoms, A. (2008). The community dimension of community penalties. *The Howard Journal, 47*(2), 146-169.

Bottoms, A., Shapland, J., Costello, A., Holmes, D. & Muir, G. (2004). Towards desistance: Theoretical underpinnings for an empirical study. *The Howard Journal, 43*(4), 368-389.

Bottoms, A. & Shapland, J. (2016). Learning to desist in early adulthood. In J. Shapland., S. Farrall. & A. Bottoms (Eds.) *Global perspectives on desistance: Reviewing what we know and looking to the future* (99-125). Oxon & New York: Routledge.

Braithwaite, J. (1999). Restorative justice: Assessing optimistic and pessimistic accounts. *Crime and Justice, 25*, 1-127.

Braithwaite, V. (2003). Dancing with tax authorities: motivational postures and non-compliant actions. In V. Braithwaite (Eds.) *Taxing democracy: Understanding tax avoidance and evasion* (15-39). Aldershot, UK: Ashgate.

Braithwaite J. & Mugford S. (1994). Conditions of successful reintegration ceremonies: Dealing with juvenile offenders. *British Journal of Criminology, 34*(2), 139-171.

Brookman, F. (2015). The shifting narratives of violent offenders. In L. Presser. & S. Sandberg (Eds.) *Narrative criminology. Understanding stories of crime* (207-2034). New York : York University Press.

Bugnon, G. (2019). La structuration des processus de désistance par le système pénal et le monde du crime. Analyse de trajectoires de jeunes brésiliens. In A. Gaïa., X. De Larminat. & V. Benazeth (Dir.) *Comment sort-on de la délinquance ?* (115-133). Chêne-Bourg : RMS Editions, Collection Déviance et société.

Bullock, K., Bunce, A. & McCarthy, D. (2019). Making good in unpromising places: The development and cultivation of redemption scripts among long-term prisoners. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology, 63*(3), 406-423.

Burke, L., Collett, S. & McNeill, F. (2018). *Reimagining rehabilitation: Beyond the individual.* London: Routledge.

Burnett, R. (1992). *The dynamics of recidivism*. University of Oxford: Ros Burnett.

Burnett, R. & Maruna, S. (2004). So "Prison Works", does it? The criminal careers of 130 men released from prison under Home Secretary, Michael Howard. *The Howard Journal, 43*(4), 390-404.

Burnett, R. & Maruna, S. (2006). The kindness of prisoners: Strengths-based resettlement in theory and in action. *Criminology & Criminal Justice, 6*(1), 83-106.

Burnett, R. & McNeill, F. (2005). The place of the officer-offender relationship in assisting offenders to desist from crime. *Probation Journal, 52*(3), 221-242.

Burrick, D. (2010). Une épistémologie du récit de vie. *Recherches qualitatives*, Hors-série n°8, 7-36.

Bushway, S.D. & Apel, R. (2012). A signaling perspective on employment-based reentry programming: Training completion as a desistance signal. *Criminology & Public Policy, 11*(1), 21-50.

Bushway, S.D., Nieuwbeerta, P. & Blokland, A. (2011). The predictive value of criminal

background checks: Do age and criminal history affect time to redemption? *Criminology, 49*(1), 27-60.

Bushway, S.D., Piquero, A.R., Broidy, L.M., Cauffman, E. & Mazerolle, P. (2001). An empirical framework for studying desistance as a process. *Criminology, 39*(2), 491-515.

Bushway, S.D., Thornberry, T.P. & Krohn, M.D. (2003). Desistance as a developmental process: A comparison of static and dynamic approaches. *Journal of Quantitative Criminology, 19*(2), 129-153.

Byrne, J. M. (2013). After the fall: Assessing the impact of the great prison experiment on future crime control policy. *Federal Probation, 77*(3), 3-14.

Calverley, A. & Farrall, S. (2011). Reform: Desistance from crime and the role of emotions. In S. Karstedt., I., Loader. & H. Strang (Eds.) *Emotions, crime and justice* (81-100). Londres : Hart Publishing.

Calverley, A. & Farrall, S. (2012). Individu, famille et communauté : des sorties « ethnoculturelles » de la délinquance ? In M. Mohammed (Dir.) *Les sorties de délinquance: théories, méthodes, enquêtes* (131-156). Paris : La Découverte.

Campergue, C. (2012). Margarita Sanchez-Mazas, La construction de l'invisibilité. Suppression de l'aide sociale dans le domaine de l'asile. *Lectures*, 1-3. https://doi.org/10.4000/lectures.8069.

Capela, T. & Lambelet, D. (2016). Sortir de prison et s'en sortir : une double peine. *Reiso: revue d'information sociale.*

Carlsson, C. (2016). Human agency, criminal careers and desistance. In J. Shapland., S. Farrall. & A. Bottoms (Eds.) *Global perspectives on desistance: Reviewing what we know and looking to the future* (28-49). Oxon & New York : Routledge.

Castel, R. (1995). Les pièges de l'exclusion. *Lien social et politiques*, (34), 13-21.

Cattacin, S., Chimienti, M. & Cuadra, C. (2007). *Difference sensitivity in the field of migration and health: National policies compared.* Genève : Université de Genève.

Cellard, A. (1997). L'analyse documentaire. In J. Poupart., J-P. Deslauriers., L-H. Groulx., A. Laperrière., R. Mayer. & A.P. Pires. *La recherche qualitative : enjeux épistémologiques et méthodologiques* (251-271). Montréal : Gaëtan Morin Editeur.

Chadwick, N., Dewolf, A. & Serin, R. (2015). Effectively training community supervision officers: A meta-analytic review of the impact on offender outcome. *Criminal Justice and Behaviour, 42*(10), 1-13.

Champagne, A. & Clennett-Sirois, L. (2016). Les émotions en recherche : pourraient-elles nous permettre de mieux comprendre le monde social ? *Recherches qualitatives*, Hors-série n° 20, 83-99.

Chantraine, G. (2004). *Par-delà les murs : expériences et trajectoires en maison d'arrêt.* Paris : Presses universitaires de France.

Chantraine, G. & Delcourt, L. (2019). Expériences de carcéralité : sortie de prison, grande pauvreté, hébergement d'urgence (France). *Tempo Social, 31*(3), 37-58.

Cheliotis, L. & Jordanoska, A. (2016). The arts of desistance: Assessing the role of arts-based programmes in reducing reoffending. *The Howard Journal of Crime and Justice, 55*(1-2), 25-41.

Cherney, A. & Fitzgerald, R. (2016). Finding and keeping a job: The value and meaning of employment for parolees. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology, 60*(1), 21-37.

Chimienti, M. & Achermann, C. (2007). Coping strategies of vulnerable migrants: The case of asylum seekers and undocumented migrants in Switzerland. In Björngren Cuadra, C. & S. Cattacin (Eds.) *Migration and health: Difference sensitivity from an organizational perspective* (65-73). Malmö: Malmö University.

Cid, J. & Martí, J. (2012). Turning points and returning points: Understanding the role of family ties in the process of desistance. *European Journal of Criminology, 9*(6), 603-620.

Cid, J. & Martí, J. (2016). Structural context and pathways to desistance. In J. Shapland., S. Farrall. & A. Bottoms (Eds.) *Global perspectives on desistance: Reviewing what we know and looking to the future* (66-82). Oxon & New York: Routledge.

Cid, J. & Martí, J. (2017). Imprisonment, social support, and desistance: A theoretical approach to pathways of desistance and persistence for imprisoned men. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology, 61*(13), 1433-1454.

Claes, B., Lippense, V., Kennes, P. & Tournel, H. (2013). Gender and prison ethnography. Some fieldwork implications. In K. Beyens., J. Christiaens., B. Claes., S. De Ridder., H. Tournel. & H. Tubex (Eds.) *The pains of doing criminological research* (59-72). Brussels: Vubpress Brussels University Press.

Clarke, R.V. & Cornish, D.B. (1985). Modelling offenders' decisions: A framework for research and policy. In M. Tonry. & N. Morris (Eds.) *Crime and justice vol. 6* (147-185). Chicago: University of Chicago Press.

Clay-Warner, J. (2014). Crime and emotions. In J.E. Stets. & J.H. Turner (Eds.) *Handbook of the sociology of emotions: Volume II* (473-493). Dordrecht: Springer.

Cochran, J. C., Mears, D. P. & Bales, W. D. (2014). Assessing the effectiveness of correctional sanctions. *Journal of Quantitative Criminology, 30*(2), 317-347.

Collins, R. E. (2004). Onset and desistance in criminal careers: Neurobiology and the age-crime relationship. *Journal of Offender Rehabilitation, 39*(3), 1-19.

Collins, R. (2009). *Violence : A micro-sociological theory*. Princeton : Princeton University Press.

Commission latine de probation. (2018). *Objectif Désistance : un projet pilote pour la*

probation latine.

Copes, H. & Hochstetler, A. (2010). Interviewing the incarcerated: Pitfalls and promises. In W. Bernasco (Eds.) *Offenders on offending: Learning about crime from criminals* (49–67). Cullompton, UK: Willan.

Coutin, S. B. (2015). Deportation studies: Origins, themes and directions. *Journal of Ethnic and Migration Studies, 41*(4), 671-681.

Coyle, B. (2019). 'What the f** k is maturity?': Young adulthood, subjective maturity and desistance from crime. *The British Journal of Criminology, 59*(5), 1178-1198.

Craig, J. M., Guerra, C. & Piquero, A. R. (2020). Immigrant status, offending, and desistance: Do relationship characteristics matter? *Journal of Developmental and Life-Course Criminology*, *6,* 1-28.

Crawford, A. & Hutchinson, S. (2015). Mapping the contours of 'everyday security': Time, space and emotion. *British Journal of Criminology, 56*(6), 1184-1202.

Crawford, A. & Hutchinson, S. (2016). The future(s) of security studies. *British Journal of Criminology, 56*(6), 1049-1067.

Crawley, E. (2011). Emotion: The dynamics of age, culture and identity. In S. Karstedt., I. Loader & H. Strang (Eds.) *Emotions, crime and justice* (255-272). Londres: Hart Publishing.

Crewe, B. (2014). Not looking hard enough: Masculinity, emotion, and prison research. *Qualitative Inquiry, 20*(4), 392-403.

Crewe, B., Warr, J., Bennett, P. & Smith, A. (2014). The emotional geography of prison life. *Theoretical Criminology, 18*(1), 56-74.

Crewe, B., Hulley, S. & Wright, S. (2017). Swimming with the tide: Adapting to long-term imprisonment. *Justice Quarterly, 34*(3), 517-541.

Cullen, F.T. & Gendreau, P. (2001). From nothing works to what works: Changing professional ideology in the 21st century. *The Prison Journal, 81*(3), 313-338.

Currie, E. (2011). On the pitfalls of spurious prudence. *Criminology and Public Policy, 10*(1), 109-114.

Cusson, M. & Pinsonneault, P. (1986). The decision to give up crime. In D. B. Cornish. & R. V. Clarke (Eds.) *The reasoning criminal: Rational choice perspectives on offending* (72-82). New York: Springler-Verlag.

Das Gupta, M. (2014). "Don't deport our daddies" gendering state deportation practices and immigrant organizing. *Gender & Society*, *28*(1), 83-109.

Davis, C., Bahr, S.J. & Warol, C. (2012). The process of offender reintegration: perceptions of what helps prisoners reenter society. *Criminology & Criminal Justice, 13*(4), 446-469.

Déchaux, J. H. (2015). Intégrer l'émotion à l'analyse sociologique de l'action. *Terrains/théories*, (2). https://doi.org/10.4000/teth.208.

De Genova, N. P. (2002). Migrant "illegality" and deportability in everyday life. *Annual Review of Anthropology*, *31*(1), 419-447.

De Larminat, X. (2013). La centralisation informatique des données en France comme technologie de mise à distance des condamnés, *Déviance et société, 37*(3), 359-373.

De Larminat, X. (2019). Les configurations du désengagement délinquant au carrefour des dispositions, des interactions et des institutions. In A. Gaïa., X. De Larminat. & V. Benazeth (Dir.) *Comment sort-on de la délinquance ?* (17-29). Chêne-Bourg : RMS Editions, Collection Déviance et société.

De Larminat, X., Gaïa, A. & Benazeth, V. (2019). (Re)configurer l'approche des sorties de délinquance. In A. Gaïa., X. De Larminat. & V. Benazeth (Dir.) *Comment sort-on de la délinquance ?* (179-186). Chêne-Bourg : RMS Editions, Collection Déviance et société.

Demazière, D. & Samuel, O. (2010). Inscrire les parcours individuels dans leurs contextes. *Temporalités : revue de sciences sociales et humaines*, (11). https://doi.org/10.4000/temporalites.1167.

Denzin, N. K. & Lincoln, Y. S. (2000). *Handbook of qualitative research*. Thousand Oaks: Sage.

De Senarclens, C. D. (2007). *Des migrants face aux restrictions du droit d'asile en Suisse.* Dissertation doctorale, Université de Neuchâtel.

DeVries Robbé, M., Mann, R.E., Maruna, S. & Thornton, D. (2015). An exploration of protective factors supporting desistance from sexual offending. *Sexual Abuse, 27*(1), 16-33.

Doekhie, J., Dirkzwager, A. & Nieuwbeerta, P. (2017). Early attempts at desistance from crime: Prisoners' prerelease expectations and their postrelease criminal behavior. *Journal of Offender Rehabilitation, 56*(7), 473-493.

Dongois, N., Bichovsky, A., Blank, S., Maire, V., Parein, L. & Vuille, J. (2008). *Code pénal : partie générale (art. 1-110) : tables pour les études et la pratique*. Bâle: Helbing Lichtenhahn.

Dowden, C. & Andrews, D.A. (2004). The importance of staff practice in delivering effective correctional treatment: A meta-analytic review of core correctional practice. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology, 48*(2), 203-214.

Drake, D. H. & Harvey, J. (2014). Performing the role of ethnographer: Processing and managing the emotional dimensions of prison research. *International Journal of Social Research Methodology, 17*(5), 489-501.

Dreby, J. (2012). The burden of deportation on children in mexican immigrant families. *Journal of Marriage and Family*, 74, 829–845.

Drotbohm, H. & Hasselberg, I. (2015). Deportation, anxiety, justice: New ethnographic perspectives*. Journal of Ethnic and Migration Studies, 41*(4), 551-562.

Duchesne, S. (2000). Pratique de l'entretien dit « non-directif ». In M. Bachir (Eds.) *Les méthodes au concret. Démarches, formes de l'expérience et terrains d'investigation en science politique* (9-30). Paris : PUF

Dufour, I. (2013). *Réalisme critique et désistement du crime chez les sursitaires québécois : appréhension des facteurs structurels, institutionnels et identitaires.* Thèse de Doctorat. École de service social, Faculté des sciences sociales, Université de Laval.

Dufour, I. (2015). Le désistement assisté ? Les interventions des agents de probation telles que perçues par des sursitaires qui se sont désistés du crime. *Criminologie, 48*(2), 265-288.

Dufour, I., Brassard, R. & Martel, J. (2015). An integrative approach to apprehend desistance. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology, 59*(5), 480-501.

Dufour, I., Villeneuve, M. P. & Perron, C. (2018). Les interventions informelles de désistement assisté : une étude de la portée. C*anadian Journal of Criminology and Criminal Justice, 6*0(2), 206-240.

Dufour, I. & Villeneuve, M. P. (2020). Introduction : le désistement assisté : ce que c'est et comment ça marche. *Criminologie, 53*(1), 7-17.

Durnescu, I. (2011). Pains of probation: Effective practice and human rights. International *Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology, 55*(4), 530-545.

Duvoux, N. (2011). Configuration. In S. Paugam (Dir.) *Les 100 mots de la sociologie* (52-54). Paris : Presses universitaires de France.

Eckert, J. (2008). Laws for enemies. In J. Eckert (Eds.) *The social life of anti-terrorism laws: The war on terror and the classifications of the "dangerous other"* (7-31). Bielefeld: Transcript.

Elder, G. H.Jr. (1985). *Life course dynamics: Trajectories and transitions 1968-1980*. https://doi.org/10.1093/sf/66.2.587.

Elder, G.H.Jr. (1998). The life course as developmental theory. *Child development, 69*(1), 1-12.

Eitle, D. (2010). General strain theory, persistence, and desistance among young adult males. *Journal of Criminal Justice, 38*(6), 1113-1121.

Emery, C. R., Jolley, J. M. & Wu, S. (2011). Desistance from intimate partner violence: The role of legal cynicism, collective efficacy, and social disorganization in Chicago neighborhoods. *American Journal of Community Psychology*, *48*(3-4), 373-383.

Emirbayer, M. & Mische, A. (1998). What is agency? *American Journal of Sociology, 103*(4), 962-1023.

Fantini, C. (2014). *Place et rôle de l'émotion en justice réparatrice : étude du cheminement émotionnel d'ex-contrevenants engagés dans un processus réparateur*. Mémoire de Master, École de criminologie, Université de Montréal.

Farbring, C. A. & Johnson W.R. (2010). Motivational interviewing in the correctional system: An attempt to implement motivational interviewing in criminal Justice. In H. Arkowitz., H.A. Westra., W.R. Miller. & S. Rollnick. *Motivational Interviewing in the Treatment of Psychological Problems* (304-323). New York: Guilford Press.

Farmer, M., McAlinden, A.M. & Maruna, S. (2015). Understanding desistance from sexual offending: A thematic review of research findings. *Probation Journal, 62*(4), 320-335.

Farrall, S. (2002). *Rethinking what works with offenders: Probation, social context and*

desistance from crime. Devon: Willan Publishing.

Farrall, S. (2005). On the existential aspects of desistance from crime. *Symbolic Interaction, 28*(3), 367-386.

Farrall, S. (2012). Brève histoire de la recherche sur la fin des carrières délinquantes. In M. Mohammed (Dir.) *Les sorties de délinquance : théories, méthodes, enquêtes* (13-19). Paris: La Découverte.

Farrall, S. (2016). Understanding desistance in an assisted context: Key findings from tracking progress on probation. In J. Shapland., S. Farrall. & A. Bottoms (Eds.) *Global perspectives on desistance: Reviewing what we know and looking to the future* (187-203). Oxon & New York: Routledge.

Farrall, S., Bottoms, A. & Shapland, J. (2010). Social structures and desistance from crime. *European Journal of Criminology, 7*(6), 546-570.

Farrall, S. & Bowling, B. (1999). Structuration, human development and desistance from crime. *The British Journal of Criminology, 39*(2), 253-268.

Farrall, S., Hunter, B., Sharpe, G. & Calverley, A. (2014). *Criminal careers in transition: The social context of desistance from crime*. Oxford: Oxford University Press.

Farrall, S., Hunter, B., Sharpe, G. & Calverley, A. (2016). What 'works' when retracing sample members in a qualitative longitudinal study? *International Journal of Social Research Methodology, 19*(3), 287-300.

Farrall, S., Sharpe, G., Hunter, B. & Calverley, A. (2011). Theorizing structural and individual-level processes in desistance and persistence: Outlining an integrated perspective. *Australian & New Zealand Journal of Criminology, 44*(2), 218-234.

Farrington, D.P. (1986). Age and crime. *Crime and Justice, 7*, 189-250.

Farrington, D.P. (2000). Explaining and preventing crime: The globalization of knowledge – The american society of criminology 1999 presidential address. *Criminology, 38*(1), 1-24.

Farrington, D.P. (2007). Advancing knowledge about desistance. *Journal of Contemporary Criminal Justice, 23*(1), 125-134.

Farrington, D.P., Coid, J.W., Harnett, L.M., Joliffe, N.S., N. Soteriou., Turner, R.E. & West, D.J. (2006). *Criminal careers up to age 50 and life success up to age 48: New findings from the Cambridge study in delinquent development* (2nd edition). London: Home Office.

Farrington, D.P., Gallagher, B., Morley, L., St. Ledger, R.J. & West, D.J. (1986). Unemployment, school leaving and crime. *The British Journal of Criminology, 26*(4), 335-356.

Farrington, D. P. & West, D. J. (1995). Effects of marriage, separation, and children on offending by adult males. *Current Perspectives on Aging and the Life Cycle, 4,* 249-281.

Faugeron, C. (1994). Légitimité du pénal et ordre social. *Carrefour : revue de réflexion interdisciplinaire, 16*(2), 64-89.

Favre, M. (2019). *Une revue des dynamiques de sécurisation des migrations et leurs concrétisations dans le contrôle des migrants à Genève*. Dissertation doctorale, Université de Genève.

Fischer, N. (2015). The management of anxiety. An ethnographical outlook on self-mutilations in a french immigration detention centre. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, *41*(4), 599-616.

Forrest, W. & Hay, C. (2011). Life-course transitions, self-control and desistance from crime. *Criminology & Criminal Justice, 11*(5), 487-513.

Foucault, M. (1975). *Surveiller et punir. Naissance de la prison*. Paris : Édition Gallimard.

Favret-Saada, J. (2009). *Désorceler* (Chap. 6 : Être affecté). Paris : Éditions de l'Olivier.

Fernandez, F. (2005). L'engagement émotionnel durant l'enquête sociologique : retour sur une observation « anonyme » auprès d'ex-usagers de drogues. *Carnets de bord de la recherche en sciences humaines*, (9), 78-87.

Finlay, L. (2009). Debating phenomenological research methods. *Phenomenology and Practice, 3*(1), 15-37.

Fleetwood, J. (2015). In search of respectability: Narrative practice in a women's prison in Quito, Ecuador. In L. Presser & S. Sandberg (Eds.) *Narrative criminology. Understanding stories of crime* (42-68). New York: York University Press.

Fleetwood, J. (2016). Narrative habitus: Thinking through structure/agency in the narratives of offenders. *Crime Media Culture, 12*(2), 173-192.

Flick, U. (2014). *An introduction to qualitative research* (5 ed.), Thousand Oaks, CA: Sage.

Fox, K.J. (2015). Theorizing community integration as desistance-promotion. *Criminal Justice and Behavior, 42*(1), 82-94.

François, A., Nolet, A. M. & Morselli, C. (2018). Sociabilité carcérale et réinsertion. *Déviance et sociéte, 42*(2), 389-419.

Fraser, N. (1995). From redistribution to recognition? Dilemmas of justice in a 'post-socialist' age. *New Left Review 212*, 68–93.

Fraser, N. (2003). Social justice in the age of identity politics: Redistribution, recognition and participation. In N. Fraser & A. Honneth (Eds.) *Redistribution or recognition? A policital-philosophical exchange*. London: Verso.

Fraser, N. (2007). Reframing justice in a globalizing world. In D. Held. & A. Kaya (Eds.) *Global inequality* (252-272). Cambridge & Malden: Polity Press.

Fraser, A. & Atkinson, C. (2014). Making up gangs: Looping, labelling and the new politics of intelligence-led policing. *Youth Justice, 14*(2), 154-170.

Frauenfelder, A., Bugnon, G. & Nada, E. (2018a). In M. Battaglini., S. Fretz., E. Nada. & L. Ossipow (Dir.) *Enquêter, former, publier au cœur de la cité* (67-88). Genève : Éditions IES.

Frauenfelder, A., Nada, E. & Bugnon, G. (2018b). *Ce qu'enfermer des jeunes veut dire. Enquête dans un centre éducatif fermé*. Genève et Zurich : Seismo.

Freihofer, V. (2019). Wiedereingliederung mit Mitteln des (Jugend-)Strafrechts. Erkenntinisse aus der Desistance Forschung. In F. Genillod-Villard, S. Keller, M. Niggli. & C. Schwarzenegger (Eds.) *La réhabilitation dans la société du risque zéro* (127-144). Bern: Stämpfli Verlag.

Friestad, C. & Skog Hansen, I. L. (2010). Gender differences in inmates' anticipated desistance. *European Journal of Criminology, 7*(4), 285-298.

Gadd, D. (2006). The role of recognition in the desistance process: A case analysis of a former far-right activist. *Theoretical Criminology, 10*(2), 179-202.

Gadd, D. & Farrall, S. (2004). Criminal careers, desistance and subjectivity: Interpreting men's narratives of change. *Theoretical Criminology, 8*(2), 123-156.

Gålnander, R. (2020). 'Shark in the fish tank': Secrets and stigma in relational desistance from crime. *The British Journal of Criminology, 60*(5)*, 1302-1319*.

Garland, D. (2001) *The culture of control: Crime and social order in contemporary society*. Oxford : Oxford University Press.

Gendron, J. (2010). *Vivre entre les murs : l'expérience d'hommes incarcérés pour la première fois*. Mémoire de Master, École de criminologie, Université de Montréal.

Gibney, M. J. 2008. Asylum and the expansion of deportation in the United Kingdom. *Government and Opposition 43*, 146–167.

Giordano, P.C., Cernkovich, S. A. & Rudolph, J. L. (2002). Gender, crime, and desistance: Toward a theory of cognitive transformation. *American Journal of Sociology*, *107*(4), 990-1064.

Giordano, P.C., Schroeder, R.D. & Cernkovich, S.A. (2007). Emotions and crime over the life course: A neo-median perspective on criminal continuity and change. *American Journal of Sociology, 112(*6), 1603-1661.

Giordano, P.C., Longmore, M.A., Schroeder, R.D. & Seffrin, P.M. (2008). A life-course perspective on spirituality and desistance from crime. *Criminology, 46*(1), 99-132.

Giorgi, A. (1994). A phenomenological perspective on certain qualitative research methods. *Journal of Phenomenological Psychology, 25*(2), 190-220.

Giorgi, A. (2006). Difficulties encountered in the application of the phenomenological method in the social sciences. *Análise psicológica, 24*(3), 353-361.

Glueck, S. & Glueck, E. (1940). *Juvenile delinquents grown up*. New York: Kraus Reprint Co.

Glueck, S. & Glueck, E. (1974). *Of delinquency and crime.* Standford: Standford University Press.

Goffman, E. (1961). *Asylums*. New York: Anchor.

Gohier, C. (2004). De la démarcation entre critères d'ordre scientifique et d'ordre éthique en recherche interprétative. *Recherches qualitatives, 24*, 3-17.

Goldie, P. (2003). One's remembered past: Narrative thinking, emotion, and the external perspective. *Philosophical Papers, 32*(3), 301-319.

Gordon, S. L. (1981). The sociology of sentiments and emotion. In M. Rosenberg. & R.H. Turner (Eds.) *Social psychology: Sociological perspectives* (562-592). New York: Basic Books.

Graham, J. & Bowling, B. (1995). *Young people and crime*. Research study 145. London: Home Office.

Greer, K. (2002). Walking an emotional tightrope: Managing emotions in a women's prison. *Symbolic Interaction, 25*(1), 117-139.

Grossetti, M. (2006). L'imprévisibilité dans les parcours sociaux. *Cahiers internationaux de sociologie, 120*(1), 5-28.

Guillaume, J. F. (2009). Les parcours de vie, entre aspirations individuelles et contraintes structurelles. *Informations sociales, 156*(6), 22-30.

Guimond-Plourde, R. (2008). *Aborder et comprendre un phénomène comme le stress-coping à partir d'une approche phénoménologique-herméneutique*. Collection du Cirp, 3, 90-103.

Halsey, M., Armstrong, R. & Wright, S. (2016). 'F*ck it!': Matza and the mood of fatalism in the desistance process. *The British Journal of Criminology, 57*(5), 1041-1060.

Hamilton, P. (2016). "Emotions and identity transformation". In A. Robinson. & P. Hamilton (Eds.) *Moving on from crime and substance use: Transforming identities* (19-41). Bristol: Policy Press.

Hanson, R. K. (2018). Long-term recidivism studies show that desistance is the norm. *Criminal Justice and Behavior, 45*(9), 1340-1346.

Hanson, R. K., Harris, A. J., Letourneau, E., Helmus, L. M. & Thornton, D. (2018). Reductions in risk based on time offense-free in the community: Once a sexual offender, not always a sexual offender. *Psychology, Public Policy, and Law, 24*(1), 48.

Harding, D. J., Morenoff, J. D., Nguyen, A. P., Bushway, S. D. & Binswanger, I. A. (2019). A natural experiment study of the effects of imprisonment on violence in the community. *Nature Human Behaviour*, 3, 671-677.

Hardt, J. & Rutter, M. (2004). Validity of adult retrospective reports of adverse childhood experiences: Review of the evidence. *Journal of Child Psychology and Psychiatry*, *45*(2), 260-273.

Harocopos, A. & Dezlee, D. (2003). Maintaining contact with drug users over an 18-month period. *International Journal of Social Research Methodology, 6*(3), 261-265.

Harris, A. (2011a). Constructing clean dreams: Accounts, future selves, and social and structural support as desistance work. *Symbolic Interaction, 34*(1), 63-85.

Harris, A. (2014). Desistance from sexual offending: Findings from 21 life history narratives. *Journal of Interpersonal Violence, 29*(9), 1554-1578.

Harris, N. (2011b). Shame, ethical identity and conformity: Lessons from research on the psychology of social influence. In S. Karstedt., I., Loader. & H. Strang (Eds.) *Emotions, crime and justice* (193-210). Londres: Hart Publishing.

Hayes, D.J. (2015). The impact of supervision on the pains of community punishment in England and Wales: An exploratory study. *European Journal of Probation, 7*(2), 85-102.

Healy, D. (2013). Changing fate? Agency and the desistance process. *Theoretical Criminology, 17*(4), 557-574.

Healy, D. (2014). Becoming a desister: Exploring the role of agency, coping and imagination construction of a new self. *British Journal of Criminology, 54*(5), 873-891.

Healy, D. (2016). 'I've always tried but I hadn't got the willpower': Understanding pathways to desistance in the Republic of Ireland. In J. Shapland., S. Farrall. & A. Bottoms

(Eds.) *Global perspectives on desistance: Reviewing what we know and looking to the future* (50-65). Oxon & New York : Routledge.

Healy, D. (2019). Structurer les sorties de délinquance : étude de parcours socio-culturels de changement en Irlande. In A. Gaïa., X. De Larminat. & V. Benazeth (Dir.) *Comment sort-on de la délinquance ?* (33-52). Chêne-Bourg : RMS Editions, Collection Déviance et société.

Henry, M. (2003). *De la phénoménologie*. Paris : Presses universitaires de France.

Hitlin, S. & Elder, G.H.Jr. (2007). Time, self and the curiously abstract concept of agency. *Sociological Theory, 25*(2), 170-191.

Hlavka, H.R., Wheelock, D. & Cossyleon, J.E. (2015). Narratives of commitment: Looking for work with a criminal record. *The Sociological Quarterly, 56*, 213-236.

Hochschild, A.R. (2003). Travail émotionnel, règles de sentiments et structure sociale. *Travailler, 1*(9), 19-49.

Holland, J., Thomson, R. & Henderson, S. (2006). *Qualitative longitudinal research: A discussion paper.* Londres: Families and social capital ESRC research group.

Horney, J., Osgood, D.W. & Marshall, I.H. (1995). Criminal careers in the short-term: Intra-individual variability in crime and its relation to local life circumstances. *American Sociological Review, 60*(5), 655-673.

Hunter, B. (2015). *White-collar offenders and desistance from crime: Future selves and the constancy of change*. London & New York: Routledge.

Hunter, B., & Farrall, S. (2017). Emotions, future selves and the process of desistance. *The British Journal of Criminology, 58*(2), 291-308.

Husserl, E. (1959). *Recherches logiques*. Paris : Presses universitaires de France.

Husserl, E. (1993). *La phénoménologie et les fondements des sciences*. Paris: Presses universitaires de France.

Jasper, J. M. (2011). Emotions and social movements: Twenty years of theory and research. *Annual Review of Sociology, 37*, 285-303.

Jendly, M. (2005). *La coexistence des secrets en exécution de peine privative de liberté.* Thèse de doctorat. Université de Neuchâtel.

Jendly, M. (2012). Performance, transparence et accountability : une équation (dé) responsabilisante des professionnels exerçant en prison ? *Déviance et société, 36*(3), 243-262.

Jendly, M., Quirion, B., Vacheret, M. & Lafortune, D. (2015). Penser l'intervention correctionnelle autrement : réflexions critiques sur la prise en charge des justiciables. *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice, 57*(3), 399-423.

Jewkes, Y. (2011). Autoethnography and emotion as intellectual resources: Doing prison research differently. *Qualitative Inquiry, 18*(1), 63-75.

Johnson, N. (2009). The role of self and emotion within qualitative sensitive research: A reflective account. *Enquire, 2*(4), 23-50.

Jolliffe, D. & Hedderman, C. (2015). Investigating the impact of custody on reoffending using propensity score matching. *Crime & Delinquency*, *61*(8), 1051-1077.

Jonckheere, A. (2013). L'accompagnement socio-judiciaire saisi par l'informatisation en Belgique. *Déviance et société, 3*(37), 345-357.

Jonson, C. L. (2010). *The impact of imprisonment on reoffending: A meta-analysis*. Doctoral dissertation, University of Cincinnati.

Katz, J. (1988). *Seductions of crime: Moral and sensual attractions in doing evil.* New York:

Basic Books.

Katz, J. (2001). *How emotions work*. Chicago: University of Chicago Press.

Karstedt, S. (2011). Handle with care: Emotions, crime and justice. In S. Karstedt., I., Loader. & H. Strang (Eds.) *Emotions, crime and justice* (1-20). Londres: Hart Publishing.

Karstedt, S., Loader, I. & Strang, H. (Eds.) (2011). Emotions, crime and justice. Londres: Hart Publishing.

Kazemian, L. (2007). Desistance from crime: Theoretical, empirical, methodological and policy considerations. *Journal of Contemporary Criminal Justice, 23*(1), 5-27.

Kazemian, L. (2015a). *Straight lives: The balance between human dignity, public safety, and desistance from crime*. New York: Research & Evaluation Center, John Jay College of Criminal Justice, City University of New York.

Kazemian, L. (2015b). Conducting prison research in a foreign setting. *International Journal for Crime, Justice and Social Democracy, 4*(1), 113-127.

Kazemian, L. (2016). What are the most important studies of desistance and what are the future research needs? In F. McNeill, I. Durnescu. & R. Butter (Eds.) *Probation: 12 essential questions* (35-59). Londres: Palgrave Macmillan.

Kazemian, L. (2020). *Positive growth and redemption in prison: Finding light behind bars and beyond*. Londres & New York: Routledge.

Kazemian, L. & Farrington, D. P. (2018). Advancing knowledge about residual criminal careers: A follow-up to age 56 from the Cambridge study in delinquent development. *Journal of Criminal Justice, 57*, 1-10.

Kazemian, L. & Walker, A. (2019). Effects of incarceration. In D.P. Farrington., L. Kazemian. & A.R. Piquero (Eds.) *The Oxford handbook of developmental and life-course criminology* (575–599). New York: Oxford University Press.

Kemper, T. D. (1987). How many emotions are there? Wedding the social and the autonomic components*. American Journal of Sociology, 93*(2), 263-289.

Kennealy, P.J., Skeem, J.L., Manchak, S.M. & Louden, J.E. (2012). Firm, fair, and caring officer-offender relationships protect against supervision failure. *Law and Human Behavior, 36*(6), 496-505.

King, S. (2012). Transformative agency and desistance from crime. *Criminology & Criminal Justice, 13*(3), 317-335.

King, S. (2013a). Early desistance narratives: A qualitative analysis of probationers' transitions towards desistance. *Punishment & Society, 15*(2), 147-165.

King, S. (2013b). Assisted desistance and experiences of probation supervision. *Probation Journal, 60*(2), 136-151.

King, R.D., Massoglia, M. & MacMillan, R. (2007). The context of marriage and crime: Gender, the propensity to marry, and offending in early adulthood. *Criminology, 45*(1), 33-65.

Kirk, D.S. (2012). Residential change as a turning point in the life course of crime: Desistance or temporary cessation? *Criminology, 50*(2), 329-358.

Kirkwood, S. (2016). Desistance in action: An interactional approach to criminal justice practice and desistance from offending. *Theoretical Criminology, 20*(2), 220-237.

Kirkwood, S. & McNeill, F. (2015). Integration and reintegration: Comparing pathways to citizenship through asylum and criminal justice*. Criminology & Criminal Justice, 15*(5), 511-526.

Kreager, D.A., Matsueda, R.L. & Erosheva, E.A. (2010). Motherhood and criminal desistance in disadvantaged neighborhoods. *Criminology, 48*(1), 221-258.

Kruttschnitt, C., Uggen, C. & Shelton, K. (2000) Predictors of desistance among sex offenders: The interaction of formal and informal social controls, *Justice Quarterly, 17*(1), 61-87.

Labrecque-Lebeau, L. (2017). Les émotions et les conversations quotidiennes. Pistes d'analyse à partir de récits d'interaction. *SociologieS* [En ligne]. Premiers textes, mis en ligne le 21 février 2017, consulté le 13 octobre 2020. URL : http://journals.openedition.org/sociologies/5974

Lahire, B. (2008). De la réflexivité dans la vie quotidienne : journal personnel, autobiographie et autres écritures de soi. *Sociologies et sociétés, 40*(2), 165-179.

Lambelet, D. (2018). L'intervention socio-judiciaire en milieu ouvert : un espace professionnel et une activité en recomposition. *Bulletin de la Société suisse de sociologie,* 153, 20-23.

Laplantine, F. (2010). *La description ethnographique*. Paris: Armand Colin.

Larson, M. & Sweeten, G. (2012). Breaking up is hard to do: Romantic dissolution, offending and substance use during the transition to adulthood. *Criminology, 50*(3), 605-636.

Laub, J.H., Nagin, D.S. & Sampson, R.J. (1998). Trajectories of change in criminal offending: Good marriages and the desistance process. *American Sociological Review, 63*(2), 225-238.

Laub, J.H. & Sampson, R.J. (2001). Understanding desistance from crime. *Crime and Justice, 28*, 1-69.

Laub, J.H. & Sampson, R.J. (2003). *Shared beginnings, divergent lives: Delinquent boys to age 70*. Cambridge, MA: Harvard University Press.

Lawler, E. J. (2001). An affect theory of social exchange. *American Journal of Sociology, 107*(2), 321-352.

Leban, L., Cardwell, S. M., Copes, H. & Brezina, T. (2016). Adapting to prison life: A qualitative examination of the coping process among incarcerated offenders. *Justice Quarterly, 33*(6), 943-969.

LeBel, T.P., Burnett, R., Maruna, S. & Bushway, S. (2008). The 'Chicken and Egg' of subjective and social factors in desistance from crime. *European Journal of Criminology, 5*(2), 131-159.

LeBlanc, M. & Frechette, M. (1989). *Male criminal activity from childhood through youth.* New York: Springer-Verlag.

Lee, M. T. & Martinez, R. (2009). Immigration reduces crime: An emerging scholarly consensus. *Sociology of Crime, Law and Deviance*, *13*, 3-16.

Le Goff, J-M., Levy, R., Sapin, M. & Camenisch, M. (2009). Devenir parent. Changer de vie. In M. Oris., E. Widmer., A. De Ribaupierre., D. Joye., D. Spini., G. Labouvie-Vief. & J-M. Falter (Eds.) *Transitions dans les parcours de vie et construction des inégalités* (211-232). Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes.

Leibrich, J. (1993). Improving the success rate in follow-up studies with former offenders. *Evaluation Review, 18*(5), 613-626.

Leibrich, J. (1994). What do offenders say about supervision and going straight? *Federal Probation, 52*(2), 41-46.

Lemieux, D. (2009). De couple à parent : des récits de transition selon l'approche des parcours de vie. *Enfances, familles, générations*, (9). https://doi.org/10.7202/029635ar.

Le Petit Robert (2002). *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*. Paris: Dictionnaires Le Robert.

Lewis, S. (2005). Rehabilitation: Headline or footnote in the new penal policy? *Probation Journal, 52*(2), 119-135.

Liebling, A. (1999). Doing research in prison: Breaking the silence? *Theoretical Criminology*, *3*(2), 147-173.

Liebling, A. (2000). Prison officers, policing and the use of discretion. *Theoretical Criminology, 4*(3), 333-357.

Liebling, A. (2008). Incentives and earned privileges revisited: Fairness, discretion, and the quality of prison life. *Journal of Scandinavian Studies in Criminology and Crime Prevention, 9*(1), 25-41.

Liebling, A. (2014). Postscript: Integrity and emotion in prisons research. *Qualitative Inquiry, 20*(4), 481-486.

Liebling, A. & Maruna, S. (Eds.) (2013). *The effects of imprisonment*. Oxon: Willan Publishing.

Liem, M. & Richardson, N. J. (2014). The role of transformation narratives in desistance among released lifers. *Criminal Justice and Behavior, 41*(6), 692-712.

Listwan, S. J., Sullivan, C. J., Agnew, R., Cullen, F. T. & Colvin, M. (2013). The pains of imprisonment revisited: The impact of strain on inmate recidivism. *Justice Quarterly, 30*(1), 144-168.

Loeber, R. & LeBlanc, M. (1990). Toward a developmental criminology. *Crime and Justice, 12*, 375-473.

Loseke, D. R. (2007). The study of identity as cultural, institutional, organizational, and personal narratives: Theoretical and empirical integrations. *The Sociological Quarterly, 48*(4), 661–688.

Machiels, R. (2013). Getting personal. Reflections on the "I" of a researcher. In K. Beyens., J. Christiaens., B.Claes., S. De Ridder., H. Tournel. & H. Tubex (Eds.) *The pains of doing criminological research* (125-140) Brussels: Vubpress Brussels University Press.

Mapham, A. & Hefferon, K. (2012). "I used to be an offender—Now I'm a defender": Positive psychology approaches in the facilitation of posttraumatic growth in offenders. *Journal of Offender Rehabilitation, 51*, 389-413.

Marsh, B. (2011). Narrating desistance: Identity change and the 12-step script. *Irish Probation Journal, 8*, 49-68.

Maruna, S. (2001). *Making good: How ex-convicts reform and rebuild their lives*. Washington DC: American Psychological Association Books.

Maruna, S. (2004). Desistance from crime and explanatory style: A new direction in the psychology of reform. *Journal of Contemporary Criminal Justice, 20*(2), 184-200.

Maruna, S. (2006). Who owns resettlement? Towards restorative re-integration. *British Journal of Community Justice*, *4*(2), 23.

Maruna, S. (2012). Elements of successful desistance signaling. *Criminology & Public Policy, 11*(1), 73-83.

Maruna, S. (2017). Desistance as a social movement. *Irish Probation Journal, 14*, 5-20.

Maruna, S. (2020). De la réhabilitation au désistement assisté : transcender le modèle médical. *Criminologie, 53*(1), 19-39.

Maruna, S. & Copes, H. (2005). What have we learned from five decades of neutralization research*? Crime and Justice, 32*, 221-320.

Maruna, S. & Farrall, S. (2004). Desistance from crime: A theoretical reformulation. *Soziologie der Kriminalität, 43*, 171‑194.

Maruna, S. & King, A. (2008). Selling the public on probation: Beyond the bib. *Probation Journal, 55*(4), 337-351.

Maruna, S. & Lebel, T.P. (2003). Welcome home? Examining the "rentry court" concept from a strenghts-based perspective. *Western Criminology Review, 4*(2), 91-107.

Maruna, S., Lebel, T.P., Mitchell, N. & Naples, M. (2004). Pygmalion in the reintegration process: Desistance from crime through the looking glass. *Psychology, Crime & Law, 10*(3), 271-281.

Maruna, S. & Lebel, T.P. (2012a). Approche sociopsychologique des sorties de délinquance. In M. Mohammed (Dir.) *Les sorties de délinquance : théories, méthodes, enquêtes* (44-60). Paris: La Découverte.

Maruna, S. & Lebel, T.P. (2012b). The desistance paradigm in correctional practice: From programs to lives. In F. McNeill., P. Raynor. & C. Trotter (Eds.) *Offender supervision: New directions in theory, research and practice* (65-87). Oxon & New York: Routledge.

Mason, M. (2010). Sample size and saturation in PhD studies using qualitative interviews. *Forum: Qualitative Social Research, 11*(3).

Massoglia, M. & Uggen, C. (2007). Subjective desistance and the transition to adulthood. *Journal of Contemporary Criminal Justice, 23*(1), 90-103.

Massoglia, M. & Uggen, C. (2010). Settling down and aging out: Toward an interactionist theory of desistance and the transition to adulthood. *American Journal of Sociology, 116*(2), 543-582.

Matza, D. (1964). *Delinquency and drift*. New York, London & Sydney: John Wiley & Sons, Inc.

McAdams, D.P. (2008). Personal narratives and the life story. In O.P. John., R.W. Robins. & L.A. Pervin (Eds.) *Handbook of personality: Theory and research* (3ème ed.) (242-262). New York: Guilford Press.

McAdams, D. P. & McLean, K. C. (2013). Narrative identity. *Current Directions in Psychological Science, 22*(3), 233–238.

McAlinden, A.M., Farmer, M. & Maruna S. (2016). Desistance from sexual offending: Do the mainstream theories apply? *Criminology and Criminal Justice*, 17(1), 1-31.

McAra, L. & McVie, S. (2005). The usual suspects? Street-life, young people and the police. *Criminal Justice, 5*(1), 5-36.

McCarthy, D. & Brunton-Smith, I. (2018). The effect of penal legitimacy on prisoners' postrelease desistance. *Crime & Delinquency*, *64*(7), 917-938.

McCuish, E., Lussier, P. & Rocque, M. (2020). Maturation beyond age: Interrelationships among psychosocial, adult role, and identity maturation and their implications for desistance from crime. *Journal of Youth and Adolescence, 49*(2), 479-493.

McCulloch, T. (2005). Probation, social context and desistance: Retracing the relationship. *Probation Journal, 52*(1), 8-22.

McGuinn, S. C. (2018). *Reentry, desistance, and the responsibility of the state: Let them back in*. Bingley (UK): Emerald Publishing Limited.

McKendy, J.P. (2006). 'I'm very careful about that': Narrative and agency of men in prison. *Discourse & Society, 17*(4), 473-502.

McNeill, F. (2006). A desistance paradigm for offender management. *Criminology and Criminal Justice, 6*(1), 39-62.

McNeill, F. (2009). *Towards effective practice in offender supervision.* Glasgow: Scottish Center for Crime and Justice Research.

McNeill, F. (2012a). Four forms of "offender" rehabilitation: Towards an interdisciplinary perspective. *Legal and Criminological Psychology, 17*(1), 18-36.

McNeill, F. (2012b). Probation et sortie de délinquance : qu'est ce qui fonctionne et qu'est ce qui est équitable ? In M. Mohammed (Dir.) *Les sorties de délinquance : théories, méthodes, enquêtes* (255-278). Paris: La Découverte.

McNeill, F. (2016) Desistance and criminal justice in Scotland. In H. Croall., G. Mooney. & R. Munro (Eds.) *Crime, justice and society in Scotland* (200-216). London: Routledge.

McNeill, F., Farrall, S., Lightowler C. & Maruna, S. (2012). *How and why people stop offending: Discovering desistance*. Scotland: Institute for Research and Innovation in Social Services.

McNeill, F., Farrall, S., Lightowler C. & Maruna, S. (2013). Discovering desistance: Reconfiguring criminal justice, *Scottish Justice Matters,* December, 3-6.

McNeill, F. & Maruna, S. (2007). Giving up and giving back: Desistance, generativity and social work with offenders. In P. Raynor. & G. McIvor (Eds.) *Developments in social work with offenders* (224-339). London & Philadelphia: Jessica Kingsley Publishers.

McNeill, F. & Weaver, B. (2010). *Changing lives? Desistance research and offender management*. Glasgow: SCCJR Project report n°3/2010.

Meisenhelder, T. (1982). Becoming normal: Certification as a stage in exiting from crime. *Deviant Behavior*, *3*(2), 137-153.

Merton, R. K. (1965). *Structure sociale, anomie et déviance*. Paris : Plon.

Meyor, C. (2007). Le sens et la valeur de l'approche phénoménologique. *Recherches qualitatives,* Hors-série n°4, 103-118.

Meyor, C., Lamarre, A-M. & Thiboutot, C. (2005). L'approche phénoménologique en sciences humaines et sociales – questions d'amplitude. *Recherches qualitatives, 25*(1), 1-8.

Michelat, G. (1975). Sur l'utilisation de l'entretien non directif en sociologie. *Revue française de sociologie, 16*(2), 229-247.

Miles, M. B. & Huberman, A.M. (2003). *Analyse des données qualitatives* (2 éd.). Paris: De Boeck.

Mitchell, O., Cochran, J. C., Mears, D. P. & Bales, W. D. (2017). Examining prison effects on recidivism: A regression discontinuity approach. *Justice Quarterly, 34*(4), 571-596.

Mohammed, M. (2012). *Les sorties de délinquance : théories, méthodes, enquêtes.* Paris : La Découverte.

Mohammed, M. (2019). Les sorties religieuses de la délinquance. In A. Gaïa., X. De Larminat. & V. Benazeth (Dir.) *Comment sort-on de la délinquance ?* (53-71). Chêne-Bourg: RMS Editions, Collection Déviance et société.

Mucchielli, A. (2007). Les processus intellectuels fondamentaux sous-jacents aux techniques et méthodes qualitatives. *Recherches qualitatives*, Hors-série n°3, 1-27.

Nagin, D.S., Farrington, D.P. & Moffitt, T.E. (1995). Life-course trajectories of different types of offenders. *Criminology, 33*(1), 111-139.

Nagin, D.S. & Paternoster, R. (1991). On the relationship of past to future participation in delinquency. *Criminology, 29*(2), 163-189.

Nielsen, M. M. (2011). On humour in prison. *European Journal of Criminology, 8*(6), 500-514.

Noali, L. (2014). La peine de prison à l'usure ? Obstacles à la loi normale de l'habituation en détention. *Champ pénal, 11*.

Noali, L. (2016). La peine après la peine. Le syndrome du sorti de prison. *Champ pénal, 13*. https://doi.org10.4000/champpenal.8987

Nugent, B. (2017). *Locked out, locked in: Young people, adulthood and desistance from crime*. PhD, University of Edimbourg.

Nugent, B. & Barnes, P. (2013). Desistance and young people: Includem's work with children and young people and the limitations of desistance theory. *Scottish Justice Matters,* December, 21–23.

Nugent, B. & Schinkel, M. (2016). The pains of desistance. *Criminology & Criminal Justice, 16*(5), 568-584.

O'Connor, T. & Bogue, B. (2012). Collaborating with the community, trained volunteers and faith traditions: Building social capital and making meaning to support desistance. In F. McNeill., P. Raynor. & C. Trotter (Eds.) *Offender supervision: New directions in theory, research and practice* (301-321). Oxon & New York : Routledge.

Office fédéral de la statistique. (2019). *Expulsions du territoire dans la statistique des condamnations pénales.*

Oris, M., Widmer, E., De Ribaupierre, A., Joye, D., Spini, D., Labouvie-Vief, G. & Falter, J-M. (Eds.) *Transitions dans les parcours de vie et construction des inégalités.* Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes.

Orofiamma, R. (2002). Le travail de la narration dans le récit de vie. In C. Niewiadomski., G. De Villers. (Eds.) *Souci et soin de soi : liens et frontières entre histoire de vie. Psychothérapie et psychanalyse* (163-191). Paris : L'Harmattan.

Paillé, P. & Mucchielli, A. (2012). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales.* Paris: Armand Colin.

Paternoster, R., Bachman, R., Kerrison, E., O'Connell, D. & Smith, L. (2016). Desistance from crime and identity: An empirical test with survival time. *Criminal Justice and Behavior, 43*(9), 1204-1224.

Paternoster, R. & Bushway, S. (2009). Desistance and the "feared self": Toward an identity theory of criminal desistance. *The Journal of Criminal Law and Criminology, 99*(4), 1103-1156.

Paternoster, R., Dean, C.W., Piquero, A., Mazerolle, P. & Brame, R. (1997). Generality, continuity and change in offending. *Journal of Quantitative Criminology, 13*(3), 231-266.

Paternoster, R. & Pogarsky, G. (2009). Rational choice, agency and thoughtfully reflective decision making: The short and long-term consequences of making good choices. *Journal of Quantitative Criminology, 25*(2), 103-127.

Perkowska, M. (2019). "Popular initiative as an instrument of criminal policy towards foreigners in Switzerland". *Białostockie Studia Prawnicze, 24*, 105-112.

Petry, R. (2013). *La situation juridique des migrants sans statut légal : entre droit international des droits de l'homme et droit suisse des migrations*. Genève: Schulthess éditions romandes.

Phillips, J., Albertson, K., Fowler, A. & Collinson, B. (2020). *The role of community hubs in helping to deliver probation services and support desistance*. Sheffield Hallam University. HM Inspectorate of Probation.

Phillips, C. & Earle, R. (2010). Reading difference differently? Identity, epistemology and prison ethnography. *The British Journal of Criminology, 50*(2), 360-378.

Picken, J. (2012). The coping strategies, adjustment and well-being of male inmates in the prison environment. *Internet Journal of Criminology*, *29*, 1-22.

Piquero, A.R., Farrington, D.P. & Blumstein, A. (2003). The criminal career paradigm. *Crime and Justice, 30*, 359-506.

Piquero, A.R., Jennings, W.G. & Reingle, J. (2010). Criminal career paradigm. In F.T. Cullen, & P. Wilcox (Eds.) *Encyclopedia of criminological theory* (234-244). Cincinnati : Sage.

Pires, A.P. (1997). De quelques enjeux épistémologiques d'une méthodologie générale pour les sciences sociales. In J. Poupart., J-P. Deslauriers., L-H. Groulx., A. Laperrière., R. Mayer. & A.P. Pires. *La recherche qualitative : enjeux épistémologiques et méthodologiques* (3-54). Montréal : Gaëtan Morin Editeur.

Polkinghorne, D.E. (2007). Validity issues in narrative research. *Qualitative Inquiry, 13*(4), 471-486.

Porporino, F. J. (2010). Bringing sense and sensitivity to corrections: From programmes to 'fix'offenders to services to support desistance. In J. Brayford., F.B. Cowe. & J. Deering. *What else works? Creative work with offenders*, (61-85). Devon: Willan Publishing.

Poupart, J-P. (1997). L'entretien de type qualitatif : considérations épistémologiques, théoriques et méthodologiques. In J. Poupart., J-P. Deslauriers., L-H. Groulx., A. Laperrière., R. Mayer. & A.P. Pires. *La recherche qualitative : enjeux épistémologiques et méthodologiques* (173-209). Montréal : Gaëtan Morin Editeur.

Poupart, J. (2012). L'entretien de type qualitatif. Réflexions de Jean Poupart sur cette méthode. *Sur le journalisme, About journalism, Sobre jornalismo, 1*(1), 60-71.

Poupart, J. & Lalonde, M. (1998). La méthodologie qualitative et la criminologie au Québec de 1960 à 1985. In J. Poupart., L-H. Groulx., R. Mayer., J-P. Deslauriers., A. Laperrière & A.P. Pires. (Eds.) *La recherche qualitative. Diversité des champs et des pratiques au Québec* (51-91). Montréal: Gaétan Morin.

Presser, L. (2009). The narratives of offenders. *Theoretical Criminology, 13*(2), 177-200.

Presser, L. (2010). Collecting and analyzing the stories of offenders. *Journal of Criminal Justice Education, 21*(4), 431-446.

Presser, L. (2016). Criminology and the narrative turn. *Crime Media Culture, 12*(2), 137-151.

Presser, L. & Sandberg, S. (Eds.) (2015). *Narrative criminology: Understanding stories of crime*. NYU Press.

Proulx, A. G., Ruest-Paquette, A. S., Simões Forte, L. A., Cotnam-Kappel, M., Fallu, C. & Bartosova, L. (2012). La réflexivité : exercice pédagogique et outil d'accompagnement aux cycles supérieurs. *Revue internationale de pédagogie de l'enseignement supérieur, 28*(28-2), 18.

Raynor, P., Ugwudike, P. & Vanstone, M. (2014). The impact of skills in probation work: A reconviction study. *Criminology & Criminal Justice, 14*(2), 235-249.

Reisig, M. D., Wolfe, S. E. & Holtfreter, K. (2011). Legal cynicism, legitimacy, and criminal offending: The nonconfounding effect of low self-control. *Criminal Justice and Behavior*, *38*(12), 1265-1279.

Rex, S. (1999). Desistance from offending: Experiences of probation. *The Howard Journal, 38*(4), 366-383.

Rhodes, W., Gaes, G., Luallen, J., Kling, R., Rich, T. & Shively, M. (2016). Following incarceration, most released offenders never return to prison. *Crime & Delinquency*, *62*(8), 1003-1025.

Riaño, Y. & Wastl-Walter, D. (2006). Immigration policies, state discourses on foreigners, and the politics of identity in Switzerland. *Environment and Planning, 38*(9), 1693-1713.

Ribau, C., Lasry, J., Bouchard, L., Moutel, G., Hervé, C. & Marc-Vergnes, J. (2005). La phénoménologie : une approche scientifique des expériences vécues. *Recherche en soins infirmiers, 81*(2), 21-27.

Ricordeau, G. (2019). Faire son temps et attendre : temporalités carcérales et temps vécu dedans et dehors. *Criminologie, 52*(1), 57-72.

Ricciardelli, R. & Memarpour, P. (2016) "I was trying to make my stay there more positive": Rituals and routines in Canadian prisons. *Criminal Justice Studies, 29*(3), 179-198.

Rieker, P., Humm, J., & Zahradnik, F. (2016). Einleitung: Desistance als konzeptioneller Rahmen für die Untersuchung von Reintegrationsprozessen. *Soziale Probleme, 27*(2), 147-154.

Rimé, B. (2009). *Le partage social des émotions*. Presses universitaires de France.

Robins, L. N. (1978). Sturdy childhood predictors of adult anti-social behavior: Replications from longitudinal studies. *Psychological Medicine, 8*, 611–622.

Robinson, G., Priede, C., Farrall, S., Shapland, J.M. & McNeill, F. (2014). Understanding "quality" in probation practice: frontline perspectives in England & Wales. *Criminology and Criminal Justice, 14*(2), 123-142.

Rocque, M. (2015). The lost concept: the (re)emerging link between maturation and desistance from crime. *Criminology, 15*(3), 340-360.

Rocque, M., Posick, C. & Paternoster, R. (2016). Identities through time: an exploration of identity change as a cause of desistance. *Justice Quarterly, 33*(1), 45-72.

Rodermond, E., Kruttschnitt, C., Slotboom, A.M. & Bijleveld, C. (2016). Female desistance: A review of the literature. *European Journal of Criminology, 13*(1), 3-28.

Rondeau, K. & Paillé, P. (2016). L'analyse qualitative pas à pas : gros plan sur le déroulé des opérations analytiques d'une enquête qualitative. *Recherches qualitatives, 35*(1), 4-28.

Ros, J., Lambelet, D., Wegel, M. & Ruchti, N. (2020). Intervention judiciaire : entre brouillage des temps et recomposition d'un champ d'action professionnelle. *Schweizerische Zeitschrift für Soziale Arbeit, 25*, 71-89.

Rossner M. (2011). Emotions and interaction ritual: A micro analysis of restorative justice, *The British Journal of Criminology*, 51(1), 95-119.

Rostaing, C. (1997). *La relation carcérale*. Presses universitaires de France.

Rostaing, C. (2006). La compréhension sociologique de l'expérience carcérale. *Revue européenne de sciences sociales, 44*(135), 29-43.

Rowe, A. (2014). Situating the self in prison research: Power, identity and epistemology. *Qualitative Inquiry, 20*(4), 404-416.

Safi, M. (2011). L'analyse longitudinale données et méthodes. In A. Chenu. & L. Lesnard (Dir.) *La France dans les comparaisons internationales*, (161-172). Paris : Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P).

Sampson, R. J. (2015). Crime and the life course in a changing world: Insights from Chicago and implications for global criminology. *Asian Journal of Criminology, 10*(4), 277-286.

Sampson, R.J. & Laub, J.H. (1990). Crime and deviance over the life course: The salience of adult social bonds. *American Sociological Review, 55*(5), 609-627.

Sampson, R.J. & Laub, J.H. (1993). *Crime in the making: Pathways and turning points through life*. Cambridge, MA: Harvard University Press.

Sampson, R.J. & Laub, J.H. (1997) A life-course theory of cumulative disadvantage and the stability of delinquency. In T.P. Thornberry (Eds.) *Developmental theories of crime and delinquency,* Vol. 7 (133-161). Piscataway, NJ, US: Transaction Publishers.

Sampson, R.J. & Laub, J.H. (2005). A life-course view of the development of crime. *Annals of the American Academy of Political and Social Science, 602*, 12-45.

Sampson, R.J. & Laub, J.H. (2012). Théorie du parcours de vie et étude à long terme des parcours délinquants. In M. Mohammed (Dir.) *Les sorties de délinquance : théories, méthodes, enquêtes* (20-43). Paris: La Découverte.

Sampson, R.J. & Laub, J.H. (2016). Turning points and the future of life-course criminology: Reflections on the 1986 criminal careers report. *Journal of Research in Crime and Delinquency, 53*(3), 321-335.

Sampson, R.J., Laub, J.H. & Wimer, C. (2006). Does marriage reduce crime? A counterfactual approach to within-individual causal effects. *Criminology, 44*(3), 465-508.

Sandberg, S. (2009). Gangster, victim or both? The interdiscursive construction of sameness and difference in self-presentations. *The British Journal of Sociology, 60*(3), 523-542.

Sandberg, S. (2010). What can "lies" tell us about life? Notes towards a framework of narrative criminology. *Journal of Criminal Justice Education, 21*(4), 447–465.

Sandberg, S. (2016). The importance of stories untold: Life-story, event-story and trope. *Crime Media Culture, 12*(2), 153-171.

Sandberg, S. & Ugelvik, T. (2016). The past, present, and future of narrative criminology: A review and an invitation. *Crime Media Culture, 12*(2), 129.136.

Sanchez-Mazas, M. (2017). *La construction de l'invisibilité : suppression de l'aide sociale dans le domaine de l'asile*. Genève : Éditions ies.

Sander, D. & Scherer, K.R. (2014). La psychologie des émotions : survol des théories et débats essentiels. In D. Sander & K.R. Scherer (Eds.) *Traité de psychologie des émotions.* Paris : Dunod.

Savoie-Zajc, L (2003). *Les critères de rigueur de la recherche qualitative/interprétative : du discours à la pratique.* Communication présentée dans le cadre du Colloque annuel de l'ARQ. Trois-Rivières.

Savoie-Zajc, L. (2007). Comment peut-on construire un échantillonnage scientifiquement valide ? *Recherches qualitatives*, Hors-série n°5, 99-111.

Savolainen, J. (2009). Work, family and criminal desistance: Adult social bonds in a nordic Welfare State. *The British Journal of Criminology, 49*(3), 285-304.

Sayad, A. (1999). Immigration et « pensée d'État ». *Actes de la recherche en sciences sociales, 129*(1), 5-14.

Scheff, T. J. (2000). Shame and the social bond: A sociological theory. *Sociological Theory*, *18*(1), 84-99.

Scherer, K.R. (2005). What are emotions? And how can't hey be measured? *Social Science Information, 44*(4), 695-729.

Schinkel, M. (2014). *Being imprisoned: Punishment, adaptation and desistance*. New York: Springer.

Schinkel, M. (2015). Hook for change or shaky peg? Imprisonment, narratives and desistance. *European Journal of Probation, 7*(1), 5-20.

Schinkel, M. (2019). Rethinking turning points: Trajectories of parenthood and desistance. *Journal of Developmental and Life-course Criminology, 5*(3), 366-386.

Schinkel, M., Atkinson, C. & Anderson, S. (2019). 'Well-kent faces': Policing persistent offenders and the possibilities for desistance. *The British Journal of Criminology*, *59*(3), 634-652.

Schirrer, M. & Schmitt, D. (2016). Les émotions dans l'activité de recherche. Le cas de la conduite d'entretiens. *Corps, 1*(14), 249-258.

Schlosser, J.A. (2008). Issues in interviewing inmates: Navigating the methodological landmines of prison research. *Qualitative Inquiry, 14*(8), 1500-1525.

Schroeder, R.D. & Frana, J.F. (2009) Spirituality and religion, emotional coping, and criminal desistance: A qualitative study of men undergoing change. *Sociological Spectrum, 29*(6), 718-741.

Seeman, M. (1959). On the meaning of alienation. *American Sociological Review, 24*(6), 783-791.

Serin, R.C. & Lloyd, C.D. (2009). Examining the process of offender change: The transition to crime desistance. *Psychology, Crime & Law, 15*(4), 347-364.

Shapiro, C. & DiZerega, M. (2012). It's relational: Integrating families into community corrections. In F. McNeill., P. Raynor & C. Trotter (Eds.) *Offender supervision: New directions in theory, research and practice* (241-256). Oxon & New York: Routledge.

Shapland, J. & Bottoms, A. (2011). Reflections on social values, offending and desistance among young adult recidivists. *Punishment & Society, 13*(3), 256-282.

Shapland, J., Bottoms, A., Farrall, A., McNeill, F., Priede, C. & Robinson, G. (2012). *The quality of probation supervision – a literature review*. Centre for Criminological Research, University of Sheffield and University of Glasgow.

Shapland, J., Farrall, S. & Bottoms, A. (2016). Diversity or congruence? In J. Shapland., S. Farrall. & A. Bottoms (Eds.) *Global perspectives on desistance: Reviewing what we know and looking to the future* (282-293). Oxon & New York: Routledge.

Sherman, L.W. (2003). Reason for emotion: Reinventing justice with theories, innovations, and research – The american society of criminology 2002 Presidential address. *Criminology, 41*(1), 1-37.

Shover, N. (1985). Aging criminals. Beverly Hills, CA: Sage Publications.

Shover, N. (1996). *Great pretenders: Pursuits and careers of persistent thieves*. Boulder, CO: Westview Press.

Shover, N. & Thompson, C.Y. (1992). Age, differential expectations and crime desistance. *Criminology, 30*(1), 89-104.

Simi, P., Windisch, S. Harris, D. & Ligon, G. (2019). Anger from within: The role of Emotions in disengagement from violent extremism. *Journal of Qualitative Criminal Justice & Criminology, 7*(2).

Skardhamar, T. & Savolainen, J. (2014). Changes in criminal offending around the time of job entry: A study of employment and desistance. *Criminology, 52*(2), 263-291.

Skardhamar, T. & Savolainen, J. (2016). Timing of change: Are life course transitions causes or consequences of desistance? In J. Shapland., S. Farrall. & A. Bottoms (Eds.) *Global perspectives on desistance: Reviewing what we know and looking to the future* (170-184). Oxon & New York: Routledge.

Snyder, C. R. (2002) Hope theory: Rainbows in the mind. *Psychological Inquiry, 13*(4): 249–275.

Soyer, M. (2014). The imagination of desistance: A juxtaposition of the construction of incarceration as a turning point and the reality of recidivism. *British Journal of Criminology, 54*(1), 91-108.

Soysüren, I. (2013). Penser l'expulsion des étrangers de Suisse à partir d'une étude de cas d'un jeune délinquant expulsé. *Migrations société*, (2), 15-28.

Sparkes, A.C. & Day, J. (2016). Aging bodies and desistance from crime: Insights from the life stories of offenders. *Journal of Aging Studies, 36*, 47-58.

Stansfield, R. (2017). Drawing on religion in the desistance process. *Criminal Justice and Behaviour*, *44*(7), 927-945.

Stets, J. E. & Carter, M. J. (2012). A theory of the self for the sociology of morality. *American Sociological Review, 77*(1), 120-140.

Stets, J.E. & Trettevik, R. (2014). Emotions in Identity theory. In J.E. Stets. & J.H. Turner (Eds.) *Handbook of the sociology of emotions: Volume II.* New York et Londres: Springer.

Stevens, A. (2012). 'I am the person now I was always meant to be': Identity reconstruction and narrative reframing in therapeutic community prisons. *Criminology & Criminal Justice*, *12*(5), 527-547.

Stevenson, B. (2017). *Et la justice égale pour tous…* Paris : Éditions Olivier-Triau.

Stoll, A. & Campistol C. (2019). *« Témoignages d'enquêteurs » : le carnet de bord online comme nouvelle pratique pédagogique ?* Acte du colloque Questions de pédagogies dans l'enseignement supérieur (QPES), Brest 2019.

Stoll, A., Campistol, C., Antonetti, C., Chinarro, A., Corbaz, J., Eichenberger, J., Leuenberger, S. & Locher, L. (2018). Témoignages d'enquêteurs : comment un groupe de jeunes criminologues ont été impactés par leur pratique de recherche. *Revue suisse de criminologie, 2*.

Stoll, A. & Jendly, M. (2018). (Re) connaître les mécanismes de la désistance : un état des savoirs. *Jusletter,* 1-23.

Stryker, S. (2004). Integrating emotion into identity theory. *Theory and Research on Human Emotions, 21*, 1-23.

Sullivan, C. J. & Hamilton, Z. K. (2007). Exploring careers in deviance: A joint trajectory analysis of criminal behavior and substance use in an offender population. *Deviant Behavior*, *28*(6), 497-523.

Sutton, J. E. (2010). A review of the life-events calendar method for criminological research. *Journal of Criminal Justice, 38*(5), 1038-1044.

Sykes, G.M. (1958) *The society of captives*. Princeton: Princeton University Press.

Sykes, G. M. & Matza, D. (1957). Techniques of neutralization: A theory of delinquency. *American Sociological Review*, *22*(6), 664-670.

Tedeschi, R. G. & Calhoun, L. G. (2004). Posttraumatic growth: Conceptual foundations and empirical evidence. *Psychological Inquiry, 15*(1), 1-18.

Terre des hommes (2014). *Manuel de compétences psychosociales*.

Theobald, D. & Farrington, D.P. (2013). The effects of marital breakdown on offending: Results from a prospective longitudinal survey of males. *Psychology, Crime & Law, 19*(4), 391-408.

Thomas, D. R. (2006). A general inductive approach for analyzing qualitative evaluation data. *American Journal of Evaluation, 27*(2), 237-246.

Tripodi, S.J., Kim, J.S. & Bender, K. (2010). Is employment associated with reduced recidivism? The complex relationship between employment and crime. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology, 54*(5), 706-720.

Trotter, C. (2013). Reducing recidivism through probation supervision: What we know and don't know from four decades of research. *Federal Probation* 77(2), 43-48.

Truc, G. (2010). La violence en situations. Entretien avec Randall Collins. *Tracés. Revue de sciences humaines, 19*, 239-255.

Turner, J. H. (1999). Toward a general sociological theory of emotions. *Journal for the Theory of Social Behaviour, 29*(2), 133-161.

Turner, J. H. & Stets, J. E. (2006). Sociological theories of human emotions. *Annual Review of Sociology, 32*, 25-52.

Tyler, T. R. (2010). Legitimacy in corrections: Policy implications. *Criminology & Public Policy, 9*(1), 127-134.

Ouellet, F., Chouinard, S. & Dubois, M. È. (2020). Réussir dans le crime et réussir à s'en sortir : l'influence de la carrière criminelle sur le processus de désistement. *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice, 62*(1), 50-70.

Ugelvik, T. (2015). The rapist and the proper criminal: The exclusion of immoral others as narrative work on the self. In L. Presser. & S. Sandberg (Eds.) *Narrative criminology. Understanding stories of crime* (23-41). New York: York University Press.

Ugelvik T. (2017) The limits of the welfare state? Foreign national prisoners in the norwegian crimmigration prison. In P. Scharff Smith. & T. Ugelvik (Eds.) *Scandinavian penal history, culture and prison practice* (405-423). London: Palgrave Macmillan.

Uggen, C. (2000). Work as a turning point in the life course of criminals: A duration model of age, employment and recidivism. *American Sociological Review, 65*(4), 529-546.

Uggen, C. & Blahnik, L. (2016). The increasing stickiness of public labels. In J. Shapland., S. Farrall. & A. Bottoms (Eds.) *Global perspectives on desistance: Reviewing what we know and looking to the future* (222-243). Oxon & New York: Routledge.

Uggen, C. & Kruttschnitt, C. (1998). Crime in the breaking: gender differences in desistance. *Law & Society Review, 32*(2), 339-366.

Uggen, C., Manza, J. & Behrens, U. (2004). “Less than the average citizen”: Stigma, role transition and the civic reintegration of convicted felons. In S. Maruna. & R. Immarigeon (Eds.) *After crime and punishment: Pathways to offender reintegration* (258-290). Devon: Willan Publishing.

Uggen, C. & Massoglia, M. (2003). Desistance from crime and deviance as a turning point in the life course. In J.T. Mortimer. & M.J. Shanahan (Eds.) *Handbook of the life course* (311-329). Boston, MA: Springer.

Uggen, C. & Piliavin, I. (1998). Asymmetrical causation and criminal desistance. *The Journal of Criminal Law and Criminology, 88*(4), 1399-1422.

Vacheret, M. (2002). Relations sociales en milieu carcéral. Une étude des pénitenciers canadiens. *Déviance et société, 26*(1), 83-104.

Vacheret, M. (2006). Gestion de la peine et maintien de l’ordre dans les institutions fédérales canadiennes. Contrôle, pouvoir et domination : les « réussites » de la prison. *Deviance et société, 30*(3), 289-304.

Vacheret, M. & Lemire, G. (2007). *Anatomie de la prison contemporaine.* Montréal : Les presses de l’université de Montréal.

Van Ginneken, E. F. (2015a). Doing well or just doing time? A qualitative study of patterns of psychological adjustment in prison. *The Howard Journal of Criminal Justice, 54*(4), 352-370.

Van Ginneken, E. F. (2015b). The role of hope in preparation for release from prison. *Prison Service Journal, 220,* 10-15.

Van Ginneken, E. F. (2016). Making sense of imprisonment: Narratives of posttraumatic growth among female prisoners. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology, 60*(2), 208-227.

Van Ginneken, E. F., Palmen, H., Bosma, A. Q. & Sentse, M. (2019). Bearing the weight of imprisonment: The relationship between prison climate and well-being. *Criminal Justice and Behavior, 46*(10), 1385-1404.

Vanhooren, S., Leijssen, M. & Dezutter, J. (2017). Posttraumatic growth in sex offenders: A pilot study with a mixed-method design. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology, 61*(2), 171-190.

Vanhooren, S., Leijssen, M. & Dezutter, J. (2018). Posttraumatic growth during incarceration: A case study from an experiential–existential perspective*. Journal of Humanistic Psychology, 58*(2), 144-167.

Van Manen, M.A. (1984). Practicing phenomenological writing. *Phenomenology & Pedagogy, 2*(11), 36-69.

Van Roeyen, S., Anderson, S., Vanderplasschen, W., Colman, C. & Vander Laenen, F. (2017). Desistance in drug-using offenders: A narrative review. *European Journal of Criminology, 14*(5), 606-625.

Van Schellen, M., Apel, R. & Nieuwbeerta, P. (2012). "Because you're mine, I walk the line?" Marriage, spousal criminality, and criminal offending over the life course. *Journal of Quantitative Criminology, 28*(4), 701-723.

Vaughan, B. (2007). The internal narrative of desistance. *British Journal of Criminology, 47*(3), 390-404.

Vaughan, B. (2012). Subjectivité, récit et abandon de la délinquance. In M. Mohammed (Dir.) *Les sorties de délinquance : théories, méthodes, enquêtes* (89-111). Paris: La Découverte.

Victor, J. & Walfram J.B. (2015). Moral habilitation and the new normal: Sexual offender narratives of posttreatment community integration. In L. Presser & S. Sandberg (Eds.) *Narrative criminology. Understanding stories of crime* (96-124). New York: York University Press.

Villani, M., Poglia-Mileti, F., Mellini, L., Sulstarova, B. & Singy, P. (2014). Les émotions au travail (scientifique) : enjeux éthiques et stratégies méthodologiques d'une enquête en terrain intime. *Genre, sexualité & société, 12*, 1-18.

Wacquant, L. (2012). The wedding of workfare and prisonfare in the 21st century: Responses to critics and commentators. In P. Squires. & J. Lea (Eds.) *Criminalisation and advanced marginality: Critically exploring the work of Loïc Wacquant* (243-257). Bristol: Policy Press.

Wakeman, S. (2014). Fieldwork, biography and emotion: Doing criminological autoethnography. *British Journal of Criminology, 54*(5), 705-721.

Walgrave, L., Ward, T. & Zinsstag, E. (2019). When restorative justice meets the Good Lives Model: Contributing to a criminology of trust. *European journal of criminology.* https://doi.org/10.1177/1477370819854174.

Walker, A., Kazemian, L., Lussier, P. & Na, C. (2017). The role of family support in the explanation of patterns of desistance among individuals convicted of a sexual offense. *Journal of Interpersonal Violence, 35*(17-18), 3643-3665.

Wallace, D., Papachristos, A. V., Meares, T. & Fagan, J. (2016). Desistance and legitimacy: The impact of offender notification meetings on recidivism among high risk offenders. *Justice Quarterly, 33*(7), 1237-1264.

Walters, G. D. (2018). Procedural justice, legitimacy beliefs, and moral disengagement in emerging adulthood: Explaining continuity and desistance in the moral model of criminal lifestyle development. *Law and Human Behavior, 42*(1), 37-49.

Ward, T. & Brown, M. (2004). The good lives model and conceptual issues in offender rehabilitation. *Psychology, Crime & Law, 10*(3), 243-257.

Ward, T. & Laws, D.R. (2010) Desistance from sex offending: Motivating change, enriching practice. *International Journal of Forensic Mental Health, 9*(1), 11-23.

Ward, T. & Maruna, S. (2007). *Rehabilitation*. London: Routledge.

Warr, M. (1998). Life-course transitions and desistance from crime. *Criminology, 36*(2), 183-216.

Watts, J. H. (2008). Emotion, empathy and exit: Reflections on doing ethnographic qualitative research on sensitive topics. *Medical Sociology Online, 3*(2), 3-14.

Weaver, B. (2009). Communicative punishment as a penal approach to supporting desistance. *Theoretical Criminology, 13*(1), 9-29.

Weaver, B. (2014). Control or change? Developing dialogues between desistance research and public protection practices. *Probation Journal, 61*(1), 8-26.

Weaver, B. (2015*). Offending and desistance: The importance of social relations*. Londres, Royaume-Uni: Routledge.

Weaver, B. (2018). Understanding desistance: A critical review of theories of desistance. *Psychology, Crime & Law*, 1-18.

Weaver, B. & McNeill, F. (2015). Lifelines: Desistance, social relations, and reciprocity. *Criminal Justice and Behavior, 42*(1), 95-107.

Weber, M. (2003). *Le savant et le politique*. Paris : La Découverte.

Wegel, M. & Stroezel, H. (2017). Einflussfaktoren der Sozialen Arbeit im Justizwesen auf das Übergangsmanagement. *Monatsschrift für Kriminologie und Strafrechtsreform/Journal of Criminology an Penal Reform, 100*(2), 123-133.

Weitekamp, E.G.M. & Kerner, H.J. (1994). *Cross-national longitudinal research on human development and criminal behavior*. Kluwer Academic Publishers.

Western, B., Braga, A., Davis, J. & Sirois, C. (2015). Stress and hardship after prison. *American Journal of Sociology, 120*(5), 1512-1547.

Wexler, D.B. (2000). Therapeutic jurisprudence: An overview. *Thomas M. Cooley Law Review, 17*(1), 125.

Wexler, D.B. (2001). Robes and rehabilitation: How judges can help offenders "make good"? *Court Review, 38*(1), 18-23.

Wexler, D. B. (2005). Therapeutic jurisprudence and the rehabilitative role of the criminal defense lawyer. *St Thomas Law Review, 17*, 743.

Whyman, R. (2019). Strengths, resources or controls? The assessment of protective factors in probation practice*. Probation Journal, 66*(2), 219-235.

Wicker, H.R. (2010). Deportation and the limits of "tolerance:" The juridical, institutional and social construction of 'illegality' in Switzerland. In De Genova, N. & N. Peutz (Eds.) *The deportation regime. Sovereignty, space and the freedom of movement*, (224–244). Durham, NC: Duke University Press.

Widdowfield, R. (2000). The place of emotions in academic research. *Area, 32*(2), 199-208.

Winick, B. J. (1992). On autonomy: Legal and psychological perspectives. *Villanova Law Review, 37*, 1705-1777.

Wright, K.A. & Gifford, F. E. (2017). Legal cynicism, antisocial attitudes, and recidivism: Implications for a procedurally just community corrections. *Victims & Offenders*, *12*(4), 624-642.

Wright, K.N. & Wright, K.E. (1992). Does getting married reduce the likelihood of criminality? A review of literature. *Federal Probation, 5*6(3) 50-56.

Wright, J.P. & Cullen, F.T. (2004). Employment, peers, and life-course transitions. *Justice Quarterly, 21*(1), 183-205.

Wyse, J. J., Harding, D. J. & Morenoff, J. D. (2014). Romantic relationships and criminal desistance: Pathways and processes. *Sociological Forum, 29*(2), 365-385.

Wyss, A. (2019). Stuck in mobility? Interrupted journeys of migrants with precarious legal status in Europe. *Journal of Immigrant & Refugee studies*, *17*(1), 77-93.

Young, J. (2007) *The vertigo of late modernity*. London: SAGE.

Youngs, D. & Canter, D.V. (2012). Offenders' crime narratives as revealed by the narrative roles questionnaire. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology, 57*(3), 289-311.

Zahradnik, F. (2019). Generative experiences and the desire to become generative: A biographical approach to the self-conceptualizations of a young former delinquent in Switzerland. In Albrecht, H. J., Walsh, M. & E. Wienhausen-Knezevic (Eds.) *Desistance processes among young offenders following judicial interventions* (103-114). Berlin: Duncker & Humblot.

Zahradnik, F., Rieker, P. & Humm, J. (2019). Die Bedeutung persönlicher Beziehungen im Kontext professioneller Hilfe und Kontrolle für die soziale Reintegration verurteilter Straftäter. *Bewaehrungshilfe, 66*(3), 252-266.

Zaks, M. (2015). La consultation extra-carcérale : retour d'expérience. *Rhizome, 2*(56).

Zedner, L. (2010). Security, the state, and the citizen: The changing architecture of crime control. *New Criminal Law Review, International and Interdisciplinary Journal, 13*(2), 379-403.

Annexes

Annexe 1 : Flyer de recherche de participants en milieu fermé

RECHERCHE PARTICIPANTS

Votre libération conditionnelle est prévue en 2018 ?

Si vous souhaitez témoigner de votre parcours de vie

Exprimer vos expériences en milieu carcéral

Partager vos projets futurs

Et contribuer à l'amélioration des prises en charge

Nous avons besoin de vous !

Je suis une étudiante au doctorat qui m'intéresse aux sorties de prison et collabore avec des chercheurs français sur les retours en société libre après une incarcération. Je souhaiterais vous rencontrer avant et après votre libération pour en discuter avec vous en toute confidentialité.

Merci beaucoup pour votre attention !

Aurélie Stoll

En cas d'intérêt,
veuillez remettre ce coupon à la direction de l'établissement

Nom :

Prénom :

UNIL | Université de Lausanne

Aurélie Stoll
Doctorante à l'UNIL

Annexe 2 : Flyer de recherche de participants en milieu ouvert

RECHERCHE PARTICIPANTS

Vous avez vécu la prison ?

Si vous souhaitez témoigner de votre parcours de vie

Exprimer vos expériences en milieu carcéral

Partager vos projets futurs

Et contribuer à améliorer le système

Nous avons besoin de vous !

Nous sommes une équipe de chercheurs qui nous intéressons aux retours en société libre après une incarcération. Nous souhaiterions vous rencontrer pour en discuter avec vous en toute confidentialité.

Merci beaucoup pour votre attention !

UNIL | Université de Lausanne

Aurélie Stoll
aurelie.stoll@unil.ch
+41 79 845 76 61

Annexe 3 : Extraits du carnet de bord

Extraits en lien avec l'objet d'étude « désistance »

« Alors pourquoi pas avant de débuter une recherche prendre le temps d'identifier ce que l'on sait déjà de son objet, ce que l'on croit savoir, ce que l'on suppose, ce que l'on voudrait savoir » (20 juin 2018)

« La désistance qualifierait pour moi certainement quelque chose qui traduirait d'un rendez-vous avec soi, relevant tantôt d'une lutte et tantôt d'un compromis » (21 juin 2018)

« La désistance c'est aussi un processus qui ne peut se lire que dans une relation à soi, mais bel et bien dans une relation à l'autre » (22 juin 2018)

« Les personnes deviennent désistantes dans le sens où elles ne commettent plus d'actes transgressifs par la stabilisation d'une situation et l'accès à une qualité de vie estimée satisfaisante » (28 décembre 2018)

Extraits en lien avec l'objet d'étude « états affectifs »

« Le récit de vie considère la personne dans sa globalité, évitant de se limiter à parler de certaines périodes ou de certains thèmes en particulier. Cela participe à construire un lien ensemble, à partager et à se connaître. Indubitablement, cela aide pour la suite et notamment pour engager le second entretien, pour lequel alors il m'est apparu plus facile d'aborder certaines thématiques précises, complexes, intimes, telles les émotions » (2 septembre 2018)

« Des questions me semblent devoir diligenter le processus d'analyse : qu'est-ce qui m'appartient, est mon ressenti sur l'objet ? Qu'est-ce qui appartient aux enquêtés ? Qu'est-ce que progressivement, au travers du processus analytique, je m'approprie de ce qui leur appartient ? C'est à dire comment ce qui leur appartient vient modifier, dans le sens d'un renforcement ou d'un affaiblissement, mes ressentis et points de vue » (3 septembre 2018)

« Je ne me sentais pas bien à la suite d'un entretien en détention, le deuxième avec Monsieur XXX. Je me sentais comme coupable d'avoir eu le sentiment pendant l'entretien de vouloir en sortir […] Puis hier, je me suis mise à retranscrire notre premier entretien […] Et là, je me suis rendue compte que tout le discours de ce jeune repose sur l'espoir d'obtenir un titre de séjour et de vivre une « vie normale ». Quasi quelques soient mes questions, ses réponses s'articulaient autour de ce qu'il a déjà essayé, ce qu'il va essayer encore pour pouvoir mener légalement sa vie en Suisse, avant de s'en remettre à Dieu. Pour moi l'écoute active de ces mots me projettent dans la peau de mon interlocuteur et là, je réalise combien c'est insupportable d'imaginer être à sa place […] C'était comme être enfermé dans ce discours dont aucune question ne permet de changer de sujet, dans le quotidien monotone de la prison et dans la réalité d'une personne pour qui la seule chose qui compte est d'avoir le droit de vivre…ici » (26 septembre 2018)

Extraits en lien avec le déroulement de la recherche

« Moment de flottement et d'incertitudes par rapport à ma recherche…difficile de motiver des gens, de gérer la perte de contacts, d'accepter une rencontre refusée, de savoir comment revenir vers les personnes rencontrées quelques mois auparavant, de ne pas être taxée d'opportuniste, d'être patiente par rapport aux réponses d'institutions, d'oser un nouveau contact, de persévérer sans se sentir gênée, d'avoir l'impression de ne pas disposer de suffisamment de temps de réflexion pour préparer un entretien et construire son cadre théorique, de questionner la faisabilité de l'étude, de remettre en question son caractère innovant, de penser ne pas y arriver » (2 septembre 2018)

« J'ai besoin de commencer le processus d'analyse : voir que mes entretiens révèlent quelque chose, m'interroger sur ce qu'ils révèlent et surtout révèlent-ils des émotions ? Ou peut-être ne sont-ils fait que de cela ? » (3 septembre 2018)

« C'est un magnifique récit de vie qui m'est livré et des réflexions très abouties sur ce parcours, à tel point que je me permets de présenter à Monsieur XXX toutes mes analyses pour qu'il puisse les discuter. Nos échanges durent un peu plus de deux heures et je réalise à ce moment que cet entretien prend vraisemblablement la forme d'un entretien validatoire » (6 mai 2019)

« Je ne suis pas beaucoup ma grille et plutôt lui présente mes interrogations, questions, par rapport à ses écrits et par rapport à mes pistes de recherches. Si dans un premier temps je me dis que ce procédé n'est pas la bonne option car l'entretien apparait totalement décousu, je me rends compte dans un deuxième temps que ce n'est pas si dénué de sens et que là également je suis en train de construire un entretien à usage validatoire » (2 juillet 2019)

Extraits en lien avec les premières pistes analytiques

A propos des trajectoires émotionnelles

« Des sentiments en relation donc à la détention, des sentiments en lien au moment de la sortie de prison, des sentiments en lien avec les prises en charge, des sentiments en lien avec les moteurs de la désistance (situations administratives, accès au logement et à l'emploi, relations affectives et sociales, perceptions vis-à-vis des personnes judiciarisées) » (28 décembre 2018)

« Des configurations favorables au développement de sentiments acerbes en lien avec une inscription dans la société, inscription jugée insatisfaisante aussi bien par la personne que par la société elle-même. Malaise, incompréhension, injustice, frustration, révolte, déception, abandon, des sentiments qui souvent accompagnent la commission d'un acte contraire aux normes » (28 décembre 2018)

A propos des perceptions

« Mais tu rencontres des personnes détenues ? Mais pas celles qui ont commis des délits graves ? Mais tu penses vraiment que c'est utile ? Mais y en a pour qui cela ne vaut pas la peine ? Mais tu penses que tu vas réussir à tisser un lien avec ? Mais encore pendant l'entretien ce peut être réaliste mais jamais sur le long terme ? Mais le taux d'attrition il est trop important non ? » (22 juin 2018)

« Outre ses bras lacérés et remplis de tatouages, ses cheveux sont coupés à ras et son style vestimentaire pourrait être décrit de punk garçonne. Madame XXX a tendance à parler fort, ce qui renforce quelque part un sentiment de ne passer inaperçu aux yeux des passants mais

également de nos voisins de table. Je ressens fort ces regards, intrigués pour certains et carrément jugeant pour d'autres » (5 juillet 2019)

« En y réfléchissant, je saisis là par l'expérience vécue le sentiment de stigmatisation que bien des enquêtés dans la recherche ont partagé avec moi. C'est un sentiment fort et assez révoltant que j'éprouve alors même que je suis confrontée que brièvement et indirectement à cette situation » (5 juillet 2019)

<u>A propos de la participation à la recherche</u>

« Il est souvent une phrase ou l'autre, généralement en fin d'entretien, qui rend compte de leur motivation à participer. Souvent également, ils ajoutent que cela leur a fait du bien de parler, qu'il est plutôt rare qu'ils prennent ce temps et qu'il n'est pas aisé de trouver quelqu'un avec qui partager une expérience pénale et carcérale. Il est difficile de se livrer et de l'expliquer à quelqu'un qui ne connait rien de ce monde et les enquêtés ne gardent généralement pas de contacts avec ceux qui le connaissent » (17 avril 2019)

« Au début de l'entretien ou même par téléphone lors de notre premier contact, mes enquêtés viennent souvent sur la phrase du flyer de l'étude qui entend leur participation comme une contribution à améliorer le système. Ils questionnent directement cette formule » (17 avril 2019)

« Pourrait-il exister un lien entre la participation à la recherche et le processus de désistance ? Pourrait-il exister un lien entre la construction narrative qu'implique cette contribution et le processus de désistance ? Pourrait-il exister un lien entre notre rencontre elle-même et le processus de désistance ? Autrement dit, qu'est-susceptible de sous-tendre cet engagement de participation à ma recherche et de quoi peut-il peut-être nous informer ? » (17 avril 2019)

Annexe 4 : Grille d'entretien sous forme de récit de vie

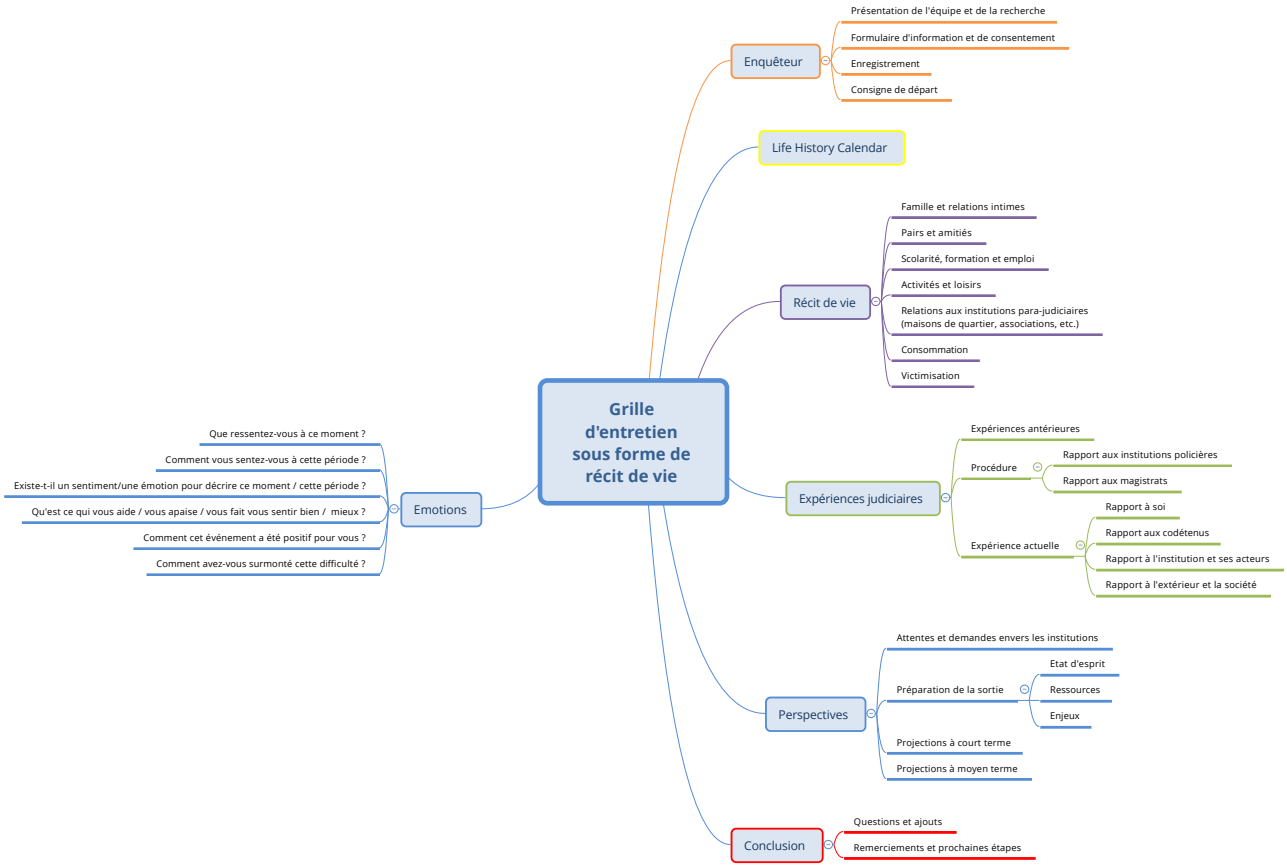

Annexe 5 : Ligne de vie

Annexe 6 : Grille d'entretien semi-structuré (phase principale)

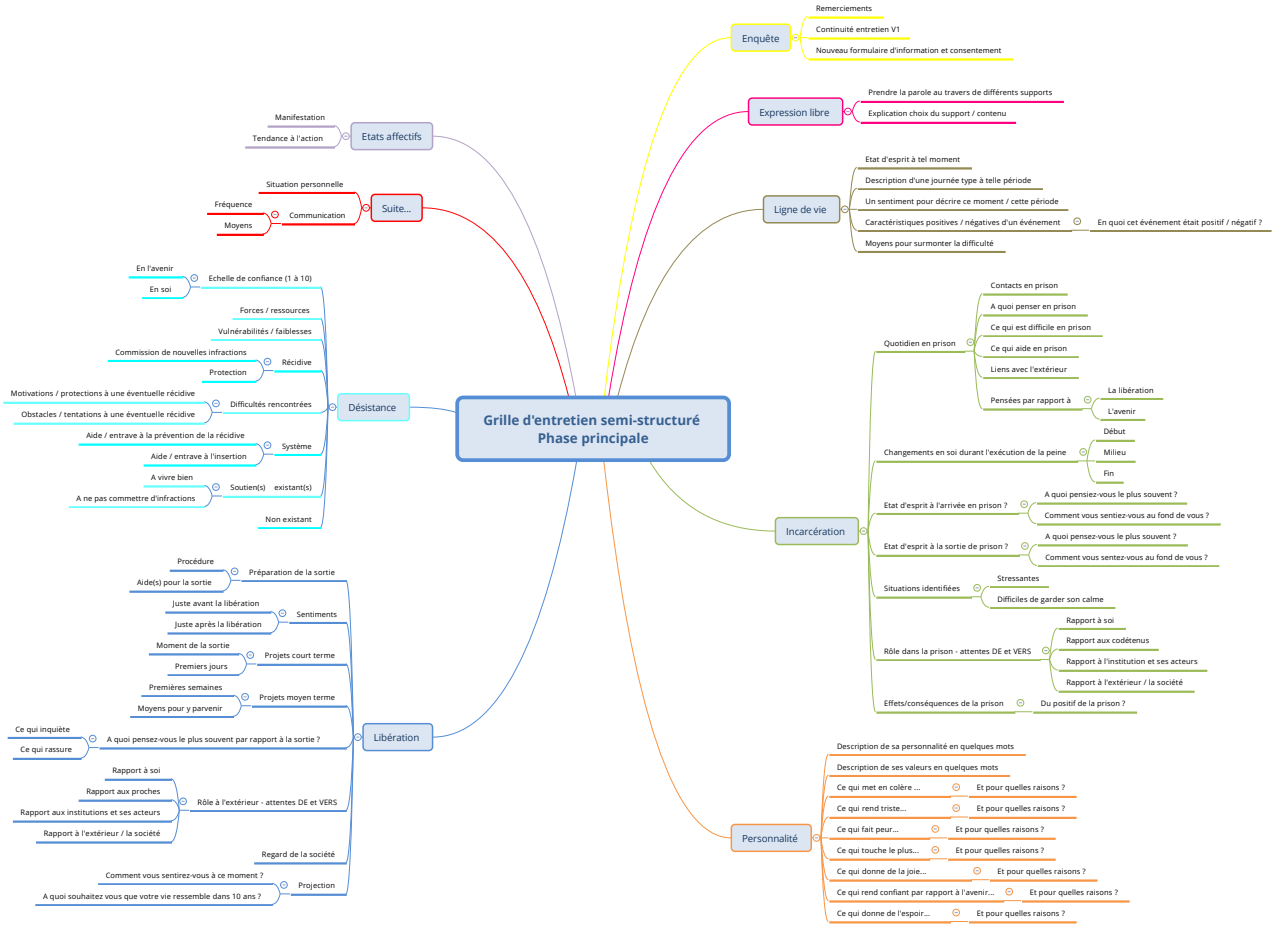

Annexe 7 : Grille d'entretien semi-structuré (phase validatoire I)

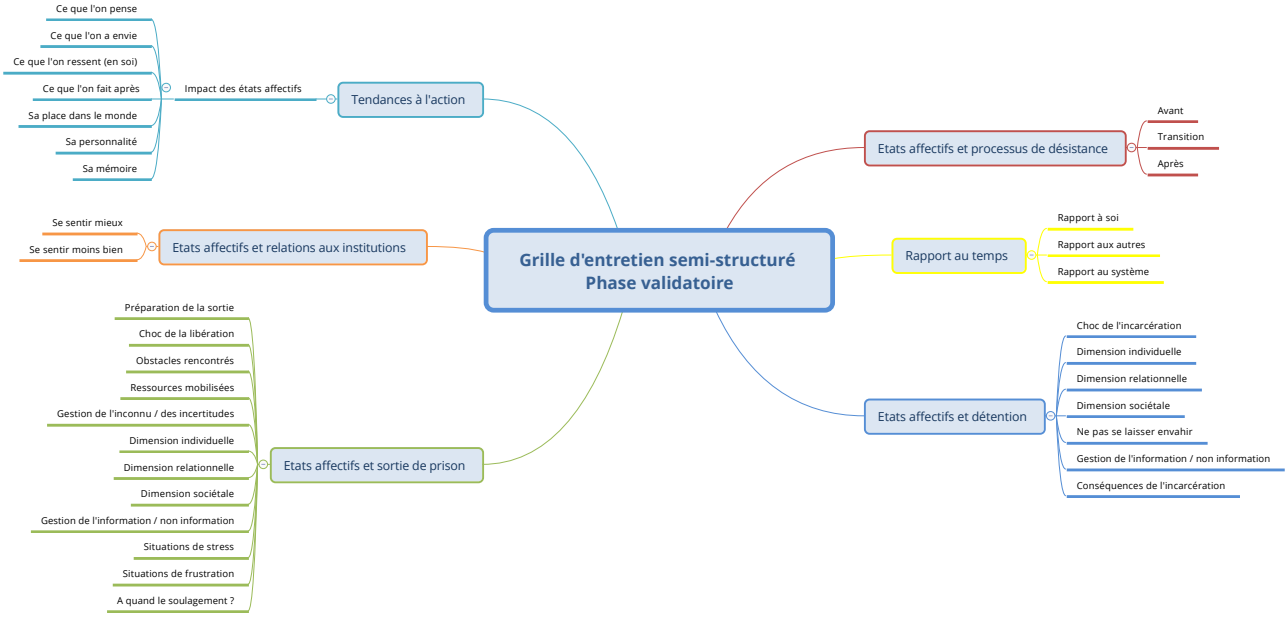

Annexe 8 : Grille d'entretien semi-structuré (phase validatoire II)

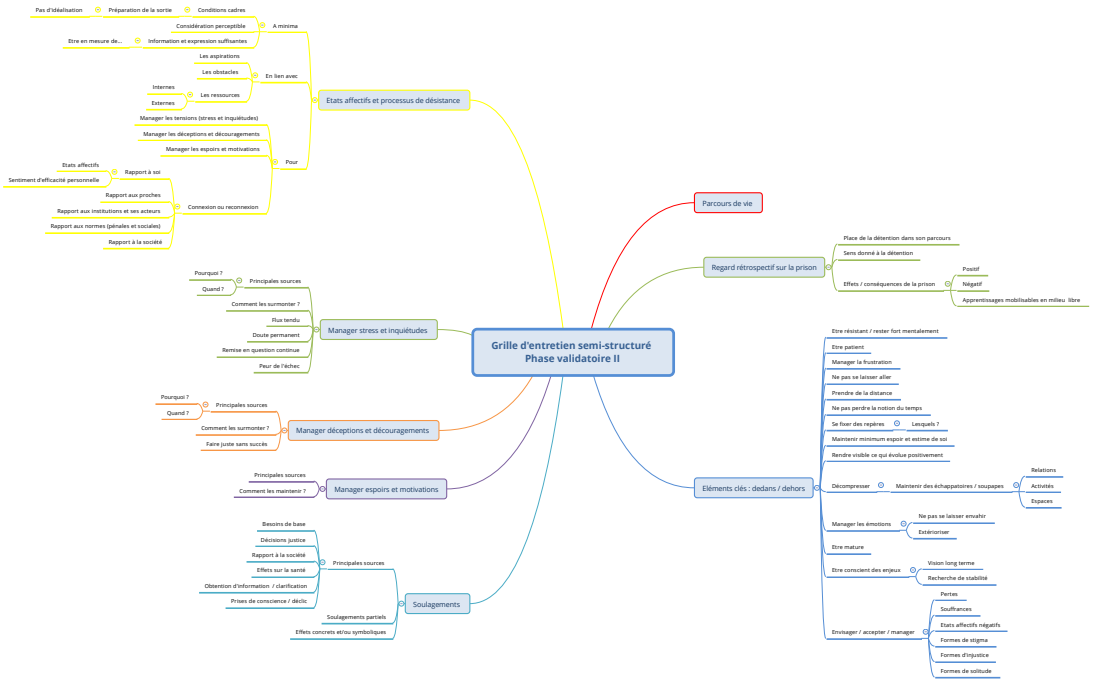
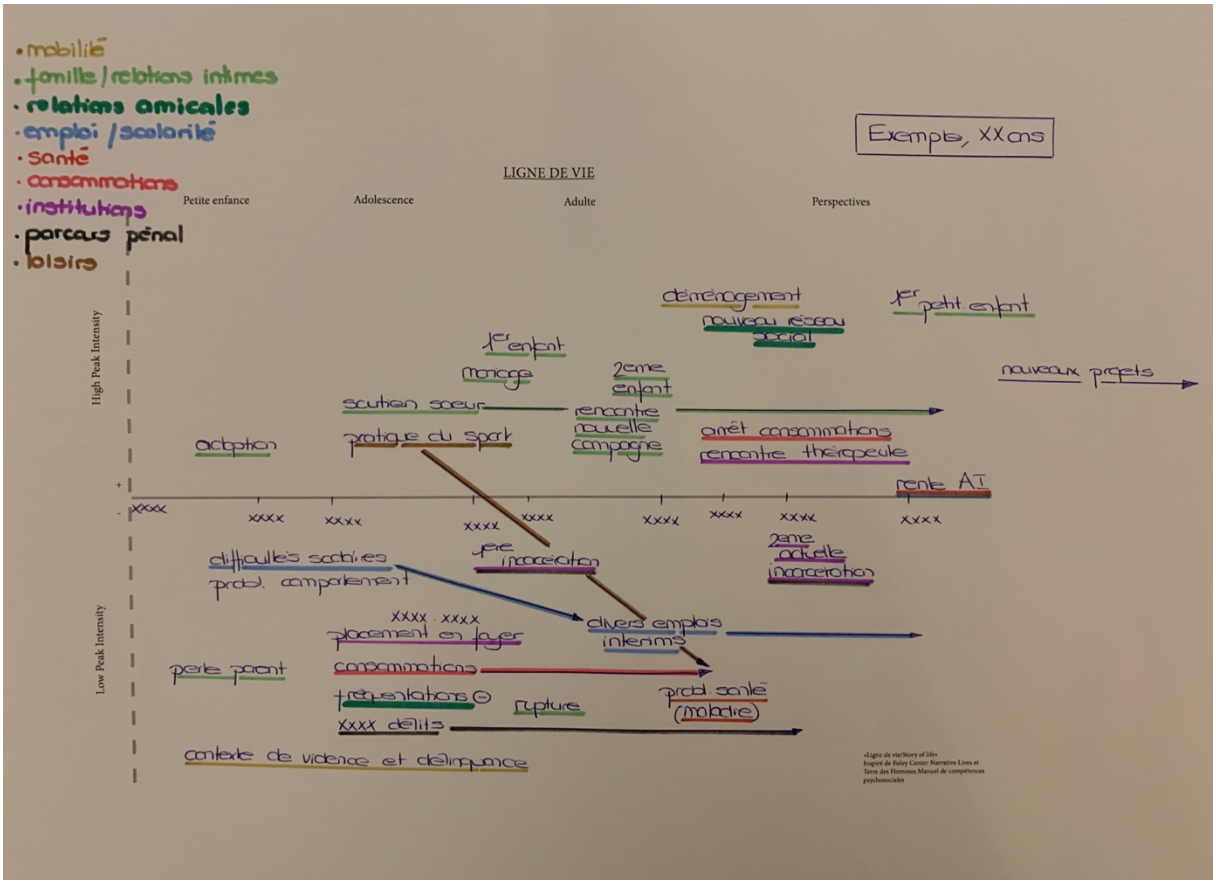
Annexe 9 : Exemple de ligne de vie complétée